

CE QUE C'EST
QUE
LA FRANCE
TOUTE
CATHOLIQUE,
SOUS LE REGNE DE
LOUIS LE GRAND.



COMMENTAIRE PHILOSOPHIQUE

SUR CES PAROLES

DE

JÉSUS-CHRIST,

CONTRAIN-LES D'ENTRER;

OU

TRAITÉ

DE LA

TOLÉRANCE UNIVERSELLE.

PAR MR. BAYLE.

NOUVELLE EDITION.

TOME I.



A ROTTERDAM,

CHEZ FRITSCH ET BÖHM.

MCCXIII.



AVERTISSEMENT

SUR CETTE

NOUVELLE EDITION.

IL *n'y a peut-être point* d'Ouvrage *dans toute la* République des Lettres, *qui méritât autant d'être réimprimé, que celui, dont nous donnons ici une* Nouvelle Edition *au Public. Car, outre que c'est, au jugement de beaucoup de monde, le* Chef-d'Oeuvre *d'un des plus* Grands Génies *du Siecle que nous venons de quitter*; *la* Matiere *de la* Tolérance, *qu'on y traite, est une* Matiere *si* intéressante *pour tous les Hommes en général, qu'on ne sçauroit trop la leur remettre devant les yeux.*

A la vérité, s'ils étoient effectivement aussi délicats, *qu'ils le veulent paroître, ce seroit sans doute quelque chose d'extrémement mortifiant pour eux, qu'un* Traité fait exprès *pour leur démontrer dans les Formes, qu'ils devroient* bien vivre ensemble, *s'ils étoient* sages & raisonnables; *& je ne conçois rien de plus capable de rabaisser l'*Orgueil *de l'*Esprit Humain, *si cela se pouvoit, qu'un* Ouvrage *où l'on entreprend de prouver démonstrativement aux Hommes, qu'ils*

sont indispensablement obligés, par les seules Lumieres *de la* Loi Naturelle, *de se* supporter mutuellement les uns les autres. *Mais, leur* Délicatesse *n'est qu'une pure* Grimace, *qui ne mérite aucun Ménagement; &, puis qu'ils ne craignent point de se couvrir tous les jours de la* Honte *& de l'*Infamie, *qu'attire nécessairement & inévitablement après soi la* Doctrine *de la* Persécution, *on ne doit point se lasser de leur représenter les* Conséquences énormes *d'une si* détestable Doctrine.

Cette Doctrine barbare & sanguinaire, *qui, pendant plusieurs* Siecles, *a fait de toute l'*Europe *un* Théatre d'Horreur & de Carnage; *& qui feroit encore aujourd'hui du* Monde entier *un* Coupe-gorge affreux, *si les plus considérables de ses Parties s'en trouvoient malheureusement infectées: Cette* horrible Doctrine, *dis-je, n'a jamais été plus solidement réfutée, ni plus vivement traitée, que dans cet* Ouvrage; *& la* Doctrine *de la* Tolérance, *qui la combat, n'a jamais été, ni plus fortement établie, ni plus solidemɪnt prouvée.*

Le Célébre Auteur, *à qui nous en sommes redevables, & que personne n'ignore plus aujourd'hui être l'illustre Mr.* BAYLE, *malgré le soin qu'il a pris, dans sa* prémiere Edition, *non seulement de le donner comme la* Traduction *d'une* Composition Angloise, *mais encore de se cacher sous le* Nom supposé *de* JEAN FOX DE BRUGGS, Presbytérien Anglois; *ce Célébre* Auteur, *dis-je, y démontre avec la derniere Evidence l'*Injustice *& l'*Iniquité *de la* Persécution: *il en fait voir les* Conséquences odieuses *&* effraïantes: *il prouve, par une Infinité de Rai-*

sons

sons démonstratives, qu'il n'y a rien de plus abominable, *que de faire des* Conversions *par la* Contrainte : *il développe avec une Netteté admirable toutes les Difficultez dont cette* Matiere *peut être susceptible : il réfute, avec une Force invincible , non seulement tous les* Sophismes *des* Convertisseurs-à-Contrainte ; *mais même , toutes les* petites Subtilitez *dont le* grand St. AUGUSTIN *avoit pris à tâche d'embarasser cette* Matiere : *& enfin , il détruit sans ressource le* dernier Retranchement *des* Persécuteurs , *en démontrant que les* Hérétiques *ne sont pas moins en Droit de* contraindre *que les* Orthodoxes.

C'est là ce qui compose les IV Parties *de ce* COMMENTAIRE PHILOSOPHIQUE. *Mais , comme , avant que de le publier , son* Auteur *en avoit déjà donné un* Avant-Courreur, *dans la petite* Piece *intitulée*, Ce que c'est que la France toute Catholique sous le Regne de Louïs le Grand : *Espece d'*Invective , *extrémement vive & forte contre les* Persécuteurs de France *en particulier , & très propre à les couvrir d'une* éternelle Confusion , *si ces sortes de Gens en étoient tant soit peu capables ; on a cru qu'on feroit plaisir au Public , en la mettant, dans cette* Nouvelle Edition , *à la tête de cet* Ouvrage , *dont on peut en quelque sorte la regarder comme une* Introduction.

Ainsi , les Pieces , *qui composent les* deux Volumes *de cette* Nouvelle Edition , *sont*

I , CE QUE C'EST QUE LA FRANCE TOUTE CATHOLIQUE, SOUS LE REGNE DE LOUÏS LE GRAND ; en trois Lettres.
Tome I, pages 1-88.

II, COMMENTAIRE PHILOSOPHIQUE sur ces Paroles de J. CHRIST, *Contrain-les d'entrer*, LUC XIV, 23. *Prémiere Partie*, contenant les Preuves directes de la Tolérance, & la Réfutation du Sens Litéral de ces Paroles. . *Tome I, pages* 89-252.

Cette Prémiere Partie *est précedée d'un fort long* Discours Préliminaire, *que son* Auteur *regardoit avec beaucoup de raison comme une* Oraison Philippique *contre les* Persécuteurs *, *&* *dans lequel ils ne sont pas moins vivement poussez, que dans la* France toute Catholique. *Pages* 91-134.

III, COMMENTAIRE PHILOSOPHIQUE, *Seconde Partie*, contenant la Réponse aux Objections qu'on peut faire contre la Tolérance. *Tome I, pages* 259-492.

IV, COMMENTAIRE PHILOSOPHIQUE, *Troisieme Partie*, contenant la Réfutation des Raisons de St. AUGUSTIN pour la Persécution. *Tome II, pages* 1-154.

Ces *Raisons* de St. AUGUSTIN, en faveur de la *Contrainte*, sont ici rangées *Article* par *Article*, à la fin de chacun desquels se trouve la *Réfutation* qu'en fait Mr. BAYLE. Elles sont tirées mot pour mot de plusieurs de ses *Lettres*, selon la *Traduction Françoise* de Mr. DU BOIS, de l'*Académie Françoise*; sçavoir, 1, de la XCIII, à VINCENT, *Evêque Donatiste*; 2, de la CLXXXV, à BONIFACE; 3, de la CLXIV, à EMERITUS; 4, de la CLXVI aux *Donatistes*; 5, de la CCIV, à DONAT; &6, de la CLXVII, à FESTUS.

Mr.

* *Nouvelles de la République des Lettres*, Novembre 1686, page 1348.

Mr. DE HARLAI, *Archevêque* de *Paris*, dans le deſſein de juſtifier les *Violences* qu'on éxerçoit alors contre les *Proteſtans*, avoit fait imprimer ſéparement à *Paris*, en 1685 *, deux de ces *Lettres*, ſçavoir la XCIII, & la CLXXXV. Il les avoit fait accompagner d'une longue *Préface*, dans laquelle on faiſoit l'*Apologie* de la *Perſécution*; & l'on avoit donné à ce *Recueil* le *Titre* de *Conformité de la Conduite de l'Egliſe de France, pour ramener les Proteſtans, avec celle de l'Egliſe d'Afrique, pour ramener les Donatiſtes à l'Egliſe Catholique.* Ce *Recueil* augmenta la *juſte Indignation* de Mr. BAYLE contre l'*Intolérance*; & ce fut particuliérement pour le réfuter, qu'il entreprit la *Troiſieme Partie* de ſon COMMENTAIRE.

Et V, COMMENTAIRE PHILOSOPHIQUE, *Quatrieme Partie*, ou *Supplément* des trois Précédentes, dans laquelle on acheve de ruïner le dernier Retranchement des Perſécuteurs, en démontrant que le Droit de perſécuter n'appartient pas moins aux Hérétiques, qu'aux Orthodoxes.

Tome II, pages 155-432.

Ce qu'on vient de dire ſuffiroit ſeul, pour faire voir combien cette Nouvelle Edition *eſt préférable à la* Prémiere, *qui avoit eu le malheur d'être extraordinairement mal imprimée. Mais, il eſt bon d'avertir encore le* Lecteur, *que celle-ci a été non ſeulement revue avec beaucoup de ſoin; mais, qu'on y a encore rétabli le* Sens *de l'*Auteur *en une infinité d'Endroits, où il ſe trouvoit fort altéré, tant par les* Fautes d'Impreſſion, *que*

* *Chez* J. B. Coignard, *in* 12.

que par le peu d'Exactitude de ceux qui avoient pris soin de la Prémiere Edition.

Un seul Exemple *le fera connoitre à ceux qui prendront la peine de la comparer avec celle-ci. C'est le second* à lineà *de la* Préface *de la* Quatrieme Partie, *ou* Supplément. *Il se trouve si confus & si embarassé dans la* Prémiere Edition; *& cela, parce qu'outre la* mauvaise Construction, *& faute d'avoir bien compris le* Renvoi, *qui étoit apparemment dans le* Manuscrit, *on y a fait entrer mal à propos toute une* Parenthese, *qui appartient à l'autre page, & qui y est répétée:* Cet à lineà, *dis-je, se trouve si confus, & si embarrassé, qu'il en est inintelligible, & que ce n'est qu'après beaucoup de peine, après l'avoir lu & relu plusieurs fois avec attention, & après avoir sauté par dessus cette* Parenthese, *qui est tout-à-fait inutile là, qu'on entrevoit enfin en quelque façon ce qu'a voulu dire l'*Auteur.

Nous devons encore avertir que la plupart des Notes Marginales * *qui sont ici, ont été ajoutées à cette* Nouvelle Edition; *de même que la* Table *du petit* Ouvrage *intitulé*, Ce que c'est que la France toute Catholique sous le Regne de Louis le Grand.

* *Tome I, pages* 10, 11, 12, 18, 22, 24, 34, 40, 42, 49, 50, 51, 55, 66, 86, 92, 112, 113, 114, 178, 310, 311, 445, & 492.

Tome II, pages 14, 64, 157, 158, 161, 162, 191, 393, 399, 426, & 452.

P. M.

CE QUE

V I

LETTRE
DE
M^R. L'ABBÉ DE***
CHANOINE
DE NOTRE-DAME DE ***
A
MONSIEUR ***

FAites moi raison, je vous prie, Monsieur, d'un Ecrit *qui m'est venu depuis deux jours par la Poste d'*Angleterre, *avec ce Titre*, CE QUE C'EST QUE LA FRANCE TOUTE CATHOLIQUE, SOUS LE REGNE DE LOUÏS LE GRAND. *Il n'y a point de seing; mais, celui qui l'a écrit, n'ignore pas que je connois son écriture. Il a donc voulu, que je n'ignorasse pas, qui est celui qui m'écrivoit. De ma vie je n'ai été plus surpris qu'en lisant une telle* Lettre; *& je vous avouë, que je me suis recommandé à* DIEU *plus d'une fois, pendant que je tenois un Papier rempli d'un égarement si énorme. Je prie ce bon* DIEU *de vous pardonner à tous vos injustices; & je vous crois trop raisonnable pour ne pas condanner avec moi un emportement si criminel.*

Lisez-le, s'il vous plaît. Je veux savoir sur cela vôtre pensée, avant que de répondre, comme il le merite, à celui qui a eu l'audace de m'exposer à cette Lecture. Mais, je me trompe. Je ne lui répondrai que selon les Maximes Chrétiennes; *qui me commandent de* rendre le bien pour le mal; *& de* benir ceux qui me maudissent. L'Eglise *m'a apris un autre langage que celui que vous avez contracté dans les Ténebres de vôtre* Schisme *& de vôtre* Hérese *funeste; & les Leçons de ces* Grandes Lumieres *de l'*Eglise: *de ces anciens* Peres, *dont les* Ecrits *respirent une onction & une suavité si salutaire, ne me laisseront pas suivre, s'il plait-à-Dieu, les Exemples de vos* Ecrivains. *Ou plûtôt, mon cher Monsieur, au lieu de répondre, j'épandrai mon cœur & à l'*Oratoire *& à l'*Autel, *tant pour rendre graces à mon* DIEU *d'avoir beni si efficacement les* Voies douces, zelées, *&* charitables, *dont* le plus grand Roi de la Terre *s'est servi contre une* Religion rébelle à DIEU, *&* à l'Eglise; *que pour obtenir, s'il m'est possible, la grace de vôtre* Conversion.

Vous vous êtes retiré en Angleterre, *vous soustraiant aux Lumieres de la* Grace. *Mais, il n'y a point de Païs, où cette* Grace *ne puisse se déploïer. Je prie mon doux* Sauveur, *& sa* Sainte Mere, *de vous ramener* Converti *dans vôtre* Patrie; *ou prêt à vous convertir: & si vous me faites la grace de m'écrire bien-tôt vôtre Sentiment sur le* Libelle *qui suit, vous m'engagerez de nouveau à vous recommander à* DIEU: *car, je vous ai connu toûjours si modéré & si raisonnable, que je ne fais point de doute*

doute que vous ne desavoüiez pleinement, & que vous ne condamniez vôtre Confrere. *Je sai que vous le connoissez ; mais, je suis sûr qu'il n'auroit pas osé vous communiquer* l'Ecrit *qu'il m'a adressé. Je ne sai pourquoi il m'a choisi plûtôt qu'un autre pour le dépositaire de son invective. Car, au fond, il m'a de l'obligation, quoi que je n'aie pu le servir, comme il m'en avoit prié, dans la retraite précipitée qu'il a faite, peu avant la* Révocation *de l'*Edit de Nantes. *Après tout, quand on auroit fait* quelques Desordres *dans vos* Maisons, *ne seroit-il pas raisonnable de les souffrir patiemment, & de baiser la main qui vous frape ; puis que ce n'est que* pour vous sauver éternellement, que l'on vous prive de quelques commoditez temporelles. *Si vous aviez lu les incomparables* Epitres *du* Docteur de la Grace, *le* Grand S. AUGUSTIN, *vous y auriez vu ruinées toutes vos* Plaintes, *comme très-injustes; & les* Voies, *dont vous dites que nôtre Grand* Monarque *s'est servi, justifiées par avance, sans qu'on y puisse répliquer. Lisez-les, je vous en conjure, mon cher Monsieur, & rentrez dans le giron de vôtre* Mere, *qui vous tend les bras, & qui vous offre, non seulement les* Biens de la Terre, *mais aussi la* Gloire éternelle du Paradis, *qui ne se peut pas trouver hors de l'*Eglise, *dont vous êtes malheureusement séparé. Au plutôt, s'il vous plaît, renvoiez moi, avec vôtre Jugement, la* Lettre *dont la teneur s'ensuit.*

LETTRE
ECRITE DE LONDRES
A
Mr. L'ABBÉ DE***
CHANOINE
DE NOTRE-DAME DE***
CE QUE C'EST QUE
LA FRANCE TOUTE CATHOLIQUE, SOUS LE REGNE DE LOUIS LE GRAND.

SOuffrez, Monsieur, que j'interrompe, pour un petit quart d'heure, vos *cris de joïe*, & les *félicitations* que l'on vous écrit de toutes parts pour l'entiere ruïne de l'*Hérésie*. Vous avez été pour le moins un *Demi-Convertisseur*; vous étes *Prêtre*; vous croiez avoir du *zéle*; vous faites le *Courtisan*: ainsi, je crois que vous ne parlez d'autre chose que des *Triomphes* que vôtre *Eglise* a remportez; & tous vos Amis, sans doute, vous en témoignent leur joïe, ou de vive voix, ou par écrit. Je viens vous tenir un autre Langage, que vous trouverez aparemment un peu rude. Mais que faire à cela? Une petite mortification vous feroit fort néceſſaire, & vous

la

la méritez ſi bien, tous tant que vous étes, qu'on vous fait juſtice de vous dire vos Veritez les plus fâcheuſes ſans compliment.

Il eſt donc vrai, Monſieur, que vous étes à préſent en *France tous Catholiques.* Si on ſavoit la *Force*, & la *Signification* préſente de ce mot-là, on n'envieroit point à LA FRANCE, D'ETRE TOUTE CATHOLIQUE, SOUS LE REGNE DE LOUÏS LE GRAND. Car, il y a ſi long tems, que ceux, qui ſe ſont donné ce nom par excellence, tiennent une *conduite qui fait horreur*, qu'un *Honnête-Homme* devroit regarder comme une *injure* d'être appellé *Catholique*; &, après ce que vous venez de faire dans le *Roiaume très-Chrêtien*, ce devroit être desormais la même choſe, que de dire, *la Religion Catholique*, & de dire, *la Religion des Malhonnêtes-Gens.* Je conſens donc, Monſieur, que vous vous vantiez que la *France* eſt aujourd'hui *toute Catholique*; car, ſelon la véritable Signification que doit avoir ce mot-là, jamais *Roiaume* n'a mieux mérité ce Titre. Je ne parlerai point de ceux qui étoient de la *Religion* avant les derniers Deſordres; & qui, pour conſerver leurs Biens; ou pour n'être plus expoſez à l'inſolence du *Soldat*; ont fait ſemblant de nous quitter. On doit excuſer la foibleſſe de quelques-uns. Mais, il y en a d'autres qui ne valent rien, & qui ſeroient à peine dignes d'être reçûs dans la plus baſſe *Societé*. Ils ſont neanmoins trop bons pour l'*Egliſe* qu'ils ont choiſie; &, quand ils ne ſeroient que de grands *Fourbes*, ils auroient des *Titres* ſuffi-

ſans de *Naturalité*, & de *Nobleſſe*, pour entrer dans un ſi beau Corps. Mais, ne parlons pas de ceux-là. Parlons de ceux qui ſont *Catholiques-de-naiſſance.*

Je ne ſaurois jetter les yeux ſur ce qu'ils ont fait, que je ne m'écrie, *qu'ils ſont tous de très-malhonnêtes-Gens*; & que jamais le *Pſeaume* XIV. où il eſt dit, que DIEU aiant regardé ſur les hommes, n'en trouva pas un ſeul qui valût rien:

Mais tout bien vû, a trouvé que chacun
A fourvoié, tenant chemins damnables;
Enſemble tous ſont faits abominables,
Et n'eſt celui qui faſſe bien aucun;
Non juſqu'à un:

n'a été plus vrai qu'à l'égard de vos *Catholiques* de *France.* Se peut-il bien faire, que parmi une ſi grande multitude de gens, il n'y ait pas eu un *Honnête-Homme?* Oui, cela ſe peut; puis que cela eſt. Car, dites-moi, je vous prie, où eſt le *Juge*, parmi cette multitude effroiable de gens aſſis ſur les *Fleurs-de-Lis*, qui n'ait lâchement accordé ſon *Miniſtere* à toutes les baſſes, & indignes *Chicaneries*, & à toutes les *Obliquitez* deloïales, dont on a *perſecuté ceux de la Religion* pendant vingt ans? Où eſt le *Prélat*, où le *Curé*, où le *Prêtre*, où le *Moine*, parmi ces *Légions* innombrables de *Gens d'Egliſe* qui fourmillent dans le *Roiaume*, qui n'ait été le premier reſſort de ces *honteuſes procedures*, ou qui ne les ait loüées, aprouvées, ou ſou-

ſouhaitées? Où eſt l'*Homme-de-Cour*, qui n'ait dit *Amen* à tout cela? où le *Bourgeois*, & le *Païſan*, qui n'ait vu avec une maligne joie les progrès de ces *Chicanes?* Et, quand enfin on a été las de la *Chicane*, & qu'on s'eſt réſolu d'en venir à la *Violence*, & aux *Logemens* de *Dragons*, s'eſt-il trouvé un ſeul *Catholique* d'Epée, de Robe, de Froc, ou de Tonſure, qui ait témoigné qu'il deſaprouvoit cette *barbare maniere de convertir?* Vous avez donc été *Complices* de ces *Crimes.* Ceux, qui ne les ont pas commis, les ont conſeillez, ou louez; ou, du moins, ne les ont pas deſaprouvez, & ont eu de la joie de les voir commettre. Ainſi, vous avez tous été, ſans en excepter un ſeul, *de très-malhonnêtes-Gens.* Mais, parmi tous ces *Coupables*, je n'en trouve pas de plus *criminels* que ceux de vôtre *Ordre*; puis que leurs continuelles *Sollicitations*, leurs *Harangues*, leurs *Panegyriques*, leurs *Députations en Corps*, leurs baſſes *Flateries*, ont été une *huile* continuelle, qui a nourri le *feu de la Perſecution Chicaneuſe*, & qui a enfin allumé la *Perſecution Dragonne.*

On a de la peine à comprendre qu'une *Nation*, d'ailleurs féconde en Grands-Hommes, & préſentement plus floriſſante que jamais, ait été ſi deſtituée d'*Honnêtes-Gens.* C'eſt là que DIOGENE auroit eu raiſon de chercher avec ſa Lanterne; ou plûtôt, il ne ſeroit pas ſorti de ſon Tonneau, s'il eût vécu en *France* de nôtre tems. Car il auroit été aſſûré que ſa recherche auroit été vaine. Jamais *Prince* n'a été plus digne que LOUIS

LE GRAND d'avoir de fidelles Amis; parce qu'il a fait du bien à une infinité de Personnes. Cependant, il ne s'est trouvé aucun, parmi tant de Créatures, qui lui ait osé representer qu'on avoit surpris sa *Religion*, & qu'il donnoit trop d'Autorité à des Gens, qui ne devoient se mêler que de leur *Bréviaire*. Ni *Ministre*, ni *Conseiller d'Etat*, ni *Maréchal de France*, ni *Duc*, ni *Pair*, ne s'est soucié de donner un bon Avis à un grand *Maître*, qui eût été fort capable d'en profiter; si on s'y fût pris de bonne heure, & comme il faut. Tous ces *Courtisans* infidelles & flateurs ont aplaudi à l'*Esprit de Bigoterie*; &, au lieu de lui disputer le terrain, comme ils auroient pû, ils ont fait semblant d'en être eux-mêmes malades. Les *Héroïnes de* BUSSI * elles-mêmes, ont taché par là, s'il étoit possible, de réparer leur honneur mal-mené; &, je ne sai même, s'il ne s'est pas trouvé des *Maris* assez coiffez en toutes manieres, pour effacer tous leurs soupçons, à la vuë de ce beau zêle, qui vaut bien la *Politique* de l'HELENE des *Grecs*, lors qu'elle voulût apaiser DEIPHOBE.

Scilicet id magnum sperans fore munus amanti,
Et famam extingui veterum sic posse malorum †.

Vous

* *Des* Femmes Galantes, *semblables à celles dont parle* BUSSI-RABUTIN *dans son* Histoire Amoureuse des Gaules.

† VIRG. Æneid. *Lib.* VI. DE'IPHOBE, *Mari d'*HELE'NE, *qui se plaint de ce que dans*

Vous ne ferez pas touché de la dépravation universelle dont je vous parle, & vous n'en croirez rien ; parce que la *joie*, que vous sentez au milieu de vos *Triomphes*, ne vous permet pas de bien examiner les choses. Vous croiez en gros, & par un honteux Préjugé, que tout ce qui a été fait contre nous, est juste ; puis qu'il a été suivi d'un succès si glorieux à la *Vraie Religion.* Mais, ne vous y trompez point. Vos *Triomphes* sont plûtôt ceux du *Déïsme*, que ceux de la *Vraie Foi.* Je voudrois que vous entendissiez ceux qui n'ont d'autre *Religion* que celle de l'*Equité Naturelle.* „ Ils regardent vôtre con„ duite comme un Argument irréfutable : & „ lors qu'ils remontent plus haut, & qu'ils „ considerent les *ravages*, & les *violences* „ *sanguinaires*, que vôtre *Religion Catholi*„ *que* a commises, pendant six ou sept cens „ ans, par tout le monde ; ils ne peuvent „ s'empêcher de dire, que DIEU est trop „ bon essentiellement, pour être l'*Auteur* „ d'une chose aussi pernicieuse que les *Reli*„ *gions positives* ; qu'il n'a révelé à l'*Homme* „ que le *Droit Naturel* ; mais, que des „ *Esprits*, ennemis de nôtre repos, sont ve„ nus de nuit semer la zizanie dans le „ champ de la *Religion Naturelle*, par l'éta„ blissement de certains *Cultes particuliers*, „ qu'ils savoient bien qui seroient une se-

dans le Sac *de* Troye, *cette mechante Femme l'ait trahi, pour regagner les bonnes graces de* MENELAS. DEIPHOBE *étoit Frere de* PARIS.

„ mence éternelle de *Guerres*, de *Carnages*, & d'*Injuſtices*. „ Ces *Blaſphêmes* font horreur à la conſcience; Mais, vôtre *Egliſe* en répondra devant Dieu, puis que ſon *Eſprit*, ſes *Maximes*, & ſa *Conduite*, les excitent dans l'ame de ces Gens-là. Qui peut conſiderer ſans ſcandale, que cette même *Egliſe*, qui paroît plûtôt avec l'équipage d'une *Mégere*, dans le Portrait que l'*Apologie de la Réformation* * vous en a tracé, qu'avec l'équipage de l'*Epouſe* de Jesus-Christ, ſoit ſur le point d'inonder encore une fois toute l'*Europe !* C'eſt ainſi que vous en parlez dans les *tranſports* de vôtre *joie*, enyvrez de vôtre *bonne fortune*. On dit que vous prenez tant de goût à voir *fourager* les *Maiſons* des *Hérétiques* par le *Soldat*, que vous vous demandez déjà les uns aux autres: *Eſt-ce que nous ne pouſſerons pas le* Roi *à nous envoier avec ſes Armées victorieuſes à la* Converſion *de tous les* Etats Proteſtans? *Eſt-ce que nous n'irons pas aider le* Roi *d'*Angleterre *à faire dans ſon* Roiaume *ce qu'on vient de faire dans celui-ci?* Si jamais vous regagnez ce que la *Réformation* avoit délivré de vôtre cruelle *Tyrannie*, je ne ſai pas où ſe cacheront ceux qui

* *C'eſt un* Ouvrage *que Mr.* Jurieu *publia en* 1683. *ſous le* Titre *de l'*Hiſtoire du Calviniſme, & celle du Papiſme, miſes en Parallêle; ou, Apologie pour les Réformateurs, pour la Réformation, & pour les Réformés; contre un Libelle intitulé l'*Hiſtoire du Calviniſme, par Mr.* Maimbourg.

qui tiennent encore bon pour la *Providence.* Mais, il faut esperer que DIEU ne nous abandonnera pas à une telle insulte des *Esprits-forts.* Quoi donc? on verroit encore la seule *Maîtresse* du *Christianisme*, une certaine *Religion*, qu'on apelle *Catholique:* qui ressemble plûtôt, quand on la voit dans son *Histoire*, à cette *Furie infernale* que JUNON déchaina contre les *Troiens*, qu'à une *bonne Religion!*

Luctificam ALECTO *Dirarum ab sede Sororum,*
Infernisque ciet Tenebris: cui tristia Bella,
Iraque, Insidiaque, & Crimina noxia cordi.
Odit & ipse Pater Pluton; odêre Sorores
Tartarea monstrum: tot sese vertit in ora,
Tam sæva facies, tot pullulat atra colubris *.

Voilà le Portrait le plus fidelle qu'on ait jamais vû de vôtre *Eglise*; & l'*Adversaire* de Mr. MAIMBOURG, qui nous a donné depuis quelque-tems le *Parallelle du Calvinisme & du Papisme*, n'a fait, ce semble, que paraphraser & prouver au-long ce Texte-là. Si vous en exceptez ce Trait, *Odit & ipse Pater Pluton*, tous les autres conviennent à vôtre *Eglise* admirablement. Mais, pour celui-là, il ne lui convient point du tout. Car, je croi que jamais *Fille* n'a été plus cherie de son *Pere*, que celle-ci l'est des *Esprits malins*, qui lui ont donné naissance. Cela est naturel: chacun aime son semblable; & entre ses *Enfans*, un *Pere* a toûjours plus de ten-

* VIRG. *Æneid. lib.* VII.

tendresse pour ceux qui sont faits comme lui. Or, où se trouvent mieux que chez vous les deux *Linéamens*, par lesquels JESUS-CHRIST a caractérisé le *Démon*, quand il a dit, qu'il est *Menteur*, & *Meurtrier*, *dès le commencement*? ce qui revient à ces Paroles de VIRGILE,

Cui tristia Bella,
Iraque; Insidiæque, & Crimina noxia cordi.

La VIOLENCE, & la MAUVAISE-FOI, sont les deux *Marques caractéristiques* de vôtre *Eglise*. Elle en laisse une si mauvaise odeur dans tous les lieux de son passage, que sa *hardiesse à mentir* n'a pû empêcher que l'*Histoire* ne nous ait conservé ces honteux vestiges. Lisez, si vous ne l'avez pas luë, l'*Histoire du Papisme*, dans l'*Apologie de la Réformation*: *Histoire* si bien prouvée, que vôtre Mr. FERRAND, païé & gagé par le *Clergé*, pour écrire contre nous, n'a osé toucher à cette corde; s'étant contenté de répondre à d'autres petites *Objections*: ce qui est justement imiter un *Chirurgien*, qui se contenteroit de guérir une égratignûre, à un homme qui auroit six ou sept coups d'épée à travers le corps.

Le bon DIEU veüille que ce malheur n'arrive pas à l'*Europe*; je veux dire, celui de retomber sous vôtre joug. Car, combien de *Crimes*, de *Sacrileges*, de *Profanations*, de *Violences*, & de *Faux-Sermens*, cela ne vous couteroit-il pas? Et si jamais vous y arriviez, ce seroit alors que l'on pourroit dire

dire ce que dit LUCRECE du Siécle d'EPICURE:

Humana ante oculos fœdè cùm vita jaceret
In terris oppressa gravi sub Relligione,
Quæ caput à cœli regionibus ostendebat
Horribili super adspectu mortalibus instans *.

Il faut avoüer, Monsieur, que vôtre Perseverance dans le même Caractére est une chose bien digne d'étonnement. On se lasse de tout ; & l'*Univers* est un Théatre de vicissitudes continuelles. Cependant, vôtre *Communion* se trouve toûjours sur ses deux piés, qui sont la MAUVAISE-FOI, & la VIOLENCE. De quelque côté qu'elle se tourne, & de quelques machines qu'elle veüille faire essai, il faut que ces deux-là viennent toûjours sur les rangs. On en a vu tout fraîchement un bel Exemple. Il sembloit que vous eussiez quelque envie de vous en tenir à vôtre *Mauvaise-Foi*. Car, on vous a vu, pendant quelques années, ne saper la *Réformation* que par des *Arrêts*, par des *Procès*, & par des *Chicanes*. Bien des gens se persuadoient que vous continueriez ce train-là. Mais, vous vous étes bien-tôt lassés d'une Posture & d'une Demarche si contrainte. C'étoit proprement ne marcher, ou ne sauter, que sur un pié. Vous vous étes donc remis dans vôtre ancienne & naturelle Situation, qui est la *Fourberie*, & la *Violen-*

* LUCRETIUS *de Rerum Nat. Lib. I.*

Violence. Vous avez *rempli* nos *Maisons* de *Soldats*; &, après avoir *commis* cent *Cruautez*, vous soûtenez avec la derniere effronterie, qu'*on n'a usé que des voies de la Douceur.* Vous écrivez cela par tout. Vous en faites la matiere de vos *Panegyriques*, de vos *Sermons*, & de vos *Epîtres Dédicatoires*; & Personne, parmi vous, n'ose témoigner, ou qu'il ne croit pas que tout se soit passé doucement, ou qu'il blâme ceux qui le soutiennent. Et, après cela, nous ne dirions pas que *vous étes tous de fort malhonnêtes-Gens?*

C'a, Monsieur, que je vous questionne un peu. Lisez-vous de sang froid ce que vos *Ecrivains* disent sur les derniers *Moiens* dont on s'est servi pour nous *pervertir?* Si vous les lisez, sans remarquer l'*impudence* de ces *Flateurs*; n'avez-vous pas honte de vous-même de vous trouver l'Esprit si abruti, si enforcellé, ou si enchainé dans les piéges d'une basse *Superstition*, qu'il croit aveuglément toutes les *Fables* qu'on lui débite? Mais, si vous la remarquez, n'étes-vous pas bien malheureux de vous taire, & de ne pas délivrer vôtre *Eglise* de la honte, & de l'infamie, qui l'attend; pour avoir ajoûté à ses *Violences furieuses*, la *Mauvaise-Foi la plus inoüie*, sans que personne ait fait semblant d'en être choqué?

Quand je songe à cette *Mauvaise-Foi* si monstrueuse, il me semble que l'on peut la regarder comme un juste *Jugement de* DIEU, qui frape d'un *Esprit d'étourdissement* ceux qui ont oprimé la *Bonne Cause* par des manieres si indignes. Car, si vos *Auteurs*

avoient

avoient un peu de jugement, ils verroient bien que leurs *Flateries* sont seules capables d'empêcher la *Conversion* de ceux qu'on a *contraints de signer.* Le moien que ces gens-là cessent d'avoir en horreur une *Religion* qui les a tant *tourmentez*, & qui leur nie, en face à eux-mêmes, qu'on leur ait *fait aucun mal?* Cette séule expérience de *Fourberie*, & de *Menterie* palpable, ne doit-elle pas naturellement inspirer cette Pensée à ces *prétendus Convertis*, que *vos* Prêtres, *& vos* Moines *sont des* Imposteurs, *qui ne méritent aucune créance en rien*; *qui sont vendus à l'iniquité* ; *& qui prêcheroient dans trois jours une* Croisade *pour le* Mahometisme, *si la* Cour *les envoioit pour cela à la suite des* Dragons? Si la juste *Providence* de DIEU vous laissoit en vôtre Sens naturel, n'y a-t-il pas aparence que vous craindriez ces mauvaises suites de vôtre *Mauvaise-Foi?* Mais, c'est aparemment dequoi l'on se met peu en peine chez vous. Pourvû qu'on *signe*, & que l'on aille à la *Messe*, vous laissez croire à vos *Convertis* tout ce qu'il leur plaît; & vous vous consolez sur ce qu'au moins leurs *petits Enfans* seront, par l'instruction machinale, dans l'état où vous souhaitez les gens. Ainsi, sans recourir à une *Providence particuliere*; si ce n'est pour dire, que DIEU ménage si bien les choses, que l'on peut toûjours reconnoître vôtre *Origine* aux deux *Traits*, & aux deux *Linéamens*, inséparables du *Démon*; il vaut mieux penser que vôtre *Mauvaise-Foi* est en cette rencontre un effet de vôtre habitude. Le *Mensonge* vous est de-

devenu ſi naturel, que vous ne ſauriez vous en departir; lors même qu'il ne vous eſt pas trop néceſſaire. Ne ſeroit-ce pas que vous craignez de vous enroüiller, ſi vous diſcontinuiez à *mentir?* Cela pourroit bien être : car, puis que vous faites tant de *Livres* pour prouver qu'il eſt juſte de faire *entrer par force* dans l'*Egliſe* ceux qui n'y veulent pas *entrer de bon gré*; & que, cependant, vous ne voulez pas avoüer que vous avez *emploié la force*, quoi que tout le monde le ſache; vous donnez clairement à connoître que vous aimez mieux *mentir* ſans néceſſité, que d'interrompre un exercice, où vous ſouhaitez de vous tenir toûjours en haleine, & d'être toûjours frais émoulus. C'eſt ainſi que CATILINA ordonnoit à ſes Gens de n'être jamais ſans faire des crimes, utiles ou non. Car, au moins, ſervoient-ils à fortifier l'habitude. Après tout, ne nous étonnons pas, ſi vous aimez ſi fort à *mentir.* C'eſt le mêtier que vous doit avoir enſeigné celui qui a imprimé ſi bien à vôtre *Egliſe* les deux *Marques caractériſtiques* que JESUS-CHRIST a déſignées dans le Chapitre VIII. de l'*Evangile* de St. JEAN Verſet 44. *

Mais,

* *Voici ce* Verſet *ſelon la Verſion de Mons:* Vous étes les *Enfans* du *Diable:* & vous ne voulez qu'accomplir les déſirs de vôtre *Pere.* Il a été *Homicide* dès le commencement, & il n'eſt point demeuré dans la *Vérité*; parce que la *Vérité* n'eſt point en lui. Lors qu'il dit des *Menſonges*, il dit ce qu'il trouve dans lui-même; car il eſt *Menteur* & *Pere du Menſonge.*

Mais, au moins, devriez-vous, après une habitude de tant de Siecles, & après un exercice ſi continuel, *mentir* plus adroitement que vous ne faites. Vous vous jettez dans les contradictions les plus puériles. Vous caractériſez l'*Héreſie* par l'*Opiniâtreté*. Je pourrois vous citer mille paſſages de vos Auteurs, qui diſent, que *c'eſt le propre des* Hérétiques *d'être* Opiniâtres. Vous croiez que nous ſommes *Archi-Hérétiques*; & cépendant, ſi l'on vous en croit, *tous les* Réformez *de* France *ſe ſont convertis* en dernier lieu, *ſans qu'il ait falu ſe ſervir que de quelques Inſtructions courtes & familieres, & de quelques heures de Conférence.* Si vous ſaviez *mentir* adroitement, vous introduiriez les *Huguenots* ſur la Scene, ſi *opiniâtres*, ſi *obſtinez*, ſi *aheurtez*, que rien plus. Il eſt vrai, qu'enſuite, il faudroit demeurer d'accord, que pour vaincre leur *Obſtination*, il falût faire *diſſiper leurs biens par le Soldat*; *les empriſonner*; *les releguer*; *encloîtrer leurs Femmes & leurs Filles*; *les empêcher de dormir*; &c. & ce n'eſt pas vôtre compte que d'avoüer une telle choſe. Voilà comment il n'eſt rien de tel que de dire la *Vérité*. Sans cela, on s'enferre, comme un *Sanglier*, ou dans un épieu, ou dans un autre.

Seroit-il bien vrai ce que diſent quelques-uns, que vos *Impoſtures* ne ſont pas un effet de vôtre *malice*? parce que, comme les choſes ne peſent pas dans leur élement, ainſi le *Menſonge* étant dans vôtre *Egliſe*, comme dans ſon centre, & dans ſon païs natal, ne s'y fait pas ſentir à la *Conſcience*. Si cela eſt, Mon-

Monſieur, vous êtes beaucoup plus à plaindre que ſi la *Conſcience* vous faiſoit paſſer de méchans momens parmi tant de *Fourberies.*

Par la même raiſon, on devroit dire, que, tout de bon, vous ne croiez pas avoir uſé de *Violence* contre nous; mais plûtôt d'une *Bénignité*, & d'une *Douceur*, que nous ne ſaurions mêconnoître ſans ingratitude. Car, puis que vôtre *Caractére paternel* renferme le *Meurtre*, & le *Menſonge*; & que, pendant pluſieurs Siecles, vous avez dignement repondu à cette qualité héréditaire; il faut, qu'à préſent, les *Violences* ne vous coûtent rien, & qu'elles ſoient bien exceſſives, lors que vous les croiez dignes de ce nom-là. Il faut auſſi que vous ſoiez très-perſuadez qu'on vous a de grandes obligations, lors que vous *n'écorchez pas les Gens tous vifs*, & lors que les *Rouës* & les *Potences* ne ſont pas miſes en campagne. En effet, pendant pluſieurs Siecles, elles ont été vos *ornemens* de tous les jours. Voulez-vous que ſur ce pié-là, nous apellions *des Bienfaits* vôtre derniere conduite? Je ne vois pas que vous puiſſiez vous ſauver que par là. Mais, ne voiez-vous pas l'abime où vous vous précipitez? Ne voiez-vous pas, que d'abord vous tombez entre les mains de CICERON, pour en étre foudroiez, comme il foudroia MARC ANTOINE dans la ſeconde *Philippique?* Liſez un peu ce qu'il répondit ſur ce qu'on lui compta pour un bon ſervice ce qu'on ne l'avoit pas *tué*. C'eſt bien pis, quand, après cela, l'on vous fait voir que TIBERE * crut avoir

* SUETON. in Vitâ TIBER. *Cap.* LIII.

avoir donné une si grande marque de clémence, en ne faisant pas *étrangler*, & *traîner à la voirie*, la vertueuse Agrippine; qu'il voulût que le *Sénat* fit un *Arrêt* pour l'en remercier solennellement, & pour faire des offrandes au Jupiter du *Capitole* à ce sujet. Il n'est pas jusques aux *Fables d'Esope* qui ne vous abîment. Lisez la *Remontrance* que fit un *Loup*, à une *Cicogne*, qui ne se voioit pas assez paiée de ses services, par la bonté qu'il avoit euë de ne la pas *étrangler*. A vous dire le vrai, Monsieur, vos *Dragons* ont quelque raison de se vanter qu'ils n'ont pas été fort *violens*; & vos *Missionnaires* ont eu quelque raison d'écrire, qu'il ne s'étoit pas fait des *Violences*; & les uns, & les autres, ont lieu de se plaindre, à l'imitation du *Loup* d'Esope, de l'ingratitude de nos Gens. Car, puisqu'on est sorti de leurs mains la *vie sauve*, & sans voir ses *maisons brulées*, on leur doit mille remercîmens. Une Troupe de *Dragons*, animée par des *Missionnaires*, devoit naturellement être *plus barbare* qu'elle n'a été; & vos *Troupes*, accoûtumées à *saccager* de longue-main, pis qu'à la *Turque*, la *Hollande*, le *Palatinat*, le *Païs de Liége*, le *Pais de Juliers*, la *Flandre Espagnole*, cette derniere au milieu de la Paix, se doivent croire *douces comme des Agneaux*, lors qu'elles ne jettent pas pêle-mêle les *Meres* & les *Enfans* au milieu des *Flammes*. Et au-reste, puis que vous avez soûtenu, que les plus cruels *Saccagemens* du *Païs-Bas Espagnol*, n'étoient point des *Actes d'hostilité*, & n'alteroient en rien la bonne amitié que vous aviez

aviez pour *Sa Majesté Catholique*; il ne faut pas trouver étrange que tout ce qu'ont fait vos *Soldats* chez ceux de la *Religion*, passe dans vôtre bouche pour des *Actes de Civilité*, *& de Charité.* Vous dites que vous n'avez aucune haine contre nous, mais plûtôt une tendresse de Frere. Mais, vous disiez aussi, en *saccageant* barbarement les pauvres *Flamans*, que vous ne laissiez pas d'observer la *Paix* avec eux, comme avec les Sujets d'un *Prince* ami & allié. On a eu raison de vous apliquer cette *Chanson* de MOLIERE:

Si vous traittez ainsi, belle Iris, qui vous aime,
Helas! que pourriez-vous faire à vos Ennemis *.

Pour l'Amour de DIEU, Monsieur, cessez enfin de vous moquer ainsi de DIEU & des *Hommes*; &, puis que vous vous servez d'une *Langue humaine*, aussi-bien que les autres *Nations*, ne donnez pas aux *Mots* un *Sens* different de celui que les autres *Nations* leur donnent: ou bien, avertissez le monde que vous ne prétendez pas parler comme font les autres. Dites-nous comment vous définissez les *Mots*, & ce que c'est, parmi vous, que *Violence*, *Hostilité*, *Rupture de Paix.* Car, vous confondez tellement ces *Termes*, qu'on n'entend plus rien dans vôtre jargon. Je ne croi pas qu'on ait jamais vû d'exemple d'une *Nation*, qui ait méprisé toute la Terre au point que vous faites.

* MOLIERE *dans la* Comédie du Bourgeois-Gentilhomme; *Act. I. Sc.* II.

faites. Vous agissez tout comme si les autres *Peuples* qui vous régardent, n'étoient que des *Chiens*, ou même des *Marionnetes*: point de respéct pour la rénommée, pour la bien-séance, pour le *decorum*. Ou vous croiez que les autres hommes n'auront pas l'esprit de remarquer vos actions; ou vous ne vous souciez pas davantage de ce qu'ils en penseront, que de ce qu'en penseroient vos *Chevaux*, s'ils étoient témoins de vôtre conduite. En conscience, si vous étiez persuadez qu'il y a des Gens dans l'*Europe*, qui savent la *Jurisprudence* & le devoir d'un bon *Juge*; ou si, croiant qu'il y en a, vous aviez quelques égards pour l'estime qu'ils feront de vous; auriez-vous jamais osé juger, comme vous avez fait, les *Procès* de la plûpart de nos *Eglises*, sur des *Accusations* ridicules & mal prouvées, & foulant aux piés vos propres *Principes*, & les *Maximes* les plus anciennes de vôtre *Palais*: & cela grossierement, & sans savoir, ou vouloir, cacher vôtre *Tromperie*. Si vous croiiez que les autres Hommes ont le *Sens-commun*; ou si vous leur faisiez la grace d'être bien aise qu'ils vous estimassent; oseriez-vous *ruiner*, *exiler*, *emprisonner* tant de Gens; mettre tant de *Soldats* déchainez à bride abatuë dans les *Maisons* de ceux de la *Religion*; & aller à main armée *sommer* & *exécuter* les *Villes*; & soûtenir néanmoins dans vos *Imprimés* qu'*on ne se sert que de la Douceur?*

Je le dis encore un coup; pour une *Eglise* si *roûtinée* à la *Tromperie*, & à la *Mauvaise-Foi*, on vous trouve fort *grossiere* dans

dans vos *artifices*. Je fai bien que plufieurs de nos *Auteurs* vous ont donné la loüange de *Grands Politiques*, dans la maniere dont vous vous preniez à nous ruiner. L'un d'eux, dans un *Ouvrage* * contre le P. MAIMBOURG, a porté fi haut la chofe, qu'il a dit en propres termes, *La feule conduite que Meffieurs de* l'Eglife Romaine *tiennent en* France *pour nous exterminer, eft une Production de* Politique, *fi fine, fi rufée, fi artificieufe, qu'elle peut fervir de fujet de méditation, vint ans durant, à ceux qui fe veulent perfectionner dans l'art des Intrigues.* Il fe trompe; & fi le refte de fon *Livre* n'étoit pas plus-véritable, il auroit fait une fort-mauvaife *Critique* du *Calvinifme* de Mr. MAIMBOURG. Ce n'eft point par reffentiment, ou par efprit de vengeance, que je dis, que *votre Conduite a été tout-à-fait groffiere.* Je fai bien que c'eft vous offenfer plus-vivement, que fi on difoit, que vous avez une *malice fouverainement méchante & rafinée.* Vous n'avez pas même ce petit dégré de vertu, qui fait que l'on aime mieux être accufé d'*imprudence*, que d'une *malice* accompagnée d'*efprit.* Ainfi, l'on vous mortifiera davantage, fi l'on publie que vos maniéres ne fentent pas l'*Habile-Homme*, que fi l'on publie qu'elles ne fentent pas le *Bon-Chretien.* Cependant, ce n'eft pas dans cette vûë que je vous dis, que vôtre *Politique* a été

* *Critique generale de l'Hiftoire du Calvinifme*, Tom. I. pag. 209. & 210. de la feconde Edition; & 186. de la troifiéme.

été la plus *grossiere*, & la plus *étourdie* du monde ; c'est parce que cela paroît incontestable à tout Homme de bon sens. *Oh*, dit-on, *il faut bien que la trame ait été sagement & finement conduite, puis qu'elle a enfin réüssi à la ruïne de tout le Parti.* Belle raison ! Y a-t-il de *Boucher* assez mal-adroit, qui ne vienne enfin à bout de tuer un *Bœuf*, & de le mettre en cent pieces ? Dira-t-on pour cela qu'il a été bien habile, puis qu'après-tout il a réüssi ? Ou, si vous voulez une Comparaison moins odieuse que celle-ci, que j'aurois pû aggraver facilement ; y a-t-il de si miserable *Veneur*, qui ne puisse prendre des *Cerfs*, en faisant mille fautes contre les regles & les principes de la *Chasse* ? Croiez-moi, Monsieur, on est toûjours heureux, quand on réüssit dans son dessein ; mais, la réüssite ne prouve pas, qu'on s'y soit bien pris.

Je dis donc, malgré le bon succès que vous avez eu, que rien n'a été plus indigne d'une bonne & sage *Politique*, que la maniere, dont vous avez travaillé à nôtre renversement. Je ne parle pas du tort que vous avez pû faire à l'*Etat*, ou pour le présent, ou pour l'avenir. Je laisse au tems à nous en instruire. Je ne parle que de vos manieres. On en peut juger, puis que c'est un fait passé. Vit-on jamais plus de machines inutiles & mal-concertées que l'on en voit dans cette Révolution ? Combien d'*Arrêts*, qui ne signifient rien ? Que de *Vetilles*, & que de *Minuties* réglées fort serieusement, publiées, affichées, & enregîtrées ? Je n'ai pas

compté tous les *Arrêts*, qui ont été donnez contre nous, depuis le Mariage du *Roi.* Je sai seulement qu'ils peuvent composer plusieurs Volumes. Mais, je croi pouvoir dire avec vérité, qu'il n'y en a qu'un qui ne soit pas une piece hors d'œuvre, & une fausse démarche. C'est l'*Edit* du mois d'Octobre dernier *, qui a révoqué tous ceux de *Pacification.* Voilà par où un grand *Politique* auroit commencé, & la seule Piece qu'il auroit mise dans le Corps de son Ouvrage; & je me trouve en cela de l'avis de l'*Auteur* que je réfute. A-quoi-bon s'amuser pendant vint ans, tantôt à *faire défendre le port des Robes*; tantôt à *régler l'heure des Enterremens, & le nombre de ceux qui y iroient*; tantôt à *faire ôter les Bancs à dos qui étoient aux Temples*; tantôt à *faire arpenter l'entre-deux des Temples & des Eglises?* Comment a-t-on eu le courage d'avilir les soins d'un grand *Roi* sur toutes les petites chicaneries qu'un miserable *Missionnaire* de cent écûs de gages favoit inventer? Ne sait-on pas la Maxime, *de minimis non curat Prætor?* Un grand *Roi* doit-il fraper que de grands coups? On s'étonne avec raison que les *Evêques* de *France*, si occupés à bâtir, à joüer, à chasser, à faire leur Cour, à voir les Dames, à tenir Table, aient pû s'abaisser à toutes les bagatelles que leurs *Sindics*, vrais *Solliciteurs de Procés* en *Bas-Normands*, leur suggeroient. Combien plus est-il étonnant, qu'un si grand *Monarque* s'en soit fait une Affaire capitale! Puis qu'il a *toûjours eû dessein de révoquer l'Edit*

* *En* 1685.

l'Edit de Nantes, comme il l'assure dans la *Préface* de l'*Edit de Révocation*, il devoit le faire par la voie la plus courte, qui est toûjours celle d'un habile Ouvrier; ou, du moins, il ne faloit pas accumuler sans nécessité *Arrêts* sur *Arrêts*, dont les uns détruisoient quelquefois les autres. *Non sunt multiplicanda Entia sine necessitate*, dit-on en *Philosophie*. Je trouve bonne la Pensée de ceux qui ont dit, qu'il ne faut pas s'étonner que vos *Arrêts* se détruisent, puis qu'il étoit si mal-aisé, dans un si grand nombre, de se souvenir des uns, lors que l'on dressoit les autres.

N'étoit-ce pas une chose fort necessaire que d'ordonner, que déformais les *Ministres* ne demeureroient que trois ans dans le même-lieu; & qu'au bout de ce terme, ils iroient servir pour autant de tems une autre *Eglise?* On avoit résolu de révoquer entiérement l'*Edit de Nantes* dans peu de tems; & on s'amusoit à régler la transmigration triennale des *Ministres.* C'est comme si des *Juges*, qui auroient condamné un *Criminel* à être pendu dans trois jours, ordonnoient qu'il changeroit de *Prison* tous les deux mois. L'*Arrêt*, qui fût donné quinze jours avant la *Révocation*, est encore plus admirable. On y permet fort gravement aux *Ministres*, qui avoient été nommés pour *baptiser les Enfans*, de *bénir* aussi *les Mariages.* C'étoit avoir bien envie de faire des *Arrêts:* & dans le fond, c'étoit commettre la *Majesté* & la *Sagesse* du *Prince*; car, autant que faire se peut, on ne doit pas publier des *Ordon-*

nances, qui foient caffées dès le lendemain.

J'avois toûjours eu de l'éloignement pour les *Hypothefes* du P. MALEBRANCHE. Mais, j'avouë, Monfieur, que vos manieres me font goûter ce qu'il dit. Je trouve quelque chofe de fi indigne d'une *Intelligence* fage, de faire tant d'*Arrêts particuliers*, d'avancer, de réculer, d'aller à-droite, d'aller à-gauche, de fe rétracter, de s'expliquer mieux; en un mot, de vivre au jour la journée, je veux dire, de faire de nouveaux *Reglemens* à chaque Séance de *Confeil*; cela, dis-je, me paroît fi éloigné de l'idée de la perfection, lors que je le confidere dans vôtre conduite à nôtre égard, que je commence à croire, avec ce nouveau *Philofophe*, que DIEU n'agit que par un petit nombre de *Loix Générales*.

Vous avez été fi peu *Politiques*, que vous avez donné des *Arrêts*, qui ont fait crier toute l'*Europe* contre vous, & vous ont expofé aux Comparaifons les plus odieufes, fans que vous en aiez tiré aucun profit. Je parle de l'*Arrêt*, qui *permetoit aux Enfans de fept ans de fe faire Catholiques*. On vous a foudroiez fur cela, par les armes de la *Raifon*. Mais, comme ce n'étoient que des armes de *Raifon*, qui ne vous étonnent gueres, & que vous n'eftimez pas trop, vous n'avez pas corrigé la faute. Il eft vrai auffi qu'elle vous eft demeurée fort-inutile; car, avez-vous converti beaucoup d'*Enfans de fept ans?* & vos *Sages-Femmes* vous en ont-elles procuré beaucoup? Fort peu: & ce n'é-

n'étoit pas la peine de faire des *Arrêts* si étranges. Vous avez fait-là deux lourdes bevûës; l'une, d'ordonner que ces *Conversions* seroient valables; l'autre, de ne pas enlever autant d'*Enfans de sept ans* que vous auriez pû : ou plûtôt, il faloit faire ce que vous avez fait enfin, c'est-à-dire, déclarer *que tous les Enfans, qui naîtroient en France, seroient censez Catholiques.* Un de vos *Missionnaires-à-Pension* a crû faire des merveilles pour justifier les *Conversions de sept ans*, en disant, *qu'à cét âge-là, les Enfans peuvent pécher, & discerner la Vertu d'avec le Crime.* C'est toute la raison qu'il a donnée. Je voudrois qu'il nous dit présentement pourquoi on veut que nos *Enfans* soient *Catholiques* dès leur naissance. Est-ce qu'en venant au monde ils conoissent le Bien & le Mal; ou, est-ce qu'on peut faire aujourd'hui sans raison, ce que l'on ne faisoit autre-fois qu'avec raison ? Soiez sûr, Monsieur, que si l'on vous pousse sur ces matieres, l'on vous réduira, ou à vous taire, ou à ne dire que des absurditez extravagantes. Si vous avez droit de vous emparer de nos *Enfans* dès qu'ils viennent au monde, pourquoi attendiez-vous autre-fois qu'ils eussent *sept ans?* Pourquoi ne les preniez-vous pas à six, & à trois, & même le premier jour? Si vous attendiez l'âge de *sept ans*, parce qu'alors, & non pas plûtôt, ils pouvoient choisir avec connoissance, il faut que vous avouiez, qu'alors vous vous conduisiez par quelque ombre de raison; mais, qu'à present, vous n'agissez que de pure force. Si vous aviez

sû faire les choses en grands *Genies*, & en grands *Politiques*, il y a long-tems que vous vous seriez épargné la peine de tant d'inutilitez honteuses.

Le seul moien de vous disculper est de dire, premierement, *qu'il y a mille* Declarations, *qui semblent ne servir de rien, & qui pourtant ont été fort sagement publiées ; parce qu'elles ont trompé les* Protestans, *& caché le but où l'on tendoit.* Mais, cela-même vous démonte; car, non seulement vous vous justifiez en avoüant que vôtre but a été de nous tromper, & que vôtre conduite a été marquée du *Caractére* de la *Bête*, qui est le *Mensonge:* vous tombez encore dans l'inconvenient d'une *Tromperie* inutile ; car que vous importoit-il de nous tromper ? Craigniez-vous que nous ne fortifiions du *Roiaume ?* Mais, n'aviez-vous pas les mêmes moiens de l'empêcher, que vous avez eu l'année derniere ? N'est-il pas visible que vous n'avez emploié la *Fourbe*, & le *Deguisement*, que parce que vous y étes tellement accoûtumez, que vous ne sauriez marcher sans cela ? Je vous avouë que la *Politique humaine* permet la *Dissimulation* & la *Tromperie ;* & qu'un *Roi*, qui sait persuader à ses Voisins, qu'il n'a pas dessein de leur nuire, quoi qu'il y travaille fortement, est loüé selon les Maximes du Monde, lors que ces *Deguisemens* sont necessaires, & qu'une conduite franche exposeroit le *Roiaume* à un puissant Ennemi. Mais, tromper des Bonnes-Gens, dont on n'a point lieu de se défier; qu'on ne doit point craindre; qui n'ont ni

la

la volonté de nuire, ni le pouvoir; qu'on peut détruire, si on veut, à jeu découvert; c'est assurément aimer la *Tromperie*, parce qu'elle est *Tromperie*: ou, tout au moins, c'est multiplier les Etres sans necessité. Se defendre par la *Ruse*, lors qu'on ne peut resister autrement à son Ennemi, n'est pas une chose blamable, selon la *Politique mondaine*; mais, user de *Ruse* & de *Fraude* contre un Innocent, qui se repose sur la Bonne-Foi; qui fait tout ce qu'on peut attendre d'un Sujet fidelle; c'est une action qui crie vengeance, & devant DIEU, & devant les Hommes.

Une autre voie de vous disculper, c'est dire, secondement, *qu'on n'a pas toûjours agi selon les mêmes idées, & selon le même plan; & qu'ainsi l'on a été obligé de faire plusieurs* Arrêts *qui paroissent superflus. Ils ne l'étoient pas par raport au premier Projet; mais, ils le sont par raport à d'autres mesures qu'on a prises.* Je crois une partie de tout cela. Je ne doute point que tous ceux qui ont dirigé ce fameux & grand Projet, cette grande affaire de la *Cour* de *France*, n'aient fait mille changemens dans leurs petites idées; & que leurs bizarreries ne les aient jettés dans mille tours & retours; sans préjudice des *Crieurs d'Arrêts*, qui avoient chaque jour un nouveau ramage à dégoiser dans les ruës de *Paris*, contre *ceux de la Religion prétenduë Réformée.* Mais, tout cela montre manifestement, que vos vûës ont été fausses, & que vôtre prétenduë fine *Politique* ne voioit pas plus loin que son nez

en bien des occaſions. Je ne voudrois pas jurer que vous n'aiez été les *Dupes* de vos *Miſſionnaires-à-Gages*, & de vos *Sindics du Clergé*; qui, en véritables *Solliciteurs de Procés*, ont pû faire comme ces *Medecins* & ces *Chirurgiens*, qui, pour faire durer les maladies & les plaies, ne vont au bon remede que par des circuits. Ces Gens-là, pour faire durer leur emploi, & pour être long-tems neceſſaires, ont propoſé cent incidens chicaneux, où la *Cour* a donné tout de ſon long, tantôt à-droite, tantôt à-gauche.

Une troiſiéme voie de vous deffendre ſeroit de dire, *que vous avez été contraints de tromper les* Huguenots, *& de les miner peu-à-peu, avant que de frapper le grand coup de la ſupreſſion des* Edits; *parce que vous craigniez un Soûlevement, ſi on eût commencé l'affaire par la* Révocation de l'Edit de Nantes. Mais, je vous répons, que c'eſt en cela-même, que vous paroiſſez, non ſeulement un peu poltrons, mais auſſi très peu clair-voians. Et où avez-vous les yeux, puis que vous ne voiez pas, qu'il n'y avoit rien à craindre d'une troupe de Gens diſperſez, ſans *Villes*, ſans *Munitions*, ſans *Géneraux*, ſans *Argent*; environnez par tout des autres Sujets du *Roi*, & ſous un *Monarque* qui avoit les meilleures & les plus nombreuſes *Armées* de l'*Europe*, craint & rédouté par tout? Je dis cela par raport au tems du *Traitté* d'*Aix-la-Chapelle*; ou, du moins, par raport au tems qui ſuivit la *Paix* de *Hollande*. Pourquoi s'amuſer alors à des Vetilles d'*Arrêts*, & à des Réviſions de vieux

Par-

Parchemins? Cela eût pû être souffrable, en cas qu'on eût eu dessein de nous resserrer dans les termes des *Edits*. Mais, on vouloit les abolir entierement. Il faloit donc, puis que l'on avoit la force en main, éxécuter cette Pensée rondement, & en grand-homme. Je ne suis pas le seul qui vous fasse ce reproche. D'autres vous l'ont déjà fait publiquement.

Voici vôtre quatriéme & derniere Apologie. *On a voulu*, direz vous, *commencer par les voies de la* Douceur; *& on a esperé qu'elles rameneroient dans le giron de* l'Eglise *le plus grand nombre des* Sectaires. *Nous sommes donc très loüables de n'avoir pas pris les choses de hauteur, ni emploié les Forces du* Prince. Tout cela ne vaut pas mieux que vos trois autres moiens. Car, il faut être très-peu clair-voiant, pour esperer de convertir une *Secte*, que l'on croit très opiniâtre, par une longue suite de petites *chicaneries*, où la *Mauvaise-Foi* étoit si grossiere, qu'il n'y avoit point de *Ministre de Village* qui ne la montrât au doit à ses *Paroissiens*. Ces injustices palpables, basses, & honteuses, ne faisoient qu'aliener les esprits; excepté quand un homme, qui n'avoit point de *Religion*, vendoit sa Profession extérieure le mieux qu'il lui étoit possible. C'est assûrément un bon moien de gagner un homme à une *Religion*, qu'il croit *Idolatre*, que de lui faire voir qu'elle se sert, outre cela, de la *Fraude*, & de la *Supercherie*, pour s'agrandir; qu'elle fait une *Foire d'Ames*, ou plûtôt de *Gestes extérieurs*, où elle achete les

uns deux écûs, les autres une pistole, & ainsi du reste. L'expérience vous a montré un furieux méconte. Car, tant que vous n'avez fait que chicaner, vous n'avez conquis que très peu de gens. L'*Arrêt*, qui cassa tous ceux de la *Religion*, qui étoient dans les *Finances*, vous parût un coup de filet, qui enleveroit une grande quantité de poissons. Mais, vous fûtes pris pour *Dupes* ce coup-là; car, vous n'y gagnâtes qu'une très petite proïe: & cependant, vos *Finances* ne sont pas une trop bonne *Ecole*, ni de *Religion*, ni de *Vertu*. Vous n'avez fait des *Conversions* considérables, que lors que vous vous étes avisé en *Poitou* de faire *saccager* par des *Soldats* les *Maisons* des *Païsans* & des *Bourgeois*, dont vous exposiez la personne à mille *insultes*, & à mille *violences*. Le bruit, que cela excita dans toute l'*Europe*, sembloit vous avoir causé quelque honte; car, vous suspendites ces *Conversions Dragonnées*, qui vous rendoient l'exécration de tous les Honnêtes-Gens. Vous continuâtes donc vos *Chicanéries*, vos *Arrêts sans nombre*, & vos *Foires d'Ames*; & vous n'avanciez gueres dans vôtre dessein. Il est vrai que vous interdisiez beaucoup de *Ministres*, & que vous faisiez tomber beaucoup de *Temples*; mais, les *Convertis* étoient plus rares que jamais. Il a falu, dit-on, que l'un des *Secretaires d'Etat* * ait fait prendre garde au *Conseil*, qu'on ne verroit jamais la fin du *Calvinisme* par ces *Procedures de Barreau*, & de *Marchand*; mais, que si on l'en vouloit croire, on verroit

* *Mr.* DE LOUVOIS.

roit bien-tôt l'affaire finie. Son avis fut de faire par tout le *Roiaume* ce qui avoit déjà été pratiqué dans le *Poitou*. On goûta cette *Penſée Diabolique* ; l'on répandit un *Déluge de Soldats* par toute la *France*, qui ont achevé la grande affaire des *Converſions* : &, en même tems, nous avons vû l'inutilité des fauſſes & indignes voies que vous aviez ſuivies pendant tant d'années. Vous euſſiez pû vous en vanter comme d'un expedient admirable, quoi que lent, s'il n'eût pas falu l'abandonner pour ſe ſervir des *Dragons* ; mais, aiant été obligez de vous ſervir de cette derniere voie, après n'avoir preſque rien fait durant vint ans par la *Perſécution chicaneuſe*, vous devez avoir la confuſion de ceux, qui, pour éviter un précipice, font cent circuits, & vont chercher des paſſages fort éloignez, & ſe retrouvent enfin, après bien du tems perdu, & après bien des fatigues, au bord de ce précipice, où ils tombent la tête la premiere. Tomber pour tomber, il valoit bien mieux le faire au commencement. C'eſt vôtre Portrait. Vous avez préferé les *Tours* de *Renard* aux *Violences* de *Lion*, & vous vous étes ſervi de la *Ruſe* pendant pluſieurs années ; mais, n'en aiant tiré que peu de fruit, il a falu recourir à la *Violence*. Vous voiez combien cela doit mortifier vôtre *Politique*. J'eſpere que vous n'étes pas au bout ; & que, comme il vous a falu une *Campagne* pour *extorquer* des *Signatures*, il vous en faudra quelques autres pour obliger les gens à aſſiſter à la *Meſſe*. Vous mériteriez bien cette confuſion ; mais,

 je

je ne fai si cela seroit capable de vous arracher de la bouche cette verité, *qu'on n'avoit pas signé volontairement*. Comment vous le feroit-on avoüer; puis que, dans vos *Formulaires* d'*Abjuration*, vous faites dire, *que de bon-gré, & sans contrainte, on embrasse la Foi Catholique?* Autre *Violence*, autre *Perfidie*. Peut-on croire qu'il y a une Justice vengeresse dans le *Ciel*, lors qu'on fait jurer à un homme, qu'il fait volontairement ce qu'il est visible qu'il ne fait, que pour se délivrer d'une vintaine de *Dragons* qui le mangent jusqu'aux os?

Quand j'ai dit que vos *Chicanes* ne vous avoient presque rien valu, je compte, non pas les *Temples*, mais les *Convertis*. Pour les *Temples*, j'avouë que vous aviez trouvé un si bon amas de *Perfidies*, que vous les aviez fait sauter presque tous. Qu'il vous est glorieux, Monsieur, cet exploit-là; & qu'il seroit à souhaiter que celui qui a fait un si joli *Poëme* sur le *Lutrin*, ou sur l'*Allée des Noïers*, en fît un semblable sur le *Triomphe* que vous avez remporté sur les *Prêches des Huguenots!* O! MOLIERE, où es tu!

J'ai une autre Question à vous faire. Suposons qu'on ait pû tromper nôtre *Parti* par toutes les *Préfaces* d'*Arrêts* que nous avons vûës durant plus de trente ans, qui nous aprenoient, que l'*intention de Sa Majesté étoit de nous maintenir dans la paisible joüissance des Edits de Pacification:* ce qui étoit très faux, puis qu'elle a declaré à la tête de son dernier *Edit*, qu'*elle a eu pour but, toute sa vie, de suprimer, & de révoquer celui de* Nan-

Nantes; ſupoſons, dis-je, que tous ces *Menſonges* publics, & imprimez, ſoient une légitime punition des Fautes de nos *Ancêtres, qui*, à ce que vous dites, *ſe firent donner par force les Edits de Pacification:* & ne conteſtons point ſur cet article, que vous auriez bien de la peine à laver; mais, aumoins, dites moi, *s'il eſt permis de traitter de la même maniere, les Deſcendans de ceux qui n'étoient point Sujets, & qui l'étans devenus, ont ſtipulé, par une Capitulation dans les formes, la conſervation de leur liberté de Conſcience.*

C'eſt ici où je vous tiens. Vos lâches & perfides *Miſſionnaires*, *Flateurs-à-Gages*, & dignes de porter un colier, comme des *Mores*, ne font pas ſcrupule de dire, que le *St. Eſprit* a inſpiré au *Roi* tout ce qu'il a fait contre nous. Si on leur parle de *la Religion du Serment*, ils répondent que les *Edits* ne fûrent accordez que pour éviter de plus grands deſordres; & qu'ainſi, dès qu'on n'a pas eu ſujet de nous craindre, on a pû ſe dédire de ce que nous nous étions fait promettre. C'eſt-à-dire, que parce que nous avions extorqué l'*Edit de Nantes*, à ce qu'on prétend, on a pû avec juſtice le révoquer. Mais, ſi c'étoit la raiſon pourquoi on le caſſe, on ne devroit pas ôter l'*Exercice de la Religion* des lieux, où il n'étoit pas en vertu de l'*Edit de Nantes.* C'eſt néanmoins ce que l'on a fait à *Sedan*. C'étoit un *Etat Souverain*, comme chacun ſait, juſques en l'année 1642. Le *Duc de Boüillon* le céda au *Roi* LOUÏS XIII. moiennant d'autres avantages.

Le *Roi* en prit possession, avec promesse de laisser les choses en l'état qu'il les trouvoit. *Sa Majesté*, à présent régnante, ratifia le *Traitté*, & régla tellement les choses, que la *Religion Protestante* devoit y être maintenuë, avec tous les *Droits*, & *Privileges*, dont elle se trouvoit en possession. Néanmoins, on y a tout bouleversé; & les gens de guerre y ont fait plus de *Violences brutales* qu'en la plûpart des autres lieux. Mais, ce qui montre une *Mauvaise-Foi* encore plus inexcusable, c'est qu'on a trompé ces pauvres gens de *Sedan* dans une espece de convention qu'on leur fit faire. Mr. l'*Archevêque de Rheims* leur promit solennellement, que s'ils vouloient céder au *Roi* leur *Temple* de bonne grace, *Sa Majesté* leur permettroit d'en bâtir un autre dans les *Fauxbourgs*, & les en laisseroit joüir tranquillement. Ils acceptérent le parti, ne croians pas, que même dans ces sortes de contrats, qui semblent se faire comme de particulier à particulier, & comme quand un *Roi* achete un cheval, ou une môntre, on voulût se servir du privilege de se dédire. Ils céderent donc leur *Temple*, & se mirent à en bâtir un autre dans le lieu, qui leur fût marqué. On les laissa faire; mais, six mois après, dans ces dernieres Révolutions, on les a compris sous l'*Edit de Nantes*, & on les a *contraint*, à force de logemens de Soldats, à *signer*. Avoüez moi, Monsieur, que rien ne sauroit être plus petit que cette conduite. Est-il bien digne, ou d'un *Roi*, ou d'un *Prélat*, de tromper une pauvre *Ville*,

le, seulement pour avoir le plaisir de lui faire dépenser dix ou douze mille francs ? J'aimerois autant dire à un *Bourgeois* de *Paris*, *Donnez-moi vos Pierreries, & en échange je vous permets de bâtir une Maison, qui aura de grands Privileges.* J'aimerois autant, dis-je, lui faire cette proposition, & après avoir eu les Pierreries, & laissé bâtir la Maison à ce *Bourgeois*, le condamner au Bannissement. Voilà néanmoins une chose, pour laquelle vos *Nouvellistes* publics donnerent au *Roi* de très grandes loüanges. Je parle de la convention passée entre *Sa Majesté* & les *Bourgeois* de *Sedan*. Que n'aurois-je pas à dire, si je parlois des *Violences* que vous avez commises dans la *Principauté d'Orange*, où vous ne pouvez pas prétexter, que la *Religion* ait été établie par des *Edits* obtenus par force ? Observez-vous bien la *Capitulation* de *Strasbourg ?* Ou plûtôt, étes-vous capables de ne pas *tromper ?* Je ne saurois quitter cette funeste matiere, sans vous faire honte, si vous en étes capable, des *mensonges prodigieux*, dont l'*Edit d'Octobre* est rempli.

1. On y assûre que la *Révocation* de l'*Edit de Nantes*, qu'on vient de faire, n'est que *l'exécution d'un dessein, qu'*HENRI IV. *avoit formé.* Il avoit donc eu envie de casser ce même *Edit*, qu'il avoit ordonné si expressément aux *Cours Souveraines* d'enrégîtrer ; qu'il avoit conçû dans les termes les plus significatifs d'une *Loi perpetuelle* & *irrévocable* ; & à l'occasion duquel il avoit dit aux *Députez* du *Parlement de Paris*, mandez pour cet enrégîtrement, *Qu'il ne trouvoit pas bon d'avoir*

d'avoir une chose dans l'intention, & d'écrire l'autre; que si quelques-uns l'avoient fait, il ne vouloit pas faire de même; que la tromperie est par tout odieuse, mais qu'elle l'est davantage aux Princes, dont la parole doit être immuable. Il avoit donc été *doublement fourbe*, 1. En déclarant, contre son intention, qu'il vouloit que l'*Edit de Nantes* servit de *Loi perpetuelle.* 2. En déclarant, qu'il n'avoit pas une chose dans l'intention, & une autre dans son écriture. Si cela est, il aimoit bien à tromper la Posterité. Je ne réfute point cette Fable. D'autres le feront apparemment. Je ne dirai qu'une chose, que j'ai lûë dans un *Auteur* ci-dessus cité; c'est que Loüis XIV. n'avoit pas encore découvert ce grand dessein de son Aïeul, lors qu'il dit, *qu'*Henri IV. *avoit aimé les Huguenots; que* Loüis XIII. *les avoit craints; mais que pour lui, il ne les aimoit, ni ne les craignoit.* Il y a toutes les apparences du monde, qu'il a dit cela sur les Remontrances qu'on lui faisoit en nôtre faveur, fondées sur les concessions de son Pére, & de son Grand-Pére; puis qu'un * *Jésuite* fameux l'assûre dans une *Epigramme Latine*, qui fut imprimée l'an 1672. Mais, il ne faut pas s'étonner si l'on a découvert dans l'*Histoire de Henri le Grand*, un dessein si peu connû. Les *Rois* ont des Privileges particuliers en toutes choses; on leur aprend l'*Histoire*

* *Critique Générale du Calvinisme, Lettre XXII. p. 47. de la 3. Edit. Cette* Epigramme *est du Pére* Vavasseur.

toire autrement qu'aux autres hommes ; &, puis qu'on a pû empêcher que LOÜIS LE GRAND n'ait apris que les *Jésuites* ont été autrefois banis de *France*; (car on assûre que les *Députez* de *Troïes* le surprirent fort, quand ils coulérent un mot de cela dans leur *Harangue*, il n'y a pas bien des années;) il ne faudroit pas s'étonner, qu'on lui eût apris de son Aïeul bien des particularités, que personne n'a jamais sûës. Mais, s'il est très excusable de ne savoir pas exactement l'*Histoire*, aiant tant d'autres choses plus importantes à gouverner, ses *Ministres*, qui ont, ou dressé, ou examiné l'*Arrêt*, ne le sont pas, d'y avoir laissé des choses fausses: trahissant ainsi le plus digne Maître, qui se puisse voir, d'être aimé d'eux, puis qu'il les comble incessamment de bienfaits.

En second lieu, on assûre dans l'*Edit de Révocation*, que tout ce qu'on a pû faire jusques à l'année 1684. a été *de diminuer le nombre des Exercices de la R. P. R. par l'interdiction de ceux qui se sont trouvez établis, au préjudice de la disposition des Edits, & par la suppression des Chambres mi-parties.* Comment ose-t-on dire cela publiquement ; puis qu'il est de notoriété publique, qu'en ce tems-là, on avoit fermé un très grand nombre de *Temples*, & emprisonné je ne sai combien de *Ministres*, pour de prétendües contraventions, non pas aux *Edits de Nantes*, & *de Nîmes*, mais à d'autres petits *Arrêts-de-trois-jours*, que de *miserables Missionnaires* avoient suggerés, comme un moien inévitable de susciter des Procés aux *Consistoires*?

En

En troisiéme lieu, on fait dire au Roi, que *dès son avénement à la Couronne, il a eu dessein de faire ce qu'il faisoit alors*, c'est-à-dire, *d'annuller tous les Edits de Pacification.* Mais, d'où vient qu'il a dit tout le contraire à la tête de ses *Arrêts*, pendant près de quarante ans; &, sur-tout, dans la célébre *Commission* qu'il donna aux *Intendans*, peu après la *Paix des Pirenées*, d'informer, avec un *Commissaire* de nôtre *Religion*, des *Contraventions* faites à ces mêmes *Edits?* D'où vient qu'il a dit tout le contraire dans une *Lettre* écrite à Mr. l'*Electeur de Brandebourg*, en l'année 1666. où il dit, *qu'il prend soin qu'on maintienne ses Sujets de la R. P. R. dans tous les Priviléges qui leur ont été concedez; & qu'on les fasse vivre dans une égalité avec ses autres Sujets. Qu'il y est engagé par sa Parole Roiale, & par la réconnoissance qu'il a des preuves qu'ils lui ont données de leur Fidelité pendant les derniers mouvemens?* D'où vient enfin, qu'en l'année 1652. il leur accorda une *Déclaration* si favorable*?

Mais la *Mauvaise-Foi* la plus criante qui se trouve dans cet *Edit*, & celle qui montre le plus manifestement, qu'on se moque de DIEU & des hommes, est contenuë au dernier *Article.* Voici comme on y parle. *Pourront, au sur-plus, les-dits de la R. P. R. en attendant qu'il plaise à Dieu les éclairer comme les autres, demeurer dans les Villes & les Lieux*

* *Voiez la* Critique générale *de l'Histoire du Calvinisme*, Tom. II. p. 59. *& suiv. de la* 3. *Edit.*

Lieux de nôtre Roiaume, Païs & Terres de nôtre obéïssance, & y continuer leur commerce, & joüir de leurs biens, sans pouvoir être troublez ni empêchez, sous prétexte de la dite R. P. R. à condition, comme dit est, de ne point faire d'exercice, &c. Peut-on rien voir de plus précis, & de plus clair, ni qui promette plus solennellement la *Liberté de Conscience*, sans trouble, ni empêchement? Néanmoins, dans le tems même que l'*Edit* se publia, il y avoit des *Villes*, où les *Dragons* fourrageoient chez ceux de la *Religion*; &, fort peu après, *Roüen*, *Diéppe*, *Caen*, & toute la *Normandie*, ont souffert des *Logemens de Soldats*, qui ont *forcé* tout le monde, ou à *s'enfuir*, ou à *signer*: les habitans de *Paris* ont été exposez, environ le même tems, à *mille souffrances*; les *Anciens de Charenton* ont été releguez en divers lieux, & foulez de Gens-de-guerre dans le lieu de leur exil; plusieurs autres Chefs de famille ont été aussi bannis, ou emprisonnez, & l'on a ravagé les Maisons de Campagne de quelques-uns. Je vous prie de me dire, si ce n'est pas aimer la *Tromperie* de pure gaieté de cœur? Est-ce la force invincible de l'habitude qui vous fait *mentir* sans necessité; ou, est-ce un juste jugement de DIEU qui vous étourdit, & qui vous empêche de voir que vous vous rendez dignes de l'exécration publique, par le mépris insupportable que vous faites du jugement de toute la terre, & des apparences de la Bonne-Foi? Quel besoin aviez-vous de faire cette Promesse? On ne sauroit assez décrire le peu de justesse,

teſſe, & l'égarement qui éclate dans tout cela.

Au-reſte, ſi HENRI IV, ſon Fils, & ſon Petit-fils, avoient tant d'envie de réünir les *Proteſtans* avec l'*Egliſe Romaine*, ne pouvoient-ils pas le faire, auſſi bien en tems de *Guerre* qu'en tems de *Paix?* Eſt-ce qu'en tems de Guerre ils manqüoient de *Prédicateurs*, la Voie légitime & Apoſtolique de convertir les *Errans?* Cette Queſtion n'eſt plus difficile à reſoudre. On a vû, par l'experience, que la *Paix* étoit neceſſaire à ce grand deſſein. Car, comme on l'a executé par la Voie des *Armes*, & par la *Violence* de la *Soldateſque*, il eſt clair qu'il ne faloit pas que les *Troupes* fuſſent occupées au dehors. Nous voions préſentement le ridicule de tant de *Panégyriques*, qui ont dit, que *le* Roi *avoit donné la* Paix *à l'*Europe, *par un effet incomparable d'une Modération deſintéreſſée, qui mettoit des bornes à la victoire, leſquelles il n'y avoit qu'elle ſeule qui y pût mettre.* On voit auſſi le dénoüement d'une affaire, qui ſurprénoit tout le monde. On a vû la *France* faiſant mille Inſultes chicaneuſes à l'*Eſpagne*, & ravageant le *Païs-Bas Eſpagnol*, ſans prétendre que ce fût violer la *Paix.* On la croioit ſur cela fort affamée de *Guerre*; & l'on crût que, pourvû que l'*Eſpagne* la lui déclarât, elle l'accepteroit de grand cœur. Cependant, on la vit ſeigner du nez, & démander, avec des inſtances réïterées, & qu'aucunes longueurs ne rébutérent, une *Paix*, ou une *Tréve* de vint ans. Elle l'obtint enfin. On a ſoupçonné que

que c'étoit l'effét d'une foiblesse intérieure du *Roiaume*, peu connuë aux *Etrangers*, mais fort connuë aux *Ministres d'Etat*. Quelques-uns mêmes ont crû, qu'on rédoutoit les Ennemis, qu'on se pouvoit voir en tête; mais, ce n'étoit point cela. On vouloit avoir la *Paix*, afin d'emploier les *Troupes* au *fourrage* de ceux de la *Religion*; on vouloit laisser en repos les *Etrangers*, afin de faire la *Guerre* au *bien* & à la *conscience* des *François* mêmes. Ne font-ce pas-là de beaux desseins, & bien dignes d'avoir été inspirez par des personnes de vôtre Robe? Car, c'est vous, *Prêtres*, & *Moines*, qui avez causé ce desordre, aussi-bien qu'un nombre infini d'autres dans tout le monde, pendant mille ans.

Après tout, dites-vous, *ce nous est un grand avantage, qu'on ait réduit tous les* Calvinistes *sans aucune effusion de sang*. Ne vous glorifiez pas trop de cela; car, pour ne pas vous renvoier à CICERON, à TIBERE, & à la *Fable d'*ESOPE, comme tantôt: sachez qu'il y a des manieres de *tourmenter les gens*, qui ne font pas tant d'éclat que d'autres, & qui ne paroissent pas d'abord si odieuses, qui néanmoins sont aussi cruelles. Un *Ancien* * a eu raison de dire, qu'il y a bien de la difference, entre le *grand* & l'*éclatant*. C'est une chose d'un *grand éclat*, dit-il, à une Femme, que de se plonger un poignard dans le sein; de l'en tirer; de le donner à son Mari pour en faire autant; & de lui dire,

* PLINE, *Epist. L.* 3.

re, que ce n'eſt rien. Voilà les idées qui frapent fortement l'imagination. Cependant, il ſe fait des choſes quelquefois dans le domeſtique, qui ne viennent à la connoiſſance de perſonne, ou qui ne font pas beaucoup d'impreſſion ſur les eſprits, où il y a plus de *grand*, & qui demandent plus de *force d'ame*. Croiez-vous que *mourir* ſur un échaffaud pour ſa *Religion*, qui eſt une choſe d'*éclat*, ſoit plus pénible, & plus difficile à s'y réſoudre, qu'à ſe voir *manger* par des *Soldats*, qui vous font mille indignitez; qui vous cornent aux oreilles; qui vous empêchent de dormir; ou, du moins, qui vous ruïnent, & qui vous mettent en état que vous ne voiez aucune fin à vos maux, ni par la fuite, ni par la mort. Vous fermez tous les *Ports* & toutes les Iſſuës du *Roiaume*; vous condannez aux *Galéres* ceux qui ſe voudront ſauver; vous empêchez d'avoir de-quoi vivre ceux qui ne changent pas de *Religion*; on ne voit aucune fin à la miſére; vous enviez aux miſerables le dernier aſile qui les tireroit de peine, c'eſt à ſavoir la mort; &, après cela, vous pourriez-vous glorifier de ce qu'*on ne pend perſonne?* C'eſt un *nouveau genre de cruauté* plus inſupportable que celui de vos Péres. Car, encore, ſous leur direction, avoit-on le plaiſir de ne ſouffrir pas long-tems, & de mourir pour ſa cauſe. Mais, de la maniere que vous vous y prénez; offrant à un homme de la *Religion* une *longue ſuitte de miſeres*, ſans autre reſſource que la *patience*, qui s'épuiſe aiſément,

ment, lors qu'on ne ſait pas juſqu'où on en aura beſoin ; vous ôtez toute *conſolation*, & vous réduiſez une ame au plus triſte état où elle puiſſe être. De ſorte, qu'il eſt beaucoup plus difficile de vous réſiſter, que de réſiſter aux *Empereurs Païens* ; & ainſi, quoi que vos *Perſécutions* n'aient pas l'idée d'une auſſi grande *ſévérité*, il eſt ſûr, qu'à tout prendre, elles ne ſont pas moins dures, ou plûtôt qu'elles le ſont davantage. Ne diroit-on pas que vous donnez dans la Maxime de cet *Empereur*, qui envioit aux Patiens la fin de leurs peines, & qui vouloit qu'ils ſe ſentiſſent mourir, * *ita feri ut ſe mori ſentiat?* Je ſuis ſûr, qu'il y avoit quantité d'Honnêtes-Gens parmi nous, qui ont *ſigné*, qui ſeroient *allez* gaiement *au ſupplice* ; mais, quand ils ont conſideré que leur *conſtance* les expoſeroit à voir gaſpiller leurs Biens : ce qui eſt un déchirement d'entrailles, ſi grand pour bien des gens, (*Viſcera noſtra tua dilaniantur opes*, diſoit la Femme d'ULISSE à ſon Mari,) qu'ils aimeroient mieux ſe ſéparer de leurs Richeſſes par la mort, que de voir leurs Richeſſes ſe ſéparer d'eux ; quand ils ont vû que leur conſtance les feroit vivre long-tems dans la *miſere*, ſéparez de leur *Femme*, & de leurs *Enfans*, qu'on auroit diſtribuez dans des *Cloîtres* ; en un mot, quand ils ont vû qu'on ſe joüeroit d'eux, en une infinité de manieres, ſans leur donner la conſolation de préſcrire un terme à leurs véxations, ſans écouter ces plaintes,

Jam

* SUETON. *in Calig.* C. XXX.

Jam ſatis eſt, Cæſar; finem pro munere poſco.
Quem das finem, Rex magne, laborum † ?

ils ont ſuccombé dès le premier choc. Aſſûrément, on étoit moins malheureux ſous les *Empereurs Païens*, à le bien conſiderer; puis qu'ils ſauvoient un homme de la captivité de la conſcience, en lui offrant une prompte voie de ſouffrir, pour une bonne fois, tout ce qu'il pouvoit ſouffrir. Et au-fonds, on nous en a bien fait accroire ſur le chapitre des dix *Perſécutions.* Vôtre *Martyrologe* ſe pourroit réduire à un bien petit Volume, ſi l'on en avoit ôté toutes les *Fables.* Liſez, liſez l'*Ouvrage* qui a été imprimé à *Oxfort* depuis un an, compoſé par Mr. DODWEL, ſous le titre de *Diſſertationes Cyprianicæ*; & vous verrez, en parcourant avec lui les dix *Perſécutions* de l'*Egliſe*, qu'il n'y a eu que peu de *Martyrs* dans tout cela. Je vous accablerois de Paſſages, ſi je voulois vous prouver par Autoritez, que c'eſt un *genre d'inhumanité* le plus cruel de tous, que de n'en vouloir pas à la vie; n'en voici qu'un :

Nil animæ lethale datum, moremque nefandæ
Dirum ſævitiæ, pereuntis parcere morti ‡.

Il ſemble que ce ne ſoit rien que des *Soldats* ſe relaient pour *chatoüiller*, pour *faire danſer*, pour *berner*, pour *ſe joüer* d'un Hôte en pluſieurs manieres; parce qu'après tout, diton, ce n'eſt pas le *batre*, ni le *tuer.* Mais, eſt-

† VIRG. *Æneid. Lib. I.*
‡ LUCAN. *de Bello Civ. Lib. II.*

eſt-ce peu de choſe que de lui *ôter le ſommeil*, la choſe du monde ſans laquelle il nous eſt entierement impoſſible de ſubſiſter ; & que ceux , qui ſont travaillez d'*inſomnie* , acheteroient au poids de l'or. Il y a des *Auteurs* qui diſent , que les *Carthaginois* , pour *tourmenter* cruellement REGULUS, ne ſe ſervirent point d'autre aitifice que de le faire *veiller* par force.

Je ne ſuis pas aſſez injuſte pour vouloir dire , que vos maniéres n'aient eu pour bût de ménager la Réputation de vôtre *Egliſe*. Mais , croiez moi , Monſieur , vous vous aviſez trop tard de ménager quelque choſe. Il y a long-tems que vôtre *Egliſe* n'a plus de Réputation à perdre, & qu'elle s'eſt couverte d'une infamie inéffaçable par ſes deux *Caractéres indelébiles*, dont j'ai tant de fois parlé, *la Mauvaiſe-Foi*, & *la Violence*.

Cette *Mauvaiſe-Foi* eſt tellement enracinée dans vos Maximes , qu'on ne ſauroit aſſez s'étonner, qu'il ſe ſoit trouvé des Gens, qui aient blâmé le *Parlement d'Angleterre* , de n'avoir pas fait jurer le *Roi* à preſent regnant, qu'il laiſſeroit les choſes de la *Religion* dans l'état qu'il les a trouvées. Bien loin de blâmer cela , on doit louër la Sageſſe de cette Auguſte *Compagnie*, qui s'eſt contentée de la parole que le *Roi* avoit donnée en qualité d'*Honnête-Homme*, & d'*Homme-d'Honneur* *.

C Cet

* *Lors que* JAQUES II. *fut couronné, il prêta le même* Serment *que les* Rois, *ſes* Predeceſſeurs ; *& s'engagea par là* à maintenir

Cet engagement est une fois plus fort que les *Sermens* qu'il eût pû prêter en qualité de *Catholique*. Car, comme sous cette qualité ce *Monarque* releve des Personnes de vôtre Ordre, vous lui auriez bien-tôt fait voir, que son *Serment* n'étoit pas un lien indissoluble ; & qu'il n'obligeoit qu'à tems : c'est-à-dire, pendant que l'occasion de le rompre n'étoit pas favorable ; de sorte qu'il ne faudroit pas se fier aux *Sermens* qu'il auroit prêté comme *Chrétien à-la-Romaine*. Mais, pour la parole qu'il a donnée en qualité de *Prince Honnête-Homme* ; qui aime la Réputation d'Homme sincere, franc, & genereux ; qui aime la gloire sur des idées tout autrement

nir la Religion établie dans le Roiaume. *Ce n'est pas l'Usage en* Angleterre *que le* Parlement *exige aucun autre* Serment. *Il est vrai, que dans le cas de* Jaques II, *il auroit pû demander, que ce* Prince *passât un* Acte *plus formel en faveur de la* Religion Anglicane. *Mais, il se contenta du* Serment *ordinaire, & de la* Déclaration *expresse, qu'il avoit faite à son* Conseil, *d'abord après la mort de son Frére,* de deffendre, & de maintenir l'*Eglise Anglicane*, telle qu'elle étoit établie par les Loix. *Le* Conseil *pria Sa Majesté de vouloir bien rendre cette* Déclaration *publique* ; *& Elle ordonna qu'on la fit imprimer dans la* Gazette de Londres. *Mr.* Bayle *a donc raison de dire* que le Parlement se contenta de la Parole que le Roi avoit donnée en qualité d'*Honnête-Homme*, &c.

ment pûres, que celles que vous inſpirez aux *Princes*, pour les rendre l'inſtrument de vos injuſtes Paſſions; on s'y peut fier. A cet égard, il n'eſt point ſous la *Juridiction Ecleſiaſtique*. Car, cette *Juridiction* ne ſouffre pas la qualité d'*Honnête-Homme* dans les lieux où elle ſe peut établir. Puis donc que le *Roi* d'*Angleterre* eſt *très Honnête-Homme*, il faut conclure qu'il a ſouſtrait à vôtre *Juridiction*, cette precieuſe qualité; & que c'eſt un réduit inviolable, où la Bonne-Foi defendra vigoureuſement ſes immunitez contre vos attentats importuns; que c'eſt un *Sanctuaire*, où le *Souverain Pontiſe* même n'aura pas le droit d'entrer. Si je me trompe dans ma conjecture: (& le tems ſeul peut nous aprendre ce qui en ſera; & pour vous dire franchement ma penſée, nous ſouhaitons plus, que nous n'eſperons de vôtre coté:) ſi, dis-je, je me trompe, ce ſera parce que l'*Eſprit Catholique*, Gangrêne très-contagieuſe, l'emportera ſur l'*Honnête-Homme* *. Et, en tout cas, le *Parlement* ſera toûjours très loüable de n'avoir exigé aucun *Serment*: car, de la maniére que vous conduiſez les Conſciences, cela n'eût ſervi de rien; il n'y a point de nœud aſſez fort pour vous. De ſorte que, quand on a de la charité, il ne faut pas vous faire jurer; & alors, au moins, on vous épargne le *parjure*. Vous en êtes quitte pour un ſimple *manque de parole*; petite affaire pour vous. Pour moi, deſormais,

* *L'Evenement n'a que trop juſtifié cette Conjecture.*

mais, si j'ai à faire à des *Catholiques*, je leur demanderai d'abord, *En quelle qualité traiterez-vous avec moi ; est-ce comme Catholiques ? S'ils disent qu'*oüi, *je leur repondrai, qu'ils n'ont qu'à se retirer ; que je ne saurois prendre confiance en eux sous cette relation.* Mais, s'ils veulent traiter comme *Honnêtes-Hommes*, ce sera une autre chose. Vos *Sermens*, comme *Catholiques*, ne sont qu'une toile d'arâgnée, que vous rompez en soufflant dessus. On n'a qu'à vous dire, qu'en faisant tort à un *Huguenot*, vous le disposerez à se faire *Catholique*, pour avoir raison du Procès qu'il vous feroit ; & vous croirez faire une bonne œuvre de vous *parjurer*, & ainsi des autres actions.

Quel Triomphe, encore un coup, n'est-ce point pour ceux qui disent, *que* DIEU *ne nous a point révelé d'autre* Religion *que la* Lumiere Naturelle, *qui ne manqueroit pas de nous montrer sûrement l'*Equité *& l'*Honnêteté, *& nôtre* Devoir envers DIEU *& le* Prochain, *si nous ne l'obscurcissions pas par tant de* Cultes, *& par tant de* Dogmes, *dont un* Etre *ennemi, sans doute, de nôtre répos*, disent-ils, *nous a subtilement & imperceptiblement coiffez !* Quel Triomphe, dis-je, pour ces *Impies*, de voir que la seule *Religion* qui a des marques éclatantes de *Divinité*, soit tombée, pour sa plus ample partie, dans une si énorme dépravation, & qu'elle se propose d'engloutir l'autre partie, & de la corrompre ! C'est la meilleure Leçon de *Malebranchisme* qu'on sauroit donner. Car, s'il étoit digne de DIEU d'agir souvent par des *Vo-*

lontés

lontés particulieres, & par des *Miracles*, auroit-il souffert qu'une *Eglise* aussi corrompuë que la vôtre; qu'une *Eglise*, qui par l'énormité de ses *Maximes*, & la bassesse de quelques-uns de ses *Dogmes*, a mérité l'horreur & le mépris de toute la terre, s'accrût au point qu'elle a fait, & opprimât, par une longue suite de *superchéries* grossieres, entremélées de *Dragons*, & de *Soldats*, qui ont été enfin les *Factotum* de cette belle entreprise, un *Parti Réformé*, une *Troupe d'Innocens*, qui servoient DIEU selon la pureté de l'*Evangile*. Disons donc, avec ce *Pere de l'Oratoire*, que DIEU aimant mieux la *Sagesse* que toute autre chose, aime mieux que sa conduite porte le caractére d'un *Agent Sage*, qui ne trouble pas la simplicité & l'uniformité de ses voies, pour éviter un désordre particulier, que de remedier à tout coup, en s'opposant aux progrès des *Loix générales*, aux maux qui arrivent dans le monde. Je commence à croire, quoi qu'en venant en ce Païs, sans avoir eu le tems de bien méditer sur cela, je fusse très opposé à ces *Visions*, comme je les appellois alors; je commence, dis-je, à croire que cette *Doctrine* est véritable. Que les *Impies* ne disent donc plus, de vôtre longue & fatigante *Prosperité*, ce qu'ils disoient autrefois de SILLA *, *elle n'est point une faute de la Providence*. Il faut plûtôt ici s'écrier, comme faisoit l'infortuné *Empereur* MAURICE, exposé à la cruelle discretion de PHOCAS,

 Justus

* SENEC. *de Conf. ad Marciam*, C. XII.

Justus es, Domine, & justa sunt judicia tua. Le Monde est si méchant, qu'il est de la Sagesse de cet Ordre immuable, qui est la Loi souveraine de DIEU, qu'il soit tout ensemble, & *malheureux*, & *ridicule*. Or, comme DIEU est un *Agent* infiniment *sage*, il doit punir le Monde par les voies les plus courtes, & les plus propres; & je ne pense pas, qu'il y ait de moien plus propre, plus court, & plus efficace, pour mettre le Genre humain dans l'état où il mérite d'être par ses péchez; un état, dis-je, *ridicule* & de *souffrance*, que de conserver l'*Eglise Romaine* dans une grande *Prosperité*, & dans un grand Crédit. Ne craignez pas que les autres Hommes manquent à être bien tourmentez en mille manieres, pourvû que vôtre *Eglise* soit florissante. Ce sera un Fleau de la *Justice Divine*, toûjours prêt à mettre en œuvre. Vous êtes donc necessaires au *juste Juge des Hommes*, pour lui épargner des *Volontez particulieres* & des *Miracles*; car, en suivant les simples *Loix naturelles*, pourvû que vous soiez sur pié, le Monde ne sauroit éviter la peine qu'il mérite. Où auroit-on trouvé des Hommes, sans les faire exprès, qui eussent été capables de mettre le *Nouveau Monde* dans le triste état où vous l'avez réduit par vos *Carnages*, & par la communication de vos *Débauches*, qui y étoient inconnuës? Ainsi, DIEU, qui vouloit châtier cette génération d'*Américains*, & d'*Indiens*, avoit besoin que vous fussiez en état d'agir; & cela posé, tout le reste est venu naturellement, & sans sortir de la voie simple & uniforme

forme que la *Providence* doit garder. Pour le *Ridicule* de l'Homme, vôtre *Eglise* en est un *Elixir* le plus exquis qu'on ait jamais vû; &, assûrément, vôtre *Histoire* bien meditée, & bien étudiée, fournit un morceau du Monde aussi *Ridicule*, qu'il en puisse être. Ne craignez donc point de tomber de l'état où vous êtes. Vous devez durer autant que la corruption de l'Homme, comme la voie la plus courte & la plus simple d'exercer la justice de DIEU. On peut bien dire de vôtre *Eglise*, en se servant des expressions d'un de nos *Poëtes*, que c'est

Un Monstre, qui dans la Paix,
Fait les maux de la Guerre;
Et dont l'Orgueil ne connoit point de Loix.

Mais, pour ce que MALHERBE ajoûte,

En quelque haut dessein que ton esprit s'égare,
Tes jours sont à leur fin, ta chûte se prépare,
Regarde-moi pour la derniere fois:
La Fortune t'appelle au rang de ses victimes,
Et le Ciel, accusé de supporter tes Crimes,
Est resolu de se justifier *;

je pense que de long-tems nous ne ferons assez Gens de bien, pour que cela se puisse faire commodément.

 N'est-

* MALHERBE *dans la* Prophetie du Dieu de la Seine, *sur la Mort du Maréchal d'Ancre.*

N'eſt-ce pas un *Ridicule*, qu'on ne ſauroit aſſez déplorer, que vôtre prétendu *Zêle?* Il faut qu'une infinité d'*Honnêtes-Gens*, qui craignent, & qui ſervent DIEU, ſelon ſa *Parole*, ſe voient *chaſſez de leurs Maiſons, & de leurs Biens; tourmentez en leur Corps; ſéparez de leurs Femmes, de leurs Enfans, & de leurs Amis; le jouët d'un détâchement de Dragons inſolens*; & que ceux qui leur cauſent ces *deſordres*, leur viennent dire, que *c'eſt par le zêle qu'on a de la gloire de Dieu, & de leur Salut*. Eh! malheureux que vous êtes, ſi vous avez tant de *zêle* pour le Salut des autres, que n'en avez-vous pour vous mêmes? Pourquoi vivez-vous ſi mal? Pourquoi êtes-vous le Scandale de tout le Peuple, par vos Impudicitez, & par vôtre Mondanité? Pourquoi emploiez-vous les biens qui ont été donnez ſi mal à propos à l'*Egliſe*, mais néanmoins avec de très bonnes intentions, à mener une vie molle, efféminée, dans le Luxe, dans la Bonne-Chere, Carroſſes, Equipages, toûjours à *Verſailles*, Concerts, Feſtins, &c? Pourquoi faut-il, que plus vous êtes plongez dans ces profanes & vilains Engagemens, plus vous *perſécutiez* les autres *Religions?* Eſt-ce pour expier vos crimes? Mais, c'eſt en cela que paroît l'aveuglement ridicule de vôtre eſprit; c'eſt là le fin, & le précis, de vôtre *Riſible*, & de vôtre *Comique*. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt là le fait. On ſe conſoléroit, ſi la *Perſécution* nous étoit livrée par des Gens d'une *Morale rigide*; par des *Anachorètes de la Thébaïde*; par un *Abbé de la Trape*, par exem-

exemple ; car, nous pourrions croire qu'il y auroit quelque chose de sérieux, & quelque bon motif intérieur dans cette conduite. Mais, que des *Prélats* efféminez, & superbes; que des *Intendans* voluptueux; que des *Courtisans* pourris de crimes ; que des *Courtisannes* enfin, se rendent les *Promoteurs* de nos maux, & y emploient de *Dragons*, qui pour être bons, doivent être, selon vos propres *Poëtes*, *Anathême*, *sans Dieu*, *sans Foi*, *sans Crême*, & *sans Baptême* ; en verité, l'on ne sauroit en revenir. C'est une *Comédie* de vôtre part, & une *Tragédie* pour nous qui souffrons; & il résulte de tout cela quelque chose de fort fâcheux, & en même tems de fort bourru.

N'est-ce pas une chose qui fait honte au nom *Chrêtien*, & qui est capable de porter un *Déiste* à se féliciter de son état, que, pendant que vôtre *Soldatesque* a été logée dans les Maisons de ceux de la *Religion*, les *Gouverneurs*, les *Intendans*, & les *Evêques*, aient tenu Table ouverte pour les *Officiers* des *Troupes*, où on raportoit, pour divertir la Compagnie, tous les bons Tours, dont les *Soldats* s'étoient avisez, pour faire peur à leurs Hôtes; pour leur excroquer de l'argent; & enfin, pour venir à bout de leurs *Signatures*. On sait que vos Gens de qualité & d'autorité, emploiez dans les *Provinces* pour ces vexations, divertissent les Dames, en leur faisant de bons Contes de tout ce qui s'est passé sous leur ressort. Et, après cela, vous voulez qu'on croie que ces Gens-là ont une *Religion?* Vous ne voulez pas qu'on vous dise, que

vous dégoûtez un *Honnête-Homme* d'avoir du *Zéle*, par le mauvais ufage que vous faites du vôtre, fupofé que vous en aiez ?

Vous m'irez dire, peut-être, qu'il n'y a plus en *France* que des *Gens de bien* parmi les *Catholiques.* Vous pouvez le faire, puis que tout vôtre *Clergé*, harangant le *Roi* en Corps, l'a dit d'une maniere très pofitive, & qui ne fouffre point d'équivoque, comme quand il fait des *Décifions de Théologie.* La *Harangue* en eft imprimée. Tout le Monde y a pû lire, que *la* Piété *& les* Bonnes Mœurs *regnent dans tout le* Roiaume, *par les foins & par l'exemple du* Roi; *que c'eft maintenant un honneur de pratiquer la* Vertu; *& que fi le* Vice *n'eft pas tout à fait détruit, au moins eft-il réduit à fe cacher.* A proportion, je ne penfe pas que jamais aucun *Poëte* du *Paganifme* ait débité une *Flaterie* fi outrée: & j'avouë, qu'encore que les plus grands defordres me paroiffent dignes de vos Gens, & naître dans leur ame, comme dans leur terre naturelle; ceci me paffe tout à fait, & me femble quelque chofe de tranfplanté, ou d'infpiré par le *Mauvais Ange*, que vous donnez à chaque Perfonne, & à chaque efpéce de Gens, qui vouloit aparemment empêcher que l'on ne fût affez aveugle, pour ne pas voir vôtre foible. A préfent comment ne le verroit-on pas ? N'eft-ce point proftituer vôtre Caractere, la Bonne-Foi, & les égards qu'on doit au Public, que de parler de ce ton-là en Corps de Députation, & de le faire imprimer ? Ne voiez-vous pas, que le plus bête de tous les Hommes

mes vous peut démentir par ſes yeux, & par ſes oreilles? A-t-on jamais vû une volée de *Jeunes Seigneurs* à la *Cour* plus perduë qu'aujourd'hui ? Ne les faut-il pas releguer à tas, & à piles; & faut-il bien être curieux pour aprendre la vie qu'on mene ? Vraiment, il s'en faut bien, que le *Vice* ſoit plus réduit à ſe cacher qu'autrefois. Il ſeroit à ſouhaiter que vos *Flatéries*, ſi indignes de Gens qui ſont apellez à corriger les autres de leurs défauts, & non pas à les encenſer ; ſi indignes même d'un Homme grave, & qui ne veut pas faire le *Poëte Eſpagnol* en Proſe ſérieuſe; fuſſent reduites à ſe cacher, comme vous dites fauſſement que le *Vice* y eſt reduit.

Eſt-ce que vous ne laiſſerez pas quelque avantage par deſſus vous au *Paganiſme?* Pour l'amour de DIEU, contentez vous d'être, en bien des choſes, *plus ridicules* que les *Païens* ; laiſſez vous ſurpaſſer au *Culte des Hommes vivans.* Si l'on ne vous arrête, vous ſerez bien-tôt en paſſe de les égaler. Ce que vous venez de faire à *Caen*, n'eſt-il pas bien beau? Je ne blâme pas qu'on éleve des *Statuës* à l'honneur des *Princes* morts & vivans, & qu'on les orne d'*Inſcriptions.* J'aprouve, au contraire, cette marque de reſpect & d'amitié des *Sujets* pour un *Souverain.* Mais, les *Gens d'Egliſe* devroient laiſſer faire cela aux *Magiſtrats*, & n'y pas intervenir avec les *Cérémonies* de la *Religion*; car, c'eſt un achéminement périlleux à l'*Idolatrie.* Vous ne ſauriez croire le ſcandale que vôtre *Meſſe du St. Eſprit*, par où vous

 avez

avez commencé à *Caen* l'*Erection de la Statuë* du *Roi*, jette dans l'esprit des *Etrangers*. Ceux qui ont plus de ressentiment contre vous, que de veritable Piété, en ont de la joie, & s'imaginent malignement qu'ils vivront assez, pour vous voir *ôter le chapeau* dans les ruës devant les *Statuës* du *Roi*, comme en passant auprès des *Croix*; &, en un mot, aller plus loin qu'on n'a été dans l'ancienne *Rome* pour *Divus Augustus*, mort ou vif. C'est à vous à y prendre garde: le pas est glissant, & j'ai assez de Zêle pour le *Nom Chrêtien* pour ne vous pas refuser en cela un mot d'avis. Quoi! pour une *Cérémonie* purement *civile*, comme d'éléver la *Statuë* d'un *Roi vivant*, il faut que les *Processions* marchent; que l'*Evêque Diocésain* officie pontificalement; qu'il celébre la *Messe du St. Esprit*, comme s'il s'agissoit dans un *Concile* de faire des *Articles de Foi*; qu'au milieu du *Sacrifice du Corps de Nôtre Seigneur* on s'arrête pour entendre, non pas l'explication d'un *Evangile*, ou, en général, un *Sermon*, mais le *Panégyrique* d'un Homme vivant; que toute la journée se passe, en partie dans des *Actes profanes*, & en partie dans des *Actes de Religion*, par raport à l'*Erection* de la *Statuë*, & à celui qu'elle répresente? Allez, Monsieur, allez, si vous ne faites cesser bientôt ces abus, que je crois qui seroient très desagreables au *Roi*, s'il les savoit, ou s'il en considéroit les circonstances, vous irez bien loin, avant la fin de ce Siecle. Où sont aujourd'hui les *Prélats*, qui fassent ce que faisoit sous FRANÇOIS I PIERRE

CAS-

Castellan, pour s'oppoſer aux mau-vais effets de la *Flaterie* des *Courtiſans*, qui ſont les plus dangereux *Empoiſonneurs* qui ſe puiſſent voir ? Mais, ce n'eſt pas d'aujourd'hui que le *Clergé* a été le *Poiſon des Cours*. Depuis que les *Princes*, amorcez par les Loüanges immoderées des Gens de vôtre Caractere, & enchainez par leurs beaux Diſcours captieux & inſidieux, les ont fait regorger de biens, & leur ont donné entrée familiere dans leurs *Palais*, ils y ont fait plus de mal que les *Courtiſans*; & c'eſt par là que s'eſt introduit l'*Eſprit de Perſécution*, qui a fait tant de ravages, & qui finalement a converti le *Chriſtianiſme* en *Egliſe Romaine*: c'eſt-à-dire, en *Egliſe meurtriére* & *menteuſe*. *Pace veſtrâ liceat dixiſſe, primi omnium eloquentiam perdidiſtis* *: Ne vous en déplaiſe, Meſſieurs les *Clercs*, c'eſt vous, qui les prémiers de tous, avez ruïné la *Religion*, de laquelle vous deviez être le Soûtien, & la Colomne.

Je ne ſai, ſi je dois vous accuſer, vous autres *Eccleſiaſtiques*, d'avoir trempé dans l'*abomination* des autres *François*, qui marque la plus exceſſive *Flaterie* du monde, & même une eſpece d'*Impiété*. Car enfin, on a vû vos *Intendans* & vos *Magiſtrats*, vos *Capitaines* & vos *Dragons*, commander aux *Huguenots* de ſe convertir, Parce que le Roi le vouloit. *Voiez-vous*, leur dit-on, *il ne faut pas vous flater. Le* Roi *ne démord de rien qu'il ait entrepris. Il veut que vous ſoiez de ſa* Religion; *&, après les avances qu'il a faites pour*

* Petrone.

y reüssir, ne croiez pas qu'il souffre qu'il en ait le démenti. Il faut donc que vous changiez. Il le veut ; & on vous traittera comme des Rébelles, *& des* Criminels d'Etat, *si vous ne faites ce qu'il vous commande.* Paroles horribles ! & qui marquent une éxtinction totale du *Christianisme* dans un Homme. Desorte que, quand même les *Evêques*, & les *Moines*, n'auroient pas parlé ainsi ; ce seroit pourtant à eux une faute impardonnable de n'avoir pas apris à leurs *Laïques*, que la *Religion* ne doit pas être embrassée, *parce qu'un Roi le commande* ; & que les ordres de la Puissance séculiére ne sont pas un bon motif de crédibilité en ces choses-là. A le bien prendre, on a commis en cela une grande absurdité contre les Principes de vôtre *Religion* ; car enfin, vous ne croiez pas que les *Rois* soient les *Oracles* du *St. Esprit*, & que DIEU explique par leur bouche ses Loix révelées. D'où vient donc, que pour faire qu'un *Hérétique* croie une chose, vous lui alleguez que *le Roi le lui commande ?* Que direz-vous davantage de DIEU ? C'est tout ce que l'on pourroit dire, si, comme MOÏSE, & AARON, vous récéviez de DIEU une *Mission extraordinaire* pour nous faire rentrer *à main forte, & bras étendu*, dans vôtre Parti. Parlant au nom du DIEU *Vivant*, qui a fait le Ciel & la Terre, & qui vous auroit chargé d'une *Commission speciale*, vous pourriez bien nous aporter pour une raison valable de vos sémonces, que DIEU *le veut ; que c'est la volonté de* DIEU. Mais, puis que vos *Laïques* n'ont eu qu'un ordre

ordre verbal, ou par écrit, d'un Homme mortel, c'eſt une *Flatérie impie*, c'eſt une *Irréligion*, & une *Profanation* criante, que d'alléguer les ordres d'un *Prince* ſujet à erreur, pour motif inévitable de ſortir d'une *Religion*.

Ce que la plûpart de vos *Officiers* ajoûtoient, étoit encore plus éxécrable. *Signez*, diſoient-ils, *& croiez ce que vous voudrez.* Et pour vous autres *Gens d'Egliſe*, vous êtes venus à la traverſe avec vôtre *Mauvaiſe-Foi*, vôtre fidelle & inſéparable compagne : car, vous veniez dire aux Gens, *Et pourquoi ne rentreriez-vous pas dans l'*Egliſe, *puis que vous ne croiez pas qu'il ſoit impoſſible de s'y ſauver, & que la* Tranſubſtantiation *ſoit une Héréſie damnable ?* Vous propoſiez en ſuite divers *Formulaires* vagues & équivoques, pour tromper ceux qui avoient des ſcrupules. Vous promettiez en divers lieux d'écouter les Plaintes que l'on voudroit faire contre les *Superſtitions*; &, de peur que cette *Mauvaiſe-Foi* ne vous pût un jour être réprochée, ou qu'elle ne déplût à *Rome*, vous avez eu ſoin de faire imprimer un *Formulaire d'Abjuration*, où vous mettiez toutes vos *Erreurs* fort en détail & exactement : ce qui ne vous lioit pas les mains, en cas qu'un Particulier voulût ſigner un *Formulaire* manuſcrit, plus vague que celui-là. Vous voiez qu'à chaque pas on vous trouve en flagrant delict, commettant une *Tromperie*. Car, n'eſt-ce pas ſe moquer du Monde, que de propoſer à un *Huguenot* de ſe *convertir*, parce qu'il croit qu'*un Papiſte de Bonne-Foi*

peut

peut être ſauvé ? Outre que c'eſt une choſe fort doûteuſe parmi les *Proteſtans*, eſt-ce le point de la Queſtion ; & cela ſuffit-il pour être *bon Catholique ?* Pour être *bon Catholique*, ne faut-il pas croire, *qu'il eſt impoſſible d'être ſauvé hors de la Communion Romaine ?* N'eſt-ce pas donc *filouter* les ames ; &, pour nommer les choſes par leur nom, n'eſt-ce pas une *Friponnerie* viſible, que de diſputer ſi l'on peut, ou ſi l'on ne peut pas, *être ſauvé dans la Communion de Rome ?* Car, je veux qu'un Homme vous réponde qu'*il croit cela* ; que ferez-vous enſuite ? Lui direz-vous, *Entrez donc parmi nous, puis que vous croiez que l'on y peut être ſauvé ? Mais*, vous répondroit-il, *je ne laiſſerois pas d'être* Hérétique, *ſelon vous, en croiant cela, ſi je ne damnois auſſi tous les autres Hommes ; & c'eſt ce que je ne puis croire. Ainſi, puis que je ſerois auſſi bien* Hérétique *d'un côté que d'autre*, il *vaut mieux que je me tienne dans une* Communion, *où je puis, ſans hipocriſie, & ſans tromper mes Freres, laiſſer au jugement de* DIEU *le ſort des* Catholiques Romains ; *que ſi j'entrois dans vôtre* Egliſe, *où je ne ſaurois être ſans vous tromper cruellement, ſans vous trahir, & ſans être moi-même trompé & dupé : puis qu'il me faudroit faire ſemblant de croire que les* Proteſtans *ſont damnez ; & que c'eſt un point que je croi très faux.* Une Réponſe comme celle-là ne vous fermeroit pas la bouche ; parce que vous vous contentez d'un *Seing*, & d'une *Préſence corporelle* dans vos *Egliſes.* Vous voulez bien être trompez. Vous ne demandez qu'à faire des

Pro-

Proſélites. Vous faites comme ces *Phariſiens,* qui tournoioient la Mer & la Terre, afin d'en faire : leſquels ils rendoient *Fils de la Gehenne, au double plus qu'eux*; puis qu'ils en faiſoient des *Hipocrites*, & quant aux *Dogmes*, & quant aux *Mœurs*, le plus ſouvent.

N'eſt-ce pas une choſe ſurprenante, que vous piquant, autant que vous faites, de lire les *Peres*, vous n'aiez pas l'adreſſe d'éviter les précipices, où les *Paiens* tombent dans leurs Ecrits. Voiez MINUCIUS FELIX, qui dit que les *Païens* mettoient les *Chrétiens* à la Queſtion; non pas pour leur faire dire la Verité; mais pour leur faire avoüer fauſſement qu'ils étoient *Païens*: &, dès que quelqu'un l'avoit avoüé, vaincu par la force des tourmens, tout auſſi-tôt on lui faiſoit mille careſſes. TERTULLIEN ſe plaint auſſi dans ſon *Apologétique*, que les *Paiens* renverſoient tout l'ordre de la Juſtice, à l'égard des *Chrêtiens. Vous tourmentez*, leur dit-il, *les autres Criminels, pour leur faire confeſſer ce qu'ils nient; & vous tourmentez les ſeuls* Chrêtiens, *pour leur faire nier ce qu'ils confeſſent. Vous ne pouvez ſouffrir qu'un* Chrêtien *vous déclare ce qu'il eſt; & vous voulez qu'il vous diſe ce qu'il n'eſt pas. Vous, qui êtes établis pour tirer la Verité de la bouche des Criminels, vous vous efforcez de tirer le Menſonge de la bouche des* Chrêtiens; *&, au lieu que vous n'ajoûtez pas foi aiſément à ce que vous diſent les autres; lors qu'ils nient ce que vous leur demandez, vous nous croiez ſur la moindre parole, s'il arrive que nous ſoions aſſez miſérables pour nier ce que nous ſom-*

ſommes. Que cette conduite, ſi inégale, & ſi oppoſée, vous dévienne enfin ſuſpecte; & craignez qu'il n'y ait quelque malignité cachée, qui vous porte à violer ainſi toutes les formes de la Juſtice, dans la conduite que vous tenez à nôtre égard. Contemplez-vous là, comme dans un Miroir fidelle, *Prêtres*, *Juges*, *Dragons*, *Intendans*, & autres *François Convertiſſeurs.* Vous avez *tourmenté* les pauvres *Gens de la Religion* en mille maniéres; non pas afin qu'ils vous avoüaſſent ce qu'ils étoient; car, vous le ſaviez aſſez: mais, afin qu'ils vous avoüaſſent ce qu'ils n'étoient pas. Mr. le *Procureur Général*, & Mr. DE LA REYNIE *, ont-ils jamais lû ce Paſſage de TERTULLIEN? S'ils l'ont lû, ſans y voir la condamnation des *Signatures*, qu'ils ont arrachées par la force des menaces; je veux dire, par la dénonciation d'une *Volonté du Roi*, qu'il n'y avoit pas moien d'éviter; ils ne ſont gueres Gens à réflexion.

Je ne ſai ſi je paſſe le quart d'heure que je croiois vous donner. Je le croi quaſi; mais, le moien de ne dire pas ce que je dis, quand on en a le cœur ſi gros? Quoi qu'humainement parlant vous ne meritiez pas qu'on vous plaigne, je ne laiſſe pas de vous plaindre de vous voir dans une ſi furieuſe diſproportion de l'*Eſprit du Chriſtianiſme.* Mais, je plains encore davantage le *Chriſtianiſme*, que *vous avez rendu puant*, pour me ſervir de l'expreſſion de l'*Ecriture*, auprès des autres *Religions.* Il n'y a rien de plus vrai que le *Nom Chrêtien* eſt devenu *juſte-*

* *Lieutenant Général de Police à Paris.*

justement odieux aux Infidelles, depuis qu'ils savent ce que vous valez. Vous avez été, pendant plusieurs Siecles, la Partie la plus visible du *Christianisme*; ainsi, c'est par vous qu'on a dû juger du tout. Or, quel jugement peut-on faire du *Christianisme*, si on se règle sur vôtre conduite? Ne doit-on pas croire, que *c'est une* Religion *qui aime le Sang, & le Carnage; qui veut violenter le Corps & l'Ame; qui, pour établir sa Tyrannie sur les Consciences, & faire des* Fourbes, *& des* Hipocrites, *en cas qu'elle n'ait pas l'adresse de persuader ce qu'elle veut, met tout en usage*, Mensonges, Faux-Sermens, Dragons, Juges iniques, Chicaneurs *&* Solliciteurs *de* méchans Procés, Faux-Témoins, Bourreaux, Inquisitions; *& tout cela, ou en faisant semblant de croire qu'il est permis & légitime, parce qu'il est utile à la* Propagation de la Foi, *ou en le croiant effectivement; qui sont deux dispositions honteuses au Nom Chrétien?* Je me suis vingt fois étonné que les *Juifs*, qui haïssent si obstinement ce Nom-là, & qui, étans répandus par tout le Monde, savent ce qui s'y passe, & peuvent transporter les *Nouvelles* par tout Païs, n'aient pas traduit en diverses *Langues*, *Chinoise*, *Japonoise*, *Malabaroise*, &c. l'*Histoire des Chrêtiens.* Car, ils eussent disposé par là toutes ces *Nations*, à ne souffrir pas que les *Chrêtiens* s'établissent chez elles. Il faut croire que cela vient de la prodigieuse avarice des *Juifs*, qui ne songent qu'à transporter les especes de Monnoies dans les lieux, où elles ont plus de prix, & nullement à la

Tra-

Traduction des *Livres*. Mais, il est fort apparent, que, sans ce sécours, les *Infidelles* ont oüi parler du *Caractere violent* des *Chrêtiens Romains*; &, qu'aians confondu toutes les *Sectes* du *Christianisme*, ils en ont jugé de la même maniere. Cela étant, il ne faudroit pas s'étonner, que les *Hollandois* eussent nié *qu'ils fussent Chrêtiens*, en se présentant à ces *Idolâtres Orientaux*; (je parle selon la supposition qu'apparemment on leur a prêtée:) car, outre qu'une juste défiance les auroit pû porter à ténir un tel discours à un Peuple, qu'ils dévoient croire horriblement animé contre les *Chrêtiens*, sur ce que la Rénommée avoit pû répandre de leurs maximes pernicieuses & odieuses; c'est qu'il est vrai, qu'en prénant le nom de *Chrêtien*, selon la signification qu'il a acquis enfin chez ceux qui jugent d'une *Nation* par sa conduite, les *Hollandois* pouvoient dire justement, qu'*ils n'étoient pas Chrêtiens*, c'est-à-dire, *d'une Religion, qui ne cherche qu'à faire abjurer aux autres Hommes leur Religion, ou de gré, ou de force, soit qu'ils croient, soit qu'ils ne croient pas; & qui, pour obtenir des Signatures, emploie ouvertement la Mauvaise-Foi & la Violence; & fort souvent même une Violence de Buchers, de Roües, & de Gibets.*

Sur ce même Principe, je ne blâmerois pas trop les mêmes *Hollandois*, s'il étoit vrai, comme quelques-uns l'ont dit, qu'ils firent chasser les *Missionnaires* du *Japon*. Car enfin, tous les Hommes sont liez entre eux par certains devoirs, que, ni la distance des lieux, ni la différence des *Religions*, ne doivent

vent point rompre. Ainſi, par cette Charité générale, que nous devons à tous les Hommes; par les dévoirs indiſpenſables de l'humanité; on eſt obligé d'avertir un Peuple qu'on trompe, qu'il prenne garde à lui, & qu'aſſûrement, s'il n'y prend garde, on le trompera. Or, quelle plus grande tromperie y peut-il avoir, que celle de vôtre *Egliſe?* Elle envoie d'abord des *Miſſionnaires*; qui ne demandent que permiſſion de voiager; qui ſe deguiſent; qui, pour en juger charitablement, veulent inſtruire les *Infidelles* de nos Veritez. Comme vous croiez, ou du moins que vous le pratiquez; (& c'eſt la même choſe, quant à la néceſſité d'être ſur ſes gardes:) que *le manque de Parole n'eſt pas un mal, lors qu'il ſert à la Propagation de la Foi*; ils font accroire à ces bonnes Gens, tout ce qu'ils croient le plus propre à les gagner. En un mot, leur fin unique eſt d'avoir bien-tôt le plus grand nombre de *Sectateurs* qu'ils pourront; & ſi, après cela, l'autre partie ne ſe veut pas *convertir*, de l'y *contraindre* par la force, ſelon la Maxime de l'*Evangile*, *Contrain-les d'entrer*, en commençant par le *Roi*, comme celui dont l'exemple eſt de plus de force. Or, comme l'éxécution de cela eſt naturellement, & inévitablement, ſelon toutes les apparences du moins, cauſe de mille *Meurtres*, *Déſolations*, & *Guerres Civiles*; ou de mille *Hipocriſies*, *Profanations* de nos *Myſteres*, *Baptêmes ſacriléges*, reçûs pas des Gens qui ne s'y ſoûmettent que le couteau à la gorge; l'*Humanité* veut que l'on avertiſſe ces malheureux *Infidelles*, de *ne*

ſouf-

souffrir point au milieu d'eux une telle espece d'Etrangers. Car, en ne les avertissant pas, on se trouve coupable de tous les *Carnages*, de toutes les *Hipocrisies*, de tous les *Remords de Conscience*, &, en un mot, de toutes les *Désolations*, qui viennent à la suite d'une *Religion* qui se vient établir par force. Voilà ce qu'on pourroit répondre très pertinemment pour les *Hollandois*; supposé qu'ils eussent fait ce qu'on dit. Et, je ne doute point, que les mêmes *Loix de l'Humanité*, n'obligent un *Honnête-Homme* à faire savoir à l'*Empereur de la Chine* ce qui vient de se passer en *France*; afin qu'il prenne ses mesures pour recevoir comme il faut les *Missionnaires*, que le *Roi* vient d'envoier en ce Païs-là sur le pié de grands *Mathématiciens.* On est obligé en conscience d'avertir cet *Empereur*, que ces Gens-là, qui ne demandent d'abord que d'être soufferts, n'ont pour bût que de se rendre les Maîtres, & de *contraindre* ensuite tout le Monde, le couteau à la gorge, à se faire baptiser, sans se soucier d'aucun *Serment*, ni *Edit*, ni *Traitté*, fait & passé pour la sûreté de l'*Ancienne Religion.* Car, supposons que ces *Missionnaires* persuadent à une partie des *Chinois* de se faire *Chrêtiens*; &, qu'avec cette partie ils entreprennent de *contraindre* l'autre : croians y être obligez par la Parabole, *Contrain-les d'entrer.* Supposons aussi que l'*Empereur de la Chine* s'oppofant de vive-force à leurs progrès, on en vienne à une *Guerre* déclarée ; il ne pourra s'assûrer sur aucun *Accord* passé avec ses *Sujêts Chrê-*

tiens:

tiens: puis que, dès auſſi-tôt que l'occaſion en ſera opportune, les *Miſſionnaires* diront aux *Chrêtiens Chinois*, qu'*ils n'ont promis à l'Empereur de ſe tenir en repos, ſans forcer les autres Chinois à ſe convertir, que pour un tems, & par proviſion, & ſauf le droit de l'Egliſe, & de l'Evangile.* Il n'y auroit pas en cela plus de *Mauvaiſe-Foi*, à tout bien compter, que dans la *Révocation de l'Edit de Nantes.* N'êtes-vous pas bien méchans, & n'avez-vous pas bien ſujêt de craindre la *Juſtice Divine*; puis que vous rendrez odieuſe aux Hommes, la plus ſainte, & la plus précieuſe faveur que DIEU ait faite à l'Homme, c'eſt-à-ſavoir la *Religion* de ſon *Fils únique*, DIEU *bénit éternellement?* Vous en rendrez compte un jour à DIEU.

On dit qu'un *Roi* de *Portugal* envoiant des *Peuplades* dans le *Nouveau Monde*, eût ſoin de n'y envoier ni *Avocats*, ni *Procureurs*; afin qu'ils n'y portaſſent point la ſemence des Procès. Mais, il eût bien mieux valu n'y envoier ni *Prêtre*, ni *Moine.* Car, c'eſt une *Gangrêne*, qui ronge toûjours, & qui chaſſe du fond de l'ame toute ſorte d'*Equité* & d'*Honnêtété Naturelle*; pour y introduire, à la place, la *Mauvaiſe-Foi* & la *Cruauté*, toûjours au guet pour exciter des *Séditions*, des *Guerres Civiles*, & des *Croiſades*, qui *contraignent* de vive-force, ſelon le prétendu Sens de la Parabole, tout le monde à faire les *Grimaces* qu'ils ſouhaitent. Si je ſavois un coin du Monde, où ils ne portaſſent pas leurs *Maximes perſécutantes*, ou en graine, ou en herbe; ha! que de bon-cœur je m'y tranſporterois dès demain; & je voudrois que

que LA FONTAINE eût osé dire de vous autres ce qu'il a dit du *Pédant* & de l'*Ecolier*,

Et ne sais Bête au monde pire
Que l'Ecolier, si ce n'est le Pédant;
Le meilleur de ces deux pour voisin, à vrai dire,
Ne me plairoit aucunement *.

Et, s'il vous arrive de vous impatroniser ici, dès le lendemain je partirai, si je puis, pour le *Groenland. Ultra Sauromatas fugere hinc libet & Glacialem Oceanum* †.

Qu'on a eu raison de dire ‡ de vous tout le contraire de ce que PLATON a dit des *Philosophes*; car, je ne croi pas que plus grand malheur pût arriver sur la terre, que si vous régniez, ou si ceux, qui régneroient, étoient *Prêtres.* Je suis tellement indigné de vos *frauduleuses* & *violentes Maximes*, que si la *République de* PLATON se pouvoit établir quelque-part, je ne serois pas du goût d'un *Auteur Moderne*, qui a déclaré qu'il ne s'y transporteroit pas; & peu s'en faut, que dans les transports de mon Indignation, à la vûë du triste état où vous avez réduit la qualité de *Chrêtien*, je ne suive l'exemple d'AVERROES, qui s'écria, *Que mon ame soit avec celle des* Philosophes, *veu que les* Chrêtiens *adorent ce qu'ils mangent:* & moi j'ajoûte, *veû qu'ils se mangent les uns les autres, comme les* Loups *les* Brébis!

* *Fables de* LA FONTAINE, *Liv. III. troisiéme Partie, Fable* V.
† JUVENALIS *Sat.* II.
‡ *Nouvel. de la Républ. des Lettr.* 1685. *p.* 284.

F I N.

REPONSE DE M^R. * * *

A

M^R. L'ABBÉ DE***

CHANOINE

DE NOTRE-DAME DE***

VOus *ferez satisfait sans doute de ma* Réponse , *Monsieur , puis que je vous dis, dès l'entrée , que j'ai vû , lû , & condamné l'*Ecrit *qu'il vous a plû de faire passer par mes mains, pour en avoir mon jugement. Je veux croire , comme vous me l'insinuez , que vous vous êtes armé de quelques* Signes de Croix , *en lisant cette* Lettre-*là ; dans les lieux , sur tout , où elle introduit les* Profanes *blasphemant contre la* Religion *en général. Ces endroits-là m'ont fort déplu ; & j'ai été aussi-tôt trouver nôtre Ami* , l'Auteur *de l'*Ecrit , *pour le censurer de la belle manière. Il m'a répondu , qu*'il s'étoit effectivement trouvé dans des Compagnies , où certains *Libertins graves*, qui sont les plus dangereux , faisoient fort sérieusement , fort douloureusement , ce sembloit , les Reflexions qu'il vous a marquées touchant cela , à l'occasion de ce qui

D s'est

s'eſt fait en *France* en dernier-lieu; choſes qui reveillent le ſouvenir de vôtre conduite paſſée.

Je ne me ſuis pas contenté de cenſurer nôtre Homme ſur ces endroits; j'ai blâmé en général ſes Expreſſions trop générales & hiperboliques. *Mais, comme c'eſt un jeune Homme, vif & ſenſible, & qui apparemment eſt déjà habitué à outrer les choſes dans ſon eſprit; à quoi ſans doute a fort contribué l'inclination qu'il a pour la* Poëſie; *je n'ai pas gagné grand' choſe ſur lui. S'il n'outroit les choſes qu'avec la Langue, ou avec la Plume, je pourrois eſperer de le faire revenir; car, il auroit par devers lui une Régle, ou une Meſure, qui lui feroit connoître la diſproportion de ſes Termes avec les Objets. Mais, comme c'eſt ſon Imagination qui commence à outrer les choſes, il ne s'apperçoit pas que ſes Termes ſoient* hiperboliques; *parce qu'en les comparant avec ſes Idées, & avec ſa perſuaſion, il ne trouve pas qu'ils excédent les Objets tels qu'il les conçoit. Prénez donc, Monſieur, s'il vous plaît, ce qu'il vous a écrit, comme ce que les Italiens appellent* Sfogo di mente, Vivezze d'ingegno, *& comme ce que nos* Poëtes *appellent* Caprice; *& n'allez pas vous imaginer, qu'il ſoit le fidele Interprête des Sentimens de tous les* Proteſtans *Fugitifs de* France. *Il n'y en a point qui ne ſache, qu'il y a en* France *une infinité d'*Honnêtes-Gens, *de tout Sexe, de toute Condition, & de toute Profeſſion, qui ont compati généreuſement à nos miſeres, & qui auroient ſouhaité, ou qu'on eût laiſſé les choſes de la* Religion *dans l'état où elles étoient il y a dix ans; ou qu'on n'eût emploié contre nous que les*

les voies d'Instruction; ou, tout au plus, celle de quelques gratifications pour ceux qui renonceroient à nôtre Parti. Je connois des Prêtres, *& des* Moines *même, qui m'ont paru dans ces honnêtes dispositions; & combien y a-t-il de* Catholiques, *qui ont rendu bien des services à nos Gens: soit en les cachant dans leurs Maisons; soit en serrant leurs Meubles; soit en favorisant leur Retraite? Combien y en a-t-il, qui en auroient fait cent fois davantage, si les peines qu'on dénonçoit à ceux qui en useroient ainsi envers nous, & que l'on éxécutoit sévérement, ne leur eussent lié les mains? Distinguons donc, & n'allons pas déclamer, comme fait la* Lettre, *qu*'il n'y a pas eu un seul Honnête-Homme en France. *C'est en trop dire. Il suffit d'affirmer cela de tous ceux qu'on apelle* Convertisseurs; *je veux dire, ou* qui ont éxécuté les Ordres de la Cour; *ou* qui ont inspiré les moïens à emploier; *ou* qui ont poussé le Roi à faire ce qu'il a fait: *& tout ce qu'on peut dire des autres, c'est qu'ils n'ont pas eu le courage de désaprouver ouvertement, & de bouche, ce que leur cœur désaprouvoit. C'est sans doute un reproche à faire à beaucoup de* Magistrats, *qui ont jugé les* Procès *de nos* Temples, *& de nos* Ministres. *Pour Messieurs les* Convertisseurs, *ou tous, ou du moins la principale Partie, agréez, Monsieur, que je ne dédise pas mon* Confrere, *& que je les abandonne à tous les traits de sa Plume, & à toute l'étenduë de ses Invectives. Ce sont des* Ames laches *&* fourbes, cruelles *&* impitoïables, *& de qui on peut dire ce qui a été dit des* Dieux Infernaux, nesciaque humanis preci-

bus mansuefcere corda. *Je souhaite, pour l'amour d'eux, qu'ils n'agissent point contre leur Conscience, ni par des motifs humains; mais, par* Zêle *pour l'*Eglise *qu'ils croient seule veritable. Mais, si c'est par* Zêle, *ah! dès aujourd'hui, je fais résolution de prier* DIEU *soir & matin, de ne me donner jamais un tel* Zêle. *J'aimerois mieux de l'*Indifference, *qu'un* Zêle, *ou qu'une* Devotion, *qui me feroit faire tant de choses contraires aux Idées de l'*Equité.

Je vous crois, Monsieur, si Honnête-Homme, *que vous ne ferez pas difficulté de condamner, entre autres Gens, ceux d'entre vous, qui* nient qu'on ait emploié la Violence contre nous. *Pour ceux-là, je les abandonne aussi à tous les traits de l'Indignation de nos* Ecrivains. *Et je suis assez Ami du Genre-Humain, pour contribuer tout ce qui me sera possible à guérir mes Compatriotes d'un défaut, qui est capable de deshonorer nôtre* Nation. *Celui qui vous a écrit, remarque que l'*Union qui doit être entre tous les Hommes, & les Liens de l'Humanité, ont dû porter les *Hollandois*, ou les doivent porter aujourd'hui, à avertir les *Peuples* de l'*Orient*, des maux qu'ils peuvent craindre des *Missionnaires. A combien plus forte raison, les* Chrêtiens, *quoi que differens de* Secte, *sont-ils obligez de s'avertir de leurs défauts? Ainsi, Monsieur, renonçant à l'injuste & maligne joie de voir vos* Auteurs *se ruïner de réputation chez les* Etrangers, *& y passer pour des Gens, que l'Envie de flater, ou la Bigoterie, rendent plus bêtes que des Chevaux, & tellement étourdis, qu'ils osent faire impri-*

imprimer les choses les plus pueriles ; je vous avertirai charitablement du mauvais effet que cela produit , & du mépris où cela expose tous les Ecrivains Catholiques *du* Roiaume : *afin que connoissant cela , vous évitiez ce précipice , si vous devenez* Auteur , *& que vous tachiez de le faire éviter aux autres. Je serai bien aise que vous me répondiez précisement , & sans équivoque , sur cette Question.*

Aprouvez-vous que l'on publie tous les jours dans Paris , *que* le Roi a détruit le *Calvinisme* , sans y emploier que les voies de la Douceur & de la Charité Chrêtienne ?

Vous voiez que je n'ai pas fait difficulté de condamner ce que j'ai trouvé d'excessif dans la Lettre *d'un* Réformé *de ma connoissance. J'attens de vôtre Equité que vous désaprouverez aussi les* excès de Menterie *de vos* Auteurs. *Nous verrons comment vous me répondrez.*

Par exemple , Monsieur , n'est-ce pas une chose qu'on a de la peine à croire , en la voiant de ses deux yeux , que celle que Mr. VARILLAS *vient de publier dans sa* Dédicace *au* Roi , *à la tête de son* Histoire des Héréfies ? Vôtre Majesté , *lui dit-il* , pour ruïner le *Calvinisme* , n'a fait autre chose , que d'obliger les *François* , qui le professoient , à l'exacte Observation de l'*Edit de Nantes* ; & d'en punir les Contraventions par les peines qui y étoient marquées. Il n'a falu que cela pour réduire les *Hérétiques* à un si petit nombre , que le même *Edit* n'étant plus d'usage , il y a eu lieu de le révoquer. *Une des choses , qui me paroissent les plus incompréhen-*

*ſibles, c'eſt qu'un Homme de réputation, & qui a écrit tant d'*Hiſtoires *fort eſtimées, oſe publier cela, & le dire à ſon* Roi *même; car, ou bien il croit ce qu'il dit, ou il ne le croit pas. S'il le croit: il faut qu'il ne s'informe de rien, ou qu'il ne conſidere rien; & que, néanmoins, il ait la témérité d'affirmer des faits, dont il n'a pris aucune peine de s'inſtruire; ce qui eſt le plus impardonnable défaut d'un Homme qui écrit l'*Hiſtoire, *& qui s'occupe de cela tout ſeul. S'il ne le croit pas: il eſt non ſeulement* Mal-Honnête-Homme, *en publiant de telles choſes contre ſa conſcience; mais auſſi, il a très mauvaiſe opinion de ſon* Roi; *puis qu'il oſe le loüer d'une choſe, que le* Roi *ſait être fauſſe: car, Sa Majeſté ne peut pas ignorer les Ordres qu'elle a donnez* de détruire tous les *Temples*, dans leſquels ſeroit entré un *Catholique* devenu *Huguenot*, ou un *Rélaps*; (*peine qui n'eſt nullement pour aucune contravention à l'*Edit de Nantes, *& qui a été la ruine de nos principales* Egliſes:) & de mettre des Gens de Guerre chez ceux de la Religion qui ne ſe convertiroient point. *Il faut, de plus, que Mr.* VARILLAS *n'ait aucune envie de paſſer pour* Honnête-Homme *dans l'eſprit du* Roi, *ni dans l'eſprit même des* Catholiques *qui le liront. Car, peut-on eſtimer un Homme, qui ſe charge du débit d'une Impoſture connuë à tout un Roiaume? Pour moi, je ne comprens pas comment tous ces* Auteurs, *qui font des Livres à* Paris *fort à leur aiſe & dans leur Chambre, ne ſe propoſent point ce que diront d'eux, par exemple, les Habitans* Catholiques *du* Bearn, *du* Poitou, *de* Guienne,

ne, *de* Paris, *&* *de* Normandie. *Ils ont été Témoins, pour le moins, qu'*on a mis des Gens de Guerre chez ceux de la Religion; vendu des meubles pour paier ces Soldats; emprisonné ceux qui ont fait les opiniâtres, *comme vous parlez; ils ont vû tout cela, dis-je; que penseront-ils donc de vos* Ecrivains, *qui assûrent publiquement, que* pour ruïner le *Calvinisme*, le Roi ne s'est servi que des voies de la Douceur? *Ils doivent les mépriser, comme des Plumes vénales, ou comme des Ignorans, qui ne s'informent de rien, & qui écrivent sans savoir ce qu'ils disent. D'où vient donc que vos* Auteurs *s'exposent à ce mépris? Il faut qu'ils ne s'en soucient pas; & je les trouve, si cela est, bien étranges. Car, pourquoi écrit-on, si l'on ne se soucie pas de passer pour* Honnête-Homme, *& si l'on aime autant être méprisé, qu'estimé? Celui, qui vous a écrit, diroit peut-être, que vos* Historiens *sont si assûrez que vos Peuples sont incapables de faire réflexion, ou de mépriser un Homme qui dit les plus grossieres* Impostures *en faveur de la* Catholicité, *qu'ils sont assûrez de ce côté là qu'ils peuvent tout écrire impunément, & sans aucun risque de réputation. Je me garde bien de juger si desavantageusement de vos Peuples. Ils ont, à la verité, la discrétion de ne se pas scandaliser aisément; mais, ils ne laissent pas de juger de ceux qui sont mal instruits des* Histoires *quils publient. Pour les Gens de Guerre, je suis sûr qu'ils ne seront pas assez Bonnes-Gens, assez Bigots, ou assez malhabiles, pour ne pas détester dans leur ame, & même dans leurs conversations, tous les* Histo-

 riens,

riens, *tous les* Miſſionnaires, *qui publieront*, que tous les Huguenots ſe ſont convertis volontairement, & ſans qu'il ait falu leur faire la moindre violence. *Il y a preſentement parmi les Troupes quantité* d'Officiers, *qui ont étudié, qui liſent, qui ont de l'eſprit, qui ſont habiles. Je ſuis ſûr qu'ils traitéront comme des* Faquins, *&* *Mr.* VARILLAS, *&* *Mr.* MAIMBOURG, *& tous les autres qui oſeront publier le contraire de ce que ces* Officiers *ſavent, pour en avoir été les* Executeurs.

Une autre choſe veux-je ſavoir de vous, Monſieur, s'il vous plaît. L'on vous écrit, que Mr. l'*Archevêque de Reims* a propoſé à ceux de *Sedan*, de céder au *Roi* leur *Temple* de gré à gré; & qu'en échange, le *Roi* leur donneroit un lieu, pour en bâtir un autre; que la Tranſaction en aiant été paſſée, on les laiſſa bâtir, & ſe morfondre en frais inutiles; & qu'au bout de ſix mois, on les accabla de Gens de Guerre, & on les priva, auſſi bien que les autres Sujêts, de tout éxercice. *Je vous prie de me mander ce que c'eſt; car, je ne trouve là aucune ombre de vrai-ſemblance. Je crains que nôtre Homme n'ait eu là une* Imagination Poëtique. *De la maniere dont toute ma vie j'ai ouï parler de Mr. l'*Archevêque de Reims, *ce n'eſt pas un* Prélat, *qui ſoit capable de s'abaiſſer, & de s'humilier, juſques au point de vouloir tromper une Poignée de Gens qu'il regarde comme de la Canaille. On m'a toûjours dit, que ſon Caractere eſt de vouloir emporter les choſes de haute lute. Comment ſeroit-il donc poſſible qu'il eût voulu s'abaiſſer juſques à une Convention à l'amiable;*

& tout cela, pour engager ces pauvres Gens-là à une dépense inutile de trois ou quatre mille écus? Je ne vois goute dans tout cela. Tirez-moi de peine, si vous pouvez.

Je vous ferai une troisiéme Question, & puis c'est tout. Vous, Monsieur, qui êtes Casuiste, *ou qui le devez être, que dites-vous de ce petit* Cas-de-Conscience?

Un Roi, *qui fait accroire à ses* Sujêts, *pendant vingt ou trente ans, à la tête de ses* Arrêts, *qu'il les veut maintenir dans l'éxercice de* Religion *dont ils jouïssent; quoi que sa véritable intention soit de les en depoüiller: qui même, lors qu'il les en depoüille, promet solennellement de les laisser paisibles d'ailleurs dans leurs biens, & dans leurs maisons; quoi que son intention soit dès le lendemain, de les forcer par la voie des* Logemens de Gens de Guerre, *de la* Prison, *& de la* Perte des Biens, *à rénoncer à leur Creiance: fait-il une action si* Chrêtienne, *si sainte, & si pieuse, qu'il mérite qu'on lui dise que c'est le* St. Esprit *qui la lui a inspirée; ou qu'on l'en louë du moins par tout excessivement, jusques à fonder des* Messes, *en mémoire d'une telle chose, sous prétexte que par ces continuelles dissimulations, il est venu enfin à bout de* l'Hérésie? *Répondez-moi sur cela précisément. Je vous donne l'exemple du desaveu de mes* Confreres. *Aurez-vous le courage de le suivre?*

Voici une autre Question; mais, je ne vous demande pas d'y faire Réponse. Est-il vrai que vos Auteurs *se trouvent merveilleusement embarrassez comment ils se gouverneront? S'ils continueront de nier, ou s'ils confesseront* les Logemens & les Violences des Soldats? *Ils*

ont déjà ſenti que les Ecrivains Proteſtans *leur livrent de terribles atteintes ; & cela leur eſt un prognoſtic d'une furieuſe Tempête qui les abîmera. Car, après tout, c'eſt vouloir tenir en raſe campagne, quand on n'a qu'une cinquantaine de Soldats, contre une Armée. Comment n'ont-ils pas prévû cela ? Des* Logemens de Gens de Guerre, *qui inondent tout un* Roiaume ; *qui font fuir tout ce qui ſe peut ſauver ; des* Empriſonnemens ; *des* Banniſſemens ; *ſont-ce des choſes qu'on puiſſe nier, & prouver fauſſes quand elles ſont vraies ? Et ſur tout, lors que pluſieurs bonnes Plumes, reſoluës à les prouver vraies, & animées à cela par zêle, ou par reſſentiment, emploient toute leur force pour les prouver, & pour accabler de confuſion ceux qui ont ſoûtenu le contraire ? Pour dire le vrai, Monſieur, vos* Ecrivains *ont fait là un fort mauvais pas, & ſe ſont jettez dans une Démarche la plus étourdie du monde. On dit qu'ils s'en repentent ; mais, qu'ils ne ſavent comment revenir : la mauvaiſe Honte les empêchant de ſe retracter, ou d'avoüer des Violences, qu'ils apréhendent qui ne diminuent la gloire du ſuccès des* Converſions. *Je trouve qu'ils ont raiſon de ſe croire embarraſſez. Mais, il vaudroit encore mieux qu'ils ſe retractaſſent, ſous prétexte d'avoir été mieux informez, que de perſéverer dans une négative, qui ne paſſera, & dedans, & hors du* Roiaume, *que pour une opiniâtre & invincible* Mauvaiſe-Foi. Ils ſongent, *dit-on*, à repondre aux *Ecrivains Proteſtans*, que ce n'eſt pas à eux à toucher cette corde ; qu'on ſe ſouvient bien de leurs *Violences* ; & qu'on n'auroit fait, après tout, que ſe ſervir de répréſailles. *Al-*

lons

lons donc, Monsieur, voilà qui va bien. Convenez une fois du Fait; &, après cela, vous le justifierez sur les Répréſailles. *Mais, avant toutes choses, avoüez la dette. Je prévoi que ces Messieurs-là s'embarrasseront encore dans ces* Répréſailles. *Car, si l'on cherche qui est-ce qui a commencé les* Violences, *où en serez-vous? Si vous n'aviez pas plus davantage sur nous, les Armes, que la Plume à la main, vous seriez bien à plaindre. Et, sur tout, dans cette* Hiſtoire de nôtre Décadence, *vous allez être furieusement balotez; principalement ceux qui ont nié qu'on y ait fait entrer* la moindre Rigueur. *Ils essuieront plus de coups de Plume que les* Perſécuteurs *mêmes.* DIEU *veüille les convertir, ou en vivant, ou en mourant; afin qu'ils en soient quittes, les uns & les autres, pour la peine historique, qui est bien peu de chose, au prix de ce qu'ils ont merité.*

Je souhaite de tout mon cœur, que nos Ecrivains *se contiennent dans une Modération achevée, & qu'ils ne perdent jamais le respect qui est dû aux grands* Monarques. *C'est en cela que j'ai le plus condanné l'*Ecrit *que je vous renvoie. J'ai dit à l'*Auteur, *qu'au lieu d'étudier la* Metaphyſique du P. MALEBRANCHE, *dont il veut très mal à propos se coiffer, à ce qu'il dit, il étudie sa* Morale *dans le XX. Chapitre de la II. Partie, où l'*Auteur *dit si bien*, qu'il ne faut pas régler nôtre reſpect, & nôtre eſtime, ſur l'amitié que les Gens nous portent; mais ſur leur merite abſolu. *D'où il conclût*, qu'encore que nous puiſſions en quelque maniere manquer de bien-veuillance pour nos *Perſécuteurs*, ſans manquer à nos devoirs à leur égard, la *Per-*

ſécution, qu'ils nous font, ne doit point, par elle-méme, diminuër l'eſtime que nous leur devons. Elle doit, au contraire, l'augmenter en ce ſens, que nous devons leur en donner des marques plus ſenſibles & plus fréquentes. *Voilà la ſeule choſe que j'ai conſeillée à nôtre Homme d'étudier, & de pratiquer, de tout ce qui eſt contenu dans les* Ecrits *de ce* Philoſophe.

Je voi, Monſieur, que vous vous faites un grand honneur de vôtre Modération de Stile, par oppoſition, *dites vous*, à celui que nous avons contracté dans nôtre Héréſie funeſte. *Mais, ſi l'*Egliſe *vous a* apris un autre Langage, *d'où vient qu'elle ne vous aprend pas à traiter doucement par vos Actions les autres* Chrêtiens? *Sans mentir, ceci eſt conſiderable. L'*Egliſe *vous aprend d'un côté*, à forcer les Gens par les Priſons; les Banniſſemens; l'Enlevement des Enfans; la Diſſipation des Biens livrez aux Dragons; le dernier Supplice même; à entrer dans ſon giron; *& puis après, elle vous met dans la Bouche, & au bout de la Plume, des* Paroles douces comme du miel. *Permettez-moi de vous dire, que ce* Langage *ne vous ſied pas bien. Je ne parle pas principalement à vous, Monſieur, que j'honore, & que je reſpecte, & à qui en particulier je ne veux dire aucune Verité qui vous offenſe. Je m'adreſſe ici à tous vos* Auteurs, *& je dis, que la Modération ne fait pas un bon effet dans vos Livres, ni dans vos Diſcours. Croiez-moi, parlez comme des* Gens violens, *& vous aurez l'*Eloquence des Bienſeances, *qui eſt un Art, & un Sécret, dont les* Rheteurs *font un cas extrême. Rien n'eſt plus louable que de*

parler conformement à ses Maximes, & à son Génie. Dès qu'on sort de ce naturel, & de ce naïf, on tombe dans une disparité plus choquante, que ne fait l'uniformité toute vicieuse. Vous croiez que les Violences *sont permises, & même commandées dans la* Parabole *du* Fils de DIEU, *& vous ne perdez aucune occasion d'exécuter rigoureusement ce prétendu Précepte de la* Parabole; *que vous sert-il, après cela, d'avoir un* Langage doucereux *&* modéré? *C'est presque donner la* Comédie. *Vive Mr.* ARNAUD, *& le P.* LABBE, *& tous ceux qui écrivent conformement à ce beau* Canon *du* Concile de Clermont, *sous* URBAIN II. Que ce n'est pas un meurtre, que de tuer un *Hérétique*, par zêle de Religion. *Pour être* Bon-Catholique, *après cela, il ne faut point écrire en* termes doux & courtois *contre nous.. Mais, comme j'ai dit ci-dessus, qu'il se trouve dans vôtre* Eglise *un très grand nombre d'*Honnêtes-Gens, *même à nôtre égard, (en quoi peut-être ils s'écartent de leurs Principes,) il se trouve aussi beaucoup d'*Ecrivains *parmi vous, qui ont beaucoup d'honnêteté pour tout le Monde.*

*Celui, qui vous a écrit, m'a soûtenu, quand je lui ai représenté le grand nombre d'*Honnêtes-Gens, *que nous avons trouvez, lui & moi, parmi les* Catholiques *de* France, *que tous ces Messieurs avoient agi en cela, non pas comme* Catholiques *simplement, mais comme* François; *& qu'il faut faire plus de fond sur un Homme, entant qu'instruit des* Regles de la Civilité & de l'Honnêteté Françoise, *qu'entant qu'instruit par son* Curé *dans le* Catéchisme de sa Religion. *Je me suis moqué de sa*

D 7 *Distinc-*

Distinction ; mais, il m'a montré un Cahier, *traduit de l'*Anglois , *où cette Pensée se trouve. C'est un Livre, Monsieur, où je vous renvoie pour repondre à ce que vous m'alleguez de St.* AUGUSTIN.

Il y a ici un savant Presbytérien , *bon* Philosophe , *qui a fait un* Commentaire Philosophique *sur ces Paroles de la* Parabole, Contrain-les d'entrer, *lequel* Commentaire * *n'est pas encore imprimé. On le traduit en nôtre Langue. On m'en a prêté quelques* Cahiers, *que j'ai lus avec un singulier plaisir. Les* Anglois *sont les Gens du Monde qui ont l'Esprit le plus profond , & le plus méditatif. Je ne pense pas que jamais on ait mieux prouvé*, que toute Contrainte en matiere de Religion est vicieuse , & contraire à la Raison , & à l'Evangile. *St.* AUGUSTIN , *& les deux* Lettres, *ausquelles on nous renvoie, y sont abimez ; & on lui fait voir , que s'il n'avoit pas mieux raisonné contre les* Hérétiques *de son Siecle, que pour les* Perfécuteurs , *les* Conciles, *qui ont condanné* PELAGE *sur le raport, & cüi sur ce les Conclusions de St.* AUGUSTIN , *auroient été bien faciles à contenter, ou à mécontenter: Je hâterai le plus qu'il me sera possible la Traduction , & l'Impression de cet* Ouvrage. *Je suis sûr qu'il se trouvera bien des* Catholiques *qui l'approuveront , nonobstant l'Esprit dominant des Personnes de vôtre Robe. J'ai lû dans un des* Historiens *de* Louïs XIII, (*C'est* JEAN BAPTISTE LE GRAIN, *p.* 229,) *que, lors que le Jeudi* 4. *Aout* 1616, *on eût enregîtré au* Parlement *une* Lettre Patente

* *C'est l'*Ouvrage *qui suit celui-ci, & qui est de la façon de Mr.* BAYLE, *de même que celui-ci.*

tente du Roi, *par laquelle* Sa Majesté *déclaroit*, qu'elle n'avoit pas entendu comprendre ses Sujets de la Religion P. R. au Serment & Protestation faite en son Sacre, d'emploier son épée, & ses moiens pour l'extirpation des Héréfies; *cette Déclaration deplut, à la verité, à ceux, qui, sous prétexte de* Religion, *fomentent de main en main, & de Pere en Fils, les Divisions, & favorisent les Pratiques de ceux qui ne veillent qu'à l'Invasion de l'Etat*; mais, qu'elle ne fût aucunement trouvée extravagante par les bons *François*, qui aiment la Grandeur du Roi, & la Paix de leur Patrie.

Au reste, Monsieur, je vous suis très obligé des souhaits que vous faites pour ma Conversion. *Je ne saurois mieux vous en témoigner ma Reconnoissance, qu'en faisant des vœux pour la vôtre. Je voudrois de tout mon cœur que* DIEU *vous fît la grace de reconnoître les erreurs de vôtre* Eglise, *& vous inspirât le courage de renoncer à vôtre* Patrie, *& à vos* Bénéfices, *pour venir dans nôtre* Communion, *où vous ne trouveriez pas, à la verité, les mêmes douceurs terrestres que vous possedez en* France; *mais, vous possederiez la* saine Doctrine, *le plus precieux Thresor de tous: quoi qu'ordinairement, & par une sage institution de la* Providence, *ce soit le chemin de l'incommodité temporelle. Comme il n'y a que* DIEU *qui puisse rompre vos engagemens, je vous recommande à sa sainte Miséricorde.*

J'ai oublié deux choses, Monsieur; l'une, que la Remarque, *qu'a faite celui qui vous a écrit, & qui concerne les précautions que les* Chinois *devroient prendre contre vos* Missionnaires,

naires, *supposé vôtre Principe de la* Contrainte, *& de la* Force, *que vous fondez sur le prétendu Précepte de la* Parabole *de* JESUS-CHRIST, *a été tirée, comme il me l'a avoüé, du* Commentaire Philosophique, *Manuscrit en* Anglois, *dont je vous ai parlé nagueres. L'Autre est, qu'il est bon de vous faire prendre garde, que la Hardiesse de vos* Ecrivains *à nier tout ce qui se fait présentement, & de leur tems, à la vûë du Soleil, est capable de ruïner toute la Foi de l'*Histoire *dans les causes les plus importantes; car enfin, dira quelqu'un, les Hommes ont toûjours été faits comme ils sont à cette heure. Si donc aujourd'hui ils publient, avec la derniere assûrance, les choses les plus fausses, concernant le tems présent, & cela en s'adressant aux* Rois, *& aux* Princes; *que déviendra la Preuve que l'on tire en faveur des* Apologies *de* JUSTIN Martyr, *d'*ATHENAGORAS, *de* TERTULLIEN, *de ce qu'ils assûroient à la face des* Paiens, *& en s'adressant aux* Empereurs, *que cela, ou cela, s'étoit fait, ou se faisoit? S'ils avoient, dit-on, eu interêt d'avancer des choses fausses, ils ne l'auroient pourtant osé faire, de peur d'en recevoir le dementi avec honte par les* Paiens. *Mais, ce raisonnement, invincible jusqu'ici, perd toute sa force par la Hardiesse de vos* Ecrivains, *qui, sans craindre la honte du dementi, & de la conviction de fausseté de nôtre part, assûrent toûjours à bon compte les choses les plus fausses. Ne vaudroit-il pas mieux être sincere, que ténir une conduite qui rendra suspecte celle des* Anciens *auprès des Gens mécreans? Songés y, Monsieur, & y faites songer les autres.*

FIN.

89

COMMENTAIRE
PHILOSOPHIQUE

SUR CES PAROLES

DE

JESUS-CHRIST,

CONTRAIN-LES D'ENTRER.

LUC, XIV. 23.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE,

QUI CONTIENT PLUSIEURS

REMARQUES

DISTINCTES DE CELLES

DU COMMENTAIRE.

UN François, *que j'avois vû assez souvent, pendant un Voiage que je fis en* France, *il y a sept ou huit années, s'étant refugié en* Angleterre, *après l'expédition des* Dragons, *me disoit, toutes les fois que nous parlions ensemble, que de toutes les* Cavillations, *dont les* Missionnaires, (*& par ce mot il entendoit* Prêtres, Moines, Procureurs du Roi, Juges, Intendans, Officiers de Cavalerie *&* d'Infanterie, *& autres Personnes de toute Condition & Sexe*,) *l'avoient fatigué, il n'y en avoit point qui lui eût paru plus sote, & en même tems plus litigieuse & perplexe, que celle qu'ils fondoient sur ces paroles de* JESUS-CHRIST, Contrain-les d'entrer, *pour apuier la* Persécution, *ou, comme ils disoient*, la charitable & salutaire Violence, *qu'ils faisoient aux* Hérétiques, *pour les retirer de leurs égaremens. Il me témoignoit souhaiter passionnément*

nément que l'on refutât cette Chimere des Perſécuteurs : *&, comme il croïoit avoir remarqué en moi, non ſeulement une alienation extrême des* Perſécutions , *mais auſſi quelque coûtume de chercher les bonnes raiſons des choſes ; il me dit qu'il me croïoit propre à cette entrepriſe , & il me répréſenta qu'y réüſſiſſant , comme il l'eſpéroit , je pourrois rendre un grand ſervice à la bonne Cauſe , & même à tout le Monde. Il ajoûtoit qu'il avoit un* Traducteur *tout prêt, qui mettroit, ſinon en beau* François , *au moins en ſtile bien intelligible, ce que je compoſerois en ma Langue.*

Je lui répondis que je ne préſumois pas aſſez de ma ſufiſance, pour croire que je puſſe rien produire de ce qu'il me diſoit là ; & que j'avois encore moins bonne opinion des Convertiſſeurs, *que je croiois incapables de ſe corriger jamais , au point où étoit venuë leur bizarre préocupation ; & qu'en général , les* Livres *ne faiſoient qu'amuſer le Monde, après avoir donné bien de la peine aux* Auteurs : *d'où il leur arrivoit nouvelle matiere de chagrin , en voiant que ce dont ils s'étoient promis de grands effets , ne produiſoit aucun changement. Comme c'eſt un Homme d'un eſprit ardent, comme il l'a témoigné dans un petit* Livre , *qu'il a nommé* Ce que c'eſt que la France toute Catholique , ſous le Regne de Louis le Grand *, *il*

* C'eſt l'*Ouvrage* qui precede celui-ci dans cette *Edition.* Quoique Mr. Bayle en parle ici comme d'une *Compoſition* étrangere , perſonne n'ignore plus aujourd'hui qu'elle ne ſoit de ſa façon.

il me pressoit à outrance, toutes les fois qu'il me voioit, sans faire aucun compte de mes excuses. Enfin, tant pour me délivrer de son importunité, que pour voir dequoi je serois capable sur un sujet qui me paroissoit fort évident d'un côté, mais de l'autre entrainant à des conséquences un peu bien dures, si on ne les éclaircit pas bien ; je lui promis de faire un COMMENTAIRE PHILOSOPHIQUE *sur les Paroles de la* Parabole Nuptiale, *dont les* Convertisseurs, *c'est-à-dire, les* Persécuteurs, *abusent ; car, desormais ce sera la même chose que* Convertisseur, *&* Mal-Honnête-Homme, *&* Persécuteur, *& tout ce qu'on peut dire d'injures. Ainsi, je me servirai indifferemment de ces Termes ; ce qu'il étoit à propos de marquer des l'entrée.*

Il est arrivé au mot de Convertisseur *la même chose qu'à celui de* Tyran, *& de* Sophiste. *Au commencement, le mot de* Tyran *ne vouloit dire autre chose que* Roi ; *& celui de* Sophiste, *que* Philosophe. *Mais, parce que plusieurs de ceux, qui éxerçoient l'*Autorité Souveraine, *en abuserent vilainement & cruellement ; & que plusieurs de ceux, qui professoient la* Philosophie, *tomberent dans de fausses & ridicules Subtilitez, propres à obscurcir la Vérité ; leurs noms devinrent odieux, & ne signifierent plus que de* Mal-Honnêtes-Gens, *& respectivement que des* Cruëls, *des* Opresseurs, *des* Chicaneurs, *& des* Fourbes. *Voilà l'image naïve de la destinée du mot de* Convertisseur. *Il devoit originairement signifier* une Ame véritablement zêlée pour la Vérité, & pour détromper les Errans ; *mais, il ne signifiera*

fiera plus qu'un Charlatan, *qu'un* Fourbe, *qu'un* Voleur, *qu'un* Saccageur de maiſons; *qu'une* Ame ſans pitié, ſans humanité, ſans équité; *qu'un Homme qui cherche à expier, en faiſant ſouffrir les autres, ſes impudicitez paſſées & à venir, & tous ſes déréglemens : ou, ſi l'on trouve que tous ces atributs ne conviennent pas préciſément à chaque* Convertiſſeur, *diſons en moins de mots quel ſera deſormais le ſens juſte & légitime de ce Terme. Il ſignifiera un* Monſtre, moitié-Prêtre, & moitié-Dragon, *& qui, comme le* Centaure *de la* Fable *reüniſſoit en une même perſonne l'*Homme *& le* Cheval, *confond en un ſeul Supôt les perſonnages diferens de* Miſſionnaire *qui diſpute, & de* Soldat *qui bourrele un pauvre corps, & qui pille une maiſon. On dit qu'il y a déjà quelques Cabarets en* Allemagne, *qui ont pour Enſeigne* le Convertiſſeur *habillé ſur le modéle de quelques tailles-douces, qui ont couru, à ce qu'on dit, de l'*Evêque *de* Munſter, BERNARD DE GALEN, *où on lui voïoit ſur la tête une moitié de Mitre, & une moitié de Caſque; une Croſſe d'une main, & un Sabre de l'autre; une moitié de Rochet, & une moitié de Cuiraſſe ſur le corps, & ainſi du reſte à proportion; faiſant ſonner le Monte-à-cheval à la moitié de ſa Meſſe, & la Charge à l'endroit où il auroit falu donner la Bénédiction, & l'*Ite, miſſa eſt. *C'eſt, dit-on, ſur ce modèle* mutatis mutandis, *les choſes à changer étant changées, qu'on a fabriqué l'Enſeigne du* Convertiſſeur, *fameuſe Auberge déjà, ou Cabaret, dans quelques Villes Imperiales. Il y a dequoi s'étonner que les* Imagers *de* Hollande

ſe

se soient laissez primer par les Allemans. *Voiez, après cela, si Mr.* ARNAUD *mérite qu'on lui reponde sur ce qu'il a tant relevé ce qu'avoit dit l'agréable* Auteur *de la* Politique du Clergé *comme un Eloge des* Protestans, qu'ils ne se mettent pas dans le monde sur le pié de *Convertisseurs.*

M'étant donc resolu de travailler à un Commentaire *de nouveau genre sur les fameuses Paroles*, Contrain-les d'entrer, *je crus qu'il faloit dépaïser un peu Mrs. les* Convertisseurs: *je veux dire, les tirer de leurs* Lieux-Communs, *& leur proposer des Dificultez, sur lesquelles ils n'aient pas eu encore le tems d'inventer des échapatoires; car, voilà le grand but des* Ecrivains *de ce Parti-là. Ils s'atachent bien moins à prouver leur* Thése, *qu'à éluder les raisons dont on les acable: semblables à ces Faux-Témoins,* Grecs *de nation, desquels* CICERON *a si bien dépeint le caractére,* numquam laborant quemadmodum probent quod dicunt, sed quemadmodum se explicent dicendo. *Ainsi, je prévois que, s'ils me repondent, ils laisseront mes principales Dificultez, & chercheront si je me suis contredit en quelque lieu; si j'ai fait quelque Remarque qui soit un faux Raisonnement; si mes Principes ont des Conséquences absurdes. S'ils ne font que cela, je leur déclare de bonne heure, que je ne me tiendrai pas pour refuté, ni ma Cause moins victorieuse dans le fond; car, la Victoire d'une Cause ne se perd pas, parce qu'il sera arrivé à un* Avocat *de ne raisonner pas toûjours juste; d'avoir des Pensées en un lieu, qui ne sont pas tout à fait la suite de celles qu'il a*

euës

eues en un autre ; de pousser trop loin en certains endroits sa pointe ; de s'égarer quelquefois. Tout cela m'est arrivé peut-être ; mais, comme nonobstant ces Defauts, qui ne sont que ceux de la Personne du Défenseur, *& non pas ceux de la Cause, je croi avoir dit des choses qui établissent incontestablement ce que j'ai voulu soûtenir ; je déclare encore un coup, que, si les* Convertisseurs *veulent se justifier, il faut qu'ils repondent à ce que je dis de fort & de raisonnable, & qu'ils n'imitent pas cette méthode des* Controversistes, *qui fait qu'il n'y a point de* Livre *si terrassant, contre lequel on ne publie quelque* Reponse, *& qui consiste en ce qu'on cherche les endroits où un* Auteur *aura mal cité un Passage ; emploié une Raison, tantôt d'une maniere, tantôt d'une autre, & que l'on peut retorquer ; & commis tels autres Defauts presque inévitables. Un Homme, qui sait ramasser tous ces endroits, & détacher quelque Raison de ce qui en fait l'apui dans les pages précédentes, & la véritable fin, ou allusion, à laquelle l'*Auteur *l'avoit destinée, fait une grosse* Reponse *au meilleur* Livre, *laquelle paroît triompher à ceux qui ne comparent pas exactement & sans préocupation les deux* Piéces. *Voilà d'où vient qu'on repond à tout. Mais, à proprement parler, ce n'est pas refuter un* Livre ; *c'est laisser sa Cause dans les Fers ; c'est seulement faire l'*Errata *de son* Adversaire. *Et pour moi, si on ne fait autre chose contre ce* Livre, *je me tiendrai pour* Vainqueur.

Comme je l'ai fait à la priere d'un François Refugié, *& pour être traduit en* François, *& à l'occasion des* Persécutions, *qui ont été faites*

en

en France *aux* Proteſtans , *je n'ai point cité d'autres* Livres *que ceux qui ſont très connus aux* Convertiſſeurs François. *Sans cela, j'aurois pû renvoier ſouvent mon* Lecteur *à de très excellens* Ouvrages, *qui ont été écrits en Langue* Angloiſe , *ſur la Queſtion de la* Tolérance. *Il n'y a point de Nation qui produiſe autant d'*Ecrits *ſur cela que la nôtre, parce qu'il y a bien des* Sectes , *qui depuis long tems y ſont traverſées par la Dominante. Les* Papiſtes *eux-mêmes ſont les prémiers en ce Païs-ci à crier, qu'il n'y a rien de plus injuſte que de véxer la Conſcience. Penſée ridicule en leur bouche! & non ſeulement ridicule; mais traîtreſſe: & de cette* Mauvaiſe-Foi , *qui eſt leur Compagne inſéparable depuis tant de Siecles; car, ils n'atendroient pas trois ans à brûler, & égorger, tous ceux qui ne voudroient pas aller à la Meſſe, s'ils aqueroient des forces ſuffiſantes pour cela; & ſi l'on avoit la lâcheté de tant de Paraſites de Cour, Ames venales, & indignes de la* Religion Proteſtante, *dont ils ont du moins l'extérieur, qui travaillent au renverſement de la Barriere fondamentale, qui balance ſi ſalutairement la* Puiſſance Monarchique. *Mais, j'eſpere qu'il reſtera d'aſſez bonnes Ames, & d'aſſez bons* Patriotes , *& bons* Proteſtans , *pour corriger les mauvais éffets de la complaiſance de ces faux-Freres; & qu'ainſi,* DIEU *nous conſervera le calme dont nous jouïſſons, quoique ſous un* Souverain Catholique. *Les malheurs, qui ſont arrivez à nos Freres de* France , *tourneront, comme il y a aparence, à nôtre profit. Ils nous ont remis dans la néceſſaire défiance du* Papiſme : *ils*

nous ont fait voir, que cette Fausse-Religion *ne s'amende pas par le long âge; qu'elle est toûjours, comme au tems jadis, animée de l*'Esprit de Fourbe, & de Cruauté; *& que, malgré la Politesse, l'Honnêteté, la Civilité, qui regnent dans les manieres de ce Siecle, plus qu'en aucun autre, elle est toûjours brutale & farouche. Chose étrange! Tout ce qu'il y avoit de grossier dans les mœurs de nos Ancêtres, s'est évanouï: à cet air rustique & sauvage des vieux tems a succedé, par toute l*'Europe Chrêtienne, *une Douceur & une Civilité extrêmes; il n'y a que le* Papisme, *qui ne se sent point du changement, & qui retient toûjours son ancienne & habituëlle Ferocité. Nous nous imaginions, nous autres* Anglois, *que c'étoit une Bête aprivoisée; un* Loup, *& un* Tigre, *qui avoit oublié son naturel sauvage; mais, Dieu-merci aux* Convertisseurs *de* France, *nous nous sommes désabusez, & nous savons à qui nous aurions à faire, si nôtre sort étoit entre leurs mains. C'est principalement des Vices de* Religion *que l'on peut dire, qu'ils ne s'aprivoisent jamais de* Bonne-Foi, numquam bonâ Fide Vitia mansuescunt. Dieu *veuille, que de plus en plus, nous profitions de la Calamité de nos Freres, pour nous tenir dans une juste Précaution.*

Cette Ferocité du Papisme *ne doit pas être suputée, comme on faisoit il y a un an, par un Parallelle entre l'augmentation de Politesse de ce Siecle, & la diminution des Peines dont il s'est servi pour les* Conversions. *Nous disions, il y a autant de Barbarie à dragonner, encachoter, encloîtrer, &c, les Gens de contraire*

Reli-

Religion, *dans un Siecle poli, éclairé, honnête, comme le nôtre, qu'il y en avoit à les suplicier par la main des Bourreaux, dans des Siecles d'ignorance, grossiers, sauvages, où l'on n'avoit pas bien quitté les Mœurs* Scythes, Gothiques, Vandaliques, *&* Sarmatiques, *des Peuples qui inonderent autrefois l'*Empire Romain, *&* *qui y fonderent les* Roiaumes, *&* Etats, *qui sont aujourd'hui dans l'*Europe Occidentale. *C'est moins à des Gens, qui n'ont pas encore dépouillé cette Barbarie de leurs* Ancêtres, *&* *qui n'ont pas eu le tems de s'habitüer avec de nouvelles opinions, de faire mourir ceux qui les professent, qu'il ne l'est à des Gens, qui ont dépouillé tout à fait la rouille de leur prémiére origine; qui se sont civilisez par la culture des* Sciences, *&* *des* Beaux-Arts; *qui ont vécu toute leur vie dans les mêmes Villes; mêmes conversations, mêmes parties de divertissement, bien souvent avec ceux de la* Religion; *porté les armes pour les mêmes interêts; & de la même affection avec eux; de les chicaner, inquiéter, tourmenter, véxer en leurs Biens, & en leurs Personnes, comme on l'a fait en* France. *Voilà comment nous trouvions l'égalité; & quelquefois même la longueur des peines nous sembloit emporter la balance. Mais néanmoins, ce dernier suplice, cette mort par la main du Bourreau, qui ne se trouvoit pas dans la derniere* Persécution, *empêchoit la plûpart des Gens de la trouver égale avec celle des Siecles passez, à moins qu'on ne fit compensation de ce qu'il y avoit de moins de Rigueur dans ce Siecle-ci, avec ce qu'il y avoit de plus d'Ignorance, & de Ferocité grossiere, dans les*

autres tems. Mais, ſans toutes ces compenſations, voici l'égalité toute nette entre Perſécution *&* Perſécution : *qu'on les compare but à but, & par abſtraction aux circonſtances du plus ou du moins de Politeſſe des Siecles; on les trouvera égales depuis la* Déclaration *du mois de* Juillet *dernier, qui défend, à peine de la mort, par tout le* Roiaume *de* France, *tout éxercice d'autre* Religion, *que de la* Romaine, *& qui s'éxécute ſans remiſſion par tout où l'on a le courage de faire le moindre éxercice. Supoſons les* Reformez *de* France *auſſi courageux que l'étoient leurs Ancêtres, ſous* FRANÇOIS I, *&* HENRI II; *ou que l'étoient les* Anglois, *ſous le regne de* MARIE; *vous ne verriez pas moins de Potences aujourd'hui qu'autrefois. Peſons bien cela; & conſidérons quel malheur nous pendroit ſur la tête, ſi nous laiſſions croître le* Papiſme *dans ces* bien-heureux Climats. *Je ne veux pas que cela nous porte à faire aucunes Réprésailles ſur les* Papiſtes : *non, je déteſte ces imitations; je ſouhaite ſeulement qu'ils n'aquierent pas la force d'éxécuter ſur nous ce qu'ils ſavent faire.*

Quand je dis que les Proteſtans *ne ſe doivent pas ſervir de Réprésailles, lors qu'ils le peuvent, ce n'eſt pas par la pitoïable raiſon qu'en donne un* Auteur François, *dans un* * Livre *qu'on m'a prêté, depuis que mon* COMMENTAIRE *eſt imprimé. Cette raiſon eſt ſi bourruë, que je*

* Conformité de la Conduite de l'Egliſe de *France* avec celle d'*Afrique*, pour ramener les *Donatiſtes. Paris, Coignard.* 1685. *in* 12.

je n'aurois jamais deviné qu'on s'en ſerviroit ; & c'eſt pour cela, que je ne m'en ſuis pas fait une Objection. *Mais, j'avois tort de croire qu'il y ait quelque choſe de trop abſurde pour ces Meſſieurs-là. Il ſemble qu'ils prennent pour leur Caractére, de ſe rendre auſſi ridicules dans leurs* Apologies, *que terribles dans leurs Exploits ; & on ne ſauroit aſſez admirer, que dans une Nation, où il y a tant de bonnes Plumes, on laiſſe imprimer tant de méchantes Juſtifications de ce qu'on a fait. Il vaudroit mieux ſe taire, que ſe défendre ſi pitoiablement. Voici la plaiſante Penſée de cet* Auteur. *Il introduit quelques Perſonnes, qui craignent que les Violences, faites à ceux de la* Religion *en* France, *ne nuiſent aux* Catholiques *en d'autres* Païs.

Toûjours eſt il à craindre, diſent quelques-uns, que les *Proteſtans*, voiant la maniere dont on les traite préſentement en *France*, ne ſe croient en droit de traiter ainſi les *Catholiques*, dans les Lieux où ils ſont les Maîtres. Mais, en vérité, il faudroit avoir perdu toute Honte, pour prétendre que des Gens ſortis de l'*Egliſe*, depuis moins de deux cens ans, & de la maniere que tout le Monde fait; des Gens, qui n'ont d'Autorité que celle qu'ils ſe ſont donnée à eux-mêmes, & que, quiconque voudra ſe ſéparer, pourra ſe donner, avec tout autant de couleur; fuſſent dans les mêmes droits que l'*Egliſe Catholique*, qui, aiant été fondée par Jesus-Christ, & par les *Apôtres*, s'eſt maintenuë, ſans interruption, dans la ſucceſſion de tous les Siecles, & ſe maintiendra juſques à

la fin du Monde, sans que la malice & les artifices de toutes les *Sectes* qui s'en séparent, puisse jamais la faire méconnoître .... Il faut donc avoir perdu toute Honte, encore une fois, pour prétendre, que des *Enfans revoltez* eussent autant de droit sur leur *Mere*, qu'elle en a sur eux; & que, pour faire entrer dans leur *Communion* ceux qui n'en ont jamais été, ils pussent prendre les mêmes voies que l'*Eglise* est en droit de prendre, pour faire rentrer dans la sienne ceux qui ne sauroient disconvenir d'en être sortis. Ainsi, il ne faut pas craindre que ce qui se passe présentement en *France*, puisse être tiré à conséquence en faveur des *Protestans*. Ils peuvent faire la même chose dans les Lieux où ils sont les plus forts; mais, ce qui est, à l'égard de l'*Eglise*, une conduite sainte & réguliere, parce qu'elle est fondée sur une Autorité légitime, ne seroit, à leur égard, qu'une Opression tyrannique, parce que l'Autorité leur manque. De même que les *Rois* punissent du dernier suplice ceux qu'ils trouvent les armes à la main contre eux; des *Revoltez* ont quelquefois fait le même traitement à des Prisonniers qu'ils avoient fait sur les Troupes du *Roi*. D'où vient que la même chose est une Action de Justice, à l'égard du *Souverain*; & un Atentat, à l'égard des autres? C'est que, d'une part, elle se fait avec une Autorité légitime; & que, de l'autre, elle se fait sans Autorité. Il en sera de même, quand ceux, qui se sont revoltez contre l'*Eglise*, voudront faire entrer les *Catholiques* dans leur *Communion*, par les mêmes voies

voies par où l'*Eglise* tâche de les faire entrer dans la sienne.

Je demande pardon à mon Lecteur *de lui mettre ici devant les yeux la copie d'un si long tissu d'Impertinences. Est-ce que ces Gens-là seront toûjours des Enfans, & raisonneront toûjours en Enfans, avec toute l'habileté qu'ils peuvent avoir d'ailleurs? Est-ce que jamais on ne leur sera comprendre ce qui saute aux yeux de tout le Monde, qu'il n'y a rien de plus ridicule, que de raisonner en suposant toûjours ce qui est en question? Il s'agit entre eux, & nous, de sçavoir, si* l'Eglise Romaine est la véritable Eglise? *Le Bon-Sens veut que nous prouvions qu'elle ne l'est pas, par des Principes communs, & non pas par nôtre prétention même: & qu'eux, de leur côté, prouvent qu'elle l'est, non pas par leur prétention; (cela n'est pas pardonnable à un* Ecolier à Despautere;) *mais, par des Maximes, qui nous soient communes à eux, & à nous. On leur a représenté cela mille & mille fois; on l'a fait serieusement; on l'a fait en les tournant en ridicules; mais, rien ne les saur[illegible] guerir: ils reviennent toûjours à leur vieux jargon*, Nous sommes l'*Eglise*, & vous êtes des *Rebelles*; donc, nous pouvons vous châtier, sans que vous nous puissiez rendre de droit la pareille. *Quel fond de patience est suffisant pour ces choses?*

Il y a des Gens, qui nous disent, avec le même sang froid, & le même air d'extravaguer gravement, que, pour bien juger, si les Huguenots *ont droit de se plaindre, il faut se représenter le Jugement que* l'Eglise Gallicane *fait d'eux; c'est qu'elle les considére comme des*

Enfans rebelles, *sur lesquels elle a retenu l'Autorité du Châtiment, pour les faire rentrer dans leur devoir. Il faut que j'avouë que je ne comprens plus où ces Gens-là puisent tant de miserables Pagnoteries.* (*Qu'il me soit permis de me servir de ce mot-là, pour représenter des fadaises, dont on ne peut assez exprimer la bassesse, & le ridicule.*) *Ne voient-ils pas, que la prétention des* Protestans *une fois posée, leur donne un prétexte plus plausible de persécuter le* Papisme, *que ne l'est celui que le* Papisme *emprunte de sa prétention?*

La prétention des Protestans *est, que l'*Eglise Romaine, *bien loin d'être cette* Epouse *de* JESUS-CHRIST, *qui est la* Mere *des vrais* Chrêtiens, *n'est qu'une infame* Prostituée; *qui s'est saisie de la Maison, assistée d'une Troupe de* Rufiens, *de* Coupe-jarets, *& de* Gens de sac & de corde; *qui en a chassé le* Pere, *la* Mere, *& les* Enfans; *qui a égorgé de ces* Enfans *le plus qu'elle a pû; qui a forcé les autres à la reconnoître pour la* Maîtresse légitime, *ou les a contraints de vivre éxilez. Ces* Enfans *éxilez, ces* Enfans, *qui ne peuvent plus vivre dans la honte de faire semblant de reconnoître pour leur* Mere, *une* Prostituée, *qui a chassé leur* Mere, *& qui a tüé une partie de leurs* Freres, *ce sont les* Protestans; *ou, du moins, ils le prétendent. Voilà donc, d'un côté, une* Eglise, *qui prétend être la* Mere-de-Famille, *& que ceux qui ne la reconnoissent pas pour telle, sont des* Enfans désobéïssans: *& voilà, de l'autre, des* Enfans, *qui prétendent que ce n'est qu'une abominable* Paillarde, *qui s'est saisie par force de la Maison, & en a chassé la* véritable Maî-

Maîtresse, *&* *les* véritables Héritiers, *pour y introduire ses* Satellites, *&* *les* Complices *de sa* Débauche. *A ne considérer que les prétentions respectives des Parties, la rigueur est plus naturelle, & plus raisonnable, dans les* Protestans, *que dans l*'Eglise Romaine. *Car, l*'Eglise Romaine, *en suposant ses prétentions, doit conserver une tendresse de* Mere *pour les* Protestans, *& ne doit se servir que d'une correction modérée pour les ramener à l'obéissance. On sait comment* David *donna ordre que l'on épargnât son* Fils Absalon, *qui avoit armé contre lui, & poussé la Rebellion aussi loin qu'il avoit pû; & il y a bien peu de* Meres, *qui n'aiment mieux souffrir les insolences de leurs* Enfans, *que de les en acuser devant les* Juges, *lors qu'elles croïent qu'ils en seroient punis de mort. Ainsi, les Suplices éffroiables, que l*'Eglise Romaine *a fait souffrir aux* Héretiques, *pendant tant de Siecles, sont une rigueur d'autant plus denaturée, & monstrueuse, que plus on suposera ses prétentions.*

Mais, en suposant les prétentions des Protestans, *leurs rigueurs les plus severes seroient dans l'ordre des choses humaines. Car, lors qu'il s'agit de venger une* Mere *indignement chassée de sa Maison par une* Prostituée, *& de la retablir chez elle; la Nature soufre que des* Enfans *aïent toute la vigueur, & toute la véhémence imaginable: & on ne trouve point mauvais qu'ils n'aient, ni pour cette vilaine Femme, qui avoit usurpé leur bien, ni pour ses Fauteurs & Adherans, aucune indulgence.*

Sans que j'épluche, Periode par Periode, le Passage ci-dessus cité, le Lecteur *intelligent* con-

connoît déjà quel en est le ridicule ; & que jamais rien n'a été plus raisonnable que le seroit la crainte de ces quelques-uns , *si les* Protestans *vouloient imiter* l'Eglise Romaine. *Car, qu'on se représente un peu l'état où les deux* Religions *vivoient il y a vingt ans , en supposant leurs prétentions respectives.* L'Eglise Romaine, *se croiant la* Mere *de tous les* Chrêtiens, *avoit trouvé à propos, pour le bien des* Enfans *qui la reconnoissoient , de ne pas poursuivre ses Droits sur ceux qui persévéroient dans leur desobéissance.* L'Eglise Protestante, *croiant la* Romaine *une* Adultere, *qui, au préjudice de ses Droits, faisoit la* Maîtresse *dans la Maison, soufroit, pour le bien de la Paix, qu'elle en ocupât les plus beaux Apartemens ; & suspendoit le Droit qu'elle avoit de poursuivre la punition des Fauteurs , & des Adherans , de cette impudique* Usurpatrice. *C'étoit donc un état de* Trêve. *L'*Eglise Romaine *vient à violer la* Trêve , *& se met à poursuivre ses prétentions ; contraignant tout ce qui étoit en* France, *dans le Parti de sa* Rivale, *à se ranger dans son Parti. Qui ne voit que la* Protestante *a tous les droits du Monde, sur le pié où nous concevons la chose , de poursuivre la punition des Complices de* l'Usurpatrice ? *De sorte, que* l'Eglise Anglicane *pourroit dire aujourd'hui à tous les* Papistes Anglois : Je vous ai remis la peine qui vous étoit dûë , pour avoir persévéré dans le Parti d'une *Débauchée*, qui m'avoit chassée de la Maison ; moi, qui étois la véritable *Mere-de-Famille :* mais, puis qu'elle maltraite mes fidéles *Enfans* , je ne veux plus differer la peine qui vous est dûë.

Qu'on

Qu'on voie le jugement de cet Auteur, *qui dit par deux fois*, qu'il faut avoir perdu toute Honte, pour prétendre, que des *Enfans Revoltez* eussent autant de droit sur leur *Mere*, qu'elle en a sur eux. *Mais, qui lui a dit, que les* Protestans *sont des* Enfans Revoltez, *sinon sa propre Marotte, de suposer toûjours ce qui est en question? Il faloit, pour être un peu éxact, proposer ainsi l'état de la Question.* Il faut avoir perdu toute Honte, pour prétendre, que des *Enfans*, qui ne veulent pas reconnoître pour leur *Mere*, celle qu'ils croient n'être qu'une brigande *Adultere*, prostituée à tout venant, eussent autant de droit de la châtier, qu'une *Mere* en a sur ceux qu'elle prétend être ses *Enfans*. *La chose étant ainsi proposée, bien loin qu'il faille avoir perdu toute Honte pour prétendre cela, il faut, au contraire, avoir perdu le Sens-commun, pour ne le prétendre pas; car, quel droit peut être plus legitime que celui des* Enfans, *pour chasser de leur Maison une vilaine Femme, qui deshonore leur Famille, & la memoire de leur* Pere; *qui exclut leur* Mere *de son Doüaire, & de tous ses Droits de viduité, & gaspille leurs Biens avec un Parti de Débauchez, de Valets, & de Servantes, qu'elle a seduits? Demeurer dans son Parti, après même que la* Mere *éxilée a été retablie dans sa Maison, comme elle l'a été, Dieu-merci, en* Angleterre *par ses fidéles* Enfans; *c'est comme si, après le rapel du Sérénissime* Roi CHARLES II, *& son Rétablissement au Trône de ses Ancêtres, on avoit voulu perséverer dans le Parti de* CROMWEL. *Et, qu'on ne dise pas qu'il y a*

*bien de la difference, puis que l'*Usurpation *de* CROMWEL *n'avoit duré que neuf ou dix ans; car, nous convenons tous de ce Principe commun*, qu'il n'y a point de Prescription contre la Vérité. *Et ainsi, encore que ce seroit à présent une entreprise injuste aux Descendans de* CHARLEMAGNE, *s'il y en avoit, de vouloir détrôner les Descendans de* HUGUES CAPET: *la longue possession aiant rectifié l'injustice qui fût faite à la Famille de* CHARLEMAGNE *par ce* HUGUES; *ce n'est jamais une injustice de vouloir, au bout de mille, de deux mille ans, & plus, de possession du* Mensonge, *rapeler la* Vérité *de son éxil, & la remettre dans tous ses Droits. Et par là, on fait tomber, & on les a fait tomber si souvent, qu'on a Honte de le redire, tous les* Lieux-Communs *des* Papistes *sur la Succession non interrompuë, &c. Tout ce qu'ils peuvent dire, n'empêchant pas que le* Mensonge *n'ait pû chasser la* Vérité, *il faut voir si la chose est éffectivement arrivée, comme le prétendent les* Protestans. *Il faut voir qui a droit, ou qui a tort, dans le fond; car, s'il ne s'agit que de prétendre: &, si cela suffit pour* persécuter; *tout le Monde* persécutera. *Chacun dira qu'il est* persécuté *injustement, & qu'il* persécute *justement; &, en atendant que* DIEU *vuide ce grand Procès, à la fin du Monde, les plus forts oprimeront toûjours les plus foibles à bon compte. Ne sont-ce pas là de beaux Principes?*

Il est donc clair, que le Droit de persécuter *ne sauroit être contesté aux* Protestans *par la raison ridicule dont s'est servi cet* Auteur; *mais seulement par celles que j'ai établies dans ces* Ouvra-

Ouvrage, *qui l'ôtent universellement à toutes les* Religions.

Je ne dirai rien en particulier sur l'exemple, dont il se sert, d'un Roi *qui châtie ses* Sujêts Revoltez; *& de ceux-ci, qui usent quelquefois de Représailles sur les Prisonniers, qu'ils font sur les Troupes du* Roi; *car, l'aplication qu'il en fait, n'est que la Marotte ordinaire de son Parti. Il faut qu'il sache, que les* Protestans *se regardent comme ceux qui combatent pour la* Reine *légitime; & les* Papistes, *comme les* Sujêts Rebelles *de cette* Reine, *qui l'avoient dépouillée de presque tous ses* Etats, *& qui lui en retiennent encore la plus considérable Partie: demeurant opiniâtrement dans l'obéïssance d'une* Adultere, *très légitimement repudiée, & qui continuë ses Prostitutions.*

Présentement, il faut que je dise quelque chose sur une Objection, *qu'on me peut faire, sur ce que les* Loix *de ce* Roiaume *exclüent de toutes Charges les* Papistes, *& éxigent d'eux le* Serment de Suprematie. *N'est-ce pas tenter les Gens, dira-t-on? Un Ambitieux ne se portera-t-il pas à trahir ce que sa Conscience lui dicte, lors qu'il verra une belle Charge pour récompense de son Hypocrisie? Je repons, selon mes Principes, qu'il y a sans doute quelque defaut dans ces* Loix, *en ce qu'elles n'excluent pas aussi tous les* Nouveaux-Convertis; *car, si elles les excluoient pour toute leur vie, & leurs Enfans, qui n'auroient abjuré le* Papisme, *qu'après y avoir été amplement instruits, je ne trouverois rien de plus raisonnable & de plus nécessaire que ces Loix: non pas que je*

croie, *que la* Fausse-Religion *des* Papistes, *considérée simplement comme telle*, *soit une juste raison de faire des* Loix *contre ceux qui la professent. Non; ce n'est point cela. Je crois que la justice de ces* Loix *n'est fondée que sur ce qu'ils ont des* Dogmes incompatibles *avec le* Repos public *d'un* Roiaume, *où ils ne dominent pas : comme*, *qu'*il faut contraindre d'entrer les *Hérétiques*; *qu'*un *Roi Hérétique* ne doit pas être obeï, *&c. Car*, *je veux qu'il y ait des Particuliers qui ne croient pas que l'obéïssance à un* Roi Hérétique *soit mauvaise*; *il sufit que chaque Particulier le puisse croire comme un* Dogme *véritable*, *& plus goûté à* Rome, *& plus conforme à l'ésprit de plusieurs* Conciles, *que le* Sentiment *oposé*; *cela*, *dis-je*, *sufit pour qu'on ne se fie jamais à des* Sujêts Catholiques, *qu'à bonnes enseignes : d'autant plus qu'ils introduisent clandestinement dans le Païs des* Moines, *& des* Emissaires *de la* Cour *de* Rome, *qui cherchent toutes les occasions de brouiller*, *& de faire tomber la* Souveraineté *sur des Têtes de leur* Religion; *après quoi*, *ils ne parlent que d'abatre les Têtes de l'*Hydre infernale *de l'*Héréfie, *& de sacrifier à cela toutes promesses faites au contraire. Le Regne d'*ELISABETH, *& celui de son* Successeur, (*pour ne rien dire des deux suivans*,) *ont fait voir jusqu'où ils poussent l'Horreur & l'Enormité de leurs Entreprises contre les* Souverains *de contraire* Religion; *de sorte*, *qu'il y auroit eu une imprudence très criminelle dans cette Nation*, *si elle ne se fût pas précautionnée contre ce Parti*, *en lui fermant l'entrée des Charges*, *dont il auroit abusé*, *pour se mettre en état d'éxécuter les*

noires

noires & infames Maximes de Perfécution, *qui font fa* Doctrine favorite. *Et, quant au* Serment de Suprêmatie, *je trouve qu'on a été bien fimple, & qu'on a bien fait de l'honneur aux* Papiftes, *de croire que cela fervît de quelque chofe contre eux; car, tout Homme, qui croit que l'on peut* contraindre d'entrer, (*comme on le croit dans la* Communion Romaine, *où ce feroit une* Héréfie, *que d'affurer que la Contrainte eft mauvaife, puis qu'elle a été fi fouvent commandée par les* Conciles, *& par les* Papes;) *peut croire que le* Décalogue *n'eft pas fait pour ceux qui travaillent à l'augmentation de la* Religion: *de forte, que comme ils font difpenfez de la defenfe de dérober, & de tüer, ils font néceffairement difpenfez de celle de fe parjurer; & ainfi, il n'y a aucun fonds à faire fur tous leurs* Sermens. *On a beau dire que le* Concile de Conftance *n'a point défini, qu'*il ne faut point garder la Foi aux *Hérétiques. N'eft-ce pas affez qu'on croie qu'il les faut faire mourir; car, par là, on fe croit difpenfé à leur égard de l'obligation de ne point tuer. Or, cette obligation n'eft pas moindre que celle de tenir ce qu'on a promis. Mais, je n'infifte pas fur ceci; on le verra traité plus au long dans ce* COMMENTAIRE.

C'eft une Doctrine *fi abominable, que celle qui autorife de forcer d'entrer dans la* Religion *qu'on croit bonne, qu'avec toute l'averfion que j'ai pour l'*Intolérance, *je ne croi pas, qu'on puiffe foufrir fans crime, que le* Papifme *aquiere les forces fuffifantes pour contraindre. Ainfi, une Prudence indifpenfable oblige de le bannir des Lieux où il peut être fufpect, & d'y ôter*

toute

toute Autorité à tous les Grands , *à tous les* Magiftrats , *& à toutes Perfonnes conftituées en Dignité, dès qu'il apert de leur* Catholicité. *J'excepte la Perfonne des* Rois ; * *car , l'Eminence de la* Roiauté, *& l'Onction facrée de leur Perfonne , doit faire en leur faveur une exception aux* Loix *les plus générales : & ainfi, il leur doit être permis, fans courir nul rifque de ce qui leur apartient par le droit de leur naiffance , d'être* Papiftes, *s'ils veulent* , Juifs, Turcs, *&* Païens. *Mais, pour tous les autres ; ou il faut les faire décamper : ou leur ôter tout moien de troubler le Repos public.*

Par les feuls motifs d'une fage Politique , *d'une* Politique, *qui travaille au Bien général de tous les Hommes, il feroit à fouhaiter, que tout ce qu'il y a des* Princes Chrétiens *non* Papiftes *s'uniffent enfemble , pour ôter de deffus le* Chriftianifme *l'Oprobre dont il eft couvert, à caufe des horribles* Perfécutions *qu'il a pratiquées de tems immémorial. Si cette* Ligue *ne fufifoit pas, fouhaitons lui l'adjonction de*

* Monfieur BAYLE n'a mis ici cette *Exception*, que parce qu'il écrivoit fous le *Regne* de JAQUES II, qui étoit *Catholique*, & parce qu'il avoit revêtu le Perfonnage d'*Auteur Anglois.* En effet, l'on ne voit pas trop bien fur quoi feroit fondé le *Privilege* des *Rois*; & les raifons de l'*Eminence de leur Dignité* , & de l'*Onction Sacrée de leur Perfonne*, ne font pas d'affez grande confideration pour être mifes en parallelle avec la *Tranquillité Publique.*

de tous les Peuples Infidéles *de l'un & de l'autre* Continent, *jusques à la concurrence d'un Corps capable de mettre à la Raison le* Papisme, *le Deshonneur de la* Chrétienté, *& même du Genre-Humain. Ce ne seroit pas une* Ligue *moins honnête que celle qu'on feroit contre les* Corsaires *de* Barbarie; *&, comme on pourroit éxiger de ceux-ci fort justement qu'ils ne voleroient plus, qu'ils ne troubleroient plus le Commerce par leurs infames* Pirateries: *de même, on pourroit reduire fort justement la* Papauté *à promettre de ne* persécuter *plus, & à casser tous les* Décrets *des* Conciles, *toutes les* Bulles *des* Papes, *& toutes les* Décisions *des* Casuistes, *qui autorisent la* Persécution. *Mais, parce qu'il seroit juste de craindre qu'elle ne se relevât de sa promesse, dès que le péril seroit passé; pour obvier à ce mal, il faudroit lui demander des Otages, & mettre des Conditions si onereuses à son Dédit, qu'elle n'osât jamais violer le Traïté que l'on feroit avec elle. Voilà des Projets qui seroient fort propres à épargner au Monde de grandes Désolations: mais, ils ne laissent pas d'être chimériques; &, comme l'a fort bien dit l'*Auteur *qui est Cause qu'on a fait ce* COMMENTAIRE, *le* Papisme *est trop nécessaire à la Providence, qui doit vouloir, pour punir le Genre-Humain, qu'il soit ridicule & malheureux, pour espérer que rien soit capable d'en délivrer le Monde.* * *Et je connois un fort bon Esprit, qui, aiant mis en Question, s'il y auroit une* Eglise Romaine *dans les* Enfers, *c'est-à-dire, un Corps de Gens qui se gouvernât par les furieuses & abominables*

* Voiez ci-dessus, pag. 34.

bles Maximes de cette Religion ? *repondit qu'oüi ; & que, sans cela, il manqueroit quelque chose au Malheur de ceux qui doivent demeurer dans ces noirs Abîmes.*

Ce n'est pas sans raison que j'ai fait entrer dans mon Projet imaginaire les Infidéles *de l'un & de l'autre* Continent. *Car, quoi qu'ils n'aient pas un interêt aussi prochain que nous à l'abolition du* Dogme impie *de la* Persécution; *ils y en ont tous un plus ou moins éloigné, selon qu'ils sont plus ou moins reculez des Lieux où les* Missionnaires *se fourrent, &, sur tout, cette* forte & noire Machine, qui étend ses bras jusques à la Chine *. *Il ne faut point douter que le but du* Pape, *& de ses* Supôts, *ne soit de subjuguer tout le Monde. Ils y sont portez par l'interêt de dominer, & d'amasser des Richesses ; & par la confusion, où les jettent les* Protestans, *toutes les fois qu'ils leur montrent, combien il est ridicule de s'attribuër le titre d'*Eglise Universelle, *pendant qu'il y a tant de* Peuples, *qui n'en ont pas seulement oüi parler. Or, pour satisfaire leur Ambition, & leur Avarice; & n'avoir plus la honte de ne repondre rien qui vaille à cette* Objection *des* Protestans ; *il ne faut point douter qu'ils n'emploient, aussi-tôt qu'ils le pourront, chez les* Infidéles, *leur chere & aimable Compagne, la* Contrainte des Signatures. *Les* Jesuites *ont avoüé eux-mêmes, du vivant de leur* Fondateur, *qu'ils l'avoient emploiée dans les* Indes. *On trouve dans leurs* Lettres, *écrites de ce Païs-là, que les* Brachmanes, *ne sachant que repondre, se retranchoient*

* *Les Jesuites.* Lettres de PATIN.

choient dans cette ſeule Raiſon ; qu'ils vouloient vivre comme leurs Ancêtres ; & qu'ils s'y opiniâtroient tellement, qu'ils ne vouloient ſe rendre à aucune Preuve qu'on leur aléguât, quelque forte qu'elle fût ; qu'alors, le *Vice-Roi*, pour abréger cette afaire, apliqua un coin dur à ce nœud dur ; faiſant publier une *Loi*, que tous ceux, qui ne ſe convertiroient pas dans quarante jours, feroient éxilez ; & que ceux, qui ne voudroient pas ſortir, perdroient tous leurs biens, & ſeroient menez aux Galéres. *C'eſt* SCIOPPIUS, *qui reproche cela aux* Jeſuites, *dans ſa* Critique *de* FAMIANUS STRADA*; *où il remarque pluſieurs choſes à ce propos, qui ſont très bonnes : mais, les plus mal placées du Monde dans cet* Auteur, *puis qu'il avoit déjà été un* Boute-Feu, *par ſes* Ecrits ; *& que ſon* Claſſicum Belli Sacri, *imprimé l'an* 1619. *eſt rempli des plus éxécrables Maximes, qui ſe puiſſent voir, par raport à la Deſtruction de ceux qu'on croît* Hérétiques. *Il a néanmoins raiſon de reprocher aux* Jeſuites *l'inſtabilité de leurs* Dogmes, *ſur ce qu'ils avoient fait imprimer en* Allemagne, *depuis ſept ans, un* Ecrit, *intitulé* Juſta Defenſio ; *où ils ſe moquoient de quelques* Moines, *qui ſoûtenoient, qu'il ne faloit emploier que les* Armes Apoſtoliques *pour la* Converſion *des* Errans. Cela eſt bon, *diſoient ils*, à l'égard des *Infidéles* ; mais, non pas à l'égard des *Hérétiques*. Le véritable moien pour ceux-ci, ſont les *Menaces*,

* GASP. SCIOPPII Infamia Famiani, &c. *Amſtelodami*, *Valkenier*. 1663. *in* 12.

naces, & les *Châtimens. Pourquoi donc emploient-ils aussi le même moien contre les* Païens *dans les* Indes?

La Vérité est, que ceux, qui ont à faire l'Apologie des Perfécutions, *ne savent comme s'y prendre. S'ils n'ont* perfécuté *que les* Hérétiques, *& qu'on leur alegue l'exemple des* Apôtres; *ils repondent, que cet exemple seroit à suivre, si on avoit à faire à des* Infidéles, *comme avoient les* Apôtres. *Mais, que les* Hérétiques *étant des* Enfans rebelles, *l'*Eglise *retient plus de droit sur eux, que sur les* Païens. *Ils ne voient pas, que c'est fournir des armes aux* Juifs, *& aux* Païens, *contre ceux d'entre eux qui se convertissoient à l'*Evangile, *& les leur fournir de telle sorte, que si les* Convertis *avoient voulu contraindre ceux qui persistoient dans la* Religion *de leurs* Peres, *on auroit pû leur dire*, qu'il faut avoir perdu toute Honte, pour prétendre, que le Droit des *Enfans rebelles* sur leur *Mere*, soit le même que celui de leur *Mere* sur eux. *Que si on contraint les* Infidéles, *comme on l'a fait dans les deux* Indes, *d'une maniere qui fait dresser les cheveux: alors, il faut qu'on se serve nécessairement d'une nouvelle Tablature; aléguer les* Empereurs Chrêtiens, *qui, fort ignorans de la distinction qu'on fait aujourd'hui entre les* Hérétiques *& les* Infidéles, *condamnoient à la mort les* Païens; *& citer la* Parabole *à pur & à plein, & sans nulle restriction. Ainsi, on a tels ou tels Principes, selon le besoin; rien d'arrêté; par tout des contradictions; comme on le verra, si on prend la peine de lire avec soin ce que le* Pape Gregoire le Grand,

&

& son nouvel Historien * Maimbourg, *ont dit sur la maniere de convertir les* Juifs, *& autres. Pour faire voir que ces Messieurs ont des Principes à tems, il ne faut que considérer, que le Sr.* Maimbourg, *écrivant dans un tems où l'on ne* forçoit *pas encore les Gens à* communier *en* France, *desaprouve hautement cette* Contrainte; *car, il dit, qu'en* contraignant *les* Juifs de recevoir le St. *Batême*, malgré qu'ils en eussent, *on* causoit autant de Profanations d'une chose si sainte, & de de Sacriléges, qu'il y avoit de *Batisez* parmi les *Juifs. En condamnant la* Contrainte *du* Batême, *on condamne nécessairement celle de* communier. *Il aprouvoit en ce tems-là tous les Moiens dont on s'étoit servi contre les* Réformez; *mais, parce que celui de* contraindre à communier *n'avoit pas besoin d'Apologie, & qu'il ne prévoioit pas qu'il en auroit, il le condamna hardiment. Aujourd'hui, il faudra qu'il trouve une autre défaite.*

Mr. Diroys, *que j'ai cité dans le Corps de mon* Commentaire, *se doit trouver bien embarrassé de sa contenance; car, il s'ensuit de ce qu'il a dit, que sa* Religion *ne vaut rien. Ecoutons le, taillant en pieces le* Mahométisme, *sans prendre garde qu'il perce de part en part des mêmes coups le* Catholicisme.

Le quatriême Caractêre de Fausseté, *dit-il*, dans cette *Religion* de Mahomet, c'est qu'au lieu que les véritables *Religions*, comme celle des *Juifs*, & des *Chrêtiens*, ne reçoivent

* *Histoire du Pontif. de St. Greg. pag.* 241. *& suiv. Edit. de Hollande.*

çoivent personne à en faire Profession, s'il ne paroît qu'il est persuadé de leur Vérité, parce que l'*Hypocrisie* ne fait qu'augmenter l'*Impiété*; celle de MAHOMET éxige en plusieurs rencontres une *Confession forcée* des Personnes qui la détestent. Si un Homme a donné, quoi que sans y penser, ou étant yvre, quelque marque éxterieure qu'on l'aprouve; s'il en a parlé avec mépris; s'il a frapé un *Mahométan*, même en se défendant; s'il a abusé d'une Femme de cette *Religion*, ou s'il l'a épousée; il n'y a point d'autre moien d'expier ces Crimes, ou véritables, ou prétendus, que de faire Profession extérieure de cette *Religion*; quoi que la repugnance que l'on témoigne fasse voir qu'on n'en est nullement persuadé.

On a fait voir, *continuë-t-il*, en parlant de la *Religion* des *Gentils*, que cette éxaction d'une *Profession forcée* d'une *Religion*, dont on n'est pas persuadé, est une Preuve évidente, que l'Esprit qui l'a conduit, est un Esprit ennemi de la Vérité & de la Piété; puisque rien n'est plus oposé à la Vérité, à la Vertu, & à la Piété véritable, que la *Profession éxtérieure* d'une *Religion* qu'on ne croit pas. Les *Juifs*, avant JESUS-CHRIST, & quelquefois les *Chrêtiens*, depuis son avenement, ont, à la vérité, puni de mort les Crimes que l'on commettoit contre leur *Religion*; mais, on ne se délivroit point de cette peine en la recevant. Ainsi, ce n'étoit que la crainte de DIEU, & la persuasion de la Vérité, qui pouvoient porter ces Criminels à reconnoître leur faute, & la

Reli-

Religion qu'ils avoient blaſphêmée. *Juſqu'ici* Monſieur DIROYS.

O! le beau Commentaire *qu'on pourroit faire ſur ce Paſſage! Mais, il n'en eſt pas beſoin; chaque* Lecteur *le fera, & apliquera à la conduite de la* France *chaque Coup de foudre qui lui convient dans ce Diſcours. Je remarquerai ſeulement, que ce ſavant* Docteur de Sorbonne *eſt du même avis que j'ai poſé dans mon* Livre; *ſavoir, que ceux qui condamnent à mort les* Hérétiques, *à telle condition qu'ils peuvent racheter leur vie, en diſant qu'ils abjurent leur* Héréſie, *font beaucoup plus mal que s'ils les condamnoient ſans rémiſſion. Les* Eſpagnols, *& les* Portugais, *qui font fremir tous les ans les vrais* Chrêtiens, *avec leurs déteſtables* Autos de Fe, *dont les* Gazetes *nous parlent, font fort bien, leur prémier Crime une fois poſé, je veux dire, le ſuplice d'un pauvre* Juif, *de ne lui point donner la vie, en cas qu'il diſe qu'il ſe fait* Chrétien; *& ils feroient encore mieux de n'adoucir point ſa peine, en ſe contentant de l'étrangler: y aiant bien aparence, que c'eſt la peur d'être brûlé vif, qui lui extorque une feinte Converſion.*

Je voudrois bien ſavoir comment Mr. DIROYS, *envoié* Miſſionnaire *à la* Chine, *avec ſon* Livre, *pourroit ſoûtenir la vuë de quelques* Chinois, *qui le liroient, après avoir lû les* Relations *que les* Proteſtans *leur pourroient, & leur devroient, fournir de ce que fait & qu'a fait le* Papiſme *dans l'*Europe, *dans l'*Amerique, *& dans les* Indes? *Ne diroient-ils pas à Monſieur le* Miſſionnaire, *que, par ſes pro-*

pres

pres Principes, l'éxaction d'une Profession forcée *est une Preuve, qu'une* Religion *est conduite par un Esprit ennemi de la Vérité, & de la Piété. Il ne pourroit pas le nïer. Ne lui diroient-ils pas aussi, que tout nouvellement en* France, *la* Religion, *que lui Mr.* DIROYS *vient prêcher, a éxigé une* Profession forcée: *jusques à* contraindre de communier *ceux qu'on venoit de* contraindre de signer; *& à menacer des* Galeres *ceux qui guériroient, après avoir refusé de* communier; *& d'être trainez sur une Claie à la* Voirie *ceux qui mourroient après un semblable refus. Il n'oseroit le nier, s'il voioit que les* Protestans *envoiassent à la* Chine *les* Arrêts *qui se publient à* Paris; *ou, pour mieux dire, s'il étoit Honnête-Homme, comme on le veut croire. La Conclusion est inévitable comme ceci; donc, la* Religion, *que Mr.* DIROYS, Docteur de Sorbonne, *vient annoncer, est conduite par un Esprit ennemi de la Vérité, & de la Piété. Sur quoi tous les Honnêtes Gens*, Chrêtiens, *& non* Chrêtiens, *s'écrieroient, εὖ κὴ ὑπέρευ*, bellè, optimè, nihil suprà! *Au reste, je m'étonne grandement, que la facilité de refuter Mr.* DIROYS, *en ce qu'il aplique à l'*Eglise Romaine, *exclusivement à toutes les autres, les* Preuves de la Vérité de la Religion Chrêtienne, *n'ait porté personne à le faire. Si je m'en mélois, moi indigne, je suis sûr que je lui montrerois bientôt qu'il ne dit sur cela que de pures Petitions de Principe, & de Paralogismes à contradiction.*

Quelques Personnes de ma connoissance ont été merveilleusement étonnées, lors qu'elles ont vû

vû les Ordonnances *de la Trainerie ſur les Claies des Corps morts de ceux qui aureient refuſé de* communier *, & de la Condamnation à mort de tous ceux qui feroient quelque éxercice de la* Religion Reformée *en* France *, & de tous les* Miniſtres *, qui entreroient dans le* Roiaume *ſans permiſſion ; avec une groſſe Récompenſe à tous les Dénonciateurs , & groſſe Peine à tous ceux qui les cacheront : à-peu-près comme on en uſoit durant les* Triumvirats *à* Rome *envers les Proſcripts. Ces Perſonnes m'ont dit , qu'elles n'auroient jamais crû , que dans un Siecle poli & éclairé comme le nôtre , une Nation , qui paſſe pour fort civiliſée , en vint à ces cruelles extrêmitez. Je leur ai levé ce Scrupule , en leur faiſant voir , qu'il y avoit beaucoup plus de raiſons de s'étonner de ce que* l'Egliſe Romaine *avoit marchandé ſi longtems à en venir aux derniers Suplices ; & que , comme c'eſt ſon Oeuvre accoûtumée , l'operation qu'elle a le plus pratiquée , & le blanc que ſes traits décochez ont le plus ſouvent touché ; il faloit , ſelon le Cours ordinaire de la Nature , & le train des choſes humaines, qu'elle eût frapé beaucoup plûtôt ce coup-là , & que la flêche , qui a donné au milieu de ſon blanc , n'eût pas été la quatre ou cinq centiéme decochée contre le* Huguenotiſme. *Et , quant à ce qu'ils me diſoient de la Civilité du Siecle , je leur ai fait entendre raiſon : c'eſt à ſavoir , que les* Fauſſes-Religions *ſont exceptées du nombre des choſes qui s'huma*[illegible]*.* *La* Crüauté *eſt leur Caractêre indélébile. Elles ont bien pû éffacer dans le Cœur des Peres & des Meres la tendreſſe pour leurs Enfans , que la Nature enracine*

ſi vivement. Elles ont bien pû les porter à rôtir, & à immoler, ces innocentes Créatures,

Aulide quo pacto Triviaï Virginis arma
Iphianaſſaï turparunt ſanguine fœdè
Ductores Danaûm delecti prima virorum.

Pourquoi épargneroient-elles la vie de leurs Adverſaires? *C'eſt à preſent que* l'Egliſe Romaine *eſt dans la poſture qui lui ſied le mieux. Tout ce qu'elle avoit fait juſqu'ici en* France *pouvoit bien avoir le fond & la réalité d'une grande* Cruauté; *mais il y manquoit l'éclat. Préſentement, tout y eſt; & ainſi, elle a tant tourné autour de ſon gîte, qu'elle s'y eſt couchée tout de ſon long, & fort à ſon aiſe.*

Il me reſte à dire deux mots à ceux qui prétendent que les Principes de la Tolérance *introduiſent mille confuſions dans la* République, *& qui le veulent prouver par le conſeil que* MECENE *donne à* AUGUSTE *dans* l'Hiſtorien DION CASSIUS, *au Livre* LII. Servez DIEU, *lui dit-il*, en tout tems, & en toutes manieres, ſelon la *Religion* de vos *Ancêtres*, & faites que les autres en faſſent autant. Haïſſez, & reprimez, ceux qui innovent quelque choſe dans les matieres de *Religion*; non ſeulement à cauſe des Dieux, mais auſſi, parce que ces *Novateurs*, en introduiſant de nouvelles *Divinitez*, pouſſent pluſieurs Perſonnes à troubler l'Etat : d'où naiſſent des *Conjurations*, des *Séditions*, des *Conciliabules*; choſes préjudiciables à la *Monarchie*. *Ces Paroles, conſidérées en gros, &* com-

comme venant d'un Politique Païen, *paroissent de fort bon Sens. Néanmoins, rien ne peut être plus ridicule que de s'en servir, comme font éternellement les* Catholiques Romains, *pour pousser les* Princes *à* persécuter *les autres* Communions Chrêtiennes. *Car, premierement, en vertu de ce conseil*, AUGUSTE, *& ses* Successeurs, *auroient dû persécuter les* Juifs, *& les* Chrêtiens; *& les* Empereurs *du* Japon, *de la* Chine, *&c. devroient s'opeser de toutes leurs forces à ceux qui leur parlent du* Christianisme; *à quoi le* Pape, *ni ses Adherans, ne s'accorderont pas: & ainsi, il faudra qu'ils fassent de la Maxime générale de* MECENE, *cette Maxime particuliere*, Servez DIEU, à la maniere de vos *Ancêtres*, lors qu'ils auront bien servi DIEU. Oposez vous aux Innovations, excepté quand elles sont bonnes; *& dès lors, c'est un Discours vague, qui ne peut décider rien. En second lieu, la Maxime de* MECENE *étoit plus judicieuse en ce tems-là, qu'elle ne l'est aujourd'hui; parce que les* Romains, *acordant pleine* Liberté de Conscience *à toutes les* Sectes *du* Paganisme; *& adoptant souvent les Cultes des autres Païs; la présomption étoit qu'un Homme, qui ne trouvoit point son compte dans un Culte si étendu & si libre, & qui cherchoit des Innovations, avoit pour but de se faire Chef de Parti, & de cabaler en matiere de* Politique, *sous le prétexte du* Service des Dieux. *Mais, on ne doit pas aisément présumer cela d'un* Chrêtien; *tant, parce qu'il est persuadé que* JESUS-CHRIST *nous a laissé une certaine Régle, qu'il faut suivre exactement; que,*

*parce que l'*Eglise Romaine *impose la nécessité de croire tout ce qu'elle décide : après quoi, un Homme, qui n'est pas persuadé qu'elle ait raison, doit en conscience, & pour éviter l'Hypocrisie, sortir de son Sein.*

Pour montrer évidemment l'absurdité de ceux qui acusent la Tolerance *de causer des Dissensions dans les Etats, il ne faut qu'en apeller à l'experience. Le* Paganisme *étoit divisé en une infinité de* Sectes, *& rendoit à ses* Dieux *des Cultes fort differens les uns des autres. Les* Dieux *principaux d'un Païs n'étoient pas mêmes ceux d'un autre Païs. Cependant, je ne me souviens point d'avoir lû qu'il y ait jamais eu de* Guerre de Religion *parmi les* Païens; *si ce n'est contre des Gens qui pilloient le* Temple de Delphes, *par exemple. Mais, de* Guerre, *faite à dessein de* contraindre *un Peuple à quitter sa* Religion, *pour en prendre une autre; je n'en vois point de mention chez les* Auteurs. *Il n'y a que* Juvenal, *qui parle de deux* Villes d'Egypte, *qui se haïssoient mortellement, à cause que chacune soutenoit, qu'il n'y avoit que ses* Dieux *qui fussent des* Dieux. *Par tout ailleurs, grand Calme, & grande Tranquilité : & pourquoi ? parce que les uns* toleroient *les Rites des autres. Il est donc vrai, comme je le montre dans mon* Commentaire, *que c'est la* Non-Tolerance, *qui cause tous les Desordres, qu'on impute faussement à la* Tolerance. *Les* Sectes *de* Philosophie *n'ont point troublé le Repos Public des* Atheniens. *Chacune soutenoit son Sentiment, & réfutoit celui des autres; & leur Dissension n'étoit pas*

sur

sur peu de chose. Quelquefois c'étoit sur la Providence, *& sur le* Souverain Bien. *Cependant, comme les* Magistrats *leur permettoient à toutes d'enseigner leurs* Sentimens; *& qu'ils ne contraignoient point les unes à s'incorporer, malgré elles, aux autres; la* République *ne soufroit aucune altération de cette diversité de* Sentiment. *Mais, si elle avoit usé de cette* Contrainte, *elle eût tout mis en combustion. C'est donc la* Tolerance, *qui est la Source de la* Paix; *& l'*Intolerance, *qui est la Source de la* Confusion, *& du* Desordre.

Je finis ce Discours Preliminaire *par une* Remarque, *qui servira d'Illustration à ce que j'ai dit des mauvais éfets de la* Contrainte. *J'ai dit que la Violence des Tourmens fait sucomber des Personnes pleinement persuadées de la Vérité de ce qu'ils nient de bouche. Nous en avons un grand éxemple dans les* Chrêtiens *du premier Siecle, acusez d'avoir mis le feu à* Rome, *du tems de* NERON. *Ce Scélérat d'*Empereur *étoit la cause de cet Incendie; & on le croioit aussi. Il faisoit en vain tout ce qu'il pouvoit pour dissiper ces Soupçons. Enfin, il s'avisa de jetter la faute sur les* Chrêtiens, *& leur fit soufrir de rudes tortures. Il y en eût qui avoüerent qu'ils étoient coupables, & qui en acuserent un très grand nombre d'autres. Ils étoient pourtant tous fort innocens. Mais, comme les Bourreaux, sans doute, leur déclaroient, que le but des Tourmens qu'on leur infligeoit, étoit qu'ils se confessassent les Auteurs de l'Incendie, & qu'ils déclarassent qu'ils avoient beaucoup de Complices; (car, par ce moien,* NERON *espéroit de se disculper;) ils don-*

nerent dans ce panneau, acablez sous le poids de la Douleur. Ce qui prouve, qu'il est extrêmement dificile de ne pas mentir, lors qu'on est exposé à la tentation des Tourmens. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que le Martyrologe *célèbre comme des* Martyrs *tous ces prémiers* Chrêtiens, *qui furent supliciez en cette ocasion; tant ceux, qui eurent la foiblesse de mentir, en s'avoüant coupables, & en acusant leurs Freres d'une Action très infame au Nom* Chrêtien; *que ceux, qui ne tomberent pas pas dans cette Foiblesse.* Igitur primò correpti qui fatebantur; *dit* TACITE *au Livre* XV. *de ses* Annales, deindè, indicio eorum, multitudo ingens haud perindè in crimine Incendii quàm odio humani Generis convicti.

Quand on considére ce qu'ont pû les Violences sur ces premiers Chrêtiens, *qui devoient avoir toute l'ardeur qu'une* Religion *naissante inspire, quand elle est soutenuë par tant de marques visibles & fraîches de la Divinité de son* Fondateur. *Quand on considére, outre cela, les succès qu'ont eu tous ceux qui se sont voulu mêler de* persécuter *à outrance, on ne peut que concevoir un mepris mêlé de beaucoup d'indignation pour tant d'*Ecrivains François, *qui nous étourdissent les oreilles de leurs basses Flateries: disant, que la Destruction du* Calvinisme *de* France, *est un Ouvrage qui demandoit le plus grand, & le plus accompli* Monarque, *qui ait jamais été au Monde; c'est-à-dire,* LOUÏS XIV. *Un de ces* Ecrivains, Prédicateur *de son métier, (ce que je remarque, non pas pour augmenter la surprise de mon* Lecteur, *mais plûtôt pour la diminuër,) pronon-*

ça

ça l'année passée, en pleine Sorbonne, *un* Panegyrique *où il dit qu'il faloit* * *plusieurs grandes choses pour abatre les* Huguenots; *une* Paix *solide avec les Voisins*; *la* Gloire *du* Prince *repanduë dans tout l'Univers*; *la* Terreur *de son Nom portée chez les Etrangers*; *une grande* Puissance, *beaucoup de* Douceur, *&c. Il ajoûta que* LOUÏS LE GRAND *avoit tous ces Avantages*; *que les* Rois *ses Prédécesseurs avoient emploié le Fer, & le Feu, pour détruire les* Héresies *de leur Tems, quelques-uns avec succès, quelques autres sans y réüssir*; mais, que *Sa Majesté*, sans emploier ces Moiens licites, avoit terrassé l'*Hérésie* par sa Douceur, par sa Sagesse, & par sa Piété. *Voilà le Langage d'une infinité d'autres* Auteurs, *même parmi ceux qui ne sont ni* Harangueurs, *ni* Sermonneurs. *Qui n'en riroit, si les Maux, dont on voit accabler son Prochain, permettoient qu'on rit des choses les plus ridicules? Il faloit, disent-ils, une* Gloire *repanduë dans tout l'Univers*; *une* Terreur *de son Nom portée chez les Etrangers*; *& une grande* Puissance. *Pourquoi cela? pour* convertir des *Hérétiques* par la *Douceur*, par la *Sagesse*, & par la *Piété*. *Qui a jamais vû de telles Extravagances? Cette* Terreur, *cette* Puissance, *cette* Gloire, *serviroient, je l'avouë, éficacement à contraindre d'entrer dans le giron d'une* Eglise *ceux qui le refuseroient*; *& à extorquer par force une Signature. Mais, quand*

* *Voiez le* Journal des Savans du 10. Dec. 1685. *dans l'*Extrait *du* Panégyrique *prononcé par Mr.* l'Abbé ROBERT.

quand on ne se veut servir que de la Douceur, *de la* Sagesse, *& de la* Piété, *comme Mr. l'*Abbé ROBERT *dit dans son* Panegyrique *que le* Roi *l'a fait; je ne vois pas à quoi peut servir de s'être rendu* terrible *à toute l'*Europe. *Mais, laissant cette Contradiction; laissant le reproche qu'on peut faire à ces Déclamations Vénales, de dire, d'un côté, qu'on a tout fait par la* Douceur; *&, de l'autre, qu'il étoit nécessaire d'être* terrible *aux Etrangers, & d'être muni de très grandes Forces: ce qui marque, du moins, qu'on avoit dessein de faire peur, & d'emploier les Violences contre ceux qui ne se rendroient pas de bon gré; laissant, dis-je, tous ces reproches, je me contente de soutenir, qu'il étoit si peu necessaire d'avoir aquis la* Gloire *que le* Roi *de* France *s'étoit aquise par les succés de ses Armes, pour contraindre ses Sujêts par les voies qu'on a emploiées à l'Abjuration, qu'il n'y a point eu de* Roi Faineant *sous la Premiere & Seconde* Race, *qui n'en eût bien fait autant, s'il eût eu à faire à des Sujêts conditionnez comme étoient les* Huguenots; *dispersez dans un grand* Roiaume; *sans* Chef; *sans* Villes; *sans* Magazins; *entourez & obsédez partout des Sujêts* Papistes, *& de Gens de Guerre. Prénez-moi telles Gens qu'il vous plaira; de telle* Religion *qu'il vous plaira; fermez-les en* France, *comme ceux de la* Religion *y étoient, précisément selon les mêmes Situations; supposez un* Roi *le plus chetif qui ait jamais porté Couronne: mais, qui ait des* Dragons, *& des* Soldats, *en quantité; Qu'il leur donne seulement Ordre de traitter leurs Hôtes, comme on a traitté en* France *les prétendus* Héré-

Hérétiques ; *je ſuis ſûr, & tout Homme de bon Sens m'en avoüera, s'il y penſe mûrement, que les Gens que je ſupoſe changeront de* Religion *preſque tous. Mais, d'où vient donc que* CHARLES IX, *ni* HENRI III, *n'ont pû terraſſer la* Secte ? *Ce n'eſt pas à cauſe qu'il leur manquoit des* Qualitez *perſonnelles, qui ſe trouvent dans le* Roi *à préſent regnant. C'eſt que les* Huguenots *étoient armez, & en état de ſe ſervir de Répréſailles; &, outre cela, bien zêlez pour leur* Religion. *Si ces* Princes *avoient trouvé cette* Religion *dans leur* Roiaume *au point où elle y étoit il y a dix ans, ils l'euſſent auſſi bien ruïnée qu'on vient de le faire. Je dis donc, que ſon Afoibliſſement une fois poſé, qui eſt dû principalement à* LOUÏS XIII, *il n'a plus falu ni* Gloire *formidable dans les* Païs Etrangers, *ni de grandes* Qualitez *perſonnelles. Il n'a falu, d'un côté, que la capacité de ſe repréſenter d'un air ſec, & impitciable, le Sacagement d'une Partie de ſes Sujêts, & la Captivité de quelques Familles; &, de l'autre, pluſieurs* Soldats *acoûtumez à la Barbarie; il n'a falu, dis-je, que cela, pour l'Exploit que l'on vante tant. Les* CHILPERICS, *& les* WENCESLAS, *y ſeroient auſſi propres, que les* CHARLEMAGNES, *dans les circonſtances ci-deſſus marquées.*

D'où paroît, de plus en plus, le manque de jugement des Panégyriſtes François, *qui ne ſauroient dire trois mots avec quelque juſteſſe, & ſans ſe couper. Je m'étonne tous les jours, que parmi tant de* Refugiez, *qui écrivent ſur les Afaires préſentes de* Religion, *il n'y en ait pas eu qui aient compilé des* Extraits *de*

tout ce que les Catholiques *de* France *en disent dans leurs* Livres. *On y verroit le plus étrange Cahos de Pensées incompatibles, & inaliables entre elles, qui se puisse voir. Quelqu'un m'a dit qu'on vouloit prier Mr.* COLOMIE'S *de se donner cette peine.*

*A peine excepte-je l'*Ancienne Eglise *Primitive de ce que j'ai dit en général. Je sai qu'il a été de l'Ordre de la Providence, qu'elle s'établit sans le secours du Bras de la Chair, & malgré les Traverses du Monde ; & que, pour cela, il a inspiré un zèle extraordinaire aux* Fideles *de ce Tems-là ; mais, je ne laisse pas de croire, que le Calme, dont ils jouïssoient de tems en tems, & quelquefois pour plusieurs années, a fort contribüé à l'Etablissement du* Christianisme. *Il est certain que nous n'avons l'*Histoire des X. Persécutions, *que par des* Historiens *peu éxacts, & que cela est tout plein de Déclamations & d'Hyperboles ; & assurément, le* Christianisme *eût péri,* DIEU *ne faisant point un Miracle continuel pendant trois Siécles, si les* Empereurs Païens *se fussent tous apliquez comme il faut à le ruiner. Mais,* DIEU *leur faisoit naître d'autres Pensées, & d'autres Afaires, qui les obligeoient à laisser en paix les* Chrêtiens ; *& c'est ce qui a autant fait prosperer l'*Eglise Chrêtienne *que la Patience dans les* Persécutions.

Je ne saurois finir sans une Refléxion *sur ces Paroles du* Panégyrique *de Mr. l'*Abbé ROBERT, Grand Pénitencier de l'Eglise de Paris : que *Sa Majesté* n'a point emploié les Moiens licites ; savoir, le Fer, & le Feu, dont ses *Ancêtres* se sont servis contre les *Héré-*

Héréſies de leur Tems. *Voilà comment on parle devant toute la* Sorbonne ; *voilà, en général, le Langage du* Papiſme. *Le Fer, & le Feu, ſont des Moiens bons & permis contre ceux qui ne ſont pas* Orthodoxes. *Si cela eſt, comment eſt-il poſſible que le* Duc de Guiſe, *qui fût tüé par* POLTROT, *ait prononcé avec tant d'emphaſe la Sentence qu'on lui attribuë, & dont on lui fait tant d'honneur ? On conte, qu'au* Siege *de* Roüen, *un* Gentilhomme Huguenot, *qui avoit eu deſſein de le tüer, lui aiant été amené, & lui aiant avoüé, que ce n'étoit point par haine qu'il eût conçuë contre ſa Perſonne, mais, qu'il avoit crû y être obligé pour ſervir ſa* Religion; *le* Duc, *en le relâchant, lui dit:* Va-t-en. Si ta *Religion* te commande d'aſſaſſiner ceux qui ne t'ont jamais offenſé, la mienne m'oblige à te donner la vie, que j'ai droit te faire perdre. Juge par-là quelle eſt la meilleure. *Ce ſeroit avoir parlé ſagement, & Chrêtiennement, ſi l'on n'avoit pas été* Catholique, *& à la tête d'une* Armée perſécutante. *Mais, quand on ſonge, que celui, qui parle ainſi, eſt un* Perſécuteur de Religion, *on ne peut que ſe moquer de lui, comme d'un Homme qui agit en* Comédien, *& qui fait de la* Religion *une* Mommerie ; *qui pardonne par faſte, & par bravade, à un ſimple Particulier digne de mort, pendant qu'il exerce une Crüauté ſauvage, & abominable, ſur tout un grand Corps de Gens innocens. Ce* Duc de Guiſe *n'étoit-il pas de la même* Religion *que* FRANÇOIS I, *&* HENRI II ? *N'avoit-il pas aprouvé, & conſeillé l'*Edit *de* Château-Briant, *& celui de* Romorantin, *qui*

soumettoient les Protestans *à la Mort? N'avoit-il pas travaillé de tout son pouvoir à l'établissement de l'*Inquisition *en* France ; *ce qui eût été proprement établir une Boucherie d'Hommes, une* Chambre ardente, *toûjours siégeante, & toûjours environnée de Bourreaux? N'avoit-il pas été le principal Promoteur du dessein, que la Mort précipitée de* FRANÇOIS II *rompit; qui étoit d'envoier des Troupes par toutes les* Provinces, *& de faire signer un* Formulaire *à tous les* François, *à peine, pour les* Refusans, (*& c'étoit la plus douce punition,*) *d'être chassez du* Roiaume, *& d'être dépouillez de tous leurs Biens : mais combien en auroit-on fait mourir? N'étoit-ce pas encore ce même* Duc, *qui avoit soufert que ses Gens massacrassent à* Vassi *plusieurs* Huguenots, *qui prioient* DIEU *dans une Grange? En un mot, l'obstination qu'il témoigna, pour que ces pauvres Gens fussent toûjours punissables du dernier Suplice, ne fût-elle pas la cause des* Guerres Civiles *de* Religion, *qu'on n'eût jamais vuës en* France, *si on les eût laissé prier* DIEU *à leur maniere? Et ne faisoit-il pas cela par zèle de* Religion? *L'auroit-il fait s'il eût été* Païen? *N'auroit-il pas soufert les* Protestans, *aussi bien que les* Papistes? *Ce qu'il en faisoit n'étoit-il pas aprouvé par le* Pape, *& par le* Clergé? *Comment donc pouvoit-il dire, que sa* Religion *lui ordonnoit de pardonner à ceux qui l'avoient ofensé ; puis qu'elle l'engageoit à faire mourir, & à tourmenter en mille manieres, une infinité de Gens, qui ne lui faisoient aucun mal, & qui ne demandoient qu'à servir* DIEU, *selon les lumieres de leur Conscience? Voilà l'énorme Turpitude*

pitude des Religions *qui* persécutent , *&* *qui* contraignent d'entrer : *Turpitude qui tient d'une espece de* Farce. *Un Homme d'une telle* Religion *ne fera pas difficulté de protester, que, pour ce qui le concerne en sa Personne, il pardonne à un Homme de diferente* Religion *les Ofenses qu'il en a reçuës; mais, il ne laisse pas de l'envoier au Gibet, ou aux Galéres, sous prétexte qu'il n'a pas la véritable Foi: fut-ce une Personne de qui il auroit reçú du Service. En bonne foi, ce* Duc *ne songeoit guere à ce qu'il disoit, puis qu'il osoit comparer les deux* Religions, *&* *donner l'Avantage à la sienne, en ce qui regarde la Charité. Le* Gentilhomme, *qui avoit conspiré contre lui, croiant que sa Mort seroit avantageuse à la* Religion Protestante, *ne suivoit pas la vraie Doctrine de son Parti. Car, il n'y a point de* Théologien Protestant, *qui ne dise, ne prêche, & ne soutienne, qu'il n'est pas permis, afin de procurer l'Avantage de sa* Religion, *d'assassiner. Mais le* Duc, *conformement à une Doctrine aprouvée, & mille fois commandée dans sa* Religion, *opinoit dans le* Conseil *du* Roi *à faire des* Edits, *qui condannassent à mort une infinité de Bonnes-Gens; & il n'avoit veine qui ne tendit à l'Extirpation de la* Secte, *par les voies les plus violentes. Avec ces dispositions, n'est-ce pas se moquer du Monde, que de se glorifier qu'on a une* Religion *qui ordonne de pardonner? C'est à quoi je prie les* Convertisseurs *de faire attention. Ils se mettent dans un état, que toutes les plus belles Maximes de la* Morale Chrêtienne *deviennent dans leur bouche des Sornettes, & des Ironies de Farceur, ou un*

vain Galimatias. Car, oseront-ils dire, que pour l'Amour de JESUS-CHRIST*, ils sacrifient leur Ressentiment; ils pardonnent les Injures qui leur sont faites; ils cherchent la Paix & la Justice? Oseront-ils dire cela, lors qu'on pourra leur reprocher, que, par la* Contrainte, *qu'ils croient pouvoir faire Chrêtiennement à la Conscience, ils sont dans l'engagement de piller, de batre, d'emprisonner, d'enlever, de faire mourir, une infinité de Personnes, qui ne font nul tort à l'Etat, ni à leur Prochain, & qui ne font nulle autre Faute, que de ne pas croire, par respect pour* DIEU, *ce que d'autres croient aussi par respect pour* DIEU?

*Nôtre Siecle, & je croi que les précédens ne lui en doivent gueres, est plein d'*Esprits-forts, *& de* Déïstes. *On s'en étonne; mais, pour moi, je m'étonne qu'il n'y en ait pas davantage; vû les Ravages que la* Religion *produit dans le Monde, & l'Extinction qu'elle amene, par des Conséquences presque inévitables, de toute vertu: en autorisant, pour sa Prospérité temporelle, tous les Crimes imaginables, l'*Homicide, *le* Brigandage, *l'*Exil, *le* Rapt, *&c; qui produisent une infinité d'autres Abominations, l'*Hypocrisie, *la* Profanation *sacrilége des* Sacremens, *&c. Mais, je laisse à mon* COMMENTAIRE *à pousser cette matiere.*

COMMENTAIRE PHILOSOPHIQUE

SUR CES PAROLES

DE

JÉSUS-CHRIST,

CONTRAIN-LES D'ENTRER;

LUC XIV, 23.

PRÉMIERE PARTIE,

CONTENANT LA RÉFUTATION
DU SENS LITÉRAL DE
CE PASSAGE.



COMMENTAIRE PHILOSOPHIQUE

ſur ces Paroles

de l'Evangile ſelon St. LUC, Chap. XIV. ℣. 23.

Et le Maître dit au Serviteur: Va par les chemins & par les haïes, ET CONTRAIN-LES D'ENTRER, *afin que ma Maiſon ſoit remplie.*

PREMIERE PARTIE,

CONTENANT LA REFUTATION DU SENS LITERAL DE CE PASSAGE.

CHAPITRE I.

Que la Lumiere Naturelle, ou les Principes Généraux de nos Connoiſſances, ſont la Regle matrice & originale de toute Interprétation de l'Ecriture, en matiere de Mœurs principalement.

JE laiſſe aux Théologiens, & aux Critiques, à commenter ce Paſſage, en le comparant avec d'autres, en examinant ce qui précede & ce qui ſuit, en faiſant voir la force des Ter-

Termes de l'Original, & les divers Sens dont ils sont susceptibles, & qu'ils ont effectivement en plusieurs endroits de l'Ecriture. Je prétens faire un COMMENTAIRE d'un nouveau genre, & l'appuïer sur des Principes plus généraux, & plus infaillibles, que tout ce que l'étude des Langues, de la Critique, & des Lieux Communs, me pourroit fournir. Je ne chercherai pas même pourquoi JESUS-CHRIST s'est servi de cette expression, *contraindre*; ni à quel légitime Sens on la doit reduire; ni s'il y a des mysteres sous l'écorce de ce mot: je me contente de réfuter le Sens Literal que lui donnent les Persécuteurs.

Je m'apuie, pour le réfuter invinciblement, sur ce Principe de la Lumiere Naturelle, QUE TOUT SENS LITERAL, QUI CONTIENT L'OBLIGATION DE FAIRE DES CRIMES, EST FAUX. St. AUGUSTIN donne cette Regle, &, pour ainsi dire, ce *Criterium*, pour discerner le Sens Figuré du Sens Litteral. JESUS-CHRIST, dit-il, * *déclare, que, si nous ne mangeons la Chair du Fils de l'Homme, nous ne serons point sauvez. Il semble que ce soit nous commander un Crime; c'est donc une Figure, qui nous enjoint de communiquer à la Passion du Seigneur, & de mettre agréablement & utilement en nôtre memoire, que sa Chair a été crucifiée & navrée pour nous.*

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si ces Paroles prouvent que St. AUGUSTIN n'a pas

* *Au III. Liv. de la Doctrine Chrêtienne.*

pas été de l'opinion de ceux de l'Eglise Romaine ; ou , s'il aplique bien sa Regle : il suffit de dire qu'il raisonne sur ce Principe Fondamental , & sur cette Clef Assûrée , pour entendre bien l'Ecriture ; *c'est que , si , en la prenant literalement , on engage l'Homme à faire des Crimes , ou* (pour ôter toute équivoque) *à commettre des Actions que la Lumiere Naturelle , les Préceptes du Décalogue , & la Morale de l'Evangile , nous defendent ; il faut tenir pour tout assuré que l'on lui donne un faux Sens , & , qu'au lieu de la Révélation Divine , on propose aux Peuples ses Visions propres , ses Passions , & ses Préjugez.*

A Dieu ne plaise que je veüille étendre autant que font les Sociniens , la juridiction de la Lumiere Naturelle , & des Principes Métaphysiques , lors qu'ils prétendent , que tout Sens donné à l'Ecriture , qui n'est pas conforme à cette Lumiere , & à ces Principes-là , est à rejetter ; & qui , en vertu de cette Maxime , refusent de croire la Trinité, & l'Incarnation. Non , non ; ce n'est pas ce que je prétens sans bornes , & sans limites. Je sai bien qu'il y a des Axiomes , contre lesquels les Paroles les plus expresses , & les plus évidentes de l'Ecriture , ne gagneroient rien ; comme, *que le Tout est plus grand que sa Partie ; que si de choses égales , on ôte choses égales , les residus en seront égaux ; qu'il est impossible que deux Contradictoires soient Véritables ; ou que l'Essence d'un Sujet subsiste réellement , après la Destruction du Sujet.* Quand on montreroit cent fois dans l'Ecriture le contraire de ces Propositions ; quand on feroit

roit mille & mille Miracles, plus que Moïse, & que les Apôtres, pour établir la Doctrine opposée à ces Maximes universelles du Sens-commun; l'Homme, fait comme il est, n'en croiroit rien: & il se persuaderoit plutôt, ou que l'Ecriture ne parleroit que par Métaphores, & par Contrevéritez; ou que ces Miracles viendroient du Demon; que de croire que la Lumiere Naturelle fut fausse dans ces Maximes.

Cela est si vrai, que ceux de l'Eglise Romaine, tout intéressez qu'ils sont à sacrifier leur Metaphysique, & à nous rendre suspects tous les Principes du Sens-commun; reconnoissent, que ni l'Ecriture, ni l'Eglise, ni les Miracles, ne peuvent rien contre les Lumieres évidentes de la Raison; par exemple, contre ce Principe, *le Tout est plus grand que sa Partie.* Il faut voir sur cela le P. Valerien Magni, Capucin célébre, dans les Chap. VIII, & IX, du I. Livre de son *Jugement sur la Regle de Foi des Catholiques*; &, de peur qu'on ne m'objecte que ce n'est qu'un Particulier; & que cette Objection ne m'engage à citer une infinité d'autres Auteurs Catholiques; je remarquerai en général, que tous les Controversistes de ce Parti nient, que la Transsubstantiation soit contraire à la bonne Philosophie, & qu'ils inventent mille Distinctions, & mille Subtilitez, pour montrer qu'ils ne ruinent pas les Principes Métaphysiques. Les Protestans, non plus qu'eux, n'acordent point aux Sociniens que la Trinité, ou l'Incarnation, soient des Dogmes contradictoires; ils soutiennent,

tiennent, & montrent, qu'on ne sauroit leur prouver cela.

Ainsi, tous les Théologiens, de quelque Parti qu'ils soient, après avoir relevé tant qu'il leur a plû la Révélation, le merite de la Foi, & la profondeur des Mysteres, viennent faire hommage de tout cela aux piez du Trône de la Raison; & ils reconnoissent, quoi qu'ils ne le disent pas en autant de mots; mais leur conduite est un langage assez expressif & éloquent; ils reconnoissent, dis-je, que le Tribunal suprême, & qui juge en dernier ressort, & sans apel, de tout ce qui nous est proposé, est la Raison, parlant par les Axiomes de la Lumiere Naturelle, ou de la Métaphysique. Qu'on ne dise donc plus que la Théologie est une Reine, dont la Philosophie n'est que la Servante; car, les Théologiens eux-mêmes témoignent par leur conduite, qu'ils regardent la Philosophie comme la Reine, & la Théologie comme la Servante: & de là viennent les efforts, & les contorsions, qu'ils livrent à leur esprit, pour éviter qu'on ne les accuse d'être contraires à la bonne Philosophie. Plûtôt que de s'exposer à cela, ils changent les Principes de la Philosophie; dégradent celle-ci, ou celle-là, selon qu'ils y trouvent leur compte. Mais, par toutes ces démarches ils reconnoissent clairement la supériorité de la Philosophie, & le besoin essentiel qu'ils ont de lui faire leur Cour. Ils ne feroient pas tant d'efforts pour se la rendre favorable, & pour être d'acord avec ses Loix; s'ils ne reconnoissoient, que tout Dogme,

Dogme, qui n'est point homologué, pour ainsi dire, vérifié, & enregîtré, au Parlement suprême de la Raison, & de la Lumiere Naturelle, ne peut qu'être d'une Autorité chancelante, & fragile comme le verre.

Si l'on cherche la véritable raison de cela, on ne manque point de la trouver; c'est, qu'y aiant une Lumiere vive, & distincte, qui éclaire tous les Hommes, dès aussi tôt qu'ils ouvrent les yeux de leur attention, & qui les convainc invinciblement de sa vérité; il en faut conclurre, que c'est Dieu lui-même, la Vérité essentielle & substantielle, qui nous éclaire alors très immediatement, & qui nous fait contempler dans son Essence les idées des Véritez éternelles, contenuës dans les Principes, ou dans les Notions communes de Métaphysique. Or, pourquoi feroit-il cela à l'égard de ces Véritez particulieres; pourquoi les révéleroit-il ainsi dans tous les tems, dans tous les siecles, à tous les Peuples de la Terre, moiennant un peu d'attention, & sans leur laisser la liberté de suspendre leur jugement? Pourquoi, dis-je, se gouverneroit-il ainsi avec l'Homme, si ce n'est pour lui donner une Regle, & un *Criterium* des autres objets qui s'offrent continuellement à nous, en partie faux, en partie vrais; tantôt très confus & très obscurs, tantôt un peu plus dévelopez? Dieu, qui a prévu que les Loix de l'union de l'Ame, & du Corps, ne permettroient pas que l'union particuliere de l'Ame avec l'Essence Divine: (union qui paroit réelle aux Esprits atten-

attentifs & méditatifs, quoi qu'on ne la conçoive pas bien distinctement :) lui manifestât clairement toute sorte de Véritez, & la garantît de l'Erreur; a voulu, néanmoins, présenter à l'Ame une ressource qui ne lui manquât jamais pour discerner le vrai du faux ; & cette ressource, c'est la Lumiere Naturelle ; ce sont les Principes Métaphysiques, auxquels si on compare les Doctrines particulieres qu'on rencontre dans les Livres, ou qu'on aprend de ses Précepteurs, on peut trouver, comme par une Mesure & une Regle originale, si elles sont légitimes, ou falsifiées. Il s'ensuit donc, que nous ne pouvons être assûrez qu'une chose est véritable, qu'entant qu'elle se trouve d'acord avec cette Lumiére primitive, & universelle, que Dieu repand dans l'Ame de tous les Hommes, & qui entraîne infailliblement & invinciblement leur persuasion, dès qu'ils y sont bien attentifs. C'est par cette Lumiere Primitive, & Métaphysique, qu'on a pénétré le véritable Sens d'une infinité de Passages de l'Ecriture, qui, étant pris selon le Sens Literal & Populaire des Paroles, nous auroient jettez dans les plus basses idées de la Divinité qui se puissent concevoir.

Je le repête encore une fois. A-Dieu ne plaise que je veüille étendre ce Principe, autant que font les Sociniens ; mais, s'il peut avoir certaines limitations à l'égard des Véritez speculatives, je ne pense pas qu'il en doive avoir aucune à l'égard des Principes pratiques & généraux, qui se raportent aux Mœurs. Je veux dire, que sans exception,

tion, il faut soumettre toutes les Loix Morales à cette idée naturelle d'Equité, qui, aussi-bien que la Lumiere Métaphysique, *illumine tout Homme venant au Monde.* Mais, comme les Passions, & les Préjugez, n'obscurcissent que trop souvent les idées de l'Equité Naturelle, je voudrois qu'un Homme, qui a dessein de les bien connoître, les considerât en général, & en faisant abstraction de son interêt particulier, & des coûtumes de sa Patrie. Car, il peut arriver qu'une Passion fine, & tout ensemble bien enracinée, persuadera à un Homme, qu'une action qu'il envisage comme très utile, & très agreable pour lui, est conforme à la Raison : il peut arriver que la force de la coûtume, & le tour que l'on a donné à l'Ame, en l'instruisant dans l'enfance, feront trouver de l'honnêteté où il n'y en a pas. Pour se défaire donc de ces deux obstacles, je voudrois qu'un Homme, qui veut connoître distinctement la Lumiere Naturelle, par raport à la Morale, s'élevât au dessus de son interêt personel, & de la coûtume de son Païs, & se demandât en général, *Une telle chose est-elle juste ; &, s'il s'agissoit de l'introduire dans un Païs où elle ne seroit pas en usage, & où il seroit libre de la prendre, ou de ne la prendre pas, verroit-on, en l'examinant froidement, qu'elle est assez juste pour mériter d'être adoptée ?* Je croi que cette abstraction dissiperoit plusieurs nuages, qui se mettent quelquefois entre nôtre Esprit & cette Lumiere primitive & universelle, qui émane de Dieu, pour montrer à tous les Hommes

les

les Principes généraux de l'Equité, & pour être la Pierre-de-touche de tous les Préceptes, & de toutes les Loix particulieres: sans en excepter mêmes celles que Dieu nous révéle ensuite extraordinairement, ou en parlant lui-même à nos oreilles, ou en nous envoiant des Prophêtes inspirez de lui.

Je suis très persuadé, qu'avant que Dieu eût fait entendre aucune voix à ADAM, pour lui aprendre ce qu'il devoit faire, il lui avoit déjà parlé interieurement, en lui faisant voir l'idée vaste & immense de l'Etre souverainement parfait, & les Loix éternelles de l'Honnêt & de l'Equitable; en sorte qu'ADAM ne se crût pas tant obligé d'obeïr à Dieu, à cause qu'une certaine defense avoit frapé ses oreilles, qu'à cause que la Lumiére interieure, qui l'avoit éclairé avant que Dieu eût parlé, continuoit de lui présenter l'idée de son devoir & de sa dépendance de l'Etre suprême. Ainsi, à l'égard même d'ADAM, il sera vrai de dire que la Vérité révélée a été comme soumise à la Lumiere Naturelle, pour en recevoir son attache, son seau, son enregîtrement, & sa vérification, & le droit d'obliger en titre de Loi; &, pour dire ceci en passant, il y a bien aparence que si les Sentimens confus de plaisir qui s'exciterent dans l'Ame de nos premiers Parens, lors que la proposition de manger du Fruit défendu leur fut faite, ne leur eussent fait perdre de vûë les idées éternelles de l'Equité, par la limitation essentielle des Esprits créez, qui ne leur permet pas d'être apliquez aux spéculations immaterielles, pendant que les sensations

sations vives & confuses du plaisir les ocupent; il y a, dis-je, bien de l'aparence, que sans cela, ils n'eussent point transgressé la Loi de Dieu. Ce qui nous doit être un avertissement continuel de ne perdre jamais de vuë la Lumiere Naturelle; qui que ce soit qui nous vienne faire des Propositions de faire ceci, ou cela, par raport à la Morale.

Si donc, un Casuiste nous venoit dire, qu'il trouve dans l'Ecriture, qu'*il est bon & saint de maudire ses Ennemis, & ceux qui persécutent les Fideles*; tournons d'abord la vüë sur la Religion Naturelle, fortifiée & perfectionnée par l'Evangile, & nous verrons, à l'éclat de cette Vérité interieure, qui parle à nôtre Esprit sans dire mot mais qui parle très intelligiblement à ceux qui ont de l'attention; nous verrons, dis-je, que la prétenduë Ecriture de ce Casuiste n'est qu'une Vapeur bilieuse de temperament. En trois mots, on refutera l'exemple que le Psalmiste lui fournit; c'est qu'un fait particulier, où Dieu aura présidé par une Providence spéciale, n'est pas la Lumiére qui nous conduit, & ne déroge pas à la Loi positive, qui est proposée universellement à tous les Hommes dans l'Evangile, d'être *débonnaires & humbles de cœur*, & de *prier pour ceux qui nous persécutent*; encore moins à la Loi Naturelle, & éternelle, qui montre à tous les Hommes les idées de l'Honnêteté, & qui a fait voir à tant de Paiens, qu'il est loüable, & très digne de l'Homme, de pardonner à ceux qui nous ont offensez, & de leur faire du bien au lieu du mal qu'ils nous ont fait.

Mais,

Mais, ce qui est fort aparent à l'égard d'Adam; savoir, qu'il a connu la justice de la Défense verbale de Dieu, en la comparant avec l'idée qu'il avoit déjà de l'Etre suprême; cela même est devenu d'une nécessité indispensable après sa chute: car, aiant éprouvé qu'il y avoit deux sortes d'Agens qui se méloient de lui proposer ce qu'il devoit faire, il falut de toute nécessité qu'il eût une Regle de discernement, pour ne confondre pas ce que Dieu lui révéleroit exterieurement, avec ce que le Démon, déguisé sous de belles aparences, viendroit lui conseiller, ou lui ordonner. Et cette Regle n'a pû être autre chose que la Lumiere Naturelle; que les Sentimens d'Honnêteté imprimez dans l'Ame de tous les Hommes; en un mot, que cette Raison Universelle, qui éclaire tous les Esprits, & qui ne manque jamais à ceux qui la consultent attentivement: &, sur tout, dans ces intervales lucides, où les Objets corporels ne remplissent pas la capacité de l'Ame, soit par leurs Images, soit par les Passions qu'ils excitent dans nôtre cœur. Tous les Songes, toutes les Visions des Patriarches, tous les Discours qui ont frapé leurs oreilles comme de la part de Dieu, toutes les Apparitions d'Anges, tous les Miracles; tout en général a dû passer par l'éxamen de la Lumiere Naturelle. Autrement, comment eût-on sû si cela venoit du Mauvais Principe, qui avoit seduit Adam; ou du Créateur de toutes choses? Il a falu que Dieu ait marqué, ce qui venoit de lui d'une certaine empreinte, qui fût conforme

à la Lumiere interieure, qui se communique immédiatement à tous les Esprits, ou qui, du moins, n'y parût pas contraire; &, cela fait, on recevoit agréablement, & comme venant de Dieu, toutes les Loix particulieres d'un Moïse, & d'un autre Prophéte, encore qu'elles ordonnassent des choses indifferentes de leur nature. On sait que Moïse lui-même ordonna de la part de Dieu aux Juifs de ne se fier pas à tout Faiseur de Miracles, ni à tout Prophête; mais, d'éxaminer ce qu'il disoit, & de le recevoir ou de le rejetter, selon, qu'il seroit conforme, ou non, à la Loi venuë de Dieu. Il y avoit donc cette difference entre les Juifs d'après Moïse, & les premiers Patriarches, que ceux-ci devoient seulement comparer la Révélation avec la Lumiere Naturelle, & les autres avec la Lumiere Naturelle & avec la Loi Positive. Car, cette Loi Positive, une fois vérifiée sur la Lumiere Naturelle, aqueroit la qualité de Regle, & de *Criterium*, tout de même qu'en Géometrie, une Proposition, démontrée par de Principes incontestables, devient un Principe à l'égard d'autres Propositions. Or, tout de même qu'il y a des Propositions que l'on se résoudroit aisément d'embrasser, si elles n'avoient pas des Consequences fâcheuses, mais que l'on rejette tout aussi tôt qu'on en voit les Consequences: en sorte qu'au lieu de dire, *ces Consequences sont vraies, puis qu'elles naissent d'un Principe qui est vrai*, on dit, *ce Principe est faux, puis qu'il en naît de Consequences qui sont fausses*; il y a des gens, qui croiroient sans peine, que

que certaines choses ont été révélées de Dieu, s'ils n'en considéroient pas les Consequences. Mais, quand ils voient à quoi ces choses conduisent, ils concluent qu'elles ne viennent pas de Dieu, & c'est une Preuve *à posteriori* pour eux, qui leur vaut une Démonstration.

C'est ainsi, qu'au commencement de l'Empire * des Sarrazins, plusieurs Juifs abandonnerent leur Religion, pour se consacrer a la Philosophie Paienne; parce qu'ils prétendirent trouver dans la Loi Cérémonielle de Moïse une infinité de Préceptes inutiles, ou absurdes, qu'ils ne voioient fondez, sur aucune bonne raison de Défense, ou d'Ordonnance: d'où ils conclurent que cela n'étoit point venu de Dieu. Leur Conséquence étoit sans doute bien tirée, mais ils supposoient mal. Ils n'étoient pas assez appliquez aux Preuves incontestables de Divinité, que Dieu lui-même avoit données de la Mission de Moïse; Preuves, qui soutinrent amplement, & en toute rigueur, leur éxamen, devant les idées pures & vives de la Métaphysique Naturelle: après quoi, chaque Loi particuliere de Moïse portoit implicitement une bonne raison avec soi. Outre cela, ils n'eurent pas l'Esprit assez fort, ou assez vaste, pour considerer le but des Loix Cérémonielles, qui, par raport au caractere des Juifs, & à leur penchant idólatre; ou par raport à la représentation typique de

G 2 l'Evan-

* Guilielmus Parisiensis *de Legibus*.

l'Evangile ; étoient fondées toutes sur de bons motifs. Ainsi, ils errerent dans le Fait; &, quoi que leur Conséquence sortît légitimement, & nécessairement, de leur faux Principe, ils s'égarerent.

On voit par cet Exemple combien il importe que la Lumiere Naturelle ne trouve rien d'absurde dans ce qu'on lui propose comme révélé; car, ce qui pourroit paroître d'ailleurs comme très certainement révélé, ne le paroîtra plus, dès qu'il se trouvera contraire à la Regle matrice, primitive, & universelle, de juger, & de discerner le vrai & le faux, le bon & le mauvais. Un Esprit attentif, & Philosophe, conçoit clairement, que la Lumiere vive, & distincte, qui nous accompagne en tous lieux, & en tout tems, & qui nous montre *que le Tout est plus grand que sa Partie*; *qu'il est honnête d'avoir de la Gratitude pour ses Bienfaiteurs*; *de ne point faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qui nous fût fait*; *de tenir sa Parole*; *& d'agir selon sa Conscience*; il conçoit, dis-je, clairement que cette Lumiere vient de Dieu, & que c'est une Révélation Naturelle. Comment donc s'imaginera-t-il que Dieu vienne après cela se contredire, & souffler le chaud & le froid, en parlant lui-même à nous éxtérieurement, ou en nous envoiant d'autres Hommes, pour nous aprendre tout le contraire des Notions communes de la Raison? Un Philosophe * Epicurien raisonne fort juste, quoi qu'il aplique mal son Principe, lors qu'il dit, que puis que nos Sens sont la pre-

* Lucretius *Lib.* IV.

premiére Regle de nos Connoiſſances, & la Voie originale, par où les Véritez entrent dans nos Ames, il faut qu'ils ne ſoient pas ſujets à l'Erreur. Il ſe trompe, en poſant la Regle, ou la Pierre-de-touche de la Vérité, dans le témoignage des Sens; mais, il a raiſon, en ſuppoſant cela, de conclurre que nos Sens doivent être les Juges de nos Controverſes, & décider de nos Doutes. Si donc la Lumiere Naturelle & Métaphyſique; ſi les Principes généraux des Sciences, ſi ces Idées primitives, qui portent elles-mêmes leur perſuaſion; nous ont été données pour nous faire bien juger des choſes, & pour nous ſervir de Regle de diſcernement; il eſt de toute néceſſité, qu'elles ſoient nôtre Juge ſouverain, & que nous ſoumettions à leur déciſion tous les differens que nous aurons ſur les Connoiſſances obſcures: de ſorte que, ſi quelqu'un s'aviſe de ſoutenir que Dieu nous a révélé un Précepte de Morale directement oppoſé aux premiers Principes, il faut lui nier cela, & lui ſoutenir qu'il donne dans un faux Sens, & qu'il eſt bien plus juſte de rejetter le témoignage de ſa Critique, & de ſa Grammaire, que celui de la Raiſon.

Si on n'en vient pas là, adieu toute nôtre Foi, ſelon la Remarque du bon Pere VALERIEN.* *Si quelqu'un*, dit-il, *me fait une inſtance, qu'il faut captiver nôtre Entendement à l'obeïſſance de la Foi, juſques à révoquer en doute, ou même à croire fauſſe en*

 cer-

* Voiez ci-deſſus, pag. 138.

certain cas, la Regle de juger, que la Nature nous a donnée; je dis, que par cela même, on ruïne la Foi néceſſairement : puis qu'il eſt abſolument impoſſible à qui que ce ſoit de croire, ſans un Raiſonnement, qui concluë que celui à qui on croit, ne trompe, ni n'eſt trompé : lequel Raiſonnement, comme il eſt manifeſte, ne ſauroit valoir ſans la Regle Naturelle de juger, qui a été expliqué juſques ici. C'eſt à quoi ſe terminent tous les grands Diſcours des Catholiques Romains contre la Voie de la Raiſon, & pour l'Autorité de l'Egliſe. Sans y penſer, ils ne font qu'un grand circuit, pour revenir, après mille fatigues, où les autres vont tout droit. Les autres diſent franchement, & ſans ambages, qu'il faut s'en tenir au Sens qui nous paroît le meilleur; mais eux, ils diſent, qu'il s'en faut bien garder, parce que nos Lumieres nous pourroient tromper, & que nôtre Raiſon n'eſt que Ténébres & qu'Illuſion; qu'il faut donc s'en tenir au jugement de l'Egliſe. N'eſt-ce pas revenir à la Raiſon ? Car, ne faut-il pas que celui, qui préfere le jugement de l'Egliſe au ſien propre, le faſſe en vertu de ce Raiſonnement. *L'Egliſe a plus de Lumieres que moi; elle eſt donc plus croïable que moi.* C'eſt donc ſur ſes propres Lumieres que chacun ſe détermine. S'il croit quelque choſe comme révélée, c'eſt parce que ſon Bon-Sens, ſa Lumiere Naturelle, & ſa Raiſon, lui dictent que les Preuves qu'elle eſt révélée ſont bonnes. Mais, où en ſera-t-on, s'il faut qu'un Particulier ſe défie de ſa Raiſon, comme d'un Principe ténébreux & illuſoire ? Ne fau-

faudra-t-il pas s'en défier lors même qu'elle dira, l'*Eglise a plus de Lumieres que moi; donc elle est plus croiable que moi?* Ne faudra-t-il pas craindre qu'elle ne se trompe, & quant au Principe, & quant à la Conclusion qu'elle en tire? Que fera-t-on aussi de cet Argument: *Tout ce que Dieu dit est vrai; or il dit par* MOÏSE *qu'il a créé un premier Homme: donc cela est vrai?* Si nous n'avons pas une Lumiere Naturelle, qui soit une Regle sûre & infaillible, & par laquelle il faille juger absolument de tout ce qui vient en question, sans en excepter même la Question, *si une telle, ou une telle chose, est contenuë dans l'Ecriture*, n'aurons-nous pas lieu de douter de la Majeure de cet Argument, &, par conséquent, de la Conclusion? Comme donc ce seroit le plus épouvantable Cahos, & le Pyrrhonisme le plus éxécrable qui se puisse imaginer, il faut nécessairement en venir là, *que tout Dogme particulier, soit qu'on l'avance comme contenu dans l'Ecriture, soit qu'on le propose autrement, est faux, lors qu'il est réfuté par les Notions claires & distinctes de la Lumiere Naturelle, principalement à l'égard de la Morale.*

CHAPITRE II.

Prémiere Réfutation du Sens Literal de ces Paroles, Contrain-les d'entrer, *par la raison qu'il est contraire aux plus distinctes Idées de la Lumiere Naturelle.*

APrès ces Remarques préliminaires, que j'ai crû devoir mettre devant les yeux de mon Lecteur sous une image d'universalité, je viens au Sujet particulier, & à la Matiere spécifique de mon *Commentaire* sur ces Paroles de la Parabole, CONTRAIN-LES D'ENTRER; & voici comment je raisonne.

Le Sens Literal de ces Paroles est contraire aux idées les plus pures & les plus distinctes de la Raison;

Donc, il est faux.

Il ne s'agit plus que de prouver l'Antécédent. Car, je crois avoir assez prouvé la Consequence dans le I. Chapitre. Je dis donc,

I. Que, par les plus pures & les plus distinctes idées de la Raison, nous connoissons qu'il y a un Etre souverainement parfait, qui gouverne toutes choses, qui doit être adoré de l'Homme, qui aprouve certaines Actions & les recompense, & qui en desaprouve d'autres & les punit.

II. Que nous connoissons par la même Voie, que l'Adoration principale, que l'Homme doit à cet Etre, consiste dans les Actes

Actes de l'Esprit. Car, si nous concevons qu'un Roi ne regarderoit point comme un Hommage, fait à sa personne par des Statuës, la situation où le vent les poseroit, en les faisant tomber par hazard, lors qu'il passeroit; ou bien, la situation à genoux, dans laquelle on mettroit des Marionnetes; à plus forte raison, doit-on croire que Dieu, qui juge surement de toutes choses, ne compte point pour un Acte de Soumission, & de Culte, ce qu'on ne fait pour lui qu'éxtérieurement. Il faut donc dire, que tous les Actes externes de Religion, toutes les Dépenses que l'on fait en Sacrifices, en Autels, & en Temples, ne sont aprouvez de Dieu, qu'à proportion des Actes internes de l'Ame, qui les acompagnent.

III. Qu'il s'ensuit clairement de là, que l'Essence de la Religion consiste dans les jugemens que nôtre Esprit forme de Dieu, & dans les mouvemens de respect, de crainte, & d'amour, que nôtre volonté sent pour lui; en sorte, qu'il est possible, que par cela seul, un Homme fasse son devoir envers Dieu, sans aucun Acte éxtérieur. Mais, comme ces cas ne sont point ordinaires; il vaut mieux dire que la disposition intérieure, en quoi consiste l'Essence de la Religion, se produit au déhors par des Humiliations corporelles, & par des Signes qui font conoître l'honneur que l'Ame rend à la Majesté de Dieu. Quoi qu'il en soit, il est toûjours vrai que les Signes éxtérieurs dans un Homme qui ne sent rien pour Dieu; je veux dire, qui n'a ni les jugemens, ni les

volontez convenables à l'égard de Dieu ; ne sont pas plus un honneur rendu à Dieu, que le renversement d'une Statuë par un coup hazardeux de vent, est un hommage rendu par cette Statuë.

IV. Qu'il est donc clair, que la seule Voie légitime d'inspirer la Religion, est de produire dans l'Ame certains jugemens, & certains mouvemens de volonté par raport à Dieu. Or, comme les Menaces, les Prisons, les Amendes, les Exils, les Coups de bâton, les Suplices, & généralement tout ce qui est contenu sous la signification literale de Contrainte, ne peuvent pas former dans l'Ame les jugemens & les mouvemens de volonté par raport à Dieu, qui constituent l'Essence de la Religion ; il est clair, que cette Voie-là d'établir une Religion est fausse ; &, par consequent, que Jesus-Christ ne l'a pas commandée.

Je ne nie pas que les Voies de Contrainte, outre les mouvemens éxtérieurs du corps, qui sont les Signes ordinaires de la Religion intérieure, ne produisent aussi dans l'Ame des jugemens & des mouvemens de volonté ; mais, ce n'est pas par raport à Dieu ; ce n'est que par raport aux Auteurs de la Contrainte. On juge d'eux qu'ils sont à craindre, & on les craint en éffet ; mais, ceux, qui auparavant n'avoient pas de la Divinité les idées convenables, ou qui ne sentoient pas pour elle le respect, l'amour, & la crainte, qui lui sont dûës, n'aquierent ni ces idées, ni ces sentimens, lors que la Contrainte leur extorque les Signes externes de

de la Religion. Ceux qui avoient auparavant pour Dieu certains jugemens, & qui croioient qu'il ne faloit l'honorer que d'une certaine maniere, opofée à celle en faveur de qui fe font les Violences, ne changent point non plus d'état intérieur à l'égard de Dieu. Leurs nouvelles Penfées fe terminent toutes à craindre les Perfécuteurs, & à vouloir conferver les Biens temporels qu'ils menacent d'ôter. Ainfi, ces Contraintes ne font rien pour Dieu; car, les Actes intérieurs, qu'elles produifent, ne fe raportent point à lui: &, pour ce qui eft des éxtérieurs, il eft notoire qu'ils ne peuvent être pour Dieu, qu'entant qu'ils font acompagnez de ces difpofitions intérieures de l'Ame, qui font l'Effence de la Religion; ce qui donne lieu de recueillir ainfi toute cette Preuve.

La nature de la Religion eft d'être une certaine perfuafion de l'Ame par raport à Dieu, laquelle produife dans la volonté l'amour, le refpect, & la crainte, que mérite cet Etre fuprême; &, dans les membres du corps, les Signes convenables à cette perfuafion & à cette difpofition de la volonté; de forte que, fi les Signes éxternes font fans un état intérieur de l'Ame qui y réponde, ou avec un état intérieur de l'Ame qu'il leur foit contraire, ils font des Actes d'hypocrifie, & de mauvaife-foi, ou d'infidélité, & de revolte contre la Confcience.

Donc, fi l'on veut agir felon la nature des chofes, & felon cet ordre que la droite Raifon, & la fouveraine Raifon de Dieu

même, doit consulter, on ne doit jamais se servir pour l'établissement de la Religion, de ce qui n'étant pas capable, d'un côté, de persuader l'Esprit, & d'imprimer dans le cœur l'amour, & la crainte de Dieu, est très capable, de l'autre, de produire dans les membres du corps des Actes éxternes, qui ne soient point le Signe d'une disposition religieuse de l'Ame, ou qui soient le Signe oposé à la disposition intérieure de l'Ame.

Or est-il, que la Violence est incapable, d'un côté, de persuader l'Esprit, & d'imprimer dans le cœur l'amour & la crainte de Dieu; & est très capable, de l'autre, de produire dans nos corps des Actes éxternes, qui ne soient acompagnez d'aucune réalité intérieure, ou qui soient des Signes d'une disposition intérieure très diferente de celle qu'on a véritablement; c'est-à-dire, que ces Actes éxternes sont, ou hypocrisie, & mauvaise-foi, ou revolte contre la Conscience.

C'est donc une chose manifestement oposée au Bon-Sens, à la Lumiere Naturelle, aux Principes généraux de la Raison, en un mot, à la Regle primitive & originale du discernement du vrai & du faux, du bon & du mauvais, que d'emploier la Violence à inspirer une Religion à ceux qui ne la professent pas.

Comme donc les idées claires, & distinctes, que nous avons de l'essence de certaines choses, nous persuadent invinciblement, que Dieu ne peut pas nous révéler ce qui

seroit contraire à ces choses: (par exemple, nous sommes très assûrez que Dieu ne peut pas nous révéler que le Tout est plus petit que sa Partie; qu'il est honnête de préférer le Vice à la Vertu; qu'il faut préférer son Chien à tous ses Parens, à tous ses Amis, & à sa Patrie; que, pour aller par Mer d'un lieu à un autre, il faut galoper à toute bride sur un Cheval; que, pour bien préparer une Terre à produire une abondante Recolte, il ne faut pas y toucher:) il est évident, que Dieu ne nous a pas commandé dans sa Parole, de forcer les Gens à Coups de bâton, ou par autres telles Violences, à embrasser l'Evangile: & ainsi, si nous trouvons dans l'Evangile un Passage qui nous ordonne la Contrainte; il faut tenir pour tout assûré que c'est en un Sens Métaphorique, & non Literal; à peu près comme si nous trouvions dans l'Ecriture un Passage qui nous ordonnât de dévenir fort Savans dans les Langues, & dans toutes sortes de Facultez, sans étudier; nous croirions que cela se devroit entendre par Figure. Nous croirions plûtôt, ou que le Passage est falsifié; ou que nous n'entendons pas toutes les significations des Termes de l'Original; ou que c'est un mystere qui ne nous regarde pas, mais d'autres Gens qui viendront après nous, & qui ne nous ressembleront point; ou enfin, que c'est un Précepte donné à la maniere des Nations Orientales, c'est-à-dire, par Emblêmes, & par des Images Symboliques & Enigmatiques; nous croirions, dis-je, cela, plûtôt que de nous persuader que Dieu, sage com-

me il eſt, ordonnât, literalement & proprement, à des Créatures telles que l'Homme, d'avoir une Science profonde, ſans étudier.

La ſeule choſe, qu'on peut m'opoſer, eſt, qu'on ne prétend pas ſe ſervir des Violences, comme d'une maniere directe & immédiate d'établir la Religion; mais, comme d'une maniere indirecte & médiate. C'eſt-à-dire, qu'on demeure d'acord avec moi, que la Voie naturelle & légitime d'inſpirer la Religion, eſt d'éclairer l'Eſprit par de bons Enſeignemens, & de purifier la volonté par l'amour qu'on lui inſpire pour Dieu; mais, que pour mettre en œuvre cette Voie, il eſt quelquefois neceſſaire de violenter les Gens; parce que, ſans ces Violences, ils ne s'apliqueroient pas à ſe faire inſtruire, & à ſe dégager de leurs Préjugez; qu'ainſi, la Violence ne ſert qu'à lever les obſtacles de l'inſtruction, après quoi on ſe ſert de la Voie légitime, on rentre dans l'ordre, on inſtruit les Gens, on agit ſelon les Lumieres primitives, que je prône tant, comme le Tribunal ſouverain, ou comme le Commiſſaire qui doit paſſer en revûë les Révélations, pour rejetter celles qui n'auront pas ſon caractere.

Je me réſerve à réfuter en un autre lieu cette éxception, qui eſt une chicane fort ſpécieuſement tournée, & une illuſion ingénieuſe; & j'éſpere de la réfuter ſi pleinement, qu'elle ne pourra ſervir qu'à ces Ecrivains du bas Empire, à ces Miſſionnaires de Vilage, qui n'ont jamais honte de produire les

mêmes

mêmes Objections, sans se proposer les Réponses qui les ont ruïnées cent fois de fond en comble.

CHAPITRE III.

Seconde Réfutation du même Sens Literal, par la raison qu'il est contraire à l'Esprit de l'Evangile.

AVant que de proposer ma seconde Preuve, je prie mon Lecteur de se souvenir de ce que j'ai dit dans le Chapitre I, *Qu'une Loi Positive, une fois vérifiée sur la Lumiere Naturelle, aquiert la qualité de Regle, & de* Criterium; *tout de même qu'en Géometrie, une Proposition, démontrée par des Principes incontestables, devient un Principe à l'égard d'autres Propositions.* La raison, pourquoi je répete ici cette Remarque, est que je veux prouver dans ce Chapitre la fausseté du Sens Literal de ces Paroles, *Contrain-les d'entrer*, en faisant voir qu'il est contraire à l'Esprit général de l'Evangile.

Si je faisois ce *Commentaire* en Théologien, je n'aurois pas besoin de monter plus haut; je suposerois de plein droit que l'Evangile est la premiere Regle de la Morale; & que, n'être pas conforme à la Morale de l'Evangile, c'est, sans autre Preuve, être manifestement dans le crime. Mais, comme j'agis en Philosophe, je suis contraint de remonter jusques à la Regle matrice, & originale, qui est la Lumiere Naturelle.

Je

Je dis donc, que l'Evangile étant une Regle, qui a été vérifiée sur les plus pures idées de la droite Raison, qui forment la Regle primitive & originale de toute Vérité & Droiture; pécher contre l'Evangile, c'est pécher contre la Regle primitive elle-même : ou, ce qui est la même chose, contre la Révélation intérieure & muette, par laquelle Dieu aprend à tous les Hommes les premiers Principes. J'ajoûte même cette Considération, que l'Evangile aiant mieux dévélopé les devoirs de la Morale, & étant une éxtension très considerable du bon & de l'honnête, que Dieu nous avoit révélé par la Religion Naturelle; il s'ensuit, que toute Action de Chrêtien, non conforme à l'Evangile, est plus énorme, & plus injuste, que si elle étoit simplement contraire à la Raison: car, plus les Regles de la Justice, & les Principes des Mœurs sont dévelopez, éclaircis, & étendus, plus est-on inéxcusable de ne s'y pas conformer; de sorte que, s'il se trouve que la Contrainte en matiere de Religion soit contraire à l'esprit de l'Evangile, ce sera une seconde Preuve, plus forte que la premiere, pour montrer que cette Contrainte est injuste, & contraire à la Regle primitive & originale de l'Equité, & de la Raison.

Mais, pour ne laisser pas aucun embaras dans nôtre chemin, disons un mot sur une Difficulté qui se présente. On me dira, que par le Principe, que j'ai établi dans le Chapitre I, l'Evangile n'auroit pas dû être reçû comme une Révélation Divine ; puis que, si on en compare les Préceptes avec ma Regle

gle originale, on les y trouvera très opposez: rien n'étant plus conforme à la Lumiere Naturelle, que de se défendre, lors que l'on est ataqué; que de se venger de son Ennemi; que d'avoir soin de son Corps, &c; & rien n'étant plus oposé à l'Evangile. S'il faloit donc juger qu'une Doctrine, qu'on nous prêche comme déscenduë du Ciel, n'est pas Divine, dès qu'elle n'est pas conforme à la Lumiere Naturelle, Révélation primitive, perpetuelle, & universelle, de la Divinité envers l'Homme; il auroit falu rejetter comme fausse la Doctrine de JESUS-CHRIST; & aujourd'hui, elle ne pourroit pas passer pour une seconde Regle, compulsée sur l'originale: &, par consequent, je ne pourrois rien prouver par ma Méthode, en prouvant ici que la Contrainte est contre l'Esprit de la Morale Evangelique.

Je répons, que tous les Enseignemens Moraux de JESUS-CHRIST sont tels, qu'étant pesez à la balance de la Religion Naturelle, ils seront trouvez de bon alloi; de sorte que, comme JESUS-CHRIST a fait d'ailleurs un si grand nombre de Miracles, qu'il n'y auroit que l'oposition de sa Doctrine à quelque Vérité évidente de la Révélation Naturelle qui eût pû faire douter de la Divinité de sa Mission; l'on doit être tout-à-fait en repos de ce côté-là. Il a fait des Miracles pour le maintien d'une Doctrine, qui, bien loin d'être contraire aux Notions de la Raison, & aux plus purs Principes de l'Equité Naturelle, les

étend,

étend, les éclaircit, les dévélope, les perfectionne. Il a donc parlé de la part de Dieu. La Lumiere Naturelle ne dit-elle pas clairement à tous ceux qui la consultent avec atention, que Dieu est juste, qu'il aime la Vertu, qu'il desaprouve le Mal, qu'il mérite nos Respects & nôtre Obéïssance, qu'il est la Source de nôtre Bonheur, & que c'est à lui qu'on doit recourir pour avoir ce qui nous est necessaire ? Cette Lumiere ne dit-elle pas à ceux qui la contemplent avec soin, & qui s'élevent au dessus des sombres nüages que leurs Passions, & la matérialité de leurs Habitudes, forment sur leur Esprit, qu'il est honnête & loüable de pardonner à ses Ennemis, de modérer sa Colere, de dompter toutes ses Passions ? D'où viendroient toutes ces belles Maximes, dont les Livres des Païens sont tout pleins, s'il n'y avoit pas pour cela une Révélation Naturelle, adressée à tous les Hommes ? Cela étant, il a été facile de voir qu'il n'y a rien de plus raisonnable, & de plus conforme à l'ordre, que de commander à l'Homme l'Humilité, l'Oubli des offenses, la Mortification, & la Charité ; car, nôtre Raison, connoissant fort clairement que Dieu est le souverain Bien, goûte & aprouve les Maximes qui nous unissent à lui. Or, rien n'est plus capable de nous unir à Dieu que le Mépris de ce Monde, & la Mortification des Passions. Donc, la Raison a trouvé tout-à-fait dans l'ordre la Morale de l'Evangile ; &, bien loin que cette Morale ait dû la porter à douter si les Miracles de Jesus-Christ prou-

prouvoient sa Divinité, elle a dû, au contraire, en être une solide confirmation.

Il n'en seroit pas de même de la Morale qu'on prétend trouver dans ces Paroles, *Contrain-les d'entrer*; car, si elles signifioient, *emploie les Prisons, les Tortures, & les Suplices, pour obliger à la Profession du Christianisme tous ceux qui ne s'y voudront pas soumettre de bon gré*, nôtre Raison, nôtre Religion Naturelle, auroient eu sujet d'entrer dans de grandes défiances, & de regarder Jesus-Christ comme un Emissaire du Démon, qui venoit, sous les belles aparences d'une Morale austere & fort spiritualisée, soutenuë de grands Prodiges, glisser le plus mortel venin qui pût ruïner le Genre humain, & le rendre le Théatre affreux & continuel des plus sanglantes & des plus éffroiables Tragédies.

Mais, proposons par ordre cette seconde Preuve. Voici mon Raisonnement.

Une Interprétation de l'Ecriture, tout à fait contraire à l'Esprit de l'Evangile, ne peut être que fausse.

Or est-il, que le Sens Literal de ces Paroles, *Contrain-les d'entrer*, est tout à fait contraire à l'Esprit de l'Evangile.

Donc, le Sens Literal de ces Paroles ne peut être que faux.

Je supose avec raison que la Majeure de cet Argument n'a plus besoin d'être prouvée. Je ne prouverai donc que la Mineure.

Pour cet éffet, je remarque 1, que l'éxcellence de l'Evangile, par dessus la Loi de Moïse, consiste entre autres choses en ce qu'il

qu'il ſpiritualiſe l'Homme, & qu'il le traite en Créature raiſonnable, & d'un jugement formé, & non plus en Enfant, qui avoit beſoin d'être amuſé par des Spectacles, & par de grandes Cérémonies, qui fiſſent diverſion à ſon penchant vers l'Idolatrie Païenne. Or, de là il s'enſuit, que l'Evangile demande très particulierement qu'on le ſuive par Raiſon; qu'il veut avant toutes choſes éclairer l'Eſprit de ſes Lumieres, & attirer enſuite nôtre Amour & nôtre Zêle; qu'il ne veut pas que la peur des Hommes, ou la crainte d'être miſerables, nous engage à le ſuivre éxtérieurement, ſans que nôtre Cœur ſoit touché, ni nôtre Raiſon perſuadée. Il ne veut donc pas qu'on force perſonne; ce ſeroit traiter l'Homme en Eſclave, & tout comme ſi l'on ne ſe vouloit ſervir de lui que pour une Action manuelle & machinale, où il importe peu qu'il travaille de bon gré, pourvu qu'il travaille. Mais, en matiere de Religion, tant s'en faut que ce ſoit faire quelque choſe que de la faire contre ſon gré, qu'il vaudroit mieux vivre tout à fait en repos, que de travailler par force. Il faut que le cœur s'en mêle, & avec connoiſſance de cauſe. Il faut donc, que plus une Religion demande le cœur, le bon gré, le culte raiſonnable, une perſuaſion bien illuminée, comme fait l'Evangile; plus elle ſoit éloignée de toute Contrainte.

Je remarque en ſecond lieu, que le principal Caractêre de Jesus-Christ, & la Qualité, pour ainſi dire, dominante de ſa Perſonne, a été l'Humilité, la Patience, la Débon-

Débonnaireté. *Aprénez de moi*, disoit-il à ses Disciples, *que je suis débonnaire, & humble de cœur.* Il est comparé à un *Agneau qui a été méné à la Boucherie sans se plaindre.* Il dit que *Bien-heureux sont les débonnaires, les pacifiques, & les misericordieux.* Quand on lui a dit des outrages, il n'en rendoit point; mais se remettoit à celui qui juge justement. Il veut que *nous benissions ceux qui nous maudissent*, & que *nous priions pour ceux qui nous persecutent:* &, bien loin de permettre à ses Sectateurs de persécuter les Infideles, il ne veut pas même qu'ils oposent à leur Persécution autre chose que la Fuite. *Si l'on vous persecute en une Ville*, dit-il, *fuiez en une autre.* Il ne leur dit pas, tâchez de la faire soulever contre ceux qui la gouvernent; apellez à vôtre secours les Villes qui sont pour vous; & venez assieger celle qui vous a persécutez, pour la contraindre de vous croire. Il leur dit, *Sortez-en, pour vous transporter en un autre lieu.* Il veut bien, en un autre endroit, qu'ils protestent dans les ruës contre ceux qui ne les auront pas voulu écouter; mais, c'est toute la Procedure qu'il leur permet: après quoi, il leur ordonne de se retirer. Il se compare à un Berger, qui va devant ses Brebis, *& elles le suivent; car, elles connoissent sa voix.* Qu'on remarque bien ces Paroles. Il ne dit pas qu'il chasse devant soi le Troupeau à coups de verge; comme quand on le veut contraindre d'aller dans un lieu contre son inclination. Il dit qu'il se met devant, & qu'elles le suivent; parce qu'elles le connoissent: ce qui marque la

la pleine liberté qu'il leur donne de ſuivre, pendant qu'elles le connoîtront, & de s'écarter, ſi elles venoient à le méconnoître; & qu'il ne veut qu'une obéïſſance volontaire, précedée & fondée ſur la connoiſſance. Il fait opoſition de ſa Miſſion à celle des Larrons, & des Brigans, qui, comme des Loups, ſe jettent dans la Bergerie, pour enlever par force des Brebis, qui ne leur apartiennent point, & qui ne connoiſſent pas leur voix. Quand il ſe voit abandonné par les Troupes, il n'arme point ces Legions d'Anges, qui étoient toûjours comme à ſa ſolde, & il ne les envoie pas à la chaſſe de ſes Déſerteurs, pour les contraindre de retourner. Bien loin de là, il demande à ſes Apôtres qui ne l'avoient pas quité, s'ils n'ont pas envie de le faire, *& vous, ne vous en voulez-vous point auſſi aller?* comme pour leur aprendre qu'il ne vouloit retenir perſonne à ſon ſervice qui n'en fût bien aiſe. Quand il monte au Ciel, il ne commande à ſes Apôtres de convertir les Nations qu'en les enſeignant, les endoctrinant, & les batiſant. Ses Apôtres ont ſuivi l'exemple de ſa débonnaireté, & nous ont enjoint d'être les imitateurs, & d'eux, & de leur Maître. Il faudroit copier preſque tout le Nouveau Teſtament, ſi l'on vouloit aporter toutes les Preuves qu'il fournit de la bonté, de la douceur, & de la patience, qui ſont le Caractêre eſſentiel & diſtinctif de l'Evangile.

Raiſonnons préſentement ainſi. Le Sens Literal de ce Texte de l'Evangile, *Contrains-les d'entrer*, eſt non ſeulement contraire aux

Lumie-

Lumieres de la Religion Naturelle, Loi primitive & originale de l'Equité, mais aussi à l'Esprit dominant & essentiel de ce même Evangile, & de son Auteur ; car, rien ne peut être plus oposé à cet Esprit que les Cachots, que les Exils, que le Pillage, que les Galeres, que l'Insolence des Soldats, que les Suplices & les Tortures.

Donc, ce Sens Literal est faux.

Je ne croi pas qu'on puisse rien imaginer de plus impie, & de plus injurieux à JESUS-CHRIST, ni d'une plus dangereuse conséquence, que de soutenir qu'il a donné un Précepte général aux Chrêtiens de faire des Conversions par la Contrainte. Car, outre qu'une Maxime aussi contraire que celle-là, au Bon-Sens, à la Raison, & aux Principes généraux de la Morale, pourroit faire croire, que celui qui la débite, ne parle pas de la part de ce même Dieu, qui en a déjà révélé une toute diferente, par la voie de la Lumiere Naturelle : de Dieu, dis-je, incapable de se contredire si grossierement ; outre cela, quelle idée se peut-on former de l'Evangile, si l'on y voit, d'un côté, tant de Préceptes de Clémence, & de Douceur ; &, de l'autre, un Ordre général, qui enferme dans son enceinte tous les Crimes de Fourberie & de Cruauté que l'Enfer peut imaginer ? Qui ne diroit que c'est un Amas bizarre de Pensées contradictoires d'un Esprit qui ne savoit pas bien sa Leçon, & qui ne s'entendoit pas lui-même ? Ou plutôt, qui ne diroit, qu'il ne savoit que trop sa Leçon, & que l'Ennemi du Genre humain, qui l'avoit séduit,

féduit, fe fervoit de fon organe, pour introduire dans le Monde le plus épouvantable Déluge de Défolations, qui puiffe être conçû; &, qu'afin d'y réüffir, il lui fit couvrir fon jeu d'une feinte & apparente modération, pour tout d'un coup lui faire lâcher l'Arrêt foudroiant & funefte de contraindre & de forcer toutes les Nations à profeffer le Chriftianifme ? Voilà les Abîmes où fe jettent les infames Défenfeurs du Sens Literal de la Parabole, qu'on pourroit plûtôt nommer *Directeurs généraux des Bouchers & des Bourreaux*, qu'*Interprêtes de l'Ecriture.*

Un Pere de l'Oratoire, nommé Amelote, difoit *, durant les Démélez des Janfeniftes, *que fi on avoit fur le fait de* Jansenius, *une évidence de la nature de celle qu'on a par les Sens, ou par les premiers Principes; alors, ceux, qui auroient les yeux éclairez d'une telle Lumiere, auroient fujet de fe défier de la diligence & de la fidelité du Pape, & des Evêques, qui leur feroient opofez, & pourroient exiger une Révélation évidente de ceux qui les voudroient obliger de facrifier leur perfuafion, & de la foumettre malgré leur connoiffance.* Il apelloit l'évidence fondée fur les Sens, ou fur les premiers Principes, un *Pofte inexpugnable.* Je conclus de fon Principe, que le moins qu'un Homme doive faire pour nous perfuader le Sens Literal de ces Paroles, *Contrain-les d'entrer*, opofé à toutes les Lumieres de la Raifon, & de l'Evangile, c'eft de

* *Voiez le* Traitté de la Foi humaine, *I. Part. Chap. XVII.*

de nous prouver par une Révélation nouvelle, & très évidente, qu'il interprete bien ce Paſſage. Et je ne croi pas même, qu'hors quelque cas particulier, où Dieu peut faire des éxcéptions à ſes Loix, on dût jamais ſe fier à une Révélation ſemblable, quelque évidente qu'elle fût. Je veux dire, que ſi un Prophete, faiſant des Miracles pour le maintien du Sens Literal, en faiſoit un Précepte général, & non limité à quelque circonſtance particuliere, comme étoit, par éxemple, le Meurtre de Phinées, nous aurions droit de le prendre, malgré ſes Miracles, pour un Impoſteur.

Chapitre IV.

Troiſieme Réfutation du Sens Literal, par la raiſon qu'il bouleverſe les bornes qui ſéparent la Juſtice d'avec l'Injuſtice, & qu'il confond le Vice avec la Vertu, à la ruine univerſelle des Sociétez.

Mais, c'eſt trop amuſer le Bureau par des Preuves, qui ne ſont que médiocrement bonnes, en comparaiſon de ce qu'on va dire. Frapons dès ici le grand coup écraſant ſur la tête du Sens Literal de la Parabole.

Un Sens Literal de l'Ecriture eſt néceſſairement faux, lors qu'il contient le Renverſement général de la Morale Divine & Humaine; qu'il confond le Vice avec la Vertu; & que par là, il ouvre la Porte à toutes les Confuſions imaginables.

Or, c'est ce que fait le Sens Literal de ces Paroles, *Contrain-les d'entrer.*

Donc, il est nécessairement faux.

La Majeure est si claire par elle-même, qu'il seroit ridicule de la vouloir prouver. Passons donc à la Preuve de la Mineure, qui semblera d'abord un Paradoxe.

Je suis d'assez bonne-foi, pour avoüer aux Convertisseurs de France, qu'en suposant que Jesus-Christ ait commandé de convertir les Gens par force, ils n'ont fait qu'obéïr à Dieu, en contraignant les Réformez par les Logemens de Soldats, par les Prisons, & par les autres Voies violentes, à se faire Catholiques; & qu'ainsi, ces Violences ne sont point des Crimes, mais de fort bonnes Actions. Mais, je leur demande, s'il n'est pas vrai que la seule raison pour laquelle ce sont des bonnes Actions, est qu'elles ont été faites pour l'avantage de l'Eglise, & dans la vûë d'amplifier le Roiaume de Jesus-Christ? Je ne pense pas qu'on me le nie: car, si on me répondoit qu'un Roi, aussi absolu que celui de France, peut loger les Soldats chez qui il lui plaît; leur permettre telle ou telle licence; les retirer de chez un Homme qui a mérité cette distinction, en signant un Formulaire; & qu'ainsi, la raison pourquoi les Violences ne sont pas criminelles, est parce qu'elles sont permises à un Roi dans ses Etats: si, dis-je, l'on me faisoit cette Réponse, je n'aurois pas grand' peine à m'en relever.

Car, je demanderois, si, supofé que ce que le même Roi de France vient de faire,

il l'avoit fait sans autre raison, vûë, ni motif, que de se divertir par un capricieux éxercice de sa Puissance, cela ne feroit pas une Action injuste, & que Dieu pourroit punir très justement ? Je ne conçois pas qu'il y ait des Gens assez Flateurs, ou assez aveugles, pour me repondre que non. Il faut donc qu'un Roi, qui vexe ainsi une partie de ses Sujets; en faisant piller leurs Biens; en séparant les Enfans d'avec les Peres; les Femmes d'avec les Maris; en emprisonnant les uns; en encloîtrant les autres; en démolissant des Maisons; en faisant couper des Bois; en permettant même que des Soldats tourmentent leurs Hôtes en personne; Il faut, dis-je, qu'un Roi, qui agit ainsi, ait une autre raison de le faire, que celle de sa Souveraineté, & de son bon plaisir: autrement, tout le Monde voit que c'est un abus injuste & tyrannique de la Puissance Roiale.

On me dira, peut-être, que ces Vexations ont été fondées sur ce qu'une partie des Sujets ne se conformoient pas aux Edits du Roi: Or, un Roi punit justement ceux d'entre ses Sujets qui n'obéïssent pas à ses Edits. Mais, cette Réponse, non seulement supose faux; savoir, que l'on n'ait châtié par des Logemens de Gens-de-Guerre, que ceux qui n'avoient pas obéï aux Edits Roiaux; puis qu'il est certain que ces Logemens ont précedé la Revocation de l'Edit de Nantes, ou le tems que cette Revocation acordoit aux Protestans pour se faire instruire; mais aussi, cette Réponse est trop vague pour être bonne: car, afin que les Pei-

nes, qu'un Roi fait soufrir à ses Sujets, qui n'ont pas obéï à ses Ordonnances, soient justes, il faut que ces Ordonnances soient fondées sur quelque bonne raison ; autrement, un Roi pourroit justement punir ceux d'entre ses Sujets qui n'auroient pas les yeux bleus, le nez aquilin, les cheveux blonds ; qui ne trouveroient pas bonnes certaines viandes; qui n'aimeroient pas la Chasse, la Musique, l'Etude, &c; il pourroit, dis-je, les punir très justement : supofé qu'il eût publié des Ordonnances, qui enjoignissent à tous ses Sujets d'avoir dans un certain tems les yeux bleux, &c, & de se plaire à l'Etude, &c. Mais, chacun voit, que comme ces Ordonnances seroient injustes, les Peines des Contrevenans le seroient aussi : de sorte qu'il faut demeurer d'acord, que pour vexer des Sujets justement, il ne suffit pas de dire, d'une maniere vague, qu'ils ont contrevenu aux Ordonnances ; il faut dire, en particulier, qu'ils ont contrevenu à des Ordonnances, ou justes, ou du moins telles qu'il n'y avoit qu'une négligence déraisonnable qui y fît contrevenir.

On me dira que les Ordonnances du Roi Louïs XIV. étoient de cette nature. Je n'en disputerai pas ; mais, qu'on m'acorde donc, que la raison pour laquelle il a pû traiter, sans faire aucune injustice, ses Sujets de la Religion comme il les a traitez, est qu'il a fait tout cela pour l'avantage de l'Eglise Romaine, qui est, selon lui, la seule bonne Eglise qu'il y ait au Monde. Il en faut venir là, & tout se reduit à ce Fondement;

ment ; c'est de dire, que ce qu'on vient de faire en France, à ceux de la Religion, seroit injuste, s'il s'étoit fait, non pas pour l'avantage de la vraie Religion, mais, pour faire, par éxemple, qu'ils avoüassent qu'ils sont persuadez que la Terre tourne ; que la Chaleur, que nous atribuons au Feu, est une Sensation de nôtre Ame; qu'une telle Sausse est meilleure qu'une autre : mais, que puis qu'on n'a pas violenté les Huguenots, pour leur faire avouër des choses de cette nature, mais les Véritez révélées aux Chrêtiens, le traitement qu'ils ont reçû est fort juste, étant conforme au Commandement de Jesus-Christ. On ajoûtera que c'est abuser des Termes, que de nommer ces Traitemens *Persécution.* Il n'y a que les Maux, qu'on fait aux Fideles, qui soient Persécution. Ceux qu'on fait aux Hérétiques ne sont qu'Actes de bonté, d'équité, de justice, & de raison. Voilà qui est bien. Convenons donc, *qu'une chose, qui seroit injuste, si elle n'étoit pas faite en faveur de la bonne Religion, devient juste, lors qu'elle est faite pour la bonne Religion.* Cette Maxime est très clairement contenuë dans ces Paroles, *Contrain-les d'entrer*; supofé que J. Christ les ait entenduës literalement : car, elles signifient, *batez, fouettez, emprisonnez, pillez, tuez, ceux qui seront opiniâtres; enlevez-leur leurs Femmes, & leurs Enfans ; tout cela est bon, quand on le pratique pour ma Cause; en d'autres circonstances, ce seroient des Crimes énormes; mais, le bien, qui en arrive à mon Eglise, purge & nettoie ces Actions parfaitement.*

 Or,

Or, c'eſt ce que je dis être la plus abominable Doctrine qui ait été jamais imaginée ; & je doute qu'il y ait dans les Enfers des Diables aſſez méchans pour ſouhaiter tout de bon que le Genre humain ſe conduiſe par cet Eſprit. De ſorte, qu'atribuër cela au Fils éternel de Dieu, qui n'eſt venu au Monde que pour y aporter le Salut, & pour y enſeigner aux Hommes les Véritez les plus ſaintes, & les plus charitables, c'eſt lui faire la plus ſanglante de toutes les Injures. Car, conſiderez, je vous prie, les horreurs & les abominations qui viennent à la ſuite de cette Morale déteſtable ; c'eſt que toutes les barrieres, qui ſeparent la Vertu d'avec le Vice, étant levées, il n'y aura plus d'Action ſi infame qui ne devienne un Acte de Piété & de Religion, dès qu'on la fera pour l'Affoibliſſement de l'Héréſie. Ainſi, dès qu'un Hérétique, par ſon Eſprit, par ſon Eloquence, par ſes bonnes Mœurs, confirmera les autres dans leur Héréſie, & perſuadera même aux Fideles qu'ils ſe trompent ; il ſera permis de le faire aſſaſſiner, ou empoiſonner, ou de divulguer contre ſa réputation mille Calomnies infames, & gagner de Faux-Témoins, pour les apuier. Car, on aura beau dire que cela eſt injuſte ; la Réponſe eſt toute prête, *cela ſeroit injuſte, à la vérité, en d'autres cas ; mais, s'agiſſant de l'interêt de l'Egliſe, il n'y a rien de plus juſte.* On voit, ſans que j'entre dans un détail odieux, qu'il n'y auroit point de Crime qui ne devînt un Acte de Religion ; les Juges condamneroient ſûrement les Hérétiques

dans tous leurs Procès; on voleroit impunément les Hérétiques, & on leur manqueroit de Parole dans les Affaires les plus importantes; on leur enléveroit leurs Enfans; on leur fusciteroit de Faux-Témoins; on débaucheroit leurs Filles, afin qu'une grossesse honteuse les obligeât à chercher de l'apui dans la bonne Religion; en un mot, on leur feroit toutes les Avanies imaginables; la Violence & la Fourbe s'entre-succederoient contre eux : persuadé que l'on feroit qu'on les lasseroit de vivre, & qu'on les obligeroit à changer de Religion; &, moiennant ce motif que l'on auroit, on se persuaderoit de bien faire. Quoi de plus horrible ?

Ce ne feroit pas le seul Parti, qui auroit droit dans le fond, qui feroit tout ce beau manége. Chacun se croiroit en droit de le faire; parce que chaque Religion se croit seule la véritable, ou du moins la plus véritable, & regarde les autres comme ennemies de Dieu, ou comme défectueuses, & prétend, qu'en les convertissant, on rend un grand Service à Dieu. Je n'entre pas pour le présent dans la Question, si elles ont toutes un Droit égal, supofé la persuasion de bonne-Foi, d'agir pour l'extirpation de ce qu'elles croient faux; mais, au moins, est-il vrai que JESUS-CHRIST auroit prévu que son Commandement porteroit tous les Chrêtiens à user de Violence contre ceux qui ne feroient pas de leur Secte; ce qui feroit une Source inépuisable de Crimes, & une Iliade de Miseres pour le bon Parti. Or, il n'y a nulle aparence que la prévi-

ſion de tant de Deſordres, auxquels ſon Commandement formel donneroit lieu, & ſerviroit d'une éxcuſe très plauſible, ne l'eût elle ſeule détourné de le donner; quand même il n'en auroit pas été détourné d'ailleurs ſuffiſamment par l'Injuſtice eſſentielle, & inalienable, qui ſe trouve dans les Perſécutions de Religion.

Quoi que je ne veuille pas ſpécifier en détail les Confuſions abominables, qui naîtroient de ce que les Actions les plus injuſtes deviendroient juſtes par l'emploi qu'on en feroit pour l'éxtirpation de l'Erreur; ſi faut-il que je diſe qu'il en naîtroit entre autres ce grand Inconvenient, que les Rois, & les Souverains, ne feroient jamais en ſûreté, lors que leurs Sujets feroient d'une diferente Religion. Les Sujets ſe croiroient obligez en Conſcience de les dépoſer, & de les chaſſer honteuſement, s'ils ne vouloient pas abjurer leur Religion; & ils croiroient en cela ne faire qu'une Action très légitime: *car enfin*, diroient-ils, *l'Evangile veut que l'on contraigne d'entrer; il faut donc que nous contraignions nôtre Roi à changer; que nous lui refuſions obéïſſance, juſques à ce qu'il ait changé; & , s'il s'opiniâtre, que nous le dépoſions, & que nous le confinions dans un Monaſtère. Peut-être que la vûë de tant de Maux temporels l'apliquera à ſe faire inſtruire, & le dégagera de ſes Préjugez; en tout cas, nous procurerons l'avantage de la Religion, en chaſſant un Roi qui lui eſt contraire, & en lui en ſubſtituant un autre qui la favoriſera. Nous ſçavons que cela ſuffit pour rendre juſtes les Actions qui ſe-*

roient

roient sans cela très criminelles; déposons donc, ou même, faisons mourir nos Rois Hérétiques; puis qu'encore que ce soit un Parricide infernal, quand on s'y porte pour d'autres considérations, c'est une bonne Oeuvre, dès qu'on s'y porte pour le bien de la Religion. Ainsi, tour à tour, les Souverains, & les Sujets, se persécuteroient de la bonne sorte. Ceux-là contraindroient à vive force leurs Sujets de diferente Religion à la quiter; & ceux-ci, dès qu'ils le pourroient, en feroient autant à leur Prince; les uns & les autres obéïssant aux ordres du Fils de Dieu. N'auroit-on pas une belle Obligation à JESUS-CHRIST de s'être incarné, & d'avoir été crucifié pour nous, si, dans ces trois mots, *Contrain-les d'entrer*, il nous étoit venu enlever tous les foibles restes de la Religion Naturelle, qui s'étoient sauvez du Naufrage du premier Homme; s'il étoit venu confondre toutes les idées du Vice & de la Vertu; & s'il étoit venu renverser les bornes qui desunissent ces deux Etats, en faisant que le Meurtre, le Vol, le Brigandage, la Tyrannie, la Revolte, la Calomnie, le Parjure, & généralement tous les Crimes, cessassent d'être de mauvaises Actions, dès qu'on les feroit contre les Hétérodoxes, & devinssent des Vertus d'obligation & très necessaires à pratiquer? Ce seroit avoir eu pour but de ruïner toutes les Sociétez, & de confiner l'Homme dans les Cavernes, afin d'éviter son semblable, comme la plus dangereuse Bête qu'il put rencontrer.

Ce qu'il y a d'absurde dans plusieurs des Catholiques Romains, & notamment dans

les François, c'est que, voulant d'une part que Jesus-Christ nous ait commandé la Contrainte, ils ne veulent pas que cela regarde les Rois, ni que l'Eglise ait Droit de les dépofer. Cela eft du dernier pitoïable. Ils veulent bien que les Rois, en conféquence de ce Paffage, foient autorifez de Dieu, pour ruïner leurs Sujets Hérétiques, les emprifonner, les dragonner, les pendre, & les brûler; & ils ne veulent pas que le même Paffage donne Droit aux Peuples, dès que le Pape, ou l'Affemblée Ecclefiaftique, jugera que le tems en eft venu, de chaffer un Roi, qui ne fe voudra pas convertir, & d'établir en fa place un Homme Orthodoxe. Quel fens y a-t-il à cela? Jesus-Christ auroit commandé les Violences par tout ailleurs, excepté dans les cas où elles peuvent être les plus avantageufes à l'Eglife par la perte d'un feul Homme? Car, qui ne voit que la ruïne d'un Prince Hérétique, & Bigot, peut éviter plus de Maux à l'autre Religion, que la ruïne de cent mille Païfans, ou Artifans? * Ainfi, fupofé que ces Paroles, *Contrain-les d'entrer*, fignifient, pille, tuë, emprifonne, pends, rouë, jufqu'à ce que perfonne n'ofe plus refufer de figner; je ne voi pas de quel droit on fe moque de Suarez, de Becan, & de plufieurs autres, qui difent, que dans ces Paroles, *Pai mes Brebis*, eft contenu le Pouvoir de traiter les Rois Hérétiques tout de la même façon que les Bergers traitent les

* *Cette* Reflexion *prouve affez que l'*Exception *de la page* 112 *n'eft pas fincere.*

les Loups, qu'ils exterminent *omni modo quo possunt*, par tous les moiens à eux possibles.

On me dira que Dieu déclare expressément que c'est par lui que les Rois regnent, & que qui resiste à leurs Ordonnances, resiste à Dieu; mais cela n'y fait rien. N'est-il pas incontestable que le Meurtre, la Calomnie, le Vol, le Parjure, sont éxpressément défendus de Dieu? Si donc, nonobstant cette Défense, ils deviennent de bonnes Actions, quand ils sont emploiez au bien de la Religion; ne doit-on pas dire la même chose de toute autre Action défenduë, sans en éxcepter la Déposition d'un Roi? Et la vérité est, que ceux mêmes, qui temoignent tant d'éloignement d'éxposer les Rois à la peine de Déposition, lors qu'ils ne sont pas Orthodoxes, se démentent dans la Pratique, comme on le vit en France du tems de la Ligue. Tant il est vrai, que c'est une suite naturelle & nécessaire du Sens Literal que je refute, de n'épargner ni Têtes Couronnées, ni rien qui soit au Monde, quand il s'agit d'avancer la prospérité de la Religion.

Je prie tous mes Lecteurs de reflêchir un peu sur ces Pensées, & je m'assûre qu'ils trouveront qu'une Ordonnance, qui seroit naturellement enchaînée, (vû comme le Monde est fait,) avec cette horrible suite de Profanations, & avec cette Extinction totale des Principes généraux de l'Equité naturelle, qui sont des Loix éternelles & immuables, ne peut pas être parti de la bouche de celui qui est la Vérité essentielle & substantielle. Donc, le Sens Literal, que je combats, est d'une fausseté inexprimable.

Chapitre V.

Quatrieme Réfutation du Sens Literal, par la raison qu'il fournit un Prétexte très plausible & très raisonnable aux Infideles de ne laisser entrer aucun Chrétien dans leur Païs, & de les chasser de tous les Lieux où ils les trouvent.

J'Ai dit que je ne voulois pas toucher en detail les Desordres qui naîtroient du Principe que je refute. Cependant, je m'aperçois qu'il y en a quelques-uns qu'il est nécessaire de déveloper, afin de mieux faire comprendre les Horreurs & l'Enormité de la Pensée qu'on impute si faussement au Fils de Dieu. Je ferois tort à ma Cause, si j'évitois le détail à cet égard. J'y entrerai donc, pour certains Chefs, qui me paroissent considerables; & j'argumente ainsi.

Tout Sens Literal de l'Ecriture, qui fournit aux Infideles un sujet légitime, & raisonnable, de défendre l'entrée, & le sejour, de leurs Etats aux Prédicateurs de l'Evangile, est faux.

Or, le Sens Literal de ces Paroles, *Contrain-les d'entrer*, fournit ce sujet aux Infideles.

Donc, il est faux.

On ne peut pas nier la Majeure. Car, quel Sens y auroit-il d'ordonner, d'un côté, à tous les Hommes de se convertir; & de leur donner, de l'autre, des motifs très raison-

sonnables de ne le pas faire? Ne seroit-ce pas se jouër cruellement de l'Homme, & frustrer la Providence de ses fins, qui sont de rendre les Hommes inéxcusables, s'ils ne se servent pas des secours que Dieu leur fournit? Prouvons seulement la Mineure.

Suposons, pour cela, que des Missionnaires du Pape se présentent aujourd'hui, pour la premiere fois, au Roiaume de la Chine, afin d'y prêcher l'Evangile, & qu'ils soient assez sincéres pour répondre nettement aux Questions qu'on leur fera. Je supose en même tems un Principe, qu'on me niera peut-être, si on ne l'éxamine pas atentivement; mais, non pas, si on l'éxamine bien; c'est, que tout Homme aiant éprouvé qu'il est sujet à l'Erreur, & qu'il voit, ou croit voir, en vieillissant, la Fausseté de plusieurs choses qu'il avoit cru véritables, doit être toûjours dispofé à écouter ceux qui lui offrent des Instructions, en matiere même de Religion. Je n'en éxcepte pas même les Chrêtiens; & je suis persuadé, que s'il nous venoit une Flote de la Terre Australe, où il y eût des Gens qui fissent conoître qu'ils souhaiteroient de conférer avec nous sur la Nature de Dieu, & sur le Culte que l'Homme lui doit, aiant apris que nous avons sur cela des Erreurs damnables, nous ne ferions pas mal de les écouter: non seulement, parce que ce seroit le moien de les désabuser des Erreurs où nous croirions qu'ils seroient; mais aussi, parce que nous pourrions profiter de leurs Lumieres, & que nous devons nous faire de Dieu une idée si

vaſte, & ſi infinie, que nous pouvons ſoupçonner qu'il augmentera nos Connoiſſances à l'infini, & par des dégrez, & des manieres, dont la variété ſera infinie. Comme donc nous ſommes perſuadez que les Peuples de la Terre Auſtrale ſeroient dans l'obligation d'écouter nos Miſſionnaires, en vertu de la ſeule Propoſition que les Miſſionnaires leur feroient en général, qu'ils viendroient pour les deſabuſer de leurs Erreurs ſur la Religion; nous devons croire que nous ſerions dans la même obligation à l'égard de la Flote dont je parle: car, l'obligation des Peuples Auſtraux ne pourroit pas être fondée ſur ce que nos Miſſionnaires leur aporteroient la Vérité; puis que je ſupoſe qu'ils ſeroient dans l'obligation, en vertu de l'offre générale qui leur ſeroit faite, & avant qu'on leur eût fait conoître par aucune Preuve, petite ou grande, la Vérité de ce qu'on leur voudroit annoncer; ou avant qu'ils fuſſent entrez en aucun Doute ſur la Vérité de leurs Créances. J'entens un Doute diſtinct, & particulier; & non pas un certain Doute implicite, vague, & général, qui ſemble inſéparable de tout Homme qui ſait raiſonner ſur ces Maximes: *J'ai cru fermement mille choſes, que je ne crois plus; & ce que je crois encore, je vois qu'un grand nombre de Gens, qui valent autant que moi, ne les croient pas. Je me détermine à croire bien ſouvent, non pas ſur des Démonſtrations, qui me paroiſſent ne pouvoir être autrement, & qui paroiſſent telles aux autres Hommes; mais, ſur des Raiſons probables, qui ne le paroiſſent*

pas

pas aux autres Hommes. S'il est donc vrai que les Peuples de la Terre Australe seroient obligez d'écouter nos Missionnaires, avant qu'aucun Préjugé particulier les déterminât, ou à douter de leur ancienne Religion, ou à soupçonner qu'on leur vient ofrir la Vérité; il est évident, que leur obligation seroit fondée sur un Principe qui regarde universellement tous les Hommes : savoir, qu'il faut profiter de toutes les occasions que l'on trouve d'étendre nos Connoissances, par l'éxamen des Raisons qu'on peut proposer contre nous, ou pour l'opinion des autres.

Mais, pour ne pas incidenter ; laissons-là ces Réflexions : il n'est pas nécessaire de montrer que les Chinois seroient obligez d'écouter les Missionnaires du Pape dont je viens de parler. Réprésentons-nous un peu leur premiere Conversation. Que l'Empereur de la Chine fasse venir ces bons Peres au milieu de son Conseil, & qu'il leur demande d'abord, *d'où vient qu'ils ont entrepris ce long Voiage?* Ils répondront, sans doute, que *c'est pour annoncer la Véritable Religion que Dieu lui-même a révélée par son Fils unique*; &, là-dessus, ils diront cent belles choses sur la pureté de la Morale de JESUS-CHRIST; sur la Felicité qu'il promet à ses Fideles ; & sur le tort qu'on fait à la Divinité dans les Religions Païennes. Il pourroit bien arriver que ce Prince leur répondroit, comme fit nôtre ETHELREDE * aux Moines que St. GREGOIRE LE GRAND envoia dans ce Païs-ci, *que ce qu'ils venoient de*

* *Roi d'Angleterre.*

de dire étoit beau, pourvû qu'il fût vrai ; & que de bon cœur il y aquiesceroit, s'il ne trouvoit plus de Certitude dans ce qu'il tenoit de ses Ancêtres ; qu'il consentoit, neantmoins, que tous ceux qui le trouveroient véritable, en fissent ouverte Profession. Mais, suposons que le Conseil de la Chine s'avise de faire cette Question aux Missionnaires: *Quels ordres avez-vous pour ceux, qui, après avoir ouï cent fois vos Sermons, ne voudront pas vous croire ;* & que ces Moines, dans la sincérité que nous leur avons suposée d'abord, répondent, *Nous avons reçû Commandement, de la part de nôtre Dieu, qui s'est fait Homme, de contraindre à se faire Chrêtiens tous les Opiniâtres; c'est-à-dire, tous ceux, qui, après nos Instructions, refuseront de se faire bâtiser : &, en consequence de cet Ordre, nôtre Conscience nous oblige, dès que nous en aurons le Pouvoir, & qu'il n'y aura pas à craindre un plus grand Mal, de chasser, à Coups de bâton, dans les Eglises Chrêtiennes tous les Chinois Idolâtres ; de les emprisonner; de les reduire à l'Aumône; d'en pendre quelques-uns pour l'exemple ; de leur enlever leurs Enfans; de les abandonner à la merci du Soldat : eux, leurs Femmes, & leurs Biens. Si vous en doutez, voilà l'Evangile, voilà le Commandement clair & net,* Contrain-les d'entrer; *c'est-à-dire, emploie toutes les Violences les plus propres à venir à bout de la resistance opiniâtrée des Hommes.*

On conçoit aisément, que la sincérité, que je supose à ces Missionnaires, est une Chimere; mais, je puis néanmoins faire cette suposition, afin de conduire plus claire-

clairement mon Lecteur où je souhaite qu'il vienne. Que croions nous à cette heure que l'on penseroit, & que l'on diroit, dans le Conseil ? Ou ce seroient des Conseillers sans esprit, sans jugement, sans raison, des Machines parlantes ; ou ils conseilleroient à l'Empereur de faire sortir incessamment de ses États tous ces Missionnaires, comme des Pestes publiques, & de faire Défenses éxpresses d'en laisser jamais entrer aucun : car, qui ne voit que ce seroit introduire dans son Roiaume la Semence perpetuelle du Carnage, & de la Désolation des Villes, & du plat Païs, que de laisser prêcher ces Gens-là ? Au commencement, ils ne feroient, à la verité, que prêcher, qu'instruire, que flater, que promettre un Paradis, que ménacer d'un Enfer; ils persuaderoient beaucoup de Monde, & il arriveroit qu'ils auroient dans toutes les Villes, & dans tous les Ports, plusieurs Sectateurs : Mais alors, ou par les Secours étrangers, ou même par les seules Forces de ceux qui les suivroient, ils commenceroient leurs Violences contre tous ceux qui voudroient perséverer dans leur ancienne Religion. Ceux-ci n'auroient garde d'endurer qu'on les vexât dans les Lieux où ils pourront se défendre. Ainsi, on en viendroit aux mains de tous côtez, & on se tueroit comme des mouches ; & tout autant de Chrêtiens qui mourroient dans le Combat, voilà tout autant de Martyrs, au dire des Missionnaires : atendu qu'ils auroient perdu la vie, en éxécutant l'Ordre précis & formel de JESUS-CHRIST,

Christ, *Contrain-les d'entrer*. Ou est l'Ame assez Papale, ou assez Monachale, pour ne pas frissonner d'horreur à la vûe de ces affreuses Désolations ? Mais, ce n'est pas le tout: il faudroit enfin, que l'Empereur luimême sautât tôt ou tard, s'il n'avoit pas des Forces suffisantes contre ses Sujets Chrêtiens.

Car, comme je l'ai déjà dit, il seroit absurde que Jesus-Christ eût commandé la Contrainte à l'égard d'un pauvre petit Bourgeois, d'un Artisan, & d'un Païsan, dont la Conversion n'est que peu importante, par raport à l'Accroissement de l'Eglise; & qu'il ne l'eût pas commandé à l'égard des Rois, dont l'Exemple & l'Autorité est si utile pour fomenter une Religion. Ainsi, suposé le Sens Literal que je refute, la premiere chose que devroient faire les Missionnaires, dès qu'ils auroient converti une partie des Chinois capable de se faire craindre; ce seroit de faire savoir à l'Empereur, que s'il ne se faisoit pas Chrêtien, ils ne lui obéïroient plus; qu'ils lui feroient du pis qu'ils pourroient; qu'ils feroient venir des Croisades de l'Occident, pour lui ôter sa Couronne; qu'ils se feroient un autre Roi, fidele Enfant de l'Eglise; &, qu'aiant grossi leur nombre par les Voies de la Contrainte, ils l'obligeroient enfin à embrasser leur Religion; ou le contraindroient à se faire Moine; ou bien, le tiendroient toute sa vie renfermé entre quatre murailles. Et, s'il arrivoit, que se mettant en Campagne, pour repousser la force par la force, il vainquît ses Sujets Chrêtiens, & les obligeât à lui faire

re Serment de Fidélité, & à lui promettre de ne plus violenter Personne ; il ne pourroit faire aucun fonds sur ce Traité, ni sur ce Serment : parce qu'il comprendroit bien, que puis que la Loi du Christianisme légitimeroit le Vol, le Meurtre, & la Révolte, quand cela seroit utile à la Religion, elle autoriseroit aussi l'Infidélité dans les Sermens ; de sorte qu'il auroit sujet de craindre, que dès qu'il auroit retiré ses Troupes, ses Sujets Chrêtiens ne recommençassent leurs Fureurs, au mépris de leurs Sermens, qu'ils subordonneroient toûjours, comme à une condition sous entenduë, à l'Amplification de l'Eglise. Il ne seroit donc jamais en repos, ni pour lui, ni pour ses Sujets, tandis qu'il auroit dans ses Etats de tels Perturbateurs du Repos public, que rien n'est capable de lier, & qui se croiroient tout permis, & nécessaire, pourvû qu'il servît à leur Religion.

Par conséquent, toutes sortes de Raisons voudroient qu'il fît sortir de son Roiaume, après une Audience de deux heures, tous les Missionnaires Chrêtiens ; & ainsi, avec raison, & justice, il demeureroit éternellement dans sa fausse Religion. Conséquence horrible, & qui naissant très naturellement du Sens Literal, montre qu'il est faux, impie, & abominable.

Je dis qu'avec raison, & justice, il chasseroit ces Missionnaires ; car, 1, la Raison, & la Justice, veulent qu'un Prince, qui voit venir des Etrangers dans son Etat, pour y annoncer une nouvelle Religion, s'informe

ce

ce que c'eſt qu'une telle Religion, & ſi elle acorde la Fidélité que les Sujets doivent à leur Prince, avec celle qu'ils doivent à Dieu; &, par conſéquent, cet Empereur de la Chine doit, dès la premiere Converſation, s'informer de ces Miſſionnaires de quelle nature eſt leur Doctrine par raport au Bien public, & aux Loix fondamentales, qui font le bonheur des Sujets & des Souverains. Je ne fais pas dificulté de dire, qu'un Roi, qui ne s'informeroit pas de cela, pécheroit contre les Loix éternelles, qui veulent qu'il veille au Repos public du Peuple que Dieu lui a ſoumis. Soit donc conclu, qu'en bonne juſtice, il doit queſtionner les Miſſionnaires ſur le Point que j'ai touché, de la maniere dont ils ſe comporteroient envers ceux qu'ils croiroient opiniâtres. Or, comme il aprendroit d'abord des choſes horribles, contraires à l'Equité naturelle, & pernicieuſes à ſes Sujets, dangereuſes à ſon Trône; qu'il aprendroit, dis-je, cela, avant que d'être venu à ce dégré de Connoiſſance du Chriſtianiſme, qui oblige l'Homme à l'embraſſer: il eſt clair, que de deux Obligations, où on ſe le peut répréſenter ſucceſſivement; l'une, de travailler au Repos de ſes Sujets; l'autre, de profeſſer le Chriſtianiſme; celle-là précede l'autre; & ainſi, il chaſſe très juſtement les Chrêtiens de ſon Etat, & n'en veut plus ouïr parler: après quoi, la ſeconde Obligation ne viendra jamais; puis qu'il implique contradiction qu'un Prince ſoit obligé de ſe faire Chrêtien, avant que d'être bien inſtruit de

de la Vérité du Christianisme ; ou qu'il soit bien instruit du Christianisme, selon le train des choses humaines, sans avoir plusieurs Conférences avec des Chrêtiens. Qu'on se souvienne de la Maxime d'un Auteur * Moderne, que pour n'être pas Schismatique, il ne sufit pas de s'être séparez d'une fausse Eglise ; mais, qu'il faut, de plus, avoir eu une certitude légitime de la Fausséte de cette Eglise. Ainsi, afin qu'un Roi de la Chine abandonne justement sa Religion, il ne sufit pas qu'il embrasse la Chrêtienne, qui est bonne ; il faut, de plus, qu'il connoisse par de bonnes & solides Instructions qu'elle est bonne ; autrement, il ne feroit qu'un coup témeraire & étourdi, dont Dieu ne lui tiendroit aucun compte. Il est donc certain, que le Christianisme n'oblige que ceux qui en connoissent clairement la Divinité, ou qui ont été en état de s'en faire instruire. Ceux donc, qui n'ont pas été en cet état, à cause qu'un Devoir indispensable les a obligez de chasser ceux qui auroient pû les instruire, demeurent légitimement hors du Christianisme ; d'où paroît de plus en plus l'Enormité du Sens Literal, par les Conséquences funestes qui en naissent.

Mais, je dis en second lieu, que cet Empereur ne pourra être blâmé par aucune Personne raisonnable, de ce qu'il jugera par cette premiere Conversation que la Religion de ces Missionnaires est ridicule & diabolique :

* Nicole, *Pretendus Reformez convaincus de Schisme.*

que : ridicule, en ce qu'il verra qu'elle est fondée par un Auteur, qui dit, d'un côté, qu'il faut être humble, débonnaire, patient, sans aigreur, pardonnant les Injures; & de l'autre, qu'il faut roüer de Coups de bâton, emprisonner, éxiler, pendre, fouetter, abandonner au pillage du Soldat, tous ceux qui ne voudront pas le suivre : diabolique, puis qu'outre son oposition diamétrale aux Lumieres de la droite Raison, il verra qu'elle autorise tous les Crimes, dès qu'ils seront entrepris pour son avantage, & qu'elle ne laisse plus d'autre Regle du juste & de l'injuste, que son profit, ou sa perte, & qu'elle ne tend qu'à rendre l'Univers un Théatre afreux de Carnage & de Violence.

Enfin, je dis que, si cet Empereur croit une Divinité, comme il est sûr que tous les Païens en ont connu une, il doit, par un Principe de Conscience, Loi éternelle & anterieure à toutes les Religions de Droit positif, chasser les Chrêtiens de son Etat. En voici la Preuve. Il aprendroit par ces Missionnaires, que c'est une des Loix fondamentales du Christianisme, & un des Ordres les plus exprès, & les plus clairs, du Fils de Dieu, de contraindre les Hommes, par les Tourmens, & les Violences, à la Profession de l'Evangile. Or, c'est une chose, humainement parlant, très inséparable d'une infinité de Crimes contre la premiere & la plus indispensable de toutes les Loix; plus noirs, par conséquent, & plus ofensans la Divinité, que tout ce que l'on pour-

pourroit faire contre le Christianisme mal connu. Donc, tout Prince est obligé, en Conscience, d'empêcher qu'une telle chose ne s'introduise dans son Roiaume ; & l'on ne conçoit pas que Dieu puisse le censurer de ce qu'il a chassé des Chrêtiens, lors qu'il a clairement reconnu qu'ils deviendroient les Causes moralement nécessaires de cette longue suite de Crimes: car, tout Homme, qui craint Dieu, doit emploier toute son Autorité à prévenir le Crime; & quels Crimes y a-t-il qu'il faille prévenir davantage, que les Hypocrisies de Religion, que les Actes que l'on fait contre les Instincts & les Lumieres de la Conscience ? Or, voilà ce que produisent infailliblement les Maximes du Sens Literal. Etablissez des Peines contre tous ceux qui pratiqueront certains Actes de Religion, & qui refuseront d'en pratiquer d'autres; éxposez-les à la Violence des Gens-de-Guerre; batez-les; enfoncez-les dans des Cachots puans; privez-les des Honneurs, & des Charges; envoiez-les aux Mines, ou aux Galéres ; pendez ceux qui feront plus les entendus; comblez de Biens & d'Honneurs ceux qui abandonneront leur Culte: vous pouvez être assurez qu'une Infinité de Gens renonceront, quant à l'éxtérieur, à la Religion qu'ils croient bonne, & professeront celle qu'ils croient mauvaise. Actes d'Hypocrisie, & de Félonnie contre la Divine Majesté au premier chef; puis qu'elle n'est jamais plus directement ofensée, que lors qu'on fait ce que la Conscience, je dis la Conscience la plus erronée, dicte clairement lui

lui être désagréable. De sorte qu'un Prince, qui veut empêcher, entant qu'en lui est, que ses Sujets ne deviennent méchans, & ne commettent le Crime le plus desagréable à Dieu qui se puisse commettre, & le plus certainement Crime, doit chasser soigneusement les Chrêtiens Persécuteurs. Et, qu'on ne me dise pas, que c'est une Erreur de Fait en lui; car, absolument, universellement, & dans les Idées éternelles de Dieu, Regle primitive, originale, & infaillible, de la Droiture, c'est un Péché très criant que de faire semblant d'être Chrêtien, lors que la Conscience nous montre que la Religion Chinoise, que nous abjurons éxtérieurement, est la meilleure de toutes. Ainsi, cet Empereur ne se pourroit empêcher d'éloigner ces Missionnaires, sans éxposer ses Sujets à la tentation presque insurmontable de commettre le plus grand de tous les Crimes, & sans s'y éxposer lui-même. Car, comme Personne ne peut s'assurer qu'une Religion nouvelle, qu'on lui présente, lui paroîtra véritable; & qu'un Roi éxposé à l'alternative, ou de se voir détrôné, ou de faire semblant d'être d'une Religion qu'il croit fausse, doit craindre très raisonnablement de succomber à la tentation: l'Amour qu'il a pour la Droiture, & pour la Divinité, qui reluit dans sa Conscience, quoi qu'il se trompe, l'engage nécessairement à prevenir ces Dangers, par l'Expulsion de ceux qui les aportent avec eux par tout où ils viennent, avec leur Maxime prétenduë Evangelique, *Contrain-les d'entrer.*

Je

Je ne pense pas desormais qu'il y ait quelque chose à desirer à la Preuve de la seconde Proposition de mon Syllogisme ; car, qui ne voit qu'un Prince chasse de ses Etats les Missionnaires Chrétiens avec raison, & justice, lors qu'il les chasse :

1, Parce que sa Qualité de Roi l'y engage : entant que l'Ordre nécéssaire & immuable veut qu'il éloigne de ses Etats tout ce qui y aporte le Desordre, la Confusion, les Guerres civiles, les Seditions, & les Revoltes ?

2, Parce que la Religion Naturelle l'y engage, & toutes les Idées du Droit Moral; entant que l'Ordre nécéssaire & immuable veut que toute Personne, & les Rois principalement, chassent & éloignent tout ce qui vient renverser les bornes qui séparent le Vice & la Vertu, & convertir les Actions les plus abominables en Actions de Piété, dès qu'on les fera pour l'Accroissement de la Religion ?

3, Parce que les Droits de la Conscience, qui sont directement ceux de Dieu même, l'y engagent; entant que l'Ordre nécéssaire & immuable veut qu'on éloigne, autant que faire se peut, toutes les circonstances qui mettent l'Homme dans l'occasion prochaine, & dans un Peril presque inévitable, de trahir sa Conscience, & son Dieu ?

Après cela, il n'est pas besoin de prouver en particulier, que tout Prince, qui trouveroit les Chrétiens établis dans ses Etats, soit par la négligence de ses Ancêtres, soit parce qu'il auroit conquis leurs Païs, auroit Droit de les chasser, toutes les fois qu'il feroit réflexion sur leurs pernicieuses Maximes.

La ſeule choſe qu'on m'opoſera, ce me ſemble, c'eſt de dire, que l'Empereur Chinois n'auroit pas le Prétexte que je lui donne : d'autant qu'il ne faudroit pas lui dire d'abord que Jesus-Christ nous ait commandé d'uſer de Contrainte. Mais, outre que j'ai prévenu cette Objection, en montrant que lui, & ſon Conſeil, tomberoient dans une négligence très criminelle, s'ils ne queſtionnoient ces Nouveaux-venus ſur la nature de leur Doctrine par raport aux Princes, & par rapport aux Sujets qui ne voudroient pas donner dans leurs Nouveautez : à laquelle Queſtion il faudroit que nos Miſſionnaires répondiſſent rondement, ou fuſſent des Fourbes; outre cela, dis-je, qui ne voit que, non ſeulement c'eſt avoüer que le Sens Literal de la Parabole eſt une Doctrine, dont on a honte : mais auſſi, que c'eſt traiter la Publication de l'Evangile à la maniere des Intrigues d'un Machiavel; ce qui fait horreur, quand on y penſe, & qui ſeul ſeroit capable de faire déteſter le Chriſtianiſme, comme une Fourbe maudite ? Quoi, l'on trouveroit à propos que l'on s'inſinuât au Roiaume de la Chine ſous les aparences d'une grande Modération, & en Renards, afin d'agir enſuite comme des Tigres, & comme des Lions, ſur ces bonnes Gens, que l'on auroit trompez par ces belles aparences ? Non, cela ne ſe peut pas; & rien ne ſeroit plus capable de décrier la Morale de Jesus-Christ, que de ſupoſer qu'il auroit commandé à ſes Diſciples d'uſer de Violence, dès qu'ils le pourroient ſûre-

fûrement : mais, qu'en atendant cela, ils fe gardaffent bien de le dire: que ce devoit être un Myftere entre eux ; Myftere à faire éclorre feulement, lors qu'ils feroient les plus forts, & à cacher foigneufement fous une modération & une patience la plus comedienne qu'ils pourroient, afin qu'on n'en foupçonnât rien; à peu près comme un Affaffin, qui ne veut pas qu'on fe défie de lui, cache foigneufement fon Poignard, ou fon Piftolet, dans fa Poche, & ne le tire que quand il voit beau à faire fon Coup. Pour moi, fi cela eft, je ne voi pas qu'on puiffe nier, qu'il en va de la Religion Chretienne, comme d'un Homme, qui s'éleve en Tartuffe dans les hautes Dignitez, par le Mépris pes Injures, par les Auftéritez, par la Soumiffion, par la Civilité la plus populaire ; & qui, tout d'un coup, leve le Mafque, étant arrivé à fes fins, & devient le Fleau du Genre humain par fes Cruautez, & par fa Fierté tyrannique. Si un Hiftorien a comparé l'Empire Romain à un Homme, qui nous empêchera de *perfonifier* le Chriftianifme par une femblable Comparaifon ? Son Enfance, & fa premiere Jeuneffe, ont été emploiées à fe pouffer, malgré les obftacles de la Fortune ; il a fait le doux & le modefte, l'humble & le bon Sujet, le charitable & l'officieux ; & s'eft tiré, enfin, par ce moien de la mifére, voire même s'eft élevé haut. Mais, après avoir ainfi gagné le deffus, il a quité fon Hypocrifie, & fait agir fa Violence; ravageant tout ce qui s'eft voulu opofer à lui ; portant par

ſes Croiſades la Déſolation au long & au large; & enfin, abîmant le Nouveau Monde par des Cruautez qui font horreur, & cherchant à en faire autant aujourd'hui au reſte de la Terre qu'il n'a pas encore enſanglanté, la Chine, le Japon, la Tartarie, &c.

Nous ne ſaurions empêcher que les Infideles ne diſent cela, puis qu'ils peuvent le voir dans l'Hiſtoire; & l'Egliſe Romaine, qui a tenu le haut-bout dans le Chriſtianiſme pendant ſi long-tems, ne peut pas empêcher que les Sectes, qui l'ont quitée, ne lui mettent toute la charge de ces Reproches ſur le dos. Mais, ſi nous ne pouvons pas empêcher que la Religion Chrétienne ne demeure couverte de cette Infamie; au moins, ſauvons l'honneur de ſon Fondateur, & de ſes Loix; & n'allons pas dire que tout cela s'eſt fait, à cauſe qu'il nous a commandé la Contrainte. Diſons que les Hommes n'étant pas trop acoûtumez à vivre conſéquemment à leurs Principes, les Chrétiens n'ont pas ſuivi les leurs; & qu'ils ont été violens, en prêchant un Evangile, qui ne leur commande que la Débonnaireté. Nous ſauverons par là le Chriſtianiſme aux dépens de ſes Sectateurs; mais, ſi nous diſons que toutes les Violences, que le Papiſme a éxercées, ont été les ſuites légitimes & naturelles du Précepte de Jesus-Christ, *Contrain-les d'entrer*: alors, ce ſera tout le contraire. Nous mettrons l'honneur des Chrétiens à couvert, aux dépens de leur Religion, & du Fondateur adorable de leur

Reli-

Religion. Or, quelle Abomination n'est-ce pas que d'imputer à Jesus-Christ toutes les Cruautez des Papes, & des Princes, qui l'ont reconnu pour Chef de l'Eglise? Cependant, il n'y a pas lieu de l'éviter, si l'on suit le Sens Literal de la Parabole. Tout ce qu'ils auront fait en matiere de Violences, & de Barbaries, ne sera regardé que comme autant d'Actes de Piété, & d'Obéïssance filiale au Fils de Dieu.

C'est donc une nécéssité de dire que ce Sens Literal est, non seulement une fausse Interpretation de l'Ecriture; mais aussi une Impiété éxécrable.

Chapitre VI.

Cinquieme Réfutation du Sens Literal, par la raison qu'il ne peut être éxécuté sans des Crimes inévitables. Que ce n'est pas une Excuse, que de dire qu'on ne punit les Hérétiques, que parce qu'ils ont contrevenu aux Edits.

On vient de voir combien le prétendu Précepte de Jesus-Christ rendroit justement odieuse à toute la Terre sa divine Religion. Formons, maintenant, de ce qui a été dit au Chapitre précedent une nouvelle Preuve, en cette maniere.

Tout Sens Literal, qui enferme un Commandement universel, dont l'éxécution ne peut qu'être compliquée de plusieurs Crimes, est faux.

Or, tel feroit le Sens Literal de ces Paroles, *Contrain-les d'entrer.*

Donc, il eft faux.

La Majeure eft une Propofition qui fe perfuade elle-même ; ainfi, ce feroit une peine inutile que de la prouver. Arrêtons-nous donc feulement fur la feconde Propofition : mais, arrêtons nous y peu ; puis que dans toutes les Preuves déjà établies fe trouve l'Eclairciffement de celle-ci, qui, à proprement parler, n'eft qu'une branche de nôtre *medium* général. Je me mets peu en peine fi on m'acufera de multiplier mes Preuves fans nécéffité. J'aime mieux en ufer ainfi, que de laiffer trop envelopées, & conglomerées, les diverfes faces de mon Argument général. Il aura fans doute plus de force, lors qu'on en confiderera féparement les parties.

Les plus grands Perfécuteurs m'avoueront que le Commandement de contraindre n'a pas été commis au Caprice de chaque Particulier; ainfi, je ne leur veux pas reprocher les Defordres éffroiables qui naîtroient de leur Principe par les Emotions populaires, & par le Zêle inconfideré d'un petit Curé, ou d'un petit Juge de Village, qui feroit fonner le tocfin fur les Sectaires de fon reffort, toutes les fois que la fantaifie lui en prendroit. On me repondroit aifément, que ce n'eft pas ainfi qu'ils prennent la chofe qu'ils prétendent que Jesus-Christ n'adreffe fon Commandement qu'à ceux qui dans chaque Païs ont le Droit du Glaive, & l'Autorité Politique, aufquels il veut que les Gens-

Gens-d'Eglise aient leur recours, quand il faut contraindre d'entrer les Hérétiques. Voions donc, avec cette Explication, qui met hors de ligne de compte les Violences tumultueuses des Particuliers séditieux & emportez, si nous trouverons dans la maniere légitime, selon nos Adversaires, d'éxécuter le Commandement de Jesus-Christ, une grande Complication de Crimes. Je pousserai même ma Complaisance pour eux jusqu'à ne pas me servir de ces Exécutions sanguinaires que l'Histoire nous marque. Je m'arrêterai à celle qu'ils croient la plus reguliere, & la plus moderée de toutes; savoir, à ce qui vient de se faire en France.

Combien de Crimes, bon Dieu! ne s'est-il pas commis durant le Cours de cette Persécution? Combien d'Arrêts du Conseil sans sincérité, & sans bonne-foi? Combien d'Arrêts de Parlement contre les Regles? Combien de Témoins subornez? Combien de Chicanes? Qu'on ne dise pas que ce sont les Fautes personnelles des Exécuteurs de la Parabole; car, ce sont des suites naturelles & inévitables du Sens Literal qu'on lui donne. En éffet, ce Sens enfermant, comme on le prétend, la Contrainte, c'est aux Princes de chaque Païs à choisir, selon leur zêle & leur prudence, l'espece de Contrainte qui leur semble la meilleure. On a choisi d'abord en France celle des Procès contre les Ministres & les Temples, & des Traverses des Particuliers dans les Affaires civiles. Voilà un Choix fondé sur l'Ordre de Jesus-Christ. Il s'ensuit donc, que

les Voies qu'on imagine pour contraindre dans ce genre-là, ſont des dépendances de ce Choix ; &, ſi ces dépendances ſont tellement nécéſſaires, que ſans elles il n'y auroit pas de Contrainte, il eſt clair qu'elles ſont une ſuite naturelle & légitime de l'Ordre de Jesus-Christ, & non un défaut perſonnel de celui qui obéït à cet Ordre. Or, il eſt bien certain que la Contrainte eût été fort peu de choſe, ſi on eût aporté dans les Procès l'Equité, & la Bonne-Foi. Mais, il faloit de la Contrainte, afin d'obéïr à l'Ordre de Jesus-Christ. Il a donc falu mêler la Chicane & la Mauvaiſe-Foi dans les Procedures ; afin que le Dommage temporel, qu'elles cauſeroient aux Proteſtans, les contraignit de ſe faire Catholiques.

Voilà donc bien des Crimes à la ſuite de cette Contrainte qu'on a choiſie en éxécution des Commandemens de Dieu ; car, croit-on que cela n'excite pas mille Paſſions, & dans l'Ame de ceux qui ſoufrent, & dans l'Ame de ceux qui font ſoufrir ? Cela n'aigrit-il pas les Eſprits ? Cela n'allume-t-il point la Haine dans le cœur des uns & des autres ? Cela n'engage-t-il pas à médire cruellement les uns des autres ? Et cela n'engage-t-il point, enfin, à ſe faire encore mutuellement plus mechant qu'on n'étoit déjà ? Supoſé que le Papiſme fût la bonne Religion, cela n'engageroit-il pas les Hérétiques, qui ſoufrent, à blaſphêmer contre elle dans l'Ame, à la déteſter ; & par là, ne ſont-ils pas jettez dans l'occaſion prochaine

chaine de pécher, & de s'obstiner dans leur Héréfie ? Qu'on y songe un peu froidement, je m'assûre qu'on conviendra que rien n'est plus propre à banir du cœur cette Tranquilité Evangelique, ce calme des Passions humaines & dereglées, qui est si conforme à l'Esprit de la Piété, & qui fait tant germer les Vertus Chrêtiennes.

Mais, le mal que je viens de dire n'est rien en comparaison de ce qui s'est fait enfin dans le même Roiaume, quand on a contraint par le Logement des Gens-de-Guerre les Protestans à promettre qu'ils renonceroient à leur Religion. Car, d'un côté, combien d'Insolences ces Soldats n'ont-ils pas commises; &, de l'autre, combien d'Hypocrisies, & de Profanations, les Protestans qui ont signé n'ont-ils point faites? Combien d'Intemperances par les Soldats, combien de Rapines, combien de Blasphêmes, combien d'Injures contre leur Prochain? Ne faut-il pas mettre sur le compte de la Persécution tous les Déréglemens qu'ils ont commis? Je serois fort curieux de savoir comment un Confesseur se gouverne, lors qu'un Dragon confesse qu'il a batu son Hôte Huguenot? Si le Confesseur ne prend pas cela pour un Péché, il faut qu'il tombe dans l'Inconvenient que j'ai relevé ci-dessus, *qu'une Action, qui seroit un Crime, cesse de l'être, lors qu'elle est commise contre un Homme d'une fausse Religion, que l'on veut attirer à la bonne*; Inconvenient qui ouvre la Porte au plus éffroiable Cahos qui ait jamais été imaginé. Si le Confesseur prend cela pour

un Péché, comme il le doit faire, il s'ensuit que la derniere Persécution a engagé nécéssairement & inévitablement les Soldats à commettre une infinité de Péchez ; puis qu'il a falu nécessairement qu'ils aient maltraité leurs Hôtes, ou en leurs Biens, ou en leurs Personnes : autrement, il n'y eût pas eu de Contrainte, & on n'eût pas suivi les ordres du Fils de Dieu. Soit que le Dragon se confesse, ou ne se confesse pas, du Tort qu'il a fait à son Prochain, l'Action ne laisse pas d'être très réellement contraire à la Défense qui nous est faite dans l'Evangile de maltraiter nôtre Prochain.

On demandera peut-être ici, si, en qualité d'Exécuteurs des Ordres du Prince, les Soldats ne peuvent pas innocemment batre leur Hôte, comme innocemment ils le pourroient pendre, s'ils étoient revêtus de la Charge d'Exécuteurs de la Haute Justice? Je répons à cela deux choses : la premiere, qu'en tout cas, leurs Insolences, & leurs Mauvais Traitemens, ne laisseront pas d'être des Pêchez pour le compte de celui qui leur commande d'agir ainsi; de sorte que le nombre des Crimes sera toûjours le même: la seconde, qu'il est aussi infaillible que les choses humaines le peuvent être, que tous les Mauvais Traitemens que l'on commandera aux Soldats, deviendront des Péchez pour eux, parce qu'ils les éxécuteront avec plaisir, & qu'ils en feront même plus qu'on ne leur ordonnera. Chacun voit qu'un Bourreau, qui pend un Homme innocemment, lors qu'il ne fait qu'obéïr aux Or-

Ordres de la Justice, fait un Péché manifeste contre la Charité envers le Prochain, lors qu'il est bien aise de faire sa fonction; lors qu'il se plaît à faire soufrir son Patient, & qu'il cherche des adresses pour agraver sa Soufrance. Ainsi, l'on ne peut nier que des Dragons ne se rendent fort criminels, en éxécutant avec joie, & avec mille passions basses & blâmables, les Ordres qu'ils reçoivent de véxer un Homme; d'où il s'ensuit, que tous leurs Desordres sont des Péchez, & pour eux, & pour celui qui les leur commande, ou les leur permet: si bien que ces Desordres étant nécéssaires pour Contraindre d'entrer les Hérétiques, il se trouvera, selon nos Gens, que Jesus-Christ aura commandé une Contrainte, à laquelle une Infinité de Crimes auront été nécéssaires. Qui ne frémiroit d'ouïr cela?

Que fera-ce, si l'on joint à tous les Péchez des Soldats, les Fourberies qui intervenoient de la part des Gens-d'Eglise, & de la part des Persécutez? Les Gens-d'Eglise venoient promettre qu'on se contenteroit d'une Profession de Foi vague, & recevoient en éffet plusieurs Personnes à l'Abjuration, moiennant cela. Ils faisoient aussi cent Mensonges: faisant accroire à ceux qui tenoient bon, ou en Prison, ou dans les Cloîtres, que tels & tels avoient signé; afin que par ces Supercheries ils ébranlassent la Constance d'un Homme qu'ils croient qui se conduiroit par l'éxemple de quelques autres. Cette Mauvaise-Foi a été générale par tout le Roiaume, avec celle de promettre

des Penſions, des Biens, des Charges, qu'on ne vouloit pas accorder, du moins ſi grandes qu'on diſoit, ou pour ſi long-tems qu'on diſoit. Mais, les malheureux Perſécutez ſont tombez encore dans une Fourberie plus criminelle ; puis qu'ils ont fait ſemblant de renoncer à leur Religion, quoi que dans leur Ame ils en fuſſent plus perſuadez que jamais. Que de Gémiſſemens de Conſciences ſortent tous les jours de là, que de Remors, que d'Amertumes de vie, ſoit pour tâcher de ſe ſauver dans les Païs étrangers, au hazard d'y être pauvres, ſoit en voiant que ſi on ſe ſauve, on laiſſe ſes Enfans dans l'Abîme ! Mais, par raport à l'Egliſe Romaine, combien de Profanations de ſes Sacremens les plus auguſtes ſe commet-il ? Qu'il eſt édifiant de voir qu'un Homme ne veut pas communier à l'Article de la Mort, & qu'il faut ſévir ſur ſon Cadavre, afin de faire peur aux autres ! Cela n'eſt-il pas beau, que le Corps du Fils de Dieu ſoit jetté à la tête de Gens qui n'en veulent point ; & qu'une Action, qui eſt la Mort de l'Ame, pour celui qui n'eſt pas légitimement préparé par Foi & par Amour, ſoit commandée ſous de groſſes Peines à des Gens qu'on ſait qui n'ont aucune Foi pour cela, mais beaucoup d'obſtination intérieure pour ce qu'on apelle leurs Héréſies ? Il eſt manifeſte que ce n'eſt plus le Zêle qui porte à ces Procédures, mais la pure Vanité de n'en avoir pas le Démenti, & de n'avoir pas pris tant de Peine pour le Triomphe du Papiſme, & ſe voir enſuite trompé par de Fauſſes Signatures.

Je ne comprens pas comment les Personnes d'Esprit, qui ont été complices avec Sa Majesté Très-Chrêtienne du dessein d'inonder tout son Roiaume de Soldats, pour faire abjurer les Huguenots, ont pû soutenir l'Idée de cette affreuse Multiplicité de Crimes, enchainez queuë à queuë les uns aux autres, à la suite de cette Exécution. Ils sont trop habiles pour n'y avoir pas songé. Mais, comment donc ont-ils fait pour se charger de toutes les Brutalitez que commettroient les Dragons; de toutes les Menteries dont se serviroient les Missionnaires; de toutes les Hypocrisies de ceux qui sucomberoient à la tentation; de toutes les Communions Sacriléges, & Profanations de Sacremens, qu'ils commettroient; de tous les Soupirs, & Gémissemens des Consciences tendres; de tous les Déchiremens d'Entrailles de ceux qui se verroient séparez de leurs Biens, & de leurs Enfans; &, en un mot, de toutes les Passions de Haine, de Ressentiment, de Vanité, d'Insulte, qui s'éleveroient respectivement [illegible]ns les Persécutez, & dans les Persécuteurs? Dire, après cela, que JESUS-CHRIST est l'Auteur d'un pareil Dessein, & d'une Contrainte si bien liée avec ce gros Attirail de Crimes, c'est, en vérité, blasphêmer le plus criminellement du Monde.

Mais, prévenons ici quelques Objections. On me pourra dire, 1, Que l'on n'a pas dû prévoir toutes ces suites, & que JESUS-CHRIST, qui a prévû les Desordres que son Evangile a causez dans le Monde, n'a pas laissé de charger ses Apôtres de le prêcher à

toutes Nations. 2, Que la grande utilité, qui en est revenuë à la vraïe Eglise, rectifie tous ces Desordres. 3, Qu'un Roi étant le Maître dans son Roiaume, & l'Exécuteur de ses Loix, peut punir, comme bon lui semble, ceux qui enfraignent les Ordres qu'il publie, qu'on ait à se conformer à sa Religion.

Je répons à la premiere Dificulté, qu'encore que les Hommes n'aient pas une Connoissance certaine de l'Avenir, ils le conjecturent néanmoins, à l'égard de certaines choses, avec assez d'évidence, pour devoir regler sur cela leurs Desseins & leurs Projets; de maniere que, quand des Conjectures très probables, & tout-à-fait aparentes, leur aprenent qu'ils seront cause de beaucoup de Crimes, en donnant de certains Ordres, ils sont très criminels s'ils les donnent. Or, je soutiens que les Persécuteurs de France sont dans le cas. Il faudroit ignorer les choses les plus manifestes, pour ne savoir point que des Gens-de-Guerre, logez chez des Hérétiques, avec Ordre de les inquiéter, & de les ruïner, jusques à ce qu'ils promettent de changer de Religion, commettront cent Insolences, & cent Violences, & feront succomber un très grand nombre de Gens; c'est-à-dire, qu'ils en feront des Hypocrites, & des Profanateurs des Mysteres. Aiant vû la chose très apparente, & moralement inévitable, ils n'ont pû faire ce qu'ils ont fait, sans se rendre très criminels; & si Jesus-Christ leur avoit commandé de le faire, il les auroit engagez à faire des Crimes. Il faut donc

donc qu'ils ſoient dans une Erreur très damnable, de croire qu'il leur ait ordonné de contraindre les Hérétiques à ſe faire Catholiques. On ne peut nier que l'une des Qualitez, qui rendent le Diable le plus odieux à Dieu, ne ſoit celle de Tentateur. Il faut donc qu'il pêche griévement, lors qu'il nous tente, encore qu'il ne voie que par Conjecture le ſuccès de ſa Tentation. Ainſi, tout Homme, qui peut voir par Conjecture qu'il éxtorquera de feintes Abjurations, en tentant les Gens par la crainte de la Miſére, & d'une Soldateſque inſolente, en a aſſez pour être un Tentateur très criminel. L'Envoi des Apôtres pour la Prédication de l'Evangile n'a rien de ſemblable ; car, ils ne devoient que prêcher, qu'inſtruire, que perſuader ; & c'eſt la choſe du Monde la plus innocente. Si elle a irrité le Monde, & l'a porté à cent Excès, c'eſt uniquement la Faute du Monde. L'Evangile n'en a été Cauſe que par Accident : il laiſſoit à chacun de ceux qui ne voudroient pas l'embraſſer, ſes Biens, ſa Maiſon, ſes Honneurs, & ſa Famille; & ainſi, il ne portoit pas à l'Hypocriſie. Il n'éxigeoit point de ſes Sectateurs qu'ils mentiſſent, qu'ils batiſſent les Opiniâtres; il vouloit ſeulement qu'ils inſtruiſiſſent. On ne peut donc pas lui imputer ni les Fautes des Convertiſſeurs, ni l'Emportement des Païens. Mais ici, c'eſt tout le contraire. On ordonne aux Convertiſſeurs de maltraiter les Gens, de diſſiper leurs Biens, de leur ôter leurs Enfans, de les mettre en Priſon, &c. Ainſi, les Violences des Convertiſſeurs

font directement commandées; & la Tentation de figner par Hypocrifie eft directement mife devant les yeux de ceux qui font perfécutez.

La feconde Difficulté n'a pas befoin de Réponfe, après ce qui a été dit ci-deffus; car, chacun voit que fi l'on juge d'une Action par l'utilité qui en revient à l'Eglife, nous n'avons plus de barriere qui fépare le Vice d'avec la Vertu, & que la Calomnie, le Meurtre, l'Adultere, & en général, tout ce qui fe peut concevoir de plus atroce, deviendra une Action pieufe, dès qu'elle fera exécutée contre les Hétérodoxes. Vraiment, voilà des Gens qui s'y entendent. On a fait difparoître en peu de tems tous les Hérétiques de France: Donc, tous les Crimes des Dragons, & toutes les Profanations des Sacremens, font devenuës de bonnes Oeuvres. *Scelera ipfa, nefafque, hâc mercede placent*, a-t-on dit autrefois pour flater NERON. Combien y a-t-il de François, qui en difent aujourd'hui autant? *Puis que tout ce grand Attirail de Crimes*, difent-ils, *a procuré à nôtre Invincible Monarque la Gloire, & le Contentement, de ne voir qu'une Religion dans fes Etats; il eft jufte, beau, & infiniment agréable, qu'ils aient été commis; Scelera ipfa, nefafque, hâc mercede placent.* Il y a long-tems que l'on a dit dans la Communion Romaine, qu'en contraignant les Peres à être Hypocrites, on gagnoit, du moins, les Enfans. Maudite & déteftable Maxime! Et fi cela eft, pourquoi n'envoie-t-on pas des Corfaires enlever en pleine Paix tous les Enfans qu'on

qu'on pourra en Angleterre, en Turquie, en Grece, en Suede, & en Hollande? Pourquoi a-t-on blâmé ceux qui ont voulu contraindre les Juifs à faire bâtiser leurs Enfans? Pourquoi ne feroit-on pas assassiner des Ministres, qui empêchent par leurs Prédications que l'Eglise ne gagne des Païsans ignorans? Oh, dira-t-on, nous n'y allons pas ainsi; nous n'en voulons point au Sang; nous nous contentons de la Prison, & des Amendes; & nous détestons les Persécuteurs à Rouës, & à Gibets. Pauvres Gens! vous êtes dans une grande Illusion; & je vous montrerai en un autre lieu, que dès qu'on autorise la Contrainte, quelle qu'elle soit, il n'y a pas de point fixe pour s'arrêter; & que les mêmes raisons, qui prouvent qu'on peut mettre un Homme en Prison pour fait d'Hérésie, prouvent encore mieux qu'on peut le pendre.

Reste la troisieme Objection, qui est un Lieu Commun fort rebatu par tous les Flateurs François; Gens, de qui l'on peut dire sans aigreur, que l'Esprit d'une basse Flaterie, indigne de Chrêtiens, indigne même de ces infames Délateurs qui vivoient sous les dix ou douze premiers Empereurs, les a tellement infatuez, qu'ils n'ont aucun égard à ce qu'ils donnent sujet à toute l'Europe de les tourner en ridicules. Ils bercent tous les jours leur Prince de ces Eloges, qu'il n'a converti ses Sujets que par sa Charité, & par la Justice toute manifeste de ses Edits. Si l'on veut savoir le Sens de cela, c'est que si on a emploié quelque Rigueur, ce n'a été que

que contre ceux qui avoient contrevenu aux Arrêts de Sa Majesté, & nommément à la Déclaration que l'on a faite dans chaque Ville, avant que de donner des Billets aux Soldats, *que le Roi ne vouloit plus qu'une Religion en son Roiaume, & qu'il feroit sentir à ceux qui ne se conformeroient pas à sa Volonté, les éffets de sa Puissance.* Il a pû les condamner, dira-t-on, à l'Exil, à la Perte des Biens, de la Liberté, de la Faculté d'exércer aucune Charge ou Métier, en cas qu'ils persistassent dans leur Hérésie: ils y ont persisté; n'est-il pas bien juste que les Gens-de-Guerre leur fassent souffrir les Peines encouruës par leur Désobéïssance? Cette Objection mérite d'autant plus d'être refutée, qu'il y a des Honnêtes-Gens, Ennemis de la Persécution, à ce qu'ils croient, & grands Partisans des Immunitez de la Conscience, qui disent que les Souverains ne peuvent pas, à la vérité, châtier ceux d'entre leurs Sujets qui ont une telle Foi; mais, qu'ils peuvent, sous certaines Peines, leur défendre d'en faire Profession publique; &, s'ils le font, les châtier, après cela, non pas comme imbus de telles, ou de telles Opinions, mais comme Infracteurs des Loix. C'est venir pitoïablement s'échouër, après un long Circuit inutile, au même Ecueil, où les autres vont directement.

Car, s'il ne faloit, pour être Persécuteur, que punir les Sectateurs d'une Religion, avant que d'avoir publié des Loix contre elle, il n'y auroit rien de plus facile que de commettre les Violences les plus cruelles, sans

ſans être en façon du monde Perſécuteur; il ne faudroit qu'avoir la Patience de faire publier un Edit, enjoignant à toutes Perſonnes de venir, par exemple, dans une certaine Egliſe aſſiſter au Service Divin, à peine de la corde; &, après cette Patience de peu de jours, on verroit ceux qui n'auroient pas aſſiſté aux Divins Offices, & on les pendroit comme Rebelles. Or, comme ce ſeroit ſe moquer du monde, que de prétendre que ce ne ſeroit pas une Perſécution proprement ainſi nommée, il eſt facile de voir que les Edits, préalablement publiez & enrégîtrez, ne font rien à la Queſtion, & n'empêchent pas qu'on ne violente la Conſcience, & qu'on ne puniſſe très injuſtement.

Je ſouhaiterois que tous ces Ecrivains Flateurs luſſent un peu leur St. Thomas, ou, du moins, le Traité *de la Foi Humaine*, publié par les Janſeniſtes. Ils y verroient au Chap. VIII de la I Partie, *qu'une Loi, qui n'eſt pas juſte, n'eſt pas une Loi, & qu'elle ne participe à la force de la Loi, qu'autant qu'elle participe à la Juſtice; .... qu'elle doit être poſſible ſelon la Nature, néceſſaire, utile, regarder l'utilité publique, & non pas l'interêt particulier :* car, comme diſent ces Auteurs un peu plus bas, *il faut que les Loix Eccléſiaſtiques tendent au Bien particulier de ceux à qui elles ſont impoſées; n'étant pas permis dans l'Egliſe de faire un mal à des particuliers, ſous prétexte de procurer un Bien au Public.* Quoi qu'il en ſoit de ces conditions d'une Loi, que je ne crois pas toûjours néceſſaires, afin qu'un Particulier s'y ſoumette; (car, quand

il ne s'agira que d'un Interêt temporel, il sera sagement de se soumettre à une Loi injuste;) je dis, selon la Remarque proposée ci-dessus dans le Chapitre IV, que quand on veut prouver qu'un Prince châtie justement ses Sujets, il ne suffit pas d'alleguer en général, qu'ils n'ont pas fait ce qu'il leur avoit commandé: il faut, de plus, que l'on montre qu'ils pouvoient faire en Honneur, & en Conscience, ce qu'il leur avoit commandé. Car, si un Prince, méchant Poëte, s'avisoit de faire un Edit, enjoignant à tous ses Sujets de déclarer au Greffe de la Paroisse, qu'ils sont persuadez que les Vers du Roi sont beaux, à peine d'être condamnez au Bannissement; & s'il se trouvoit plusieurs Sujets semblables à Philoxene, qui ne put jamais être assez dissimulé pour loüer les Poësies de Denis le Tyran, trouveroit-on juste l'Exil de ces Sujets? Cependant, il seroit fondé sur la Désobéïssance à un Edit. Trouveroit-on raisonnables les Amendes qu'on infligeroit à des Gens qui refuseroient de croire que la Terre tourne; que les Couleurs ne sont pas dans les Objets; que les Bêtes sont des Automates; après qu'un Roi auroit publié, que tous ceux qui ne croiroient point ces trois choses, seroient taxez à tant au profit du Fisc? Ou bien, trouveroit-on juste qu'un Roi ordonnât, sous des Peines éxécutables, que tous ses Sujets aimassent l'Etude, les Parfums, les Poissons, certaines Sausses; qu'ils eussent les Yeux bleus, la Barbe épaisse, &c? Ne seroit-ce pas une Tyrannie toute visible que d'envoier vivre

à

à discrétion des Dragons chez un Homme qui n'obéïroit pas à cette sorte d'Edits? C'est donc une Ignorance crasse, ou plûtôt, une Flaterie ridicule, que de prétendre que les Traitemens faits à ceux de la Religion sont justes, parce qu'ils ne se sont pas conformez à l'Ordre verbal qui leur étoit fait un peu avant la Distribution des Billets aux Troupes, qu'ils eussent à être de la Religion du Roi : car, pour d'Edit notifié & enrégîtré touchant cet Ordre, je ne sache pas qu'il y en ait eu avant l'Expédition d'une Partie du Roiaume; & j'ai déjà dit que la Révocation de l'Edit de Nantes donnoit un certain tems pour aviser à ce qu'on auroit à faire; mais, que ce n'a été qu'une Tromperie la plus grossierement infidele qui se soit jamais vûë.

Puis donc que, généralement parlant, de ce que les Sujets ne se sont pas conformez à la volonté de leur Prince, il ne s'ensuit pas qu'ils soient justement punis des Peines dont il a ménacé les Délinquans; il faut éxaminer en particulier à quelle sorte de Loix ils n'ont pas obéï, lors qu'on veut connoître s'ils sont justement soumis au Pillage, & à la Discretion de la Soldatesque. Or, cet Examen particulier nous feroit voir, si nous le faisions, que les Edits, pour l'Inobservation desquels l'on pourroit prétendre que les Protestans François ont merité d'être éxposez aux Dragons, sont essentiellement injustes; & que, par conséquent, les Peines, que l'on fait souffrir à ceux qui ne les ont pas éxécutez, sont injustes *ipso facto*, & par leur nature. On ne peut donc pas éluder

der par là la force de mon Argument, qui est que Jesus-Christ, (& je le prouve par l'éxemple de la derniere Perfécution de France,) n'a pas commandé de contraindre à suivre sa Religion; puis que ce seroit un Ordre, qu'on ne pourroit éxécuter sans une complication de plusieurs Crimes.

Pour montrer en peu de mots l'Injustice de la Déclaration verbale qui étoit faite aux Protestans, *que le Roi ne vouloit plus qu'une Religion dans son Roiaume, & que tous ceux, qui ne se conformeroient pas à cette sienne Volonté, éprouveroient les Rigueurs de sa Justice*; je ne m'amuserai pas à citer l'Edit de Nantes, ni tant d'autres Promesses solemnelles: car, ce ne sont que des Bagatelles pour les Rois; Promesses, Sermens, Edits, ce ne sont que des *Pis-aller*, dont ils se servent à propos, & qu'ils soufflent comme des Toiles d'Araignée, dès qu'ils en ont tiré quelque utilité. Je remonte à ce Raisonnement primitif & essentiel.

Toute Loi, qui est faite par un Homme qui n'a point droit de la faire, & qui passe son Pouvoir, est injuste; car, comme dit Thomas d'Aquin *, pour qu'une Loi soit juste, il faut, entre autres choses, *que celui qui la fait, ait l'Autorité de la faire, & qu'il ne passe pas son Pouvoir.*

Or est-il, que toute Loi, qui oblige à agir contre sa Conscience, est faite par un Homme qui n'a point d'Autorité de la faire, & qui passe son Pouvoir.

Donc,

* *Voiez le* Traité de la Foi Humaine, *ubi suprà.*

Donc, toute telle Loi eſt injuſte.

Pour montrer la Vérité de ma ſeconde Propoſition, je n'ai qu'à dire que toute l'Autorité des Souverains vient, ou de Dieu immédiatement, ou des Hommes qui entrent en Société ſous certaines conditions.

Si elle vient de Dieu, il eſt clair qu'elle ne s'étend pas juſqu'à pouvoir faire des Loix, qui engagent les Sujets à agir contre leur Conſcience; car, autrement, il s'enſuivroit que Dieu pourroit conferer à l'Homme le Pouvoir d'ordonner la Haine de Dieu: ce qui eſt abſurde, & néceſſairement impoſſible; la Haine de Dieu étant un Acte eſſentiellement méchant. Pour peu qu'on examine la choſe, on verra que la Conſcience, par raport à chaque Homme, eſt la Voix & la Loi de Dieu, connuë & acceptée pour telle par celui qui a cette Conſcience; de ſorte que violer cette Conſcience, c'eſt eſſentiellement croire que l'on viole la Loi de Dieu. Or, faire une choſe, que l'on croit être une Deſobéïſſance à la Loi de Dieu, eſt eſſentiellement, ou un Acte de haine, ou un Acte de mépris de Dieu; & cet Acte eſt eſſentiellement mêchant, de l'aveu de tout le Monde. Donc, c'eſt la même choſe, commander d'agir contre ſa Conſcience, & commander de haïr, ou de mépriſer Dieu; de ſorte que Dieu ne pouvant pas conférer le Pouvoir d'ordonner que l'on le haïſſe, ou le mépriſe, il eſt évident qu'il ne peut pas conférer l'Autorité de commander qu'on agiſſe contre ſa Conſcience.

Par la même Raiſon, il eſt évident, que

jamais les Hommes qui ont formé des Sociétez, & qui ont consenti à déposer leur Liberté entre les mains d'un Souverain, n'ont prétendu lui donner Droit sur leur Conscience. Ce seroit une Contradiction dans les Termes; car, pendant qu'un Homme ne sera pas fou à lier, il ne consentira point qu'on lui puisse faire Commandement de haïr son Dieu, & de mépriser ses Loix clairement & nettement, & intimement gravées dans le Cœur : & il est certain, que lors qu'une Troupe de Gens s'engagent pour eux, & pour leur Postérité, à être d'une certaine Religion, ce n'est qu'en supofant un peu trop légérement, qu'eux, & leur Postérité, auront toûjours la Conscience telle qu'ils se la sentent alors ; car, s'ils faisoient réfléxion aux Changemens qui arrivent dans le Monde, & aux differentes Idées qui se succedent dans nôtre Esprit, jamais ils ne feroient leur Engagement que pour la Conscience en général : c'est-à-dire, qu'ils diroient, *Nous promettons pour nous, & pour nôtre Postérité, de ne nous départir jamais de la Religion que nous croirons la meilleure*; mais, ils ne feroient pas tomber leur Pacte sur tel ou tel Article de Foi. Savent-ils si ce qui leur paroît vrai aujourd'hui, le leur paroîtra d'ici à trente ans, ou le paroîtra aux Hommes d'un autre siecle ? Ainsi, ces Engagemens sont nuls de toute nullité, & éxcédent le Pouvoir de ceux qui les font; n'y aiant aucun Homme qui se puisse engager pour l'avenir, beaucoup moins engager les autres, à croire ce qui ne leur paroîtra pas vrai.

vrai. Puis donc que les Rois n'ont, ni de Dieu, ni des Hommes, le Pouvoir de commander à leurs Sujets qu'ils agissent contre leur Conscience ; il est manifeste, que tous les Edits, qu'ils publient sur cela, sont nuls de droit, & une pure Usurpation : & qu'ainsi, les Peines, qu'ils y posent pour les Contrevenans, sont injustes.

Je tire de là une nouvelle Preuve Démonstrative contre le Sens Literal de la Parabole. Car, s'il étoit vrai, il donneroit Droit aux Princes de faire des Loix qui engageassent leurs Sujets à professer une Religion contre les Lumieres de la Conscience ; ce qui seroit la même chose que donner aux Rois la faculté d'établir des Loix pour la Haine, & pour le Mépris de Dieu, dans tous leurs Etats : ce qui étant de la plus outrée Impiété, il s'ensuit que ces Paroles, *Contrain-les d'entrer*, ne signifient pas ce que l'on prétend ; puis que si elles le signifioient, ce seroit sur tout aux Princes qu'elles seroient adressées, afin que d'abord ils fissent des Loix sévéres contre les autres Religions, & qu'ensuite ils infligeassent les Peines portées par ces Loix à quiconque les enfraindroit.

J'examinerai ailleurs l'Illusion de ceux qui disent que les Princes ne prétendent pas faire des Loix contre la Conscience, mais faire changer de Conscience aux Gens par les Ménaces, & par les Peines temporelles. Mais, je dirai par avance, que s'ils peuvent faire cela, ce n'est nullement en vertu de la Parabole ; c'est par des Raisons de Politique,

lors qu'une Secte leur est justement odieuse par raport au Bien public : & en ce cas-là, s'ils croient que son peu d'Atachement pour la Patrie vienne de sa Religion, & qu'ils voient que les Moïens naturels & légitimes de la convertir, qui sont les Conférences amiables, les Livres, les Instructions familiéres, ne la convertissent pas, ils peuvent, le jugeant nécéssaire raisonnablement au Répos de leur Etat, leur ordonner d'aller demeurer ailleurs, & d'y transporter sûrement leurs Biens, & leurs Familles. Mais, de faire comme en France, où on n'a voulu, ni souffrir qu'on sortît du Païs avec ses Biens, ni sans ses Biens, ni qu'on y demeurât sans Exercice public, priant Dieu à sa maniere dans sa Chambre; mais, où on a voulu nécéssairement l'une ou l'autre de ces deux choses, ou que l'on allât à la Messe, ou que l'on fût mangé jusqu'aux os par des Soldats, & tourmenté à petit feu en mille manieres; c'est ce qui ne se sauroit éxcuser, & qui rencherit sur les plus injustes Violences dont on ait mémoire.

Demandons un peu à ces Gens qui nous viennent dire, que puis que le Roi de France ne fait qu'infliger les Peines dont il a menacé les Infracteurs de ses Edits, on ne doit pas l'acuser d'Injustice : mais, se reconnoître coupable d'Opiniâtreté, & de Désobéïssance à son légitime Prince; demandons leur, dis-je, si ce n'est pas établir que toutes Peines sont justement infligées, lors que ceux qui les souffrent, ont désobéï aux Loix du Roi? Car,

Car, s'il n'y avoit que quelques Peines qui fussent justes, leur Réponse seroit illusoire; elle nous laisseroit l'embarras de discuter en particulier si les Peines des Huguenots sont du nombre des Peines justes; & ainsi, ce ne seroit que rentrer dans la Dispute du fond. Il faut donc, s'ils veulent répondre quelque chose qui vaille, qu'ils se servent d'une Proposition universelle. Mais, en ce cas-là, que deviendroit le Suplice des Enfans Hebreux, qui furent jettez dans la Fournaise de Babylone? Ne faudroit-il pas dire qu'il fût juste? N'en avoient-ils pas été menacez par Edit public, s'ils ne se mettoient à genoux devant la Statuë du Roi? Demandons encore à ces Messieurs, ce qu'ils penseroient si Louïs le Grand ordonnoit par un Edit, que tous ses Sujets s'agenouillassent devant la Statuë que le Duc de la Feuillade lui a fait dresser? Je n'examine point ici les Conjectures de certains Esprits oisifs, qui disent que si les choses alloient du train qu'elles vont encore quinze ou vingt ans, il arriveroit de trois choses l'une, ou que la Cour de France ordonneroit un Culte public à cette Statuë; ou que si la Cour ne le faisoit pas, le Peuple s'y porteroit de lui-même; ou que si le Peuple ne le faisoit pas, le Clergé commenceroit le branle par ses Processions, & par ses Apostrophes de Chaire. Il en sera tout ce qu'il plaira à Dieu, & je suis assez ocupé du présent, pour ne songer pas à toutes ces Spéculations creuses de l'avenir.

*Prudens * futuri temporis exitum*
Caliginosâ nocte premit Deus :
Ridetque, si Mortalis ultra
Fas trepidat : quod adest, memento
Componere aequus, caetera fluminis
Ritu feruntur.

Mais, je demande, si cela arrivoit; je veux dire, si le Roi ordonnoit qu'on invoquât sa Statuë, qu'on l'encensât, qu'on se prosternât devant, à peine d'une Amende arbitraire, ou de Châtiment corporel, les Catholiques de France, qui refuseroient de le faire, (& je ne doute pas qu'il ne s'en trouvât, sur tout, parmi les Laïques,) ne seroient-ils pas mis à l'Amende très injustement, & châtiez criminellement ? Ni MAIMBOURG, ni VARILLAS, ni FERRAND, n'oseroient dire aujourd'hui le contraire.

On parle de BASILIDE, Grand Duc de Moscovie, qui faisoit des Loix éxtrémément dures, & qui y aposoit la Peine de Mort pour les Contrevenans. Il commandoit à ses Sujets de traverser en Hiver les Rivieres à demi glacées; de s'ensevelir tous nuds dans la Neige; de sauter dans des Brasiers ardens; de lui porter à son lever, quand il géloit à pierres fendre, un Verre de leur Sueur, un Millier de Puces de compte fait, tant de Grenouilles, & de Rossignols. C'étoit la plus

* HORATIUS *Ode XXIX. Lib. III.*

plus énorme Tyrannie du Monde ; cependant, à le bien prendre, il ne commandoit pas des choſes plus impoſſibles que l'eſt à certaines Gens de croire ceci, ou cela, en matiere de Religion. Ils ſueroient plûtôt au milieu des Neiges ; ils tireroient plûtôt de leur Chair, & de leurs Os, du Vin, & de l'Huile, que de leur Ame, une telle, ou une telle Affirmation. J'avouë que la Difficulté n'eſt pas à beaucoup près ſi conſidérable pour la Langue, & pour la Main ; car, on peut dire aiſément de Bouche, & ſigner de ſa Main, qu'on croit ceci, ou cela, & faire toutes les Poſtures du Corps qu'un Convertiſſeur éxige : mais, ce n'eſt point ce qu'un Roi, qui conſerve du moins les aparences de la Religion, doit éxiger en premiere inſtance. Il ne doit point ordonner que l'on parſe, ou que l'on ſigne, qu'après que l'Ame a changé interieurement. C'eſt donc ce changement interieur, ces Affirmations, & ces Negations de l'Ame, qu'un Roi, qui fait des Loix pour la Converſion de ſes Sujets, leur doit commander. Or, c'eſt ce que je dis auſſi impoſſible, & plus même, que la Sueur qu'éxigeoit le Grand Duc de Moſcovie ; car, pour peu qu'on ſache que nous ne croions les choſes que quand elles nous paroiſſent vraies, & qu'il ne dépend pas de nous qu'elles nous paroiſſent vraies, non plus qu'il ne dépend pas de nous qu'elles nous paroiſſent blanches, ou noires ; on verra qu'il eſt plus facile de trouver des Puces, & de la Sueur, en Hiver, que d'affirmer mentalement ceci, ou cela, quand

on eſt ſtilé à voir d'abord les Raiſons qui nous portent à le nier ; qu'on eſt acoûtumé à prendre cette Négative pour le Service du vrai Dieu ; & qu'on a l'Eſprit prévenu d'une Fraieur religieuſe contre les Raiſons qui portent à affirmer. Je ſai bien que l'Eſprit ſe laiſſe quelquefois corrompre par le Cœur, & que dans les choſes douteuſes, les Paſſions, & la Cupidité, peuvent faire affirmer à l'Ame ce qui lui paroît encore confus. Mais, cela même ſeroit une horrible Perverſité, de vouloir qu'un Homme choiſit une Religion en ſéduiſant lui-même ſon Eſprit ; & de plus, cette Séduction eſt peu poſſible à l'égard de certains Dogmes qu'on eſt acoûtumé d'enviſager comme abſurdes, & contradictoires : par exemple, qu'il faut manger ſon Dieu ; que les Rats le mangent quelquefois ; qu'un Corps d'Homme eſt en mille Lieux à la fois, ſans y remplir aucun Eſpace. Bref, comme il ne dépend pas de nos Paſſions que la Neige nous paroiſſe noire ; mais qu'il faudroit pour cela, ou qu'on la noircît, ou qu'on nous mît dans un certain poſte, & avec de certains yeux, qui cauſaſſent dans nôtre cerveau les mêmes modifications que les Objets noirs ; il faut de même, pour nous faire affirmer ce que nous nions, qu'on le rende vrai à nôtre égard : ce qui ſupoſe une certaine proportion entre les Objets & nos Facultez, laquelle n'eſt pas toûjours en nôtre Puiſſance.

Aions des exemples moins odieux que celui de Nabuchodonozor, & de Baſilide. Que diroit-on, ſi Alphonse, Roi

Roi de Castille, avoit envoïé des Soldats par tous les Bourgs, Villes, & Villages de son Roïaume, pour déclarer que sa Volonté étoit que tout le Monde fût de son Opinion à l'égard du nombre des Cieux, des Epicycles, des Crystalins, &c; &, qu'à moins qu'on ne signât qu'on le croïoit, on se verroit acablé de Gens-de-Guerre? Que diroit-on, si le Pape * Adrien VI, qui aimoit extrêmement le Merlus, & qui avoit même inspiré ce Goût aux Courtisans; de sorte que ce Poisson, assez méchant d'ailleurs, encherit sous ce Pontificat, à la grande Risée de toutes les Poissonnières; se fût avisé d'ordonner, non pas entant que Pape, mais comme Souverain de l'Etat Ecclésiastique, que desormais chacun eût à se conformer à son Goût, à peine d'une grosse Amende, de Prison, ou de Logement de Soldats? Il n'y a point d'Homme raisonnable qui ne trouvât cette Conduite ridicule & tyrannique. Cependant, à tout bien prendre, elle ne le feroit pas tant, que si l'on disoit dans un Païs où il y a plusieurs Religions, nous voulons & ordonnons que desormais chacun déclare qu'il a sur la Religion les mêmes Sentimens que la Cour, à peine, pour ceux qui ne l'avoüeront pas, de la Prison, ou de la Confiscation de tous ses Biens. Je dis que cette Conduite seroit pire que l'autre. Car, il est plus difficile à un Protestant de croire que Jesus-Christ est présent, selon son Humanité, dans tous les Lieux où l'on célé-

K 4

* Jovius *de Piscibus.*

célébre la Messe, que de croire le Systême d'Alphonse; & il est plus facile d'acoûtumer son Palais à certaines Viandes, que son Esprit à certaines Opinions; &, sur tout, lors que l'on se trouve fortement persuadé qu'elles éxposent à la Damnation éternelle. Tout Honnête-Homme, bon Catholique Romain, avoüera, s'il s'éxamine, qu'il auroit beaucoup plus de peine à s'acoûtumer aux méchans Ragoûts des Tartares, ou à croire toutes les Visions d'Aristote, & de Descartes, qu'à croire qu'il est impie d'invoquer les Saints; ce qu'on l'obligeroit de signer ici, si l'on y traitoit les Papistes comme l'on a traité les Réformez en France. Arriere donc d'ici ces méchans, ou ces ignorans Théologiens, qui disent que les Rois peuvent commander à leurs Sujets d'avoir une telle ou une telle Religion. Tout ce qu'ils peuvent, c'est de commander qu'on éxamine, qu'on étudie une Religion; mais, il est aussi absurde à un Roi de commander, que ce qui lui paroît vrai, le paroisse aussi à ses Sujets, que de commander qu'ils aient le Visage fait comme lui, ou le même Temperament que lui. Grotius * a cité deux beaux Passages d'Origene, & de St. Chrysostome, qui montrent, que de toutes les Coûtumes, il n'y en a point de plus difficiles à quiter que celles des Dogmes de Religion. Il y cite aussi Galien, qui dit qu'il n'y a point de Gâle plus malaisée à guerir que les Préjugez de Secte.

Cha-

* Grotius de Jure Belli ac Pacis; *Lib. III, Cap. XX, Art. L.*

CHAPITRE VII.

Sixieme Réfutation du Sens Literal, par la raison qu'il ôte à la Religion Chrétienne un fort Argument, dont elle se sert contre le Mahométisme.

CE Chapitre sera beaucoup plus court que les précedens, parce qu'il y a un Docteur de Sorbonne, nommé Mr. DIROYS, qui a fait depuis peu d'années un Livre intitulé, *Preuves & Préjugez pour la Religion Chrétienne*, où il montre amplement, & par de bonnes raisons, la Fausseté des Religions Idolâtres, & de la Mahométane, en leur donnant, entre autres Caracteres, celui de persécuter, & d'éxiger des Professions de vive force ; à quoi il opose la maniere douce, pacifique, ensanglantée à la verité de Persécution passive, mais non, d'active, dont le Christianisme s'est établi. C'est par là que nous dissipons la Chicane que nous font les Libertins, quand nous leur proposons comme une Preuve de la Divinité de la Religion Chrétienne, les grands Progrès qu'elle a faits au long & au large, en peu de tems. Ils nous répondent, que si cette Preuve étoit bonne, la Religion de MAHOMET le seroit aussi ; parce qu'en peu de tems elle s'est répanduë dans une infinité de Païs. Mais, nous repliquons, que cela n'est pas étonnant ; parce que MAHOMET, & ses Sectateurs, se sont servis de la Contrainte, au

lieu que les Chrétiens n'ont opofé au Paganifme que leur Conftance à fouffrir. Il n'y a rien qui ne foit très raifonnable, & très fort, de la part des Chrétiens, dans cette Difpute. Mais, fi une fois il étoit prouvé que JESUS-CHRIST a commandé la Contrainte, il n'y auroit rien de plus pitoïable que cette attaque que nous ferions aux Mahometans; d'où j'argumente ainfi:

Un Sens Literal, qui ôte à la Religion Chrétienne une forte Preuve contre les fauffes Religions, eft faux.

Or, tel eft le Sens Literal de ces Paroles, *Contrain-les d'entrer.*

Donc, il eft faux.

Que pourrez-vous dire contre les Violences des Païens, & des Sarrazins? Leur irez-vous faire honte, comme fait Mr. DIROYS, de ce *qu'une Adoration forcée, une Hypocrifie évidente, un Culte notoirement contre la Confcience, & cela dans la feule vuë d'obéïr aux Hommes, paffent parmi eux pour des Actes de Piété & de Religion?* Leur direz-vous *que leurs Dieux, & leurs Adorateurs, ne demandent qu'autant de Religion qu'il en faut pour détruire la véritable; puis qu'ils font auffi fatisfaits d'une Adoration forcée, que d'une fincére?* Mais, ne voiez-vous pas qu'on fe moquera de vous, & qu'on vous renverra en France chercher la Reponfe à vos Queftions? Ne voiez-vous pas qu'on vous repondra qu'ils n'ont fait que ce que JESUS-CHRIST a commandé fi expreffément; &, qu'au lieu de vous laiffer prétendre que fes premiers Difciples font plus à loüer que ceux de

MAHO-

Mahomet, on repondra, au contraire, que ceux-ci ont beaucoup mieux fait leur devoir : n'aiant point perdu de tems à se servir d'une Voie commandée de Dieu, courte, & éfficace? On vous dira que les Chrétiens des trois premiers Siecles ont été, ou des Contempteurs punissables des Ordres de Jesus-Christ; ou des Lâches, & des Poltrons, qui n'ont osé faire ce qui leur étoit commandé; ou des Gens simples & bêtes, qui ne connoissoient pas la centiéme Partie de leurs Droits : au lieu que les Mahometans y ont été d'abord très instruits, & les ont fait valoir en braves Gens, fort zêlez pour obéïr à une Loi, qui ne peut être que juste, puis que nous sommes contraints d'avoüer qu'elle est émanée de Jesus-Christ. Et, pour ce qui est de leurs grands Progrès, si d'un côté nous en diminuons le mérite, à cause des Forces qu'ils ont eués en main, ils le releveront de l'autre, en disant que Dieu a beni visiblement le zêle & le courage avec lequel ils ont établi, sans perdre tems, la divine Religion de son Prophête, par les Voïes que nous avoüons nous-mêmes être très saintes, & commandées expréssément de Dieu.

Chapitre VIII.

Septieme Réfutation du Sens Literal, par la raison qu'il a été inconnu aux Peres, pendant une longue suite d'Années.

CEtte Preuve feroit forte contre ceux de l'Eglife Romaine, fi c'étoient des Gens qui euffent des Principes fixes. Mais, ce font des Protées, qui s'échapent par mille tours de Soupleffe, & fous toute forte de Métamorphofes, quand on croit les tenir. Ils difent en toute autre rencontre, que lors qu'on eft en difpute fur le Sens de quelque Paffage, il faut confulter la Tradition, & s'en tenir à l'Explication des Peres; de forte que, quelque raifonnable que foit une Explication de l'Ecriture, fi elle eft nouvelle, ils difent qu'elle ne vaut rien, qu'elle vient trop tard, & qu'il y a Prefcription contre.

A bien raifonner fur ce Fondement, il auroit falu rejetter, dans le Siecle de Théodose, & de St. Augustin, toutes les Preuves qu'on tiroit de l'Evangile en faveur des Violences; puis que c'étoit lui donner un Sens tout à fait nouveau, qui venoit trop tard, & contre lequel il y avoit Prefcription. Mais, nos Adverfaires ne font pas pour s'étonner de fi peu de chofe. Ils diront que la veritable Autorité des Peres n'eft pas, lors qu'ils font partagez fur quelque Doctrine; mais, lors qu'ils s'accordent unanimement: & qu'ainfi, les Grandes Lumieres du

du IV Siecle n'aiant pas consenti aux Sentimens précédens, quant à la Persécution, les plus anciens Peres ne font pas un bon Préjugé pour l'Opinion que je soutiens. Quand on les presse, en leur disant qu'il n'y a rien en quoi tous les Peres s'accordent, ils ont d'autres tours d'Anguille pour s'échaper, & n'ont nulle Honte de soutenir le Sens Literal; quoi que, de leur propre Aveu, le Consentement unanime des Peres, marque nécéssaire de Vérité, ne lui convienne pas. Cela ne m'empêche point de raisonner en cette maniere.

Il n'y a pas aparence que, si JESUS-CHRIST avoit ordonné de faire des Chrétiens par force, les Peres des trois premiers Siecles eussent raisonné comme très persuadez que la Contrainte est une chose très opposée à la Religion; car, en fait de Morale Evangélique, de Préceptes, ou de Conseils, (si l'on veut,) de JESUS-CHRIST, il n'y a point de Gens qui aient été mieux éclairez qu'eux sur le Sens de l'Ecriture: &, si Dieu leur avoit caché le Sens d'un Précepte aussi important que celui-là, jusques au point qu'ils eussent raisonné comme croiant qu'un tel Précepte seroit impie, il n'y a Personne qui n'en dût être choqué & scandalisé. Je dis donc encore un coup, qu'il est contre toutes les Aparences de la Vérité, & de la Raison, que JESUS-CHRIST ait commandé de forcer les Juifs, & les Infideles, à se faire bâtiser; & que cependant les Apôtres, ou n'aient pas compris cela, ou que l'aiant compris, ils n'aient pas averti leurs

principaux Disciples d'être réservez à condamner les Violences: de peur qu'en les condamnant en général, ils ne prononçassent une Hérésie; ne donnassent un cruel Démenti à Jesus-Christ; & ne fournissent même des Armes pour l'avenir à ceux que les Chrétiens violenteroient, & qui pourroient s'écrier à l'énorme Contradiction qu'ils verroient entre le premier Christianisme, & le suivant. C'étoit le moins qu'on devoit atendre des Apôtres, & de leurs premiers Disciples, les plus sûrs Dépositaires de la Tradition. S'il n'étoit pas à propos, & de la prudence, d'éxécuter l'Ordre de Jesus-Christ, en contraignant d'entrer au commencement; du moins faloit-il avertir qu'un jour viendroit, où cela se pourroit pratiquer fort saintement, & qu'ainsi, on eût à se ménager dans cette matiere, & à ne pas traiter généralement cette Conduite de Marque de Fausseté.

Cependant, c'est ce qu'ont fait les Peres, & de la maniere la plus forte; même dans le IV Siecle, lors que les Ariens se mirent à persécuter. *Cela seul*, dit St. Athanase, *est une Preuve manifeste qu'ils n'ont ni Piété, ni Crainte de Dieu.* * *C'est le propre de la Piété*, dit-il, *non, de contraindre; mais, de persuader, à l'imitation du Seigneur,* QUI, NE CONTRAIGNANT PERSONNE, *laissoit à la Volonté d'un chacun de le suivre. Pour le Diable, comme il n'a rien de véritable, il vient avec des Haches, & des Coignées, rompre les Portes de ceux qui le reçoivent. Mais*,

* *Epist. ad Solitarios.*

Mais, nôtre Sauveur est si débonnaire, qu'il enseigne bien, à la vérité, en disant, si quelqu'un veut venir après moi, & celui qui voudra être mon Disciple; *mais ne* CONTRAINT *aucun en venant vers nous: heurtant plûtôt, & disant*, ma Sœur, mon Epouse, ouvre-moi; *& entre, quand on lui ouvre; & se retire, quand on tarde, & que l'on ne lui veut ouvrir: parce que ce n'est pas*, (Remarquez bien ces Paroles, Messieurs du Conseil de Conscience de LOUÏS XIV, Roi très Chrétien de France & de Navarre,) AVEC LES EPE'ES, ET LES DARDS, NI AVEC SOLDATS, ET MAIN ARME'E, QUE S'ANNONCE LA VERITE'; MAIS, PAR PERSUASION, ET CONSEIL. N'est-ce pas une Preuve évidente, que les Apôtres n'avoient rien dit de ce prétendu Mystére de Persécution contenu dans la Parabole, & que JESUS-CHRIST a souhaité, non seulement, qu'il demeurât inconnu aux premiers Siecles de Christianisme; mais aussi, qu'il a trouvé bon qu'il y fût condamné & flétri d'Ignominie, comme une Impiété cruelle & diabolique: ce qui paroîtroit absurde, si l'on supofoit qu'il eût éffectivement commandé les Persécutions? Car, comment comprendre qu'il ait soufert qu'un Point de Morale de cette conséquence ait été foudroié, & anathématisé, par la plus sainte & la plus pure Partie du Christianisme pendant très long-tems; & qu'on se soit servi de ces Anathemes pour réfuter les Ennemis de la Vérité, en soutenant que JESUS-CHRIST avoit enseigné à ses Disciples

ciples de ne contraindre Personne ? Non seulement on a dit cela, avant que les Empereurs Chrétiens se fussent servis de la Violence, mais aussi on l'a dit long tems après. Nôtre * Vénérable Bede, en parlant du Roi Ethelrede, sous lequel le Pape St. Gregoire envoia le Moine Augustin, & quelques autres, pour convertir nôtre Ile, dit éxpréssément, que ce Roi s'étant converti à la Foi Chrétienne, *ne contraignit aucun de ses Sujets à l'imiter ; se contentant de têmoigner plus d'Amitié à ceux qui se faisoient Chrétiens. Car il avoit apris*, dit-il, *de ses Docteurs, & des Auteurs de son Salut, que le Service de* Jesus-Christ *doit être volontaire, & non contraint.*

Cette Notion, savoir que Jesus-Christ n'a ordonné que la Persuasion, l'Instruction, le Service volontaire, & nullement la Violence, est si fortement gravée dans nos Esprits, qu'on la debite comme indubitable, dès qu'on ne songe plus actuellement à flater, où à ne pas irriter, les Princes qui persécutent ; ou qu'on ne prend pas pour sujet d'un Livre la Defense & l'Apologie des Persécutions. Tous les jours on imprime en France des Livres où cette Notion se

* *Ut nullum tamen cogeret ad Christianismum, sed tantummodò Credentes arctiori dilectione, quasi Concives Regni cœlestis, amplecteretur. Didicerat enim, & à Doctoribus, Auctoribusque, suæ Salutis, Servitium Christi voluntarium, non coactitium debere esse.* Beda, Lib. I. Cap. xxvi.

ſe trouve exprimée; ce qui fait un Ridicule prodigieux pour les Ecrivains Papiſtes de cette Nation. Car, quelquefois dans les mêmes Livres où ils diſent qu'il eſt licite de contraindre; aiant actuellement en vûë les Dragonneries qui ont ravagé les Proteſtans; il leur échape de dire que l'Evangile n'eſt qu'une Loi de Douceur, & qui ne demande que des Offrandes volontaires. C'eſt qu'ils perdent de vûë pour ce moment leur Fin principale d'éxcuſer & de flater; & qu'alors, les Notions du Cœur, & de l'Eſprit, ſe produiſent d'elles-mêmes. Joint qu'ils nient que leur Roi ſe ſoit ſervi de Violence; en quoi ils ſemblent convenir de la Fauſſeté du Sens Literal.

Je ne raporte pas les Paſſages des Peres qui condamnent en général les Perſécutions & les Violences que l'on éxérce en matiere de Foi. Ils ſont connus de tout le Monde. GROTIUS * en a cité quelques-uns; & les François mêmes, gagez pour faire les Apologies des Perſécuteurs, ne diſſimulent pas ces Autoritez des Peres: comme on l'a pû voir dans le Livre d'un Avocat, nommé FERRAND.

* *Ubi ſuprà.*

CHA-

Chapitre IX.

Huitieme Réfutation du Sens Literal, par la raison qu'il rend vaines les Plaintes des premiers Chrétiens contre les Persécutions Païennes.

LA Preuve contenuë dans le Chapitre précédent ne me semble pas à beaucoup près aussi forte que quelques-unes des autres; quoi que, prise *ad hominem*, elle puisse jetter dans quelque Embarras ceux qui ne nous parlent que de Tradition, & de Voie de Prescription. Quoi qu'il en soit, elle a beaucoup de connéxité avec celle-ci; & c'est pour cela, que je ferai moins long dans ce Chapitre sur le Principal de cette Preuve que sur ses Accessoires. Voici ma Pensée.

Un Sens Literal, qui rend vaines les Plaintes des premiers Chrétiens contre leurs Persécuteurs, est faux.

Or, tel est le Sens Literal de ces Paroles, *Contrain-les d'entrer.*

Donc, il est faux.

Je prouve la Mineure en cette maniere. Je supose que les Chrétiens aient envoié des Députez à la Cour présenter leurs Apologies, & se plaindre de ce qu'on les éxiloit, emprisonnoit, livroit aux Bêtes, suplicioit. Je supose que le Sens Literal en question fût connu aux Chrétiens, & aux Païens, aiant été lû des uns, & des autres, dans l'Evan-

gile de St. Luc, dont les Païens avoient connoiſſance, s'ils vouloient. Je ſupoſe encore, qu'un Commiſſaire de l'Empereur ſoit entré en Conférence avec ces Députez Chrétiens, & qu'aiant ſû le ſujet de leurs Plaintes, il leur ait dit; *Meſſieurs, dequoi vous plaignez-vous? On vous traite comme vous nous traiteriez, ſi vous étiez à nôtre Place. Ainſi, vous devez aprouver nôtre Prudence, & vous plaindre du Tems, & non pas de nous. Le Tems ne vous eſt pas favorable; nous ſommes les plus forts. La Prudence veut que nous ne manquions pas aux Occaſions, que la Fortune nous donne, de fouler aux piez une Secte, qui en veut, non ſeulement à nos Temples, & à nos Dieux; mais auſſi, à nos Vies, & à nos Conſciences. Vôtre Dieu vous a commandé expreſſément de* Contraindre à le ſuivre *tout-venant. Que feriez-vous donc, ſi vous aviez la Force en main, que faire mourir tous ceux qui ne pourroient pas ſe réſoudre à trahir les Lumieres de leur Conſcience, pour adorer vôtre Dieu crucifié?*

Il faudroit répondre à cela, ſi l'on étoit tant ſoit peu ſincere, & ſelon les Sentimens que je refute; *Il eſt vrai, Monſeigneur, que, ſi nous étions les plus forts, nous ne laiſſerions Perſonne au Monde qui ne ſe fit bâtiſer. Mais, en cela paroîtroit nôtre Charité pour le Prochain. Nous voïons qu'on ſe damne éternellement, ſi l'on ne ſuit nôtre Religion. Nous ſerions donc bien cruels de n'emploier pas la Contrainte. Mais, nous ne ferions pas cela cruellement, comme font les Païens envers nous. Nous ferions perdre des Procès à ceux qui ne vou-*

voudroient pas se convertir; nous leurs ferions des Chicanes; nous les empêcherions d'avoir des Assemblées de Religion; &, si cela ne leur rendoit pas la Vie assez triste, nous envoierions chez eux des Soldats qui les ruïneroient, qui les batroient; nous les empêcherions de s'enfuïr; si nous les atrapions fuïans, nous les enverrions aux Galeres; nous mettrions les Femmes, & les Enfans, en sequestre; en un mot, il ne leur resteroit que l'un de ces deux Partis à prendre, ou de traîner leur Vie dans la Misere d'un Cachot, ou de se faire bâtiser: mais, pour les tuer: jà à Dieu ne plaise. Peut-être que quelquefois les Soldats, outre-passant l'Ordre, leur donneroient tant de Coups qu'ils en mourroient; mais, cela seroit rare, & peu aprouvé.

On voit que, bien loin d'empoisonner la Réponse, je la reduis aux termes les plus honnêtes, & les plus moderez, que nos Adversaires puissent souhaiter; puis que je la dresse sur le Plan de la Persécution de France: le Modêle, selon eux, le plus régulier, & le plus Chrétien, qui s'étoit encore vû de la Contrainte Evangélique. Il ne tiendroit qu'à moi de regler cette Réponse sur l'Inquisition; sur les Croisades de St. DOMINIQUE; sur les Buchers de la Reine MARIE; sur les Massacres de Cabrieres, & de Merindol, & des Valées de Piémont; sur les Suplices de FRANÇOIS I, & de HENRI II; & sur la St. Bartelemi: mais, j'adoucis les choses autant, qu'il m'est possible. Voions ce que repliqueroit le Ministre de l'Empereur Païen.

Sans mentir, Messieurs, diroit-il sans doute, *vous êtes d'admirables Gens. Vous comptez pour une grande Charité de ne faire pas mourir tout d'un coup; mais, de rendre un Homme misérable pour fort long-tems: soit qu'il se resolve à pourrir dans un Cachot: soit qu'il ait la Foiblesse de faire semblant de croire ce que sa Conscience lui montre comme une Impiété détestable. Allez, allez, Messieurs, outre que cette prétenduë Charité ne vous empêcheroit pas de faire comme nous faisons; c'est-à-dire, d'inventer de cruels Suplices, lors que vous jugeriez que le Tems, & les Lieux, le demanderoient; (car, vôtre Maître ne vous commande qu'en général de contraindre, & c'est à vous à choisir la maniere de Contrainte que vous croiez la meilleure; celle des Chicanes, & des Logemens de Soldats, quand vous la croiez plus propre que les Massacres, & que les Inventions les plus exquises des Bourreaux: & ceci, quand vous le croiez plus utile que les Amendes, les Chicanes, & l'Insolence de la Soldatesque;) Outre cela, dis-je, je vous trouve Plaisans, de vous glorifier d'une rusée Politique, qui est la vraie Cause pourquoi vous n'en voulez pas au sang de vos Sujets: c'est que vous êtes bien aises de n'en diminuer pas le nombre, afin d'être toûjours puissans temporellement, & de vous vanter d'avoir plus fait sans Suplices, que les autres par les Suplices. Prenez-le comme il vous plaira. Nous ne serons pas assez sots, si nous pouvons l'empêcher, pour vous laisser venir à l'état où vous feriez tant de Desordres. Résolvez-vous donc à souffrir. L'Empereur, mon Maître, doit ce Sacrifice*

crifice au Repos Public de son Siecle, & de toute la Posterité, dont vous seriez le Fleau.

La Vraisemblance ne soufre pas que je fasse encore parler ces Députez ; car, après la Réponse que je leur ai fait faire, il n'y a pas aparence qu'on les eût laissez long-tems en liberté. Néanmoins, pour mieux donner à entendre à mon Lecteur ce que je veux lui prouver, je supose encore cette Duplique aux Députez.

Monseigneur, pardonnez-nous, s'il vous plaît, si nous vous disons que nôtre sainte Doctrine vous a été déguisée par nos Ennemis. Ce n'est que par Accident, & avec le plus grand Déplaisir du Monde, que nous en viendrions à la Violence. Nous tâcherions d'abord, par nos Instructions, de persuader nos Véritez. Nous nous servirions des Voies les plus douces, & les plus caressantes : Mais, si nous avions le malheur de rencontrer des Esprits malicieux, & obstinez, qui se roidissent contre les Lumieres de la Vérité, que nous ferions briller; alors, malgré nous, mais, par une Charitable Mordacité, *nous leur ferions faire par Force ce qu'ils n'auroient pas fait volontairement ; & nous aurions même la Charité de n'éxiger pas d'eux qu'ils avoüassent qu'ils signent par Force : ce seroit un Monument de Honte pour eux, & pour leurs Enfans, & pour nous aussi. Nous les obligerions de signer qu'ils font tout cela volontairement. Au reste, Monseigneur, il ne s'ensuit pas de ce que nous avons le Droit de contraindre, que vous l'aiez aussi. Nous parlons pour la Vérité ; &, à cause de cela, il nous est permis de faire Violence aux Gens.*

Mais,

Mais, les fausses Religions ne possedant pas ce Privilege : ce qu'elles font est une Cruauté barbare ; & ce que nous faisons est une Action toute divine, & une Violence toute sainte, & toute remplie de Zêle & de Charité.

Si j'ai choqué la Vraisemblance en suposant que ces Députez auroient été admis à la Duplique, je la choquerois beaucoup plus, si je suposois que le Ministre de l'Empereur tripliqueroit à cela autrement que par cent coups d'Etrivieres, qu'il feroit donner par ses Estafiers aux Députez ; sans Préjudice de l'Amphithéâtre, où il les enverroit perir au premier jour. Néanmoins, suposons qu'il seroit assez flegmatique pour ne se mettre pas en colére d'ouïr tant d'Absurditez ; suposons-le, dis-je, pour mieux conduire le Lecteur où nous le voulons faire aller. Il n'y a point de doute qu'il leur diroit en ce cas-là :

Mes Bonnes-Gens, vos Maximes n'ont que que ce Defaut, qu'elles sont mal apliquées. Il n'y a que la Religion de mon Maître, qui puisse parler ainsi, parce qu'elle est la véritable. Je vous promets de sa part, qu'il ne maltraitera que les Opiniâtres d'entre vous. Faites-vous instruire, & convertissez-vous. Vous éprouverez les éffets de sa Clémence. Mais autrement, vôtre Opiniâtreté armera infailliblement son bras, & avec justice ; au lieu que, si vous usiez de Violence contre la Religion établie depuis si long-tems, vous tomberiez dans une Injustice éffroiable.

Un Homme, ennemi de toute Persécution, & qui auroit quelque habitude avec l'Esprit

l'Esprit de Raisonnement, pourroit ajoûter ce qui suit, en s'adressant à ces Députez:

Au reste, ce que vous dites me paroît rare, que ce n'est que par Accident que vous feriez de la peine. Car, puis que vôtre Maître vous ordonne de contraindre les Gens de vive force à entrer dans son Parti, il faut que vôtre but soit, non seulement de faire Chrétiens ceux que vous avez persuadez; mais aussi, ceux qui demeureront convaincus que vôtre Religion est fausse. Mais, si vôtre fin directe se porte à ceux-là; il faut qu'elle enferme naturellement & directement les Moiens qui vous y conduisent, savoir la Force & la Violence; & ainsi, ce n'est plus par Accident que vous vexez le Monde, mais par une suite très nécessaire & très naturelle de vôtre Projet.

On peut chicaner, peut-être, sur cette Raison; mais, au fond, je la crois solide, & j'en tire cette nouvelle Preuve contre le Sens Literal de la Parabole.

Si quelque chose pouvoit éxcuser les Violences enfermées dans l'Ordre de faire Chrétiens tous les Hommes, ce seroit de dire qu'elles n'y sont enfermées que par Accident.

Or, il est faux qu'elles n'y seroient enfermées que par Accident.

Donc, rien ne les peut éxcuser.

La Majeure n'est pas assez évidente pour des Esprits, que les Passions, & une malheureuse Education dans des Principes de Religion, qui ne sont, à proprement parler, que la Nature corrompuë adroitement cachée

cachée sous la Profession de servir Dieu, ont misérablement gatez, & couverts d'épaisses Ténébres. Tachons donc de l'éclaircir.

Je dis que des Persécutions, enfermées directement & absolument dans le dessein de convertir les Infidéles, seroient tout à fait inéxcusables; & je le prouve, parce que l'Ordre que Dieu a établi entre les Opérations des Esprits, est qu'ils connoissent, avant que d'aimer, & que les Lumieres de l'Entendement précédent les Actes de la Volonté. Cet Ordre paroit être une Loi nécessaire & immuable; car, nous ne connoissons pas plus clairement que deux & deux sont quatre, que nous connoissons, que pour agir raisonnablement, il faut douter d'une chose qui paroit douteuse; nier une chose qui paroit évidemment fausse; afirmer celles qui paroissent évidemment vraies; aimer celles qui paroissent bonnes; haïr celles qui paroissent mauvaises. Cela est tellement dans l'Ordre, que nous convenons tous, qu'un Homme agit témérairement, & commet même un Crime, lors qu'il jure qu'une telle chose s'est faite, qui s'est faite réellement; mais, qu'il croit qui ne s'est point faite; & nous ne doutons pas, que ce ne fût un très grand Desordre d'aimer la Vertu, si on étoit persuadé qu'elle fût mauvaise, & défenduë par une Autorité légitime. Cela étant, un Homme ne peut être dans l'Ordre, lors qu'il embrasse l'Evangile, s'il n'est préalablement convaincu de sa Vérité; ainsi, tout Dessein, & tout Projet, de faire embrasser l'Evangile à un

Homme, qui n'est pas persuadé de sa Vérité, sort des Regles, & de la Route, de l'Ordre éternel & nécessaire, qui fait toute la Droiture, & toute la Justice d'une Action. Or, tout Dessein, qui enfermeroit directement, & de plein vol, les Violences à éxercer sur ceux qui ne voudroient pas se convertir à l'Evangile de bon gré, tendroit directement, & de plein vol, à faire embrasser l'Evangile à ceux même, qui ne le croient pas véritable. Donc, un tel Dessein sortiroit des Regles, & de la Route de l'Ordre, & seroit par conséquent vicieux. Il est clair qu'on ne peut pas avoir intention directement de violenter un Homme, sans avoir un Dessein direct de lui faire faire une chose, lors même qu'il y aura de la Répugnance. Il est donc clair, comme je l'ai dit, que tout Homme, qui destineroit les Violences aux Signatures du Symbole des Apôtres, comme un Moien direct de parvenir à ses fins, auroit dessein directement de faire signer ce Symbole à ceux même qui le croiroient faux. Puis donc que ce Dessein seroit évidemment contre l'Ordre, il faut que jamais les Violences, directement enfermées dans le Dessein de convertir, ne soient légitimes; d'où il s'ensuit, que le seul moien de les éxcuser, est de dire qu'elles n'entrent qu'indirectement dans le Projet des Conversions. Voilà donc la Majeure clairement prouvée, ce me semble. Venons à la Mineure.

Je demande à mes Adversaires, si le Dessein de faire un Voiage enferme par soi, ou

par

par accident, un Vaiſſeau? Ils me répondront, ſans doute, & ils auront raiſon, que c'eſt une choſe purement accidentelle à un Voiage qu'un Vaiſſeau. Mais, ſi, au lieu de me tenir à la Notion vague de Voiage, je deſcens à ce Cas particulier, qu'un Homme ait Deſſein de faire un Voiage de France en Angleterre, ne ſera-t-il pas vrai alors, par raport à ce Deſſein, qu'un Vaiſſeau n'eſt plus une choſe accidentelle, mais un Moien naturellement néceſſaire? Apliquons ceci au Deſſein de *chriſtianiſer* le Genre Humain.

Ou vous avez ce Deſſein en général, ou vous vous propoſez en particulier certains Moiens. Si vous n'avez que ce Deſſein en général, toutes Voies particulieres vous ſeront accidentelles. Mais, ſi vous deſcendez au Deſſein particulier d'obtenir, de gré, ou de force, que tout le Monde reçoive le Batême, il eſt clair que vous enfermez proprement, & directement, la Violence dans votre Deſſein; puis qu'au cas que vous trouviez de la Réſiſtance, vous êtes réſolu de la vaincre par la Force. Je veux que la Violence ne ſoit là que conditionnellement; c'eſt à dire, que vous ſouhaitiez de venir à bout de votre Deſſein de gré à gré: il eſt toûjours vrai, que ſi ce ſouhait n'a point de lieu, vous avez deſſein d'en venir aux Violences. Je conclus manifeſtement de là, que ces Violences n'entrent pas dans votre Deſſein par accident, mais par votre propre Choix, & par une Deſtination qu'on apelleroit dans l'Ecôle *ſecundariam*. Car, comme ceux, qui craignent la Mer, ſeroient

bien aises de ne se servir jamais de Vaisseau dans leurs Voiages ; mais néanmoins , s'ils se résolvent de passer de France en Angleterre, ils veulent directement & proprement se servir d'un Vaisseau: ainsi, tout Homme, qui seroit bien aise de convertir les Gens par la seule Prédication , souhaiteroit de n'emploier pas la Violence : mais , s'il se résolvoit à convertir les Humains , lors même que la Prédication n'y sufiroit pas , & que la Violence seroit nécessaire , il voudroit proprement & directement la Persécution. En un mot , lors qu'il ne tient qu'à nous de poursuivre , ou d'abandonner , un certain Dessein, le cas avenant que nous rencontrions certains Obstacles, il est clair, que si nous le poursuivons en ce cas-là , nous témoignons que nous avons voulu très proprement cette poursuite , & que nous voulons , & aprouvons très proprement les Moiens indispensablement nécessaires à cela. Ils ne sont donc pas là par accident, au sens que ce mot se prend , lors qu'il peut éxcuser les suites d'une Affaire , ou les Fautes d'une Personne.

Il n'est nécessaire , ni de prouver que Jesus-Christ seroit dans le cas ; puis qu'il ne tiendroit qu'à lui de ne forcer Personne : ni de prouver par cent raisons , & par cent exemples , que tout Homme , qui voudroit aller à son but par un certain Moien préférablement à tous les autres ; mais, qui est fermement résolu d'y aller par un autre Moien, s'il se voit exclus de celui-là , veut très proprement , & par sa faute,

(s'il agit librement, & que faute y ait,) cet autre Moien; d'où il s'ensuit, que les Violences seroient dans le Dessein de la Conversion des Hommes à l'Evangile, proprement, & par la Destination de JESUS-CHRIST: en sorte qu'il formeroit ainsi son Projet, *Je veux que les Hommes soient persuadez de la Vérité de l'Evangile, & en fassent Profession; mais, si je ne puis pas les persuader, je ne laisse pas d'entendre qu'ils le professent.* Or, je dis, & je soutiens, que ce Dessein choqueroit les Loix éternelles de l'Ordre, qui est la Loi indispensable de Dieu lui-même; &, par conséquent, qu'il est impossible que JESUS-CHRIST l'ait formé. Toutes les Chicanes imaginables sur la Phrase *être par accident*, n'empêcheront pas que la Mineure de mon dernier Syllogisme ne soit démontrée autant que ces Matieres le soufrent. Quoi qu'il en soit, ce que je prétens dans ce Chapitre me paroit clairement prouvé; savoir, que des Chrétiens, qui auroient dû convenir, qu'à la place des Païens, ils auroient fait à peu près les mêmes Persécutions, n'étoient capables de leur présenter que des Requêtes ridicules.

CHAPITRE X.

Neuvieme & derniere Réfutation du Sens Literal, par la raison qu'il exposeroit les vrais Chrétiens à une Opression continuelle, sans qu'on peut rien alleguer pour en arrêter le Cours, que le fond même des Dogmes contestez entre les Persecutez, & les Persécuteurs; ce qui n'est qu'une chétive Petition de Principe, *qui n'empêcheroit pas que le Monde ne devint un Coupe-gorge.*

ON a déjà vû en deux endroits, savoir dans le Chapitre précédent, & dans le V, le Préjudice que feroit à la véritable Religion l'Ordre d'user de Contrainte sur ceux qui ne voudroient pas se convertir; & il est certain, que cela seul, considéré en gros & en général, forme un Préjugé fort plausible de fausseté. Car, quelle aparence, que Dieu ait voulu ordonner à son Eglise une Conduite, qui la rend ridicule, lors qu'elle se plaint de l'Opression qu'elle souffre, & qui donne un Prétexte raisonnable de la chasser? Si St. AUGUSTIN se fût bien souvenu d'une excellente Maxime, qu'il a débitée dans son Traité *de Genesi ad Literam*, il ne se fût pas embarassé, comme il a fait, à soutenir la cause des Persécuteurs; car, il dit dans cette Maxime, qu'*il est honteux, pernicieux, & extrémement à fuïr, qu'un Chrétien se mêle de parler des choses selon ses Principes, en présence des Infideles, avec tant d'im-*

d'impertinence, que les Païens ne se puissent tenir de rire. Comment n'a-t-il pas vu qu'il s'exposoit à la Risée des Païens, lors qu'il soutenoit que Dieu autorise dans sa Parole les Persécutions de Religion ? En éffet, il n'y a rien de plus insensé, que de blâmer en autrui les mêmes Actions que l'on canonise, lors que l'on les fait soi-même; & rien n'est plus absurde, que de trouver mauvais, qu'un Prince, qui croit que la Religion Paienne est véritable, & que Dieu lui commande de maintenir le Repos public, ne tolere point une Secte, qui ravageroit le Monde par ses Violences, si elle avoit assez de Forces. Mais, ce qui n'est qu'un Préjugé, lors qu'on le regarde en gros, devient une Preuve solide, lors qu'on prend la peine de le déveloper un peu exactement. C'est ce que nous avons tâché de faire dans les deux Chapitres alleguez, & ce que nous ferons encore dans celui-ci le moins mal que nous pourrons. Voici notre derniere Preuve.

Un Sens Literal, qui jetteroit toutes les Parties du Christianisme dans une Guerre continuelle, sans fournir autre Remede à ce grand Mal, que ce qui en sera prononcé à la fin du Monde, ne peut pas être veritable.

Or, tel est le Sens Literal de ces Paroles, *Contrain-les d'entrer.*

Donc, il n'est pas véritable.

La prémiere Proposition me semble assez claire d'elle même ; car, encore que Dieu n'ait pas parlé dans son Ecriture d'une maniere qui ait été parfaitement propre à em-

pécher les Divisions des Chrétiens, il faut pourtant croire, que si, d'un coté, il a permis que son Eglise se partageat, il n'a point pu vouloir, de l'autre, qu'elle fût sans aucune Regle, ni sans aucuns Principes communs, qui continssent les Parties desunies dans leur Devoir, & qui montrassent qu'il ne se faut pas déchirer comme des Bêtes. Les Obscuritez de l'Ecriture ne tombent gueres que sur les Dogmes de Spéculation : ceux de Morale aiant été plus nécessaires pour la Conservation des Sociétez, & pour empécher que le Vice n'éteignit entiérement ce qui reste de Vertu, sont demeurez plus intelligibles à tout le Monde. Mais, qu'ils soient assez clairs, ou non, pour empécher qu'on ne les détourne à de faux Sens, & à des Abus; au moins, est-il certain que l'intention du St. Esprit a du être sainte, juste, & innocente, & fort éloignée de servir d'Excuse très plausible aux Desordres de l'Univers. Or, c'est ce qu'on ne pourroit pas dire, s'il étoit vrai que Jesus-Christ eut donné Ordre à ses Sectateurs de persécuter.

Je passerai sous silence les Desordres, qui arriveroient dans le Monde, par l'avantage que les Infideles prendroient sur les Chrétiens, en voiant que ceux-ci autorisent les Violences. Je ne dirai pas qu'ils se serviroient de toutes les Raisons des Chrétiens, pour tourmenter tous ceux qui n'auroient pas les mêmes Sentimens qu'eux ; je ne regarderai point cela. Je ne considérerai que ce qui se passeroit de Secte à Secte du Christianisme.

nifme. Il eft certain, que fi J. CHRIST a entendu le Sens de Perfécution, & de Contrainte, de figner un Formulaire, lors qu'il a dit, *Contrain-les d'entrer*, la Partie Orthodoxe du Chriftianifme peut violenter, autant qu'elle le juge convenable, la Partie qui erre. Cela eft fans difficulté. Mais, comme chaque Partie fe croit Orthodoxe, il eft clair que fi JESUS-CHRIST avoit commandé la Perfécution, chaque Secte fe croiroit obligée de lui obéïr, en perfécutant à outrance toutes les autres; jufques à ce qu'elle les eut contraintes à fe conformer à fa Profeffion de Foi. Ainfi, l'on verroit une Guerre continuelle; foit dans les Rues des Villes, foit dans les Campagnes, foit entre les Nations de different Sentiment; & le Chriftianifme ne feroit qu'un Enfer perpetuel pour ceux qui aiment le Repos, & pour ceux qui fe trouveroient le Parti foible. Mais, ce qu'il y a de ridicule là dedans, c'eft qu'on ne fauroit fur quoi fonder les Reproches que l'on feroit au Parti victorieux & perfécutant. Car, fi on lui difoit, *Il eft bien vrai que* JESUS-CHRIST *a ordonné à fes Difciples de perfécuter; mais, cela ne vous regarde pas, vous qui êtes Hérétiques: il n'y a que nous, qui fommes la vraie Eglife, qui puiffions éxécuter ce Commandement*; il répondroit, qu'il demeure d'acord du Principe, mais non pas de l'Aplication; & que c'eft lui qui a feul le Droit de contraindre, puis qu'il a la Vérité de fon coté. On voit clairement par là, que l'on ne pourroit blâmer, ni l'Infolence qui feroit

permiſe aux Dragons, ni les Empriſonnemens, ni les Amandes, ni les Enlévemens d'Enfans, ni aucune autre Violence; parce qu'au lieu de diſcuter ces Faits, & de les éxaminer à quelque Regle commune de Morale, il faudroit traiter du fond des Controverſes, éxaminer qui a tort, ou qui a raiſon, dans ſa Profeſſion de Foi. Cette Affaire eſt de longue haleine, comme chacun ſait. On n'en voit jamais la fin. De ſorte que, comme en attendant le Jugement définitif du Procès, on ne pourroit rien prononcer ſur les Violences: elles demeureroient en ſéqueſtre pour le moins; & ce feroit toujours de l'avantage pour le Parti victorieux. Le Parti ſouffrant ne feroit que ſe morfondre à traiter une par une ſes Controverſes, & ne pourroit jamais avoir le plaiſir de dire, *On me traite injuſtement*; ſi ce n'eſt en ſupoſant ſon Principe, & en diſant, *Je ſuis la vraie Egliſe.* Mais, diroient les autres ſur l'heure, *vous n'êtes pas la vraie Egliſe; donc, on vous traite juſtement. Vous n'avez pas encore prouvé votre Prétention; on vous la nie: attendez donc à vous plaindre, que le Procès ſoit vuidé.*

Je ne conçois point d'état plus triſte, & tout enſemble plus digne de la Moquerie de tous les Profanes, de tous les Libertins, & même de tous les Hommes, que celui-là. C'eſt quelque choſe de beau, & de fort glorieux au Nom Chrétien, que de comparer les Plaintes, qui ont été faites contre les Perſécutions Païennes, & Ariennes, avec les Apologies de la Perſécution qu'on faiſoit ſouffrir

fouffrir aux Donatiftes ! Quand on a bien éxaminé tout cela, on fe trouve réduit néceffairement à ce beau Principe, *J'ai la Vérité de mon coté; donc, mes Violences font de bonnes Oeuvres. Un tel erre; donc, fes Violences font criminelles.* Dequoi fervent, je vous prie, ces Raifonnemens ? Guériffent-ils le mal que font les Perfécuteurs ; ou les peuvent-ils faire rentrer en eux-mêmes ? Ne faut-il pas néceffairement, pour guérir la Fureur d'un Emporté, qui ravage tout un Païs, ou pour la faire connoitre, le tirer des Difputes particulieres, & le rapeler à des Principes communs aux deux Partis : tels que font les Maximes de la Morale, les Préceptes du Décalogue, de JESUS-CHRIST, & de fes Apôtres, touchant l'Equité, la Charité, l'Abftinence du Vol, du Meurtre, des Injures du Prochain ? Ce feroit donc déjà un fort grand Inconvenient dans le Commandement de JESUS-CHRIST, qu'il oteroit aux Chrétiens la Regle fure, & commune, de juger fi une Action eft bonne, ou mauvaife. Ce n'en feroit pas un moindre, que tous les Chrétiens en prendroient Droit de perfécuter ceux qui ne feroient pas de leur Communion ; ce qui ne fe feroit que par mille Violences d'une part, & par mille Hypocrifies de l'autre. C'en feroit un troifieme fort confidérable, que tous les Chrétiens pourroient foutenir avec raifon, que les Perfécutions qu'ils livrent aux autres font juftes ; d'où s'enfuivroit que la Perfécution de la Vérité feroit une Action pieufe : car, tout de même que les Préceptes

d'honorer son Pere & sa Mere; de ne point se souiller dans les Brutalitez de la Chair; de ne point tuer, ni dérober; d'aimer son Prochain comme soi-même; d'aimer Dieu; de pardonner à ses Ennemis; regardent les Ariens, les Nestoriens, les Sociniens, aussi pleinement que les Réformez, & que les Catholiques, & que ceux qui sont l'élite des Prédestinez: ainsi, doit-on dire que le Précepte de contraindre est adressé indifferemment à tous les Chrétiens. Autrement, si vous le restraignez aux seuls Orthodoxes; pourquoi ne leur apropriez-vous pas aussi le Commandement d'être sobre, chaste, charitable? Or, si le Commandement de contraindre au Sens Literal, est adressé à tous ceux qui croient à l'Evangile; chaque Secte doit se l'apliquer, & y obéïr en faveur des Dogmes qu'elle prend pour l'Evangile en faveur de la Religion qu'elle croit la véritable: car, si elle ne le faisoit pas, elle desobéïroit formellement aux Ordres de son Créateur. Elle seroit donc obligée de persécuter pour obéïr à Dieu; & c'est une nouvelle Preuve de la Fausseté de ce Précepte; car, il implique que Dieu commande des choses auxquelles la plupart de ceux qui obéïroient commettroient des Crimes. Mais, il sera parlé plus amplement en un autre lieu du Droit que peuvent prendre sur la Parabole les Sociétez non Orthodoxes.

COMMENTAIRE PHILOSOPHIQUE

SUR CES PAROLES

DE

JÉSUS-CHRIST,

CONTRAIN-LES D'ENTRER;

LUC XIV, 23.

SECONDE PARTIE,

CONTENANT LA RÉPONSE AUX OBJECTIONS QU'ON PEUT FAIRE CONTRE LA TOLÉRANCE.

COMMENTAIRE PHILOSOPHIQUE

Sur ces Paroles

de l'Evangile ſelon St. Luc, Chap. xiv. ℣. 23.

Contrain-les d'entrer.

SECONDE PARTIE,

Contenant la Reponse aux Objections qu'on peut faire contre ce qui a e'te' prouve' dans la Premiere Partie.

Chapitre I.

Premiere Objection : On n'uſe point de Violences, afin de géner la Conſcience; mais, pour réveiller ceux qui refuſent d'éxaminer la Vérité. *Illuſion de cette Penſée. Examen de ce qu'on apelle* Opiniâtreté.

POur faire voir la futilité de cette Excuſe, je ne me ſervirai que de deux Remarques : l'une, que le Moien d'éxaminer la Vérité, que propoſent ces Meſſieurs, eſt le plus déraiſonnable du monde; l'autre, qu'il

ne leur peut servir presque de rien, pendant qu'ils en demeureront aux termes où ils semblent vouloir se réduire. Dévelopons un peu l'une & l'autre de ces deux Considérations.

Tout ce qu'il y a eu jamais de Gens sages, & éclairez sur la nature des choses en général, & sur celle de l'Homme en particulier, ont reconnu, que l'un des plus grands Obstacles que l'on trouve dans la Recherche de la Vérité, est que les Passions viennent nous obscurcir les Objets, ou faire une diversion perpétuelle aux forces de notre Esprit. C'est pour cela, qu'ils ont tant recommandé d'être les maîtres de ses Passions, de les faire taire, & de les chasser. C'est pour cela, qu'ils ont dit que l'office d'un bon Juge est d'écouter les raisons des deux Parties froidement, & sans passion ; & ils ont cru, que sans cela, il ne seroit pas en état de rendre bonne Justice. Il n'est pas jusques à la Pitié & à la Misericorde, qualité très nécessaire dans la Société civile & dans la Religion, qu'ils n'aient cru capable d'obscurcir l'Esprit d'un Juge, & de le faire pancher du coté du faux. Il est fort certain qu'un Esprit, qui demeureroit tranquille dans son assiete naturelle, & qui regarderoit les Misérables sans ces émotions de commisération qui attendrissent le cœur, seroit bien plus propre à débrouiller les Artifices du Mensonge, & à donner dans le point de vûë de la Vérité. Car enfin, un Misérable, dont l'équipage lugubre nous fait pitié, & nous émeut toutes les entrailles, peut avoir fait

les

les Crimes dont on l'acuse ; &, s'il y avoit des obscuritez, & des brouilleries, dans le Fait qu'un Juge intelligent & sans passion pourroit dissiper par la pénétration de son genie : il s'en trouveroit incapable, lors que la Pitié l'attendriroit, & le préviendroit de bonne opinion en faveur de l'Accusé. En un mot, rien n'est plus vrai que cette Maxime d'un Historien Romain *, *Tous ceux, qui consultent de choses douteuses, doivent être vuides de Haine, d'Amitié, de Colere, & de Compassion ; car, lors que ces dispositions empêchent l'Ame, elle ne discerne pas facilement la Vérité.* Je pourrois remplir vint pages de Sentences semblables, si je voulois seulement consulter le *Polyanthea.*

Qui ne voit déjà combien est déraisonnable l'Objection que je veux réfuter dans ce Chapitre ? *Nous ne voulons pas*, disent les Convertisseurs, *qu'un Homme trahisse les Lumieres de sa Conscience; afin de se délivrer des Incommoditez que nous lui faisons souffrir. Nous voulons seulement que l'amour, qu'il a pour les douceurs de la Vie, & la crainte de la Misere, chassent son engourdissement, & l'apliquent à l'Examen des deux Religions ; & nous sommes surs que cet Examen lui fera voir la Fausseté de la sienne, & la Vérité de la notre.* Ce qui est la même chose que s'ils disoient, *Nous*

* Omnes Homines qui de rebus dubiis consultant, ab Odio, Amicitia, Ira, atque Misericordia vacuos esse decet : nam Animus haud facilè verum providet ubi illa officiunt. SALLUSTIUS, *de Bell. Cat.*

Nous voulons, que s'agiſſant de l'Examen de deux choſes de grande importance, tant à cauſe des raiſons à alleguer pour & contre, qu'à cauſe des ſuites du bon & du mauvaix choix, l'Homme s'y porte, non pas avec les Lumieres paiſibles & tranquilles de la Raiſon, les Paſſions étant calmées; mais, avec tous les Nuages & les Ténébres que pluſieurs Paſſions violentes éxcitent dans ſon Eſprit.

Peut-on rien voir de plus abſurde? S'il s'agiſſoit de terminer un differend de trois écus entre deux Laquais, on ne trouveroit pas bon qu'on leur donnât un Arbitre qui fût en colere contre l'un des deux; ou qui eſperât quelque ſervice de l'un d'eux; ou qui en craignit le reſſentiment: & ici, où il s'agit de la plus grande Gloire de Dieu, & du Salut éternel de l'Ame, on veut bien que les Arbitres, qui doivent juger qui a tort, ou qui a raiſon, des Catholiques ou des Proteſtans, aient l'Ame pleine de Reſſentiment, de Cupidité, d'Eſperances, & de Peurs mondaines. On veut qu'un Homme, qui pêſe les raiſons de part & d'autre, au lieu d'apliquer toutes ſes Lumieres à cet Examen, ſoit diſtrait, d'un coté, par la vûë prochaine de ſa Famille ruïnée, exilée, encloîtrée; de ſa propre Perſonne dégradée de tout honneur, tourmentée par des Soldats, enfermée dans un noir Cachot; &, de l'autre, par l'Eſperance de pluſieurs Biens, tant pour lui, que pour ſa Famille. Sans mentir, le voilà bien en état de trouver qui a raiſon; car, s'il eſt bien perſuadé que ſa Religion ſoit bonne, & s'il a aſſez de crainte de Dieu, pour avoir

une grande répugnance à professer une Religion qu'il croit mauvaise; il se fortifiera davantage dans la sienne, par la haine qu'il concevra pour les Moiens tyranniques qu'on veut emploier contre lui : s'il aime le Monde plus que Dieu, & sa Religion, il fera de deux choses l'une ; ou il s'aveuglera le plus qu'il pourra, afin de se faire accroire que sa Religion n'est pas bonne; ou, il la quitera, sans voir que l'autre soit meilleure, & il se déterminera par les Avantages temporels que celle-ci lui offre, & par les Persécutions où l'autre l'éxposeroit. Tout ce que je dis est si connu à quiconque s'est éxaminé soi-même, & a reconnu le Pouvoir imperieux des Passions, que j'ai bien peur que l'on ne se plaigne que j'insiste trop sur les Preuves d'une chose que personne ne croit douteuse.

Mais, sans craindre ce reproche, ne laissons rien à désirer, s'il se peut, pour rendre palpable cette Vérité, & oter tout échapatoire aux Convertisseurs. Croient-ils qu'un Homme, qui compare ensemble deux raisons, dont l'une est soutenuë par l'Espérance d'un Bien temporel, & l'autre affoiblie par la Crainte d'un Mal temporel, soit en état de bien trouver l'équilibre, ou le juste panchant naturel de la balance ? Croient-ils, que toutes choses étant égales naturellement, il ne se détermineroit pas pour la raison qui seroit accompagnée du Bien temporel ? Croient-ils, qu'y aiant plus d'évidence à son égard dans la raison qui est affoiblie par la Crainte du Mal temporel, il ne fera pas sou-

souvent compensation de ce plus d'évidence avec le plus de Bien temporel qui lui est promis de l'autre coté ? Croient-ils, que la corruption du cœur ne soit pas capable, non seulement de faire cette compensation tandis que le plus d'évidence paroit d'un coté, mais aussi, de faire que ce plus d'évidence s'évanouïsse peu à peu ? Croient-ils, que cette compensation ne se fera pas selon plus ou moins de dégrez, à mesure que la Cupidité de cet Homme sera plus grande : en sorte que, si trois dégrez d'évidence de plus d'un coté succombent, par la contrebalance de deux cens écus, par raport à un Homme médiocrement avare ; six dégrez d'évidence de plus succomberont, quand ils seront balancez avec une Charge lucrative & glorieuse, par raport à un Homme qui a beaucoup d'avarice & de vanité ? S'ils ne croient rien de tout ce que je supose ici comme très probable, je ne sai pas dans quel Païs ils ont vécu ; quels Livres ils ont lû, & quelle sorte d'Esprit ils ont reçû, & je serois fort d'avis de les traiter selon la Maxime, ***Adversus negantem Principia non est disputandum.*** Mais, il n'y a pas aparence qu'il me puissent nier les Principes que je supose, & d'où je conclus nécessairement, qu'il n'y auroit rien de plus fautif, rien de plus irregulier, rien de plus indigne d'une Intelligence médiocre, que d'avoir établi comme un Moien légitime de trouver la Vérité disputée, de l'examiner précisément dans le tems que plusieurs Passions seroient excitées dans le cœur, & que l'on sauroit, qu'en cas que l'on trouvât

vât véritable l'une des parties de la Queſtion, on ſeroit éxposé aux dernieres Ignominies, & Miſeres ; & qu'au cas que l'on trouvât véritable l'autre partie, on ſeroit honoré & recompenſé de pluſieurs Faveurs. Toutes les Idées de l'Ordre, toutes les Lumieres du Bon-Sens, tout ce que l'éxpérience des choſes humaines nous donne de jugement s'élêve contre cela; de ſorte que, ſi JESUS-CHRIST avoit ordonné la maniere de Contrainte que l'on ſupoſe dans cette Objection, nous ne pourrions pas le juſtifier d'avoir très mal aparié les choſes, & d'avoir très mal adapté les Moiens aux Fins : ce qui étant impie, ne doit être penſé en façon quelconque.

Un Examen de deux Religions, fait en pareilles circonſtances, ne peut produire qu'un grand embaras, & une grande confuſion dans l'eſprit de certaines Gens ; un affermiſſement dans leur Religion, dans quelques autres ; & une détermination vers le Parti qui a le Bien temporel de ſon coté ; ſoit que d'ailleurs il ait auſſi la Fauſſeté, ſoit qu'il ne l'ait pas, dans tous ceux qui ſont poſſédez de l'Amour du Monde. Cela ſe confirme par cette Conſidération ; c'eſt que tous les Diſcours de JESUS-CHRIST, & de ſes Apôtres, nous préparent à être haïs du Monde, dans la Tribulation, dans les Croix, dans l'éxercice continuel de la Patience, au milieu des Perſécuteurs de la Vérité : ſi bien qu'il eſt naturel de croire à une bonne Ame, & qui ne veut ſe déterminer que ſelon la crainte de Dieu, que la Vérité ſe

ſe rencontre du coté des Maux temporels, & non pas du coté qui nous menace, qui nous afflige ſi nous perſévérons dans notre Foi, & qui nous promet mille Avantages terreſtres ſi nous allons à lui.

Je ne vois pas qu'on puiſſe trouver de l'obſcurité dans cette Hypotheſe, ſi l'on y ſonge bien ; ainſi, quand on ſupoſera que ceux qui feront l'Examen des deux Religions, auront l'Ame bien Chrétienne, ce ſera le moien de les empécher de connoitre leur Erreur, que de leur dire qu'on les perſécutera, s'ils ne profeſſent une autre Foi : car, cela même qu'on les menace de Perſécution leur ſervira de Preuve, ou de Préjugé, qu'ils ſuivent cette Vérité Evangélique, que l'Ecriture a prédit qui ſeroit mal vouluë du Monde, & perſécutée ſur la Terre. On voit donc que le Moien de trouver la Vérité, que ces Meſſieurs nous aſſignent comme ordonné de Jesus-Christ, eſt très propre à confirmer dans l'Erreur ; & cela, à cauſe des Prédictions de Jesus-Christ même ; toute Ame qui préfere ſincérement ce qu'elle croit la Vérité, aux Commoditez de la Vie. D'ailleurs, ce Moien eſt très propre à arracher d'entre les bras de la Vérité, éxtérieurement pour le moins, toutes les Ames foibles, & atachées au Monde par quelques fortes Paſſions ; d'où je conclus, que ce Moien ne vaut rien, & n'a jamais été ordonné de Dieu.

Paſſons maintenant à notre ſeconde Remarque. Je voudrois ſavoir de Meſſieurs les Convertiſſeurs, s'il eſt vrai qu'ils ne veulent

lent point faire Violence à la Conſcience ; mais, ſeulement apliquer les Gens à éxaminer les deux Religions : ce qu'ils négligeoient de faire, pendant qu'il ne leur en coutoit rien de ne les pas éxaminer ? Il eſt ſans doute, qu'au cas qu'ils aient cette intention, les peines de leurs Arrets doivent être ſeulement comminatoires ; c'eſt-à-dire, qu'ils doivent ſeulement menacer de mauvais Traitement ceux qui dans un tems marqué ne ſe feront pas fait inſtruire. Car, s'ils paſſent juſques à l'éxécution contre ceux qui au bout du terme déclareront qu'ils ont eu beau ſe faire inſtruire, qu'ils n'en ſont pas moins perſuadez qu'auparavant de la Divinité de leur Religion ; il eſt manifeſte qu'ils veulent faire Violence à la Conſcience, & engager à la Profeſſion éxtérieure de leur Foi ceux mêmes, qui, s'étant apliquez à éxaminer ſoigneuſement la Controverſe, n'ont pas changé de Créance. Voici donc nos Gens dans un Défilé, entre les deux pointes menaçantes de ce facheux Dilemme.

Ou ils veulent que leur Contrainte tombe uniquement ſur le ſoin de ſe faire inſtruire ; ou ils veulent qu'enfin elle tombe ſur la Conſcience.

Si c'eſt le prémier, ils entendent ſeulement qu'on ne demeurera pas dans ſa Religion par coutume, & par habitude, ſans éxaminer ſi elle eſt bonne, & ſans la comparer avec l'autre ; mais, qu'on en fera un Examen fort exact, & une Comparaiſon avec l'autre fort attentive : & alors, ils n'auront rien à prétendre contre un Homme, qui,

qui, aiant écouté leurs Conférences, & leurs Instructions, & lu leurs Livres, leur déclarera au bout du compte, qu'encore qu'il ne puisse pas leur rendre raison de toutes leurs Objections, il demeure très persuadé interieurement qu'ils sont dans un mauvais Chemin, & qu'il a la Vérité de son coté. Et, ainsi, tous leurs Arrets comminatoires demeurent-là pendus au croc, sans force ni vigueur; puis qu'on a fait tout ce qui étoit de l'intention du Legislateur: savoir, qu'on éxamineroit soigneusement les raisons de part & d'autre. D'où paroit, que dans cette supposition, ces Messieurs se départent du Sens Literal des Paroles, *Contrain-les d'entrer*; puis que dans le vrai ils ne contraindroient personne; car, ce n'est pas la Contrainte dont il s'agit ici, que celle qui oblige à disputer, à lire, & à méditer.

Si c'est le second, ils renoncent visiblement à leur Objection. Ils avoüent qu'ils veulent forcer la Conscience. Et ainsi, mes Preuves retournent sur eux, avec toute la force qu'elles pouvoient avoir, avant qu'ils y eussent oposé ce méchant Retranchement.

Il ne leur reste, ce me semble, que de dire que les Peines que je dis ne pouvoir être tout au plus que comminatoires, & comme un essai de ce que l'Examen peut produire, sont éxécutées légitimement, lors qu'on a vû que toutes les Conférences, Missions, Disputes, Livres, & Instructions imaginables n'ont pas persuadé un Homme; car, c'est une marque qu'il est dans une *Opiniâtreté*, & dans un *Entêtement* prodigieux:

&,

&, s'il ne mérite pas d'être puni de ce qu'il n'est pas de la bonne Religion, il le mérite de ce que c'est un Opiniâtre & un Entété. Mais, qui ne voit que c'est la plus miserable Défaite du Monde ; puis que, sur un pareil fondement, * Antiochus fit mourir quantité de Juifs : les regardant comme coupables d'une folle Opiniâtreté ; d'autant que le menace d'un Suplice affreux ne pouvoit pas les induire à manger de la Chair de Porc: Action en elle-même très licite. Sur un pareil fondement, Pline † fit mourir beaucoup de Chrétiens. *Je leur demandois*, dit-il, *s'ils étoient Chrétiens* ; *&*, *quand ils l'avoüoient*, *je le leur demandois encore deux fois*, *avec menace du dernier Suplice*, *duquel je les faisois punir actuellement*, *lors qu'ils persistoient*. *J'étois assuré*, *que pour si petite que fût la chose qu'ils avoüoient*, *leur* Opiniâtreté, *pour le moins*, *&* Entêtement *infléxible*, *étoit punissable*. On voit déjà que c'est une Illusion puerile, & un méchant Prétexte, dont les Païens se sont servis fort brutalement. Mais, enfonçons un peu la matiere.

Que veut-on dire, quand on prétend qu'un Homme, pour qui on auroit d'ailleurs quelques égards, n'en mérite plus, dès qu'on voit qu'il est Opiniâtre? Cela signifie-t-il, qu'un Homme, qui persévere dans ses Erreurs, après qu'on lui a montré manifestement que ce sont des Erreurs grossieres, & qu'on

* Josephe au *Traité de la Domination de la Raison*.

† *Epistol. Lib. X.*

qu'on l'en a convaincu en sa Conscience, mérite d'être traité sans quartier? A la bonne heure; je m'interesse fort peu à la Tolérance d'un tel Personnage, qui en effet n'en mérite point. Car, puis qu'il persévere, contre le *Dictamen* de sa Conscience, dans la Profession d'une Opinion, c'est une marque infaillible qu'il y a du caprice & de la malice dans son Fait, & qu'il n'a pour but que de faire dépit à son Prochain, &, pour ainsi dire, de faire bouquer ses Supérieurs qui travaillent à son changement. Mais, comment saura-t-on qu'on a convaincu cet Homme de ses Erreurs? Un Convertisseur a-t-il les yeux assez perçans pour lire dans la Conscience d'un Homme? Partage-t-il avec Dieu l'Attribut incommunicable de *Scrutateur* des Cœurs? Ce seroit une Impertinence la plus éxtravagante du monde que de le penser. Ainsi, pendant qu'un Homme, qu'on a instruit le mieux qu'on a pû, vous dira qu'il est toûjours persuadé en sa Conscience que sa Religion est la seule bonne, on n'a nul droit de prétendre qu'on l'a convaincu intérieurement & évidemment de ses Erreurs; &, sur ce pié-là, il ne sera point Opiniâtre, ni digne des Peines que mérite l'Entétement: de sorte que, si après deux mois, ou quatre, ou cinq, selon le terme qu'il a plu au Prince d'accorder aux Gens pour s'instruire, avec menace, que si après ce tems-là ils persistent dans leurs Erreurs ils seront punis, ils déclarent qu'ils sont les mêmes qu'auparavant, aussi persuadez que jamais de la Vérité de leur Créance, il faut, ou les laisser

laisser là, ou donner dans la Contrainte directe & immédiate de la Conscience, dont on veut se justifier dans cette prémiere Objection ; & le vain prétexte d'Opiniâtreté n'est point ici de mise.

Un Convertisseur dira infailliblement ; (car, ces Messieurs sont en possession de toutes les fausses Pensées,) qu'encore qu'on ne soit pas Scrutateur des Cœurs, on ne laisse pas d'avoir une assurance raisonnable qu'un Homme est dans l'Opiniâtreté dont nous parlons ; c'est-à-dire, dans la Malignité de professer ses anciennes Doctrines, après même qu'il a été pleinement convaincu qu'elles sont fausses. *On en est assuré*, dira-t-on, *parce qu'il n'a sû que répondre quand on l'a poussé sur les Difficultez de sa Créance, & que son Ministre même a été reduit à se taire en sa présence ; outre que les Véritez de l'Eglise sont si évidentes, qu'il n'y a qu'à vouloir les envisager sans prévention, pour en toucher au doigt la Divinité, & la Fausseté des Opinions Calvinistes, par exemple.*

Voilà donc deux Moiens de connoitre qu'on a illuminé l'Esprit d'un Homme, quoi qu'il le nie de bouche ; l'un, qu'on a fait, ou à lui-même, ou à ses Ministres, des Objections auxquelles ils n'ont su répondre ; l'autre, que les raisons, qu'on leur a dites, sont claires comme le jour : mais, il me sera aisé de réfuter pleinement ces deux Moiens.

Il n'y a, pour confondre ces Messieurs sur le prémier, qu'à leur demander s'ils croient qu'un Païsan, qu'un Artisan, qu'une Dame Catholique-Romaine, engagez dans une Dis-

pute de Religion avec un Evêque de Lincoln, un Docteur STILLINGFLEET, un DU MOULIN, un DAILLE', auroient pu répondre à toutes les Objections qui leur auroient été faites? Je veux bien que ces Personnes ignorantes se fassent assister par le Curé de la Paroisse, ou par son Vicaire, par quelque Moine, ou autre Controversiste. Sera-t-on bien assuré dans ce cas, que toutes les Objections proposées par un savant Protestant, qui se sera préparé sur les plus embarrassées, seront clairement résoluës, & que jamais on ne se verra réduit à ne savoir que dire de raisonnable? Il faudroit n'avoir ni méditation, ni connoissance de l'Esprit de l'Homme, pour avoir ces espérances; car, quand on juge sainement des choses, on sait qu'en matiere de Disputes, un Homme d'Esprit présent, qui a la Parole en main, qui est subtil, grand Logicien, & d'une grande Mémoire, triomphera toujours dans les Matieres problématiques d'un autre Homme, à la vérité, Savant, mais qui n'a pas de Boute-hors, qui s'exprime avec difficulté, qui est timide, qui n'a pas l'Esprit présent, ni beaucoup de Mémoire. Conclure de là, que celui qui se laisse confondre, soutient la méchante Religion, c'est mettre en risque sa propre cause, tomber même dans l'inconvenient, ou que toutes les Religions sont fausses, ou que la même est vraie en un lieu, & fausse en un autre: se pouvant faire, que, dans un même jour, un Ministre, disputant contre un Moine, le mette à *quia*; &, qu'un Moine, disputant dans une autre

Cham-

Chambre contre un Ministre, le démonte, & lui fasse perdre terre: de même, dans les Duels à plusieurs seconds, il arrive qu'il y a de Gens vaincus & vainqueurs de part & d'autre. Il faut donc, ou pécher contre le Bon-Sens, ou convenir que ce n'est pas une bonne marque de Fausseté pour une Religion, que de voir que tous ceux qui la professent ne sont pas capables de répondre à toutes les Difficultez, que les savans Controversistes de l'autre Parti leur proposent; & ainsi, un Protestant, qui auroit éprouvé que, ni lui, ni son Ministre, n'auront pas bien satisfait à quelques Questions subtiles, & qu'il croira même chicaneuses, d'un Missionnaire, ne doit pas croire nécessairement, à cause de cela, que sa Religion est fausse.

C'est donc témérairement que l'on juge qu'il est convaincu en sa Conscience de la Fausseté de sa Religion; quoi qu'il soutienne que ces Disputes ne l'ont nullement ébranlé. En un mot, si ce prémier Moien étoit légitime, il n'y auroit point de Catholique ignorant, que l'on ne peut soupçonner de trahir sa propre Conscience, après qu'il auroit disputé avec nos Savans; car, il est bien sûr qu'il ne sauroit que leur répondre en certaines choses, & que plusieurs Moines s'y trouveroient aussi embarassez que lui. Un Homme ne doit pas être assez imprudent pour faire dépendre sa Religion de l'Habileté, de la Mémoire, & de l'Eloquence d'un Ministre. Ce seroit une autre chose, si quelque Ministre que ce fût, disputant avec quelque Papiste que ce fût; le plus savant

de tous les Miniſtres, avec le plus ignorant de tous les Papiſtes, (n'en mettons pas tant, contentons-nous du plus ignorant de tous les Moines:) étoit toujours confondu, juſques à ne répondre rien qui vaille; j'avouë qu'alors un Particulier ſeroit dans une Obſtination inéxcuſable, s'il ne ſe défioit pas de ſa Religion. Mais, comme ce cas n'eſt jamais arrivé, & qu'il eſt impraticable, il ne ſert de rien à l'affaire.

Le ſecond Moien n'eſt pas meilleur que le précédent; car, outre que c'eſt trop avancer, que de dire que les Matieres controverſées ſont claires & évidentes comme le jour, chacun ſait, ou doit ſavoir, que l'évidence eſt une qualité rélative: c'eſt pourquoi nous ne pouvons guere répondre, ſi ce n'eſt à l'égard des Notions communes, que ce qui nous ſemble évident le doit paroitre auſſi à un autre. Cette évidence que nous trouvons dans certains Objets, peut venir, ou du biais ſelon lequel nous les enviſageons, ou de la proportion qui ſe trouve entre nos Organes & eux; ou de l'Education, & de l'Habitude; ou de quelques autres cauſes. Ainſi, il n'y a point de conſéquence de nous à notre Prochain; parce qu'un autre Homme n'enviſage pas les choſes du même biais que nous; n'a pas les Organes, qui ſervent à la compréhenſion, modifiez comme nous; n'a pas été élévé comme nous; & ainſi du reſte. Pluſieurs Perſonnes regardent un même Tableau, le Chef-d'œuvre d'un Michel Ange, & en font mille jugemens différens. Celui qui eſt dans le

le point de vûë, & qui est Connoisseur, le trouve admirable. D'autres, qui le regardent d'un autre point, & qui n'ont nul gout, ni habileté, le méprisent. Le Connoisseur pourra se moquer tant qu'il lui plaira de leur ignorance, ou en avoir pitié; mais, il seroit ridicule, s'il les accusoit de mentir; & de soutenir malicieusement que le Tableau ne vaut rien, pendant qu'ils savent le contraire. Oh! mais, la beauté de ce Tableau est si visible, qu'il n'y a pas moien de ne la voir pas. Qui vous a dit cela? Et vous-même, qui la connoissez si bien, voiez-vous la bonté & la beauté de certaines Pierreries, qu'un Jouaillier prétend qui doit sauter aux yeux de tout le Monde? Vous trouvez peut-être le Vin de Canarie si bòn, que vous croiez qu'il ne faut qu'avoir une Langue, pour sentir cette bonté. Mais, combien y a-t-il de Gens, qui valent autant que vous, & qui ne boivent que de l'eau, qui ne sauroient mettre dans leur bouche ce Vin sans le trouver très mauvais? Ainsi, c'est une ignorance crasse du Monde, & de l'Homme principalement, que de juger du gout d'autrui par le notre.

Mais, diront les Missionnaires, *cela seroit bon avant nos Eclaircissemens; mais, nous en avons donné de si manifestes, qu'il n'est pas possible d'y résister.* Je répons, qu'il est très juste d'avoir assez méchante Opinion de l'Esprit de la plupart de ces Messieurs-là, pour croire qu'ils sont sinceres, lors qu'ils parlent de la sorte de leurs Eclaircissemens. Ce seroit leur faire plus d'honneur qu'ils ne méri-

méritent, que de croire qu'ils soient assez dépêtrez des entraves ténébreuses de leurs Préjugez, pour s'apercevoir que leurs Lieux-Communs sont pitoiables, & qu'on les réfute solidement. Croions donc qu'ils les trouvent évidens, puis qu'ils le disent. Mais, qu'ils ne prétendent pas que les autres Hommes, nourris & élévez dans d'autres Principes; qui envisagent les choses d'un autre biais; & qui n'ont pas la même compréhension qu'eux; y trouvent la même évidence. D'où paroit, que pour juger s'il y a de l'Entêtement & de l'Opiniâtreté dans un Homme; c'est-à-dire, Persévérance dans une Profession, après même qu'il en a connu la Fausseté; ou Dessein formel de ne point apliquer son Esprit aux raisons qui la combattent, de peur d'en connoitre la Fausseté, que l'on veut ne pas connoître, en cas qu'elle y soit; il faut être Scrutateur des Cœurs, & Dieu lui-même: car, c'est une Prétension extravagante, que de dire qu'on ne persévere dans sa Religion, après plusieurs Conférences de Missionnaires, que parcequ'on ne veut pas apliquer les forces de son Esprit à la considération des Argumens de ces Missionnaires; de peur de les trouver solides; ou, parceque les aiant trouvez solides & convaincans, on aime mieux trahir sa Conscience, que de donner aux Convertisseurs la satisfaction d'être venus à bout de leur entreprise: cette Prétension, dis-je, est extravagante, puis qu'il y a tant d'autres raisons très probables de penser que les Argumens des Missionnaires n'ont point paru évidens,

dens, à cauſe du peu d'Eſprit, ou des Préjugez involontaires, de ceux que l'on vouloit convertir. Je le dis, & je le repete; il n'y a que Dieu qui connoiſſe la meſure des Eſprits, & les dégrez de Lumiere qui leur ſuffiſent : cette meſure de ſuffiſance variant à l'infini, ou du moins incomparablement plus que la meſure des Alimens ſuffiſans. La portion des viandes qui ſuffit à un Homme, ſe trouve, ou trop grande, ou trop petite, pour un autre; mais, cela ne varie point entre des Termes auſſi amples que ceux qui concernent les dégrez de clarté ſuffiſans pour la conviction d'un tel & d'un tel, &c.

Le ſeul Moien qui reſte de convaincre un Homme d'Opiniâtreté, c'eſt de dire en général, que tout refus d'embraſſer la Vérité ſuffiſamment expliquée, eſt une Opiniâtreté toute pure. Mais, comment fera-t-on l'Aplication de cette Définition? Ne ſera-ce pas retomber dans deux Diſputes inépuiſables? La prémiere ſur le fond des Différens; car, chaque Parti prétend avoir la Vérité de ſon coté : de ſorte, qu'avant que de convenir qu'il ſoit Opiniâtre, ſelon cette Définition, il demandera qu'on lui prouve que ce qu'il refuſe de croire eſt vrai; & quand eſt-ce qu'on verra la fin de cela? La ſeconde eſt ſur la ſuffiſance de l'Explication; car, Perſonne n'aiant une idée diſtincte des Eſprits, non pas même du ſien propre, il eſt auſſi abſurde de dire, qu'une certaine Explication eſt ſuffiſante pour la conviction d'une telle Ame, que de dire qu'une telle portion de

viande suffit pour les Animaux qui sont dans le Monde de la Lune, que nous ne connoissons point.

On voit que tout ceci, en Termes couverts, est la même chose que de dire, *La Raison du plus fort est toujours la meilleure. J'ai Droit, parceque je m'apelle Lion*; & que c'est reduire les Hommes à la ridicule Controverse de se dire réciproquement, *Tu es Opiniâtre, parceque je soutiens la Vérité*: sans qu'aucune Regle commune nous puisse venir tirer de ce Jeu de Mots, & de ce Combat d'Enfans qui se jettent & rejettent la même Pierre; de ce Jeu de Paume, où la même Bale va & revient incessamment. Voilà où nous en sommes, selon les beaux Principes de ces Messieurs; sans aucun moien de discerner la Constance d'avec l'Opiniâtreté, que par la Pétition du Principe, & parcequ'il nous plait de donner de beaux Noms à ce qui nous apartient, & de Noms infames à ce qui convient aux autres.

Cha-

Chapitre II.

Seconde Objection : On rend odieux le Sens Litéral, en jugeant des Voies de Dieu, par les Voies des Hommes. Encore que les Hommes soient en état de mal juger, lors qu'ils agissent par Passion ; il ne s'ensuit pas que Dieu ne fasse son œuvre là-dedans, par les ressorts admirables de sa Providence. *Fausseté de cette Pensée ; & quels sont les effets ordinaires des Persécutions.*

Avant que de passer à des Objections plus considérables, je répondrai ici à une instance, qu'on me peut faire, sur ce que j'ai dit que notre Seigneur auroit très mal adapté les Moiens aux Fins, s'il avoit voulu que l'on excitât les Passions dans l'Ame, afin de lui faire discerner la bonne Religion de la fausse. On me dira, que si un Homme en usoit ainsi, il feroit très mal; mais, que les Voies de Dieu n'étant pas nos Voies, J. Christ a pu fort bien agir de cette maniere. Que quand il a voulu guérir un Aveugle, il a fait une chose qui sembloit devoir l'aveugler, s'il ne l'eut été déjà ; que cependant, il lui rendit la vuë par un moien qui paroissoit si mal propre. Pourquoi ne pourroit-il pas attacher l'assistance de son Esprit à un Examen que l'on feroit des deux Religions, durant les Tempêtes des Esperances & des Craintes humaines ? Répondons à cette Chicane.

En prémier lieu, je remarque que cette Propofition, *Les Voies de Dieu ne font pas nos Voies*, ne pouvant pas avoir ce Sens général, *Jamais Dieu ne fait les chofes par les Moiens par lefquels les Hommes les font*; puis qu'il y a cent exemples où il fe fert des mêmes Moiens que les Hommes ; on n'en peut rien conclure de favorable pour l'intelligence particuliere de ces Paroles, *Contrain-les d'entrer*: à moins qu'on ne montre d'ailleurs, & par des Preuves propres, qu'elles fe doivent entendre au Sens Litéral, & qu'il n'y a point de Conféquences abfurdes, qui nous empéchent de les y entendre. S'il étoit une fois prouvé clairement que Jesus-Christ nous ordonne la Contrainte, j'avouë que l'on pourroit juftifier alors ce Commandement par l'éminence fuprême des Droits de Dieu, qui lui fait prendre quelquefois des routes contraires à celles que nous prénons; mais, pendant qu'on difputera contre le Sens Literal de ce Paffage, par des raifons innombrables, dont il y en a de tirées de l'Efprit univerfel de l'Evangile, vouloir recourir à la Maxime, *Les Voies de Dieu ne font pas nos Voies*, c'eft, en vérité, radoter, &, qui pis eft, jetter toutes les Connoiffances Humaines, & la Révélation Divine même, dans le Pyrrhonifme le plus déteftable. Car, il n'y a point de Texte de l'Ecriture, auquel en ce cas on ne pût donner un Sens tout opofé aux Paroles. Je dirois, par éxemple, que quand Jesus-Christ nous promet qu'il recompenfera nos bonnes Oeuvres dans le Ciel, il veut dire qu'il damnera ceux qui feront des bon-

bonnes Oeuvres; car, les Voies de Dieu n'étant pas nos Voies, il ne doit pas parler comme nous, mais, entendre les Paroles dans un Sens tout contraire à celui que nous leur donnons: & ainsi, on ne pourroit rien prouver par l'Ecriture, ni même par la Raison; d'autant qu'on diroit que les Principes du Raisonnement, qui feroient des Regles du Vrai & du Faux, si un Pere les donnoit à son Fils, ne doivent point l'être venant de Dieu, qui doit prendre le contre-pié de l'Homme en toutes choses. Arriere donc d'ici ces Extravagances, qu'on nous objecte.

En second lieu, je dis que l'éxemple de la bouë emploiée à rendre les yeux, enferme deux différences essentielles: l'une, que c'est un Fait particulier de JESUS-CHRIST, que nous ne lisons pas que ni lui, ni ses Apôtres, aient jamais réïtéré; au lieu que l'Ordre de contraindre est conçu en Termes universels: l'autre, que la Matiere n'aiant aucune répugnance, ni à ce mouvement, ni à celui-là, ni à cette figure, ni à une autre, peut servir très commodement entre les mains de Dieu à toute sorte d'effet; mais, l'Ame de l'Homme se conduisant par Raison, & par une certaine gradation de Pensées, l'Ordre veut que Dieu s'accommode à cette gradation: de sorte que si elle porte que les Passions soient suivies de Ténébres dans l'Entendement, & de Précipitation dans la Volonté, Dieu ne fera pas qu'universellement la Voie de déméler la Vérité de la Fausseté soit celle de ces Ténébres de l'En-

tendement, & de cette Précipitation de la Volonté.

Veut-on des Exemples infinis de la conformité des Voies de Dieu avec celles de l'Homme? On n'a qu'à lire l'Evangile. Autant de Verſets preſque qu'on lira, en ſeront autant de Preuves; puis qu'il eſt certain que Dieu y parle comme feroit un Précepteur qui inſtruiroit des Diſciples. Un Précepteur parle, & ſe ſert de Termes uſitez dans le Païs, ou connus à ſes Auditeurs. Voilà les Voies de l'Homme, quand il endoctrine. Ne ſont-ce pas auſſi celles de Dieu? Ne parle-t-il pas le langage de ceux auxquels il s'adreſſe, & ne donne-t-il pas très ſouvent aux Mots le même Sens qu'ils lui donnent par tout ailleurs? Mais, voici des Exemples qui ſont encore plus de notre ſujet.

Quand Dieu a converti les Païens, il eſt ſur qu'il y a emploié des Inſtrumens tout autres que ceux que les Hommes auroient emploiez pour un Ouvrage ſemblable; mais néanmoins, il y a eu beaucoup des manieres humaines. Car, l'Inſtruction de vive voix & par écrit, les Cenſures, les Diſputes, & telles autres choſes, avec quoi les Hommes s'inſtruiſent les uns les autres, ſont conſtamment intervenuës; & on n'a point d'éxemple qu'aucun Peuple ſe ſoit converti ſans la Voie de la Prédication, non plus qu'on n'a point d'éxemple qu'un Ecolier, qui n'a jamais ouï parler de PLATON, croie tout ce qui eſt dans PLATON. L'Ordre naturel & humain eſt qu'un Homme aprenne ce qu'a

dit

dit Platon, ou en le lisant, ou en écoutant ceux qui le savent. Dieu se sert tellement de ce Moien, qu'il est inouï qu'aucun Homme ait su qu'il y a eu un Jesus-Christ que par la Lecture de l'Evangile, ou par le témoignage d'un autre Homme. N'attendez pas que les Peuples de la Terre Australe se fassent Chrétiens, avant que des Prédicateurs Chrétiens leur aillent annoncer l'Evangile. Je dis de plus, qu'après que le Saint Esprit a converti un Homme au Christianisme, cet Homme l'accommode à son Temperament; d'où vient, que les empreintes de ce Temperament se trouvent dans les Actions pieuses de cet Homme: Preuve évidente que Dieu ne bouleverse pas l'Ordre établi pour l'union de l'Ame & du Corps, quand il s'agit des choses de Religion. Comme donc cette Loi générale de l'union de l'Ame & du Corps met une telle gradation entre les Pensées de l'Ame, que la Crainte d'un Mal temporel est suivie d'un Trouble, qui ofusque les Lumieres du Jugement; qui traverse l'usage du Libre Arbitre, & fait pancher l'Ame vers le coté qui lui promet de la delivrer de ce Mal; (je dis le même des autres Passions;) il faut croire que Dieu ne va pas contre le fil de cette Chaine naturelle de Pensées: & je ne doute pas même, que lors qu'il convertit un Pécheur extraordinairement, comme il convertit St. Paul, il n'entre dans le courant de cette chaine par quelque coté, & qu'il ne le suive puis après, selon sa progression naturelle. Je sai bien qu'il se sert des Passions de l'Ame pour

nous porter à lui, & pour nous détacher du Monde; mais, c'est de telle sorte qu'il nous défend de faire à notre Prochain le mal dont sa Providence se servira pour le Salut de notre Prochain. Par exemple, il n'y a point de doute que Dieu ne se puisse servir, pour convertir un jeune Etourdi, d'une Blessure qui l'estropiera; d'un Vol qui le reduira à l'Aumône; d'une Calomnie qui le ruïnera de réputation, & qui le contraindra de se confiner dans une rétraite, où il ne songera qu'aux choses du Ciel; mais, ces bons usages, que Dieu sait tirer de ces disgraces, n'empêchent pas que celui qui estropie, qui vole, qui calomnie cet Homme, ne commette un très grand Péché. Ainsi, quand j'accorderois que les Persécutions détermineroient plusieurs Persécutez à examiner leur Religion, & à la quiter, pour embrasser la véritable; il ne laisseroit pas d'être vrai qu'elles feroient criminelles, & par conséquent défenduës de Dieu: bien loin d'être commandées dans ces Paroles, *Contrain-les d'entrer.* Cette Remarque me paroit seule décisive; car, puis que le Vol, les Mutilations, les Calomnies, les Emprisonnemens, & autres Procédures semblables, seroient criminelles, si on s'en servoit contre ces jeunes Débauchez, qui, ne violant point les Loix de l'Etat, ni les Coutumes municipales, ne font châtiez d'aucune Peine par les Magistrats: puis, dis-je, que ces Procédures seroient criminelles, quoi que Dieu en put tirer la correction de ces jeunes Gens; il faut dire aussi que les Souverains sont très crimi-

criminels, lors qu'ils ruïnent un Homme d'autre Religion; qu'ils le font batre; qu'ils l'emprisonnent; qu'ils le tourmentent en mille manieres; quoi que Dieu se puisse servir de ces Maux, pour éclairer cet Homme par les sécrets ressorts & incompréhensibles Adresses de sa Grace. Par où l'on voit l'Illusion grossiere des Persécuteurs, qui croient se disculper de toutes leurs Injustices, en supposant que Dieu en profite pour illuminer les Errans. Mais, ne profiteroit-il pas tout de même des Injustices qu'ils feroient à un Joueur, à un Impudique, à un Buveur? D'où vient donc qu'ils ne croient pas qu'il soit permis de lui envoier cinquante Dragons; de lui arracher son Bien, sa Femme, ses Enfans; de lui suborner de Faux-Témoins; de le flétrir d'une Ignominie publique? N'est-ce pas à cause que nous avons une Loi de Dieu, qui nous prescrit certaines Actions; sans nous permettre d'en faire d'autres, sous prétexte que Dieu en tireroit la manifestation de sa Gloire, & le Salut des Prédestinez? Et pourquoi ne disent-ils pas la même chose touchant les Violences persécutantes?

Que sera-ce présentement, si je dis en troisieme lieu, que bien loin que Dieu se serve souvent des Persécutions, pour faire connoitre la vraie Religion aux Persécutez, l'experience nous enseigne au contraire qu'elles ne sont de nul usage par raport à la Conversion à la véritable Foi; ce qui nous doit convaincre pleinement que Dieu n'a pas établi les Violences pour cause occasionnelle

nelle de sa Grace. C'est ce que les Persécuteurs devroient supóser, pour que leur seconde Objection valut quelque chose. Ils devroient dire que les Violences, considérées en elles-mêmes, & selon leur nature, sont injustes & défenduës de Dieu; mais, que comme l'Eau du Batême, incapable de sa nature de nous sanctifier, a été élévée par l'Institution de Dieu à la qualité de Cause Morale, ou Occasionnelle pour le moins, de la Régénération: de même, les Violences ont été élévées par la Volonté de Dieu à la qualité de Causes Instrumentales & Occasionnelles de l'Illumination des Hérétiques. Cela étant, elles seroient une espece de Sacrement; &, par la vertu de ces Paroles Sacramentales, *Contrain-les d'entrer*, elles seroient transubstantiées, ou transélémentées, en Action toute sainte & toute divine, d'injustes qu'elles étoient auparavant.

Sur cela, j'ai à dire deux ou trois choses. 1. Qu'il ne paroit pas possible qu'une Action contraire à l'Equité naturelle, à la Loi & à l'Evangile, infame par sa Turpitude interne, & par l'Interdit de Dieu, soit choisie par JESUS-CHRIST comme l'Instrument du Salut des Hommes, apliqué & éxécuté par ces mêmes Hommes à qui elle a été défenduë. Si c'étoit un Etre indifférent de sa nature, comme est l'Eau, qui, moralement parlant, n'est ni bonne, ni mauvaise, je ne parlerois pas ainsi. Je dis secondement, que si une telle Action avoit été choisie de Dieu pour la Cause Instrumentale de l'Illumination.

tion des Errans, il faudroit que Dieu l'eut révélé de la maniere du Monde la plus éxpresse, la plus exempte d'équivoque, & la moins sujette à difficulté; il faudroit qu'il eut prévenu sur cela nos Doutes, éclairci nos Scrupules, & concilié toutes les Contradictions aparentes qui eussent été entre cette conduite, & l'Esprit de tout l'Evangile. Or, bien loin d'avoir usé d'une telle Révélation, qu'il ne se trouve qu'un petit Verset faisant partie d'une Parabole, dans lequel on voie ce Mot de *Contrainte*; Mot, qui en cent autres occasions signifie les empressemens de Civilité & d'Honnêteté qu'on témoigne à une Personne pour l'obliger, par éxemple, à rester à diner: & ce Verset n'étant attribué qu'au Pere de Famille, n'est point appliqué nommément à la Contrainte qu'il faudroit faire aux non-Chrétiens; Application qui eut été fort nécéssaire dans un cas éloigné du Genie de Jesus-Christ & de sa divine Doctrine. Enfin, je dis que l'éxpérience continuelle de tous les Siecles nous a apris que les Violences en matiere de Religion ne sont point sorties de leur état naturel; car, elles produisent les mêmes éffets en cela qu'en toute autre chose.

Suposons pour un moment que l'Eglise Romaine soit la véritable Eglise, & voions les suites de ses Violences, & les comparons avec les suites des Violences éxercées par les autres Religions. L'on verra que ce sont toujours à peu près les mêmes suites. Pendant que le Roi de France n'a fait qu'inquiéter ses Sujets de la Religion; que pu-

blier

blier des Arrêts, qui diminuoient leurs Privileges, & qui les privoient de plusieurs Commoditez; que menacer des plus rudes Traitemens, si l'on persistoit dans l'Hérésie; qu'est-il arrivé, sinon que les Protestans, à la réserve d'un petit nombre, sont devenus plus zélez pour leur Religion qu'ils ne l'étoient auparavant? C'étoient des Jeunes continuels, des Humiliations extraordinaires, des Retranchemens de Luxe. C'étoit la chose du monde qui leur venoit le moins dans l'Esprit que de croire que Dieu les chatioit parce qu'ils étoient dans une fausse Religion; car, au contraire, ils attribuoient éternellement, & dans leurs Prédications, & dans leurs Discours sérieux, les Maux qu'on leur faisoit, & qu'on vouloit leur faire, à la négligence qu'ils avoient euë pour leur Religion, au mépris des Assemblées, à leur dégout pour les Véritez que leurs Ministres leur annonçoient: & ils ajoutoient, que le véritable Moien de détourner ces Malheurs, étoit d'apaiser la Colere de Dieu par une bonne Vie, & par une fervente Dévotion selon la Foi Protestante. Cela est bien éloigné de ce que prétendent les Convertisseurs, que les Violences desabusent un Homme de ses Hérésies. Je suis fort persuadé que si un Prince Protestant avoit traité ses Sujets Romains de la même maniere que le Roi de France a traité ses Sujets Protestans, ils eussent semblablement fait des Prieres extraordinaires, pour apaiser Dieu, & les Saints, qu'ils auroient cru en colere contre leur peu de Dévotion, & qu'ils feroient devenus encore

core plus Papistes qu'auparavant. Les Turcs deviendroient en pareil cas plus obstinez dans le Mahométisme, les Juifs dans le Judaïsme, & ainsi du reste.

Considérons maintenant ce qui est arrivé, lors que le Roi de France a lâché la bride à ses Dragons, & a reduit ses Sujets Protestans à la dure nécessité, ou de se faire de la Messe, ou de trainer leur Vie dans une longue & presque infinie Concaténation de Misere. Ils ont succombé presque tous à la Tentation: les uns, demeurant très persuadez que leur Religion étoit bonne, & que la Romaine étoit détestable; les autres, se jettant peu à peu dans l'Indifférence des Religions, & se persuadant qu'ils se sauveroient dans une fausse Religion, en n'adhérant point de cœur à ses faux Cultes. Ceux qui sont les Bigots, & même les Persécuteurs, valent encore pis; car, la plupart n'agissent que par Vanité, & par Avarice. Ils ne veulent pas qu'on les soupçonne d'avoir changé sans persuasion, & ils aspirent aux Pensions, & aux Bénéfices; & cela signifie, en bon François, qu'ils ne croient en Dieu, que par Bénéfice d'Inventaire. Ces suites sont très mauvaises, &, bien loin d'illuminer une Ame, elles la mettent dans une condition pire que la précédente; supofé que la précédente fut une Hérésie de bonne-foi. On ne peut pas nier ce que je supose des dispositions des Tombez; puis qu'on en voit si peu qui aillent à la Messe de bon gré; qu'il faut faire la Garde du Monde la plus éxacte dans tous les Ports & Frontieres, pour empécher

pécher qu'ils ne se sauvent ; qu'il faut donner des Arrêts terribles contre ceux qui refusent de communier étant malades ; & que tous les jours il faut trainer des Cadavres pour cela sur des claïes à la Voirie.

Il ne faut point douter qu'un Prince Protestant, qui auroit tenu la même conduite contre ses Sujets Papistes, n'eut produit avec ses Dragons les mêmes éffets. La plupart eussent signé le Papier qu'on leur eut offert ; mais, avec plus d'horreur pour le Calvinisme, qu'ils n'en avoient auparavant, ou avec des semences de Déïsme. Plusieurs eussent espéré de se sauver, moiennant les Invocations domestiques de la Vierge & des Images de Poche ; & les Confessions & Communions clandestines par des Prêtres travestis. Très peu auroient été illuminez. Ainsi, suposant présentement que la Religion Réformée soit la véritable, les Persécutions ne lui serviroient de rien par raport à des Conversions sinceres, & à une Propagation légitime. Les Persécutions faites à des Turcs, à des Juifs, à des Païens, ou par eux à d'autres, ne produisent point autre chose ; Hypocrisies, & Irréligions, & rien plus. Peut-être que Dieu ne permet pas que les Infideles fassent des Progrès par leurs Violences. Mais, rien n'est plus réfuté par l'Histoire. Pline écrit à son Empereur, que plusieurs Chrétiens, qu'il avoit citez, aiant d'abord avoüé qu'ils étoient Chrétiens, l'avoient nié puis après ; avouant qu'ils l'avoient été, mais qu'ils ne l'étoient plus. Il ajoute que la Religion Païenne, qui avoit été comme aban-

abandonnée dans la Bithynie, reprenoit courage : ce qui montre que la peur du chatiment fit apostasier beaucoup de Monde. Sous l'Empereur DECIUS, c'étoit une chose effroiable que la multitude des Chrétiens qui succomberent ; il faut lire sur cela St. CYPRIEN. On sait combien de Peuples les Sarrasins, Sectateurs de MAHOMET, ont arrachez par leurs Violences à la Foi Chrétienne. Concluons donc, que la Contrainte n'a point été tirée de son Ordre naturel, qui est, ou d'affermir les Gens dans leurs Opinions; ou de les engager à les dissimuler, par Crainte, par Vanité, par Ambition; ou de leur faire naître l'Indifference.

Convaincons-en nos Adversaires par leurs propres Maximes. Ne disent-ils pas que la sévérité de notre HENRI VIII fut cause que la plupart de ses Sujets renoncerent à la Primauté du Pape ? Ne disent-ils pas que sous le Roi EDOUARD on n'eut pas introduit en Angleterre la Prétenduë Réforme, si l'on n'eut emploié l'Autorité du Bras séculier contre le Catholicisme ? Ne disent-ils pas, qu'après que la Reine MARIE eut si bien rétabli l'Eglise Romaine dans son Roiaume, ELIZABETH n'y eut pas remis l'Héresie, si elle n'avoit usé de Contrainte, & n'eut promulgué des Edits très sévéres, & des Loix Pénales contre ceux qui demeureroient Papistes ? Ne croient-ils pas encore, comme il paroit par l'interprétation favorable qu'ils tâchent de donner aux Machinations de COLLEMAN, contenuës dans ses propres Lettres, que si on permettoit publi-

bliquement le Libre Exercice du Papisme dans l'Angleterre, & qu'on abrogeât les Loix Pénales, le Roiaume se convertiroit bientot? Ne disent-ils pas, pour montrer que la Religion Protestante n'est point véritable, qu'elle s'est établie par les Armes, & par la Force?

On ne veut point disputer ici de ces Faits-là. On se contente d'en conclure, qu'ils avouent que la Contrainte, & que la menace des Peines, produisent le même effet contre la bonne Religion, que contre la fausse; & ainsi, ce seroit une éxtrême impertinence, de supofer que Dieu n'accompagne de sa bénédiction que la Contrainte que l'on fait aux Hérétiques: car, si cela étoit, le sort des Orthodoxes persécutez ne seroit pas semblable à celui des Hérétiques persécutez; & il s'ensuivroit même cette Absurdité, c'est que les Orthodoxes persécutez seroient abandonnez de Dieu; &, qu'au contraire, les Hérétiques persécutez en seroient chéris: de sorte que, pendant que, d'un coté la Persécution chasseroit de la Bergerie les Ouäilles qui y avoient été nourries & élévées, elle y en feroit entrer de l'autre des étrangeres. Les succès de la Contrainte Mahométane devroient confondre nos misérables Convertisseurs.

Mais, quand on ne considéreroit que les suites des Persécutions de Chrétien à Chrétien, on y trouveroit assez dequoi se convaincre que Dieu n'a pas pu les établir pour Cause occasionnelle de la Grace illuminante. En voici la raison. S'il avoit fait cela par l'effi-

l'éfficace de ces Paroles, *Contrain-les d'entrer*, chaque Secte Chrétienne, qui comprendroit l'intention du Fils de Dieu, & qui auroit assez de zêle pour la suivre, persécuteroit les autres, avec espérance que Dieu les convertiroit par cet Instrument; & ainsi, Dieu seroit Cause que l'Instrument de la Grace seroit emploié beaucoup plus souvent en faveur de la Fausseté, qu'en faveur de la Vérité: sans qu'il pût raisonnablement, ce semble, reprocher aux Hérétiques l'abus qu'ils feroient des Persécutions. Car, comme ce n'est pas un Péché à un Hérétique que de donner l'Aumône, en obéïssant au Commandement que Dieu en fait dans son Ecriture; ce ne seroit pas non plus un Péché à lui de Contraindre, en obéïssant au Commandement que JESUS-CHRIST en auroit fait. Et qu'on ne dise pas que ce Commandement n'est pas fait pour avancer les Affaires de l'Erreur, mais celles de la Vérité; & qu'ainsi, un Hérétique, qui éxécute l'Ordre que JESUS-CHRIST a donné dans la Parabole, commet un Crime: car, par cela même l'on prouveroit qu'un Hérétique fait très mal de donner l'Aumône à ses Confreres; puis qu'en leur donnant l'Aumône, il les empêche de recourir aux Diaconies des Orthodoxes, qui les convertiroient en ne leur donnant du Pain que sous cette condition. Ce seroit aussi un Péché que de prier Dieu de tout son cœur, & d'être vertueux, dans une Société Hérétique; parce que le zêle qu'on témoigne en cela, & la bonne Vie qu'on mene, avancent les Affaires de

de l'Erreur : de ſorte que tous les Devoirs ſeroient confondus, & les Commandemens de l'Evangile, adreſſez à tous les Chrétiens, ne regarderoient que les Orthodoxes ; & pour les autres, ils feroient fort mal d'y obéïr. Qui a jamais vu de plus monſtrueuſes Idées de Morale que celles-là ?

S'il pouvoit y avoir des murmures plauſibles contre la très ſage & très adorable Providence de Dieu, c'en ſeroient un aſſurément, que de trouver un peu mauvais que Dieu permette, que ceux de la vraie Religion ſoient éxpoſez à des Tentations auſſi difficiles à ſoutenir que le ſont les Tourmens, & les Suplices ; car, il y a bien peu d'Ames qui ſoient à l'épreuve de cela, & qui, pour ſe délivrer de la douleur, ne trahiſſent leur Conſcience. On autoriſe dans le cours de la Juſtice Criminelle l'uſage de la Queſtion ; mais, tout le Monde ne l'aprouve pas : parce que la douleur, qu'on fait ſouffrir à un Accuſé, l'oblige ſouvent à s'accuſer d'un Crime qu'il n'a pas commis, & à charger des Innocens qu'on ſoupçonne, & contre leſquels on ſouhaite ſa Dépoſition. MONTAGNE * eſt fort judicieux ſur cela. *C'eſt une dangereuſe Invention*, dit-il, *que celle des Gehennes, & ſemble que ce ſoit pluſtoſt un eſſai de Patience que de Vérité. Et celui qui les peut ſouffrir, cache la Vérité, & celui qui ne les peut ſouffrir. Car, pourquoi la douleur me fera-elle pluſtoſt confeſſer ce qui en eſt, qu'elle ne me forcera de dire ce qui n'eſt pas ? Et au rebours, ſi celuy, qui n'a pas fait ce dequoy on l'accuſe,*

* Eſſais, Liv. II.

l'accuse, est assez patient pour supporter ces Tourmens; pourquoi ne le sera celuy qui l'a fait, un si beau guerdon que de la Vie luy estant proposé? . . . . Pour dire vray, c'est un Moyen plein d'incertitude & de danger. Que ne diroit-on, que ne feroit-on pour fuyr de si griefves douleurs? etiam innocentes cogit mentiri dolor; *d'où il advient, que celui, que le Juge a gehenné, pour ne le faire mourir Innocent, il le fasse mourir & Innocent, & Gehenné.* Voilà dans la vérité les éffets les plus ordinaires des cruelles douleurs qu'on fait souffrir à un Homme à qui on tiraille les membres. Veut-on qu'il dise qu'il ne croit pas ce qu'il croit; qu'il n'est pas Chrétien, quoi qu'il le soit effectivement? Il dira, succombant à la douleur, qu'il n'est pas Chrétien. Veut-on qu'il dise qu'il croit ce qu'il ne croit pas; qu'il est bon Papiste, quoi qu'il soit bon Calviniste, ou bon Lutherien; ou qu'il est bon Calviniste, quoi que dans l'Ame il soit bon Papiste? Il le dira: ne pouvant soutenir la Gêne qui l'accable; & voiant que sa Dissimulation, & sa Menterie, le délivrera sur le champ de l'opression. Le Sr. de CINQ-MARS, décapité à Lyon, pour Conspiration contre le Cardinal DE RICHELIEU, mourut avec beaucoup de constance, & témoigna un grand mépris pour la Vie; mais en même tems, il témoigna une telle peur de la Question, qu'il est très probable, que si on la lui eut donnée, il eut avoué tout ce qu'on auroit voulu, & les choses mêmes les plus contraires aux Idées, qui lui étoient les plus cheres, de l'Honneur, & de la Réputation.

Or, si c'est une chose que la Raison a quelque peine à digérer, que le même Dieu, qui a ordonné, en unissant notre Ame avec notre Corps, qu'elle fut si sensible à la Douleur, lors que ce Corps est remué d'une certaine maniere, permette que notre Corps soit soumis à la Rage des Persécuteurs, qui nous font sentir les Douleurs les plus cruelles; à telle condition qu'ils nous laisseront en Repos, & nous combleront de Biens, pouvu que nous voulions dire que nous croions le contraire de ce que nous croiions auparavant; si, dis-je, c'est une chose difficile à digérer à notre Raison, que seroit-ce s'il falloit que Jesus-Christ lui-même eut ordonné que l'on exposât les Hommes à ces Souffrances, & sous cette condition? Je ne voi pas qu'on put rien dire de raisonnable pour calmer les murmures d'un Homme qui rejetteroit toute Religion; au lieu qu'en suposant que l'Ordre & la Volonté de Dieu déclarée aux Hommes, est qu'ils ne fassent aucun Mal à leur Prochain, on comprend qu'il peut néanmoins ne le pas forcer à faire du bien, lors que leur Volonté se porte au mal: d'où il s'ensuit qu'il peut permettre qu'ils se portent aux Persécutions; auquel cas il soutient ses Enfans de sa sainte Grace, ou les laisse succomber pour les relever plus glorieusement par la Repentance.

Ce que j'ai dit de la Question se doit appliquer, en gardant le plus & le moins, à toute autre épreuve; comme, par exemple, à celles où les François viennent d'être exposez, batus ou mangez par les Dragons, &

& enferrez dans une telle détreſſe, qu'ils ne voioient que des Cachots, & miſeres ſur miſeres, en cas qu'ils diſſent ouvertement ce qu'ils avoient dans le cœur. Il y a eu des Provinces, dit-on, où on a défendu aux Meuniers & aux Boulangers de moudre du blé pour les Nouveaux-Convertis, & de leur vendre du Pain, s'ils n'aportoient un Certificat de Catholiciſme. Ils étoient donc réduits, ne pouvant ſortir du Païs, ſans s'expoſer à aller ramer toute leur Vie, en cas qu'ils fuſſent atrapez; ou à mourir de faim, eux & leurs Enfans; ou à communier. Tout Homme de Bon-Sens m'avouera que la faim qu'une Mere ſouffre, & qu'elle voit ſouffrir à ſes Enfans, eſt une Tentation, qui n'eſt gueres moindre que la Gêne, &, à l'égard de pluſieurs, plus rude qu'une Gêne; d'où, ſi on ſort, ſans avoir rien confeſſé, on eſt aſſuré qu'on ſera hors de Cour & de Procès.

Mais, s'il eſt incroiable que JESUS-CHRIST ait ordonné les Perſécutions; parce que les aiant ordonnées, il ſeroit Cauſe immédiate du Mal que les Hérétiques feroient ſouffrir aux Orthodoxes; & médiate des Hypocriſies où ceux-ci ſe précipiteroient: de la même maniere qu'il eſt Cauſe immédiate des Aumônes que les Hérétiques font à leur Prochain, pour obéïr à l'Evangile; & médiate des ſuites naturelles qu'ont ces Aumônes; ſi, dis-je, cela eſt incroiable par cette raiſon, il ne l'eſt pas moins par celle-ci; c'eſt qu'y aiant dans toutes les Sectes des Gens intrépides, courageux, & fortement

persuadez de leur Religion, elles ont toutes des Martyrs, quand on les persécute : or, ces Martyrs sont le moien le plus assuré qui se puisse voir de maintenir une Religion ; car, ils affermissent leurs Confreres dans la persuasion qu'ils croient la Vérité. Ainsi, si JESUS-CHRIST eut commandé la Contrainte, il eut lui-même mis des obstacles aux Progrès de la Vérité ; parce que l'inflexibilité de quelques Errans, & leur courage à mourir pour leurs Erreurs, en eut persuadé plus fortement tous les autres. Un Historien * François a dit fort judicieusement que le Martyre d'ANNE DU BOURG *gâta plus de Gens que n'eussent fait cent Ministres avec leurs Prêches.* Je sai bien qu'on a dit que ce n'est pas le Suplice, mais la cause qui fait le Martyr. Mais, que fait tout cela ? N'est-ce point, ou une Question de nom, ou Petition de Principe ? Et sans compter que la joie intrépide, avec laquelle on voit mourir un Homme pour sa Religion, peut avoir un éffet retroactif sur ses Dogmes, pour en persuader ceux qui les croioient très faux ; n'y aiant gueres de raisons plus propres à toucher un Peuple, que ces Spectacles, & ces Preuves de Sentiment ; sans, dis-je, compter cela, n'est-il pas du moins incontestable, que ceux qui sont de la même Religion que celui qui meurt pour elle, le tiennent pour un vrai Martyr : persuadez qu'ils sont qu'il meurt pour la bonne Cause ?

* MEZERAI, *Abregé Chronologique*, *Tom.* VI, *pag.* 413.

Caufe ? Nous en fommes à l'égard du Martyre dans la même puérilité qu'à l'égard de mille autres chofes ; nous vétillons fur des Mots. Chaque Secte veut que ceux qui meurent pour elle foient les feuls dignes du nom de Martyr.

On ne peut, ce me femble, fouhaiter que la prétendue Inftitution des Violences, comme Caufe occafionnelle de la Grace, foit plus fortement réfutée. Ainfi, je paffe à une nouvelle Objection.

CHAPITRE III.

Troifieme Objection : On outre malignement les chofes, en faifant paroitre la Contrainte commandée par JESUS-CHRIST fous l'image d'Echafauts, de Rouës, & de Gibets ; au lieu qu'on ne devoit parler que d'Amendes, d'Exils, & d'autres petites Incommoditez. *Abfurdité de cette Excufe ; & que, fupofé le Sens Literal, le dernier Suplice eft plus raifonnable, que les Manieres chicaneufes, & que les Pilleries, & les Captivitez, dont on s'eft fervi en France.*

VOTRE *Difpute*, me dira-t-on, *eft pleine de Mauvaife-Foi* ; car, *vous fupofez éternellement, que pour obéir au Précepte*, Contrain-les d'entrer, *il faut dreffer des Potences dans toutes les Ruës, & inventer les Suplices les plus exquis. Ce n'eft pas ainfi que nous l'entendons. Nous voulons que le Prince, en qui réfide légitimement le pouvoir de faire*

des Loix, distingue par ses Faveurs ceux qui suivent sa Religion; & ne fasse point de Graces aux autres; qu'il leur dénonce même, que s'ils refusent opiniâtrement de se faire instruire, il sera contraint malgré lui de les taxer, de les charger de plusieurs corvées, de loger chez eux ses Troupes, &c.

Je répons 1. Qu'on a pu voir que je n'ai pas pris pour modêle les Exécutions les plus odieuses, & les plus criantes, au jugement de tout le Monde; & que, la plupart du tems, je n'ai raisonné que selon la Persécution que nos Adversaires font passer pour la plus douce de toutes: savoir la derniere de France.

2. Que j'aurois eu droit de me regler sur ce qui se pratique actuellement dans tous les Païs d'Inquisition, & sur ce que les Princes Catholiques ont fait à l'instigation du Pape, & de ses Supôts, en plusieurs rencontres; comme en ce Païs-ci, sous le Regne de Marie, & en France, sous celui de François I, & Henri II. C'étoient alors de Gibets & des Buchers; on ne le peut nier.

Mais, ma plus forte Réponse, la voici. C'est que la Contrainte, prétenduë commandée par Jesus-Christ, ne pouvant s'éxécuter que par des Actions, qui seroient mauvaises, en cas que l'Ordre de Jesus-Christ, & l'utilité publique de l'Eglise, ne les rectifiât pas; il s'ensuit, que pour juger si une certaine espece de Contrainte est injuste, il faut prendre garde à deux choses: 1, si elle est défenduë de Dieu; 2, si elle est mal propre à procurer le bien de l'Eglise;

ſe, &, poſé le cas qu'elle ne ſoit ni l'un ni l'autre, il s'enſuit évidemment, dans les Principes que je combats, qu'elle eſt juſte. Si donc, les Rouës, & les Suplices les plus affreux, ne ſe trouvent, ſelon ces Principes, ni dans l'un ni dans l'autre de ces deux cas; il s'enſuit qu'on les emploie fort juſtement contre les Sectaires. Or, il eſt facile de prouver qu'ils ne ſe rencontrent dans l'un, ni dans l'autre.

I. On ne peut pas dire qu'ils ſont défendus de Dieu; car, en diſant cela, il faudroit dire, par une conſéquence néceſſaire, que les autres manieres de Contrainte, les Amendes, les Exils, les Priſons, les Logemens de Soldats, ne ſont point permiſes de Dieu, pour contraindre d'entrer dans la bonne Religion. Il eſt évident que ce ſont des choſes défenduës, & très criminelles, en d'autres rencontres; mais, ces Meſſieurs prétendent, qu'en cas de Contrainte de Religion, elles deviennent permiſes, commandées, & bonnes: & ainſi, la Raiſon générale, que Dieu a défendu le Meurtre, & commandé aux Souverains de ne punir pas les Innocens, ne peut pas prouver qu'il ait défendu de faire brûler les Hérétiques; puis que cette Raiſon ne ſauroit prouver cela, qu'il ne s'enſuivit manifeſtement, que Dieu a défendu d'empriſonner les Hérétiques, & de les réduire à l'Aumône: étant évident que Dieu a défendu aux Souverains, non ſeulement de faire mourir les Innocens, mais auſſi, de les maltraiter, ou de les priver de leur Patrimoine. Si donc, la

la défense générale de maltraiter les Innocens devient nulle à l'égard des Hérétiques, que l'on veut contraindre de venir à la bonne Religion ; il faut que la défense de faire mourir les Innocens devienne aussi nulle par raport à ces mêmes Hérétiques ; à moins que Dieu lui-même ne regle les éxceptions qu'il fait à sa Loi, lors qu'il commande de contraindre d'entrer. Mais, il est notoire qu'il n'en fait aucune ; puis qu'il dit simplement, *Contrain-les d'entrer*. Il n'y a donc point de raison qui permette, en obéïssant à cet Ordre, de desobéïr à celui de ne derober point, qui ne permette aussi de desobéïr à celui de ne tuer point. L'Ordre de contraindre est général ; il faut donc, ou qu'il ne déroge à nul des Préceptes de la seconde Table du Décalogue, ou qu'il déroge à tous : & jamais on ne prouvera qu'il dispense de se conformer à l'un, qu'on n'en concluë qu'il dispense de se conformer aux autres. Je l'ai déjà dit ailleurs, puis que JESUS-CHRIST n'a rien particularisé sur les especes de Contrainte, il a laissé au Franc-Arbitre de chacun le choix des Contraintes qu'il jugeroit les plus propres ; & ainsi, l'on ne peut pas dire que les Rouës, & les Gibets, aient reçu l'éxclusion.

On me dira peut-être que l'Analogie de la Foi nous fait aisément discerner les Contraintes que JESUS-CHRIST n'a point permises, & que, comme l'Esprit de son Evangile est la Douceur & la Patience même, il faut juger selon les Lumieres du Bon-Sens, que lors que JESUS-CHRIST nous dispen-

se

fe de cette Douceur, il veut que nous en gardions le plus qu'il nous fera poffible, & que nous éloignions de ces Suplices affreux, qu'infpire la Cruauté.

C'eft, ce me femble, ce que l'on peut m'objecter de plus raifonnable, quoi qu'il ne le foit gueres. Car, s'il falloit pofer les bornes de la Contrainte, felon l'Analogie de l'Efprit Evangélique, on n'iroit jamais plus loin que les Exhortations vives & preffantes; que la répréfentation en tems, & hors tems, des Promeffes d'une vie à venir, & des Peines de l'Enfer, ou tout au plus, qu'une diminution de Privileges, lors qu'on verroit quelque abus de la trop grande liberté. On ne fe croiroit jamais permis de s'écarter de la Douceur Evangélique, jufques au point de féparer les Maris d'avec les Femmes, les Peres & Meres d'avec leurs Enfans; de les expofer à la Pillerie de la Soldatefque; de les enfoncer dans des Cachots; & de leur oter les moiens de fubfifter; &, quoi qu'il y ait moins de Cruauté, & de Ferocité, à cela, en certain fens, qu'à faire empâler un Homme graiffé de matieres combuftibles, pour le faire fervir de Fanal; ou qu'à le faire griller dans le Taureau de PHALARIS; il eft certain qu'il y a affez d'Inhumanité & d'Injuftice dans l'autre efpecé de Contrainte, pour pouvoir dire que JESUS-CHRIST ne la permet pas. Autrement, on pourroit dire qu'il défend feulement les Crimes énormes, mais non pas, les moindres; au lieu qu'il défend jufqu'aux moindres Injuftices & Inhumanitez. Si on dit

que c'est par charité, que l'on fait ainsi tourmenter un Homme par les Dragons ; que c'est afin de le sauver comme par le feu; qui ne voit que cela s'apliquera aux Suplices les plus cruels? Car, qui empêchera de répondre qu'on y condamne les Hérétiques par un éxcès de charité très Chrétienne ; soit afin que la Crainte des Tourmens les oblige à se convertir ; soit afin que l'éxemple de quelques-uns, tourmentez d'une maniere extraordinaire, fasse peur à toute la Secte? Mais, c'est de quoi nous allons parler plus amplement ; puis que c'est assez avoir montré la premiere des deux choses que j'ai suposées: savoir, que, selon le Sens Litéral de la Parabole, l'on ne peut pas dire que les Suplices les plus affreux aiant été défendus aux Fidèles, pour contraindre d'entrer les Hérétiques.

II, L'autre chose, que j'ai suposée, est que ces Suplices ne sont pas mal propres à procurer le bien de l'Eglise ; c'est-à-dire, à grossir le nombre de ceux qui la professent. A divers égards, toute Contrainte y est mal propre, & fort propre; car, il y a des Personnes, qui s'affermissent dans leurs Opinions, à cause qu'on les y chicane, & dans lesquelles le sang d'un Martyr, vrai ou faux, fait de merveilleuses impressions. Mais, il y a encore plus d'autres Personnes, généralement parlant, qui lâchent le pié, & qui succombent aux Persécutions de Religion qu'on leur livre. Il est mal aisé d'établir en cela des regles ; parce que l'effet des Persécutions varie, selon les tems, les lieux, &

les

les habitudes de ceux que l'on persécute. Tout ce qu'on peut dire, ce semble, de plus certain, est que si une médiocre Persécution peut grossir une Eglise, une grosse Persécution la grossira encore davantage; c'est pourquoi, quand même il seroit moins éloigné de la Douceur Evangélique de persécuter par des Amendes, des Prisons, & des Quartiers d'Hiver Dragonesques, que de persécuter à toute outrance, & comme Dioclétien; il seroit néanmoins, tout bien compté, plus expédient de persécuter de cette seconde maniere, que de l'autre: parce que ce qu'il y auroit de moins Evangélique d'un coté seroit largement compensé de l'autre, par l'Utilité plus grande qui en réviendroit à l'Eglise.

Pour mieux comprendre cela, voïons les Utilitez que nos Convertisseurs prétendent tirer de leurs Violences mitigées; c'est-à-dire, des Prisons, des Exils, de la Privation des Biens, & des Charges, &c.

Prémierement, disent-ils, *cela oblige ceux qui s'endorment dans leur fausse Religion, & qui n'y sont qu'à cause de leur Naissance, sans jamais avoir éxaminé les Raisons des deux Partis, à éxaminer sérieusement leur Religion; & dans cet Examen, ils rencontrent la Vérité.*

Mais, je demande à toute Personne raisonnable, si on ne réveillera pas mieux ces Endormis, en les menaçant des Galeres, qu'en les menaçant d'une Amende; en les menaçant d'une Prison perpetuelle, qu'en les menaçant de les mettre à la Taille; en un mot, en les menaçant de la Rouë, qu'en

les menaçant de l'Exil ? Je ne pense pas qu'on puisse me le nier ; & ainsi, on gagne plus par les Persécutions très violentes, que par les moins violentes, par raport à obliger un Paresseux, qui n'est de sa Religion que par habitude, à examiner pourquoi il en est.

Secondement, disent-ils, *la Crainte de la Pauvreté, & d'une petite Souffrance temporelle, porte à éxaminer sans Préjugé les Raisons de son Parti : on se défait du faux Amour que l'on a pour la Secte de Naissance ; on secouë les liens de l'habitude, quand on considere qu'il nous sera avantageux de sortir de l'Examen fort desabusez de nos Opinions, & fort persuadez que l'Eglise, qui nous menace, est plus utile pour le Tems, aussi bien que pour l'Eternité. Or, cette disposition heureuse fait trouver que l'Eglise est véritable.*

Mais, je demande encore à toute Personne de jugement, s'il n'est pas vrai, que si la Crainte d'une petite Souffrance peut oter le charme de l'habitude, & les forces des Préjugez, & prévenir d'affection, & d'un souhait implicite, pour le moins, que ce que l'on a cru faux, soit trouvé véritable, dans l'Examen que l'on en va faire ; je demande, dis-je, s'il n'est pas vrai que la Crainte d'une petite Souffrance pouvant produire ces effets, la Crainte des Rouës, des Buchers, & des Galeres, les produira encore davantage. Ceux, qui ont un ressentiment humain contre les Convertisseurs, devroient souhaiter qu'ils fussent capables de se rendre assez ridicules, pour répondre que non à une telle Demande.

En

En troisieme lieu, disent-ils, *par les Menaces de quelque privation d'Honneurs & de Biens, on fait que les Hérétiques ambitieux & avares abandonnent leurs Erreurs; &, s'ils ne se convertissent pas intérieurement, même par l'habitude d'aller à la Messe, à quoi on les oblige, toujours gagne-t-on leurs Enfans, & toute leur Postérité.*

Mais, encore un coup, ne gagnera-t-on pas tout cela, & beaucoup plus surement, si on menace de la Mort tous les Hérétiques? Ne vaincra-t-on pas mieux leur obstination, plus les peines dont on les menacera seront affreuses? Combien de Gens se résoudroient à païer une grosse Amende tous les ans, pour se racheter d'aller à la Messe, qui ne voudroient pas s'en racheter au prix de la Vie? Ainsi, on sera assuré du gain d'un plus grand nombre d'Enfans, si on réaggrave les Peines. En un mot, on n'a qu'à suivre la derniere Persécution, depuis ses commencemens, jusques à la fin, pour voir qu'elle n'a produit ses effets d'une maniere considerable, que quand elle s'est servie de l'alternative, ou de faire mourir les Gens de Male-Faim, à petit-Feu, dans des Cachots, le jouët d'une Troupe insolente de Soldats; ou de signer le Formulaire. Toutes les Chicaneries précédentes n'avoient pas païé la peine de signer, de séller, & d'enregitrer, tant d'Arrêts. Il a fallu, ou perdre le fruit de ses Travaux, ou reduire la Persécution à des Termes, qui, à le bien prendre, sont plus rigoureux que la Mort. Voilà donc un éxemple récent qui confirme pleinement ce

que je dis; ſavoir, que plus les Perſécutions ſont rudes, plus elles groſſiſſent la Communion perſécutante, généralement parlant.

En quatrieme lieu, diſent-ils, *on épargne à l'Egliſe le Reproche d'avoir trempé ſes mains dans le Sang ; lors qu'on ſe contente des Perſécutions à la Mode de* LOUÏS XIV. *Or, l'épargne de ce Reproche n'eſt pas un petit Gain. C'eſt un Lucre d'autant plus précieux, qu'on conſerve en vie pluſieurs Perſonnes qui deviennent par l'accoutumance bons Catholiques.*

Je répons prémierement, qu'en cas de la Gloire du Chriſtianiſme, c'eſt épargner peu de choſe, que de lui ſauver la plus noire Honte. Car, pour qu'il ſoit bon, ce n'eſt pas aſſez que de ne donner pas dans l'extrémité de la malice. C'eſt un aſſez grand mal pour lui, que d'être bien méchant ; quoi qu'il le put être encore plus. 2. Que les Proteſtans ſe plaignent par leurs Ecrits, qu'ils aimeroient mieux avoir été perſécutez à la Mode de FRANÇOIS I, & de DIOCLETIEN, qu'à la Mode de LOUÏS XIV. Et ainſi, ces Perſécutions prétenduës mitigées n'ont pas empêché, qu'on n'ait autant décrié l'Egliſe Gallicane, que ſi elle avoit trempé ſes mains dans le Sang. 3. Que s'il eſt avantageux, d'un coté, de laiſſer vivre les Hérétiques, ſous l'aparence de bons Catholiques, ce qu'ils deviennent quelquefois; cela eſt, de l'autre, bien pernicieux, à cauſe qu'ils peuvent inſtruire leurs Enfans dans leur Héréſie : au lieu qu'en faiſant main baſſe ſur les Peres & Meres, on peut s'aſſurer de leurs Enfans. 4. Que c'eſt par pure Vanité,

Vanité, ou par Politique, qu'on ne fait pas mourir les Hérétiques; se contentant de les dragonner, jusqu'à ce qu'ils signent. C'est qu'on veut se vanter, & se faire dire, dans mille & mille fades Panégyriques * & Poësies, qu'on a plus fait sans les Suplices, que tous ses Ancêtres par les Suplices. C'est qu'on a craint d'échoüer par les Suplices, comme firent François I, Henri II, Charles IX, &c. Outre qu'on est bien aise de ne perdre pas un Sujet pour des motifs purement humains.

C'est la chose du monde la plus pitoiable que de voir les Auteurs François disputer contre les Espagnols sur les Services rendus à l'Eglise Catholique. Les Espagnols se glorifient de leur Inquisition, & reprochent aux François la Tolérance des Calvinistes. Les François, (je parle de ceux qui ont écrit avant la derniere Persécution,) répondent mille bonnes choses; citent les anciens Peres à perte de vuë, pour prouver qu'il ne faut pas violenter la Conscience; & disent contre les Suplices de l'Inquisition autant de mal que les Protestans. Ils continueront encore, & reprocheront aux Espagnols, que leurs Buchers, & la Cruauté de leurs Tribunaux d'Inquisition, font honte au Christianisme; & que, s'il faut persécuter, il faut garder les mesures qu'on a gardées en France. J'espere de vivre assez, pour voir quelque habile Espagnol montrer l'absurdité & le ridicule de ces Objections; car, en effet, on a le plus beau jour du monde de

se

* *Voiez ci-dessus, pag.* 130.

ſe moquer des Invectives ſanglantes que les Ecrivains François ont pouſſées contre l'Inquiſition Eſpagnole : non pas que dans le fond ils la blamaſſent à cauſe d'elle-même, mais ſeulement parcequ'elle n'étoit pas établie chez eux ; car, ſi on l'y établiſſoit, tout auſſi-tot on en verroit cent Panégyriques affichez aux coins des ruës. La vérité eſt, qu'à la reſerve de quelques Procédures dans l'Inſtruction des Procès, leſquelles ne ſont pas dans l'Ordre, rien ne peut être plus lié avec le Sens Litéral des Paroles, *Contrain-les d'entrer*, que l'Inquiſition ; rien ne peut être plus juſte, ni plus loüable, que de faire mourir les Hérétiques, comme font les Eſpagnols ; poſant une fois que Jesus-Christ commande de forcer d'entrer. Quelle horreur, qu'il y ait un Dogme parmi les Chrétiens, lequel une fois poſé, il s'enſuit que l'Inquiſition eſt le plus ſaint établiſſement qui ait jamais été ſur la Terre !

Peut-être que la plupart de mes Lecteurs n'auront pas aſſez médité les choſes, pour tomber d'accord de tout ce que je viens de dire ; mais, du moins, ſuis-je aſſuré qu'ils conviendront de ce qui ſuit. C'eſt que les mêmes raiſons, qui autoriſent les Croiſades Dragonnes, & autres Procedures à la nouvelle Mode de France, pouvant autoriſer les Perſécutions à Rouës, & à Buchers ; il ne s'agit que de voir en quels tems, & en quels lieux, la prémiere ſorte de Contrainte eſt préférable à la ſeconde : après quoi, pour connoitre ſi l'Inquiſition d'Eſpagne eſt meilleure que les Dragonneries de France, il fau-

faudroit favoir laquelle de ces deux Voies a plus de proportion avec les Sujets fur quoi elle doit fervir ; car, de dire que l'Inquifition fait mourir les Gens, & que la Dragonnerie fe contente de les ruïner, ce n'eft rien dire. Les Efpagnols auront bientot répondu, qu'ils ont à faire à une forte de Gens, qui ne peut être corrigée que par la Brulure ; au lieu que les François ont à faire à des Gens plus difciplinables : & voilà le Procès fini. Chacun de ces Peuples fe fert des Moiens qu'il croit les plus propres. S'il fait mal, ce n'eft pas qu'il contrevienne à l'Ordre de Jesus-Christ ; c'eft feulement qu'il n'a pas affez de connoiffance du Caractere Efpagnol, ou qu'il connoit mieux le Caractere François. Or, devant Dieu, c'eft une bien légere Faute, ou une Vertu très mince, que d'ignorer plus ou moins le Génie d'une Nation ; &, pour ce qui eft du jugement des Hommes, les Efpagnols n'ont juftement rien à craindre : puis qu'ils fe trouvent fort bien du Tribunal de l'Inquifition, & qu'ils confervent l'unité autant qu'il eft poffible. Ainfi, ils peuvent fe glorifier d'avoir fagement aproprié les Moiens aux Fins.

Quand même il arriveroit qu'un Prince, qui, pour obéïr au Précepte, *Contrain-les d'entrer*, choifiroit mal à propos, comme fit le Duc d'Albe dans le Païs-Bas, la Voie fanglante des Suplices ; il n'auroit pas beaucoup de peine à s'excufer devant des Perfonnes équitables ; car, il n'auroit qu'à leur dire, qu'il ne faut pas juger des chofes par l'évé-

l'événement, & que fort souvent les Moiens, qui, selon la prudence humaine, sont les plus propres, ont une très méchante issuë. On pourroit même assurer, que le Roi d'Espagne avoit trouvé dans les manieres du Duc d'Albe le vrai moien d'abolir la Réforme du Païs-Bas, s'il avoit eu la patience de le laisser encore continuer quelques années: & il y a beaucoup d'aparence, politiquement parlant, que, si ce fut une faute à PHILIPPE d'envoier un tel Homme en Flandre, c'en fut une plus grossiere de l'en retirer. Il faloit, ou ne le mettre pas en train, ou voir comment il acheveroit l'Ouvrage. Les Convertisseurs de ce tems-là les moins mal-honnêtes-Gens souhaitoient sans doute quelque chose d'aprochant de ce qu'un Illustre * Romain souhaitoit touchant l'union de CE'SAR & de POMPE'E. Une infinité de Gens, & sur tout en France, ont crié, & invectivent encore tous les jours, contre CHARLES V, comme si, pour n'avoir pas emploié ses forces rigoureusement contre le Lutherianisme, il avoit été cause de son établissement en Allemagne; où il auroit pu perir bientot, disent-ils, si cet Empereur l'eut écrasé de bonne heure. Ainsi, on confesse qu'il n'est rien tel ordinairement, pour bien obéir au Précepte de la Parabole, que d'aller aux extrêmes Sévéritez.

Il

* Utinam, CN. POMPEI, cum C. CÆSARE Societatem, aut nunquam coisses, aut nunquam diremisses! CICERO, *Philipp. II.*

Il paroit de là, ce me semble, fort clairement, que le Sens Litéral, que je réfute, est avec justice rendu comptable des Rouës, des Gibets, des Tortures, des Taureaux de Phalaris, & en général, des Massacres les plus inhumains; puis qu'il les entraine par une suite fort juste, & fort naturelle, par tout où l'on jugera que les Moiens moins rigoureux ne contraindroient pas assez d'entrer.

Et à ce propos, je ne puis que je ne traite de ridicule la Pensée d'un Moine François, qui, après * *avoir prouvé par l'Ecriture Sainte, & par l'Histoire de l'Eglise*, que le Concile de Latran a eu raison *de livrer les Hérétiques Albigeois au Bras séculier, pour les punir des Peines temporelles*; *ajoute, que cependant, la Clémence des Princes qui le traitent d'une maniere plus douce, pour les tirer de leurs Erreurs, & les porter à se faire instruire, est plus digne de loüange, & plus conforme à l'Esprit de l'Eglise: ce que notre grand Monarque* (Louïs XIV,) poursuit-on, *fait faire avec tant de sagesse & de bonté.* Voilà la cause de tout le radoucissement de ce Moine. Il voioit qu'on ne punissoit pas de Mort les Calvinistes; mais, qu'on les tourmentoit par d'autres Voies. ç'a été une Démonstration pour lui, que cela est plus loüable, & plus conforme à l'Esprit de l'Eglise; car autrement, il auroit fallu penser cette Hérésie capitale, que ce qui se fait en France n'est pas

* *Journal des Savans du* 19 *Février* 1685, *parlant d'un Livre du* P. Noel Alexandre, Jacobin.

pas plus conforme à l'Esprit de Dieu, qui conduit l'Eglise, que ce qui se fait dans les Païs d'Inquisition. Mais, qu'est-ce qu'entend ce Moine, quand il dit qu'une Conduite contraire à l'Ecriture, & à l'Histoire de l'Eglise, est *plus digne de loüange, & plus conforme à l'Esprit de l'Eglise?* C'est du franc Galimatias. L'Esprit de l'Eglise peut-il être contraire à l'Ecriture, & à l'Histoire de l'Eglise? Et, lors qu'on ne fait pas une chose prouvée par l'Ecriture, & par l'Histoire de l'Eglise, peut-on mériter *plus de loüanges*, & se *conformer plus à l'Esprit de l'Eglise*, que lors qu'on la fait? Après tout, ne ruïne-t-on pas l'Autorité des Conciles, en disant qu'il est *plus digne de loüange* de traiter les Hérétiques comme on les a traitez en France pendant vint ans sous ce Regne, que d'obéïr au Concile de Latran, qui ordonne de les exterminer?

Voilà l'embarras où sont les Docteurs de la Communion Romaine. Leurs Conciles ont commandé la Persécution à outrance; cependant, beaucoup d'Auteurs n'osent blâmer les Princes qui gardent quelque modération: & ceux, qui tiennent le Sens Litéral du Précepte, *Contrain-les d'entrer*, sont forcez de reconnoitre, en plusieurs Rencontres, qu'il est plus selon l'Esprit de l'Eglise de ne pas contraindre par les Peines temporelles. On vient de le voir dans le Passage du Jacobin ci-dessus cité. Il prouve par l'Ecriture, & il n'oublie pas sans doute la Parabole en Question, que le Concile de Latran a fort bien fait; & néanmoins, le Roi de

de France, qui n'obéïssoit pas il y a trois ans, ni au Concile de Latran, ni à l'Ecriture aprouvant le Concile de Latran, étoit *plus loüable*, & suivoit davantage l'Esprit de l'Eglise, que s'il se fut conformé au Concile de Latran, très conforme, selon cet Auteur, à la Tradition, & à l'Ecriture. Il est bon de remarquer, qu'en prenant les Termes de la Parabole dans le Sens Litéral, ils ne contiennent pas une simple permission de contraindre, mais un Commandement très expressif: de sorte qu'on est obligé après cela de violenter autant que ses forces se peuvent étendre.

J'ai vu un autre embarras, qui a du raport à ces Matieres, dans un Traité de JUSTE LIPSE. Cet Homme aiant été ruïné par les Guerres du Païs-Bas, trouva une Retraite fort honorable à Leide, où on le fit Professeur, & où il ne fit point scrupule d'abjurer extérieurement son Papisme. Pendant ce tems-là, il fit imprimer quelques Livres de Politique, où il avança, entre autres Maximes, qu'il ne faut souffrir qu'une Religion dans un Etat, ni user d'aucune Clémence envers ceux qui troublent la Religion; mais, les poursuivre par le Fer, & par le Feu: afin qu'un Membre perisse plutot que tout le Corps. *Clementiæ non hic locus:* URE, SECA; * *ut Membrorum potiùs aliquod quàm totum Corpus intereat.* Cela étoit fort mal-honnête à lui, entretenu comme il étoit par une République Protestante, qui venoit de réformer la Religion; car, c'étoit

* *Civilis Doctrinæ, Lib. IV, Cap. III.*

c'étoit aprouver hautement toutes les Rigueurs de Philippe II, & du Duc d'Albe. Et c'étoit d'ailleurs, une imprudence terrible, & une éxécrable impiété; puis que, d'une part, on pouvoit conclure de son Livre, qu'il ne falloit souffrir en Hollande que la Religion Réformé: &, de l'autre, que les Païens ont fort bien fait de faire pendre les Prédicateurs de l'Evangile. Il fut entrepris sur cela par le nommé Theodore Cornhert *, & poussé dans l'embarras; car, il fut obligé de répondre en louvoïant, & en déclarant que ces deux mots, *Ure*, *seca*, n'étoient qu'une Phrase empruntée de la Médecine, pour signifier, non pas literalement le Fer & le Feu; mais, un Remede un peu fort. C'est dans son Traité *de una Religione* que l'on voit toutes ces Tergiversations. C'est bien le plus méchant Livre qu'il ait jamais fait; excepté néant-moins les impertinentes Histoires, & les fades Poësies, qu'il fit sur ses vieux jours sur quelques Chapelles de la Vierge: son Esprit commençant à baisser, comme celui de Pericles, lors qu'il se laissa entourer le cou & les bras *d'Amuletes* & de Remedes de Femme; & étant tout infatué des Jésuïtes, entre les bras desquels il se jetta, lors qu'il vit que le petit méchant Livre en question seroit regardé de travers en Hollande. Cela fit qu'il s'évada furtivement de Leide. Pour revenir

* *Dans l'Ouvrage intitulé* Epitome Processùs de occidendis Hæreticis, & Vi Conscientiis inferendâ. Goudæ, 1597, in 8.

nir au petit Livre *, c'eſt une méchante Rapſodie de Paſſages, qui autoriſent toutes les Impiétez Païennes, ſur quoi on fondoit la Perſécution horrible des prémiers Chrétiens, & d'autres Paſſages, qui diſent tout le contraire. Et comme l'Auteur n'oſoit avouër la force de ces deux mots, *Ure, ſeca*, il ſe ſervit de méchantes Diſtinctions, qui revenoient à ceci, qu'il ne faloit faire mourir les Hérétiques que rarement, & ſecretement; mais, que pour les Amendes, les Exils, les Notes d'Infamie, les Dégradations, il ne faloit pas les leur épargner. Tout cela tombe par terre par les Réfléxions que nous avons faites ci-deſſus.

Il eſt certain qu'il y a pluſieurs Catholiques Romains qui aprouvent le dernier Suplice des autres Chrétiens; & ils raiſonnent ſans doute plus conſéquemment. Mais, la plaiſante Penſée que celle d'un François moderne, nommé Ferrand, *que ceux qui font mourir les Hérétiques font bien; mais, non pas ſi bien que ceux qui ne pouſſent pas la Peine juſques au dernier Suplice.* Cela eſt extravagant; car, ſi un Hérétique mérite la Mort, c'eſt, ou parceque Jesus-Christ a commandé de contraindre d'entrer tous les Errans; ou parce qu'il prononce des Blaſphêmes; diſant, par exemple, que le Prêtre ne tient entre ſes mains qu'un morceau de pâte,

* *Le même* Cornhert *y a répliqué par un Traité intitulé* Defenſio Proceſſûs *&c, qui ſe trouve à la fin de ſon prémier Ouvrage contre* Lipse.

pâte, & qu'au lieu du Fils de Dieu, il n'adore, & ne mange, qu'un morceau de pain. S'il mérite la Mort à cause du Commandement de Jesus-Christ, c'est une aussi grande faute de le laisser vivre, qu'il l'eut été aux Juifs de laisser vivre les Sorciers, que Dieu leur commandoit d'exterminer. S'il mérite la Mort pour ses Blasphêmes scandaleux, c'est une Impiété que de le laisser vivre quatre jours; car, c'est autant de renouvellemens de Blasphêmes; & on empécheroit d'ailleurs qu'il n'infectât les autres, si on s'en défaisoit promptement. *Nullus hic Clementiæ locus*, disoit fort bien Lipse: *Ure, seca; point de Compassion ici: brulez, brulez, & roüez incessamment, & sans delai.* Voilà où nous conduisent les abominables Maximes de nos Convertisseurs. Ils ne peuvent rien alleguer pour leurs Contraintes prétenduës mitigées, qui enfin, sont devenuës pires qu'une promte Mort, qui ne serve nécéssairement à prouver l'obligation de faire mourir les Hérétiques, tout aussi promtement que les Voleurs des grands Chemins; bien entendu s'ils refusent d'abjurer les Dogmes.

Je me souviens d'un Dilemme dont se servoit Tertullien contre la Réponse que Trajan fit au jeune Pline, où il lui ordonne de ne pas informer contre les Chrétiens, mais, que s'il se trouve des Accusateurs qui les citent, & qui les convainquent selon les Formes judiciaires, de les punir. Tertullien trouve absurde cette Ordonnance. *Car*, dit-il, *si les Chrétiens*,

tiens, reconnus pour tels, méritent la Mort, il faudroit en faire enquête; & s'ils ne méritent pas qu'on les recherche, il ne faudroit point les condamner, quand ils sont découverts. * *O Sententiam*, dit-il, *necessitate confusam! Negat inquirendos ut Innocentes, & mandat puniendos ut Nocentes. Parcit & sævit, dissimulat & animadvertit. Quid te ipsum Censurâ circumvenis? Si damnas, cur non & inquiris? Si non inquiris, cur non absolvis?*

A tout bien considérer, les Persécutions qui font mourir sont les meilleures de toutes; & principalement, lors qu'elles ne donnent point la Vie à ceux qui abjurent. Car, promettre la Vie à un Homme condamné à Mort; la lui promettre, dis-je, en cas qu'il abjure sa Religion, est un moien fort dangereux de lui faire faire un Acte d'Hypocrisie, & un Péché énorme contre sa Conscience: au lieu que n'y aiant rien à gagner pour lui en dissimulant, il prend son parti, & il se résout à mourir pour ce qu'il croit être la Vérité; & s'il est de bonne-foi dans l'Erreur, il est sans doute Martyr de la cause de Dieu: car, c'est à Dieu comme se révélant à la Conscience qu'il s'offre en Sacrifice. Je dis en Sacrifice volontaire, quoi qu'il ne tienne pas à lui de mourir, ou ne mourir pas. Il en va de ces choses comme d'un Homme qui force une Femme. Il lui fait moins de tort que s'il la tentoit, & la faisoit succomber, par ses Flateries: car, par là, il la rendroit criminelle; & en usant de

* TERTULLIANUS. *in Apologetico.*

Violence sur son Corps, il lui laisse devant Dieu toute la pureté & l'innocence de son Ame. Voilà ce que font ces Persécuteurs sans quartier, qui, sur l'aveu qu'on leur fait d'une telle Croiance, vous envoient au Suplice, & vous expedient, quand même vous diriez que vous changez d'Opinion. Mais, des Persécutions inquiétantes, chicaneuses, qui promettent d'un coté, qui ménacent de l'autre; qui vous fatiguent de telle sorte par des Disputes, & des Instructions, qu'enfin, soit que vous changiez interieurement, soit que vous ne changiez pas, on veut une Signature, ou point de repos en votre vie; ces Persécutions, dis-je, font des Tentations diaboliques, qui extorquent le Péché, comme les Fleuretes, les Présens, & autres Machines, font consentir certaines Femmes aux désirs déréglez de leurs Amoureux.

Je me souviens d'avoir lu que Sultan MAHOMET II, voulant se défaire de DAVID, Empereur de Trebizonde, & de ses Enfans, leur donna le choix de la Mort, ou de l'Alcoran. De neuf Enfans qu'il avoit, il y eut un Fils, & une Fille, incapables, à cause de leur bas âge, de choisir entre ces deux extrêmes; ainsi, ils demeurérent en proie au Mahométisme. Mais, DAVID, avec sept Garçons, choisit la Mort, qu'ils souffrirent tous fort constamment. Ce fut un Martyre d'autant plus glorieux, qu'ils pouvoient racheter leur Vie, en abjurant la Foi Chrétienne; & ainsi, à cause du succès, il valut mieux que le Sultan leur laissât la liberté de choisir. Mais, d'autre coté, il les met-

mettoit dans une violente Tentation, en leur promettant la Vie; &, à son égard, l'Ordre étoit beaucoup plus malicieux, que s'il les eut simplement condamnez à la Mort; &, en ce cas-là, ils n'eussent pas laissé de l'immoler volontairement à Dieu, tout de même qu'un Malade, qui voit qu'il n'en peut pas réchaper, & qui fait un Acte de résignation à la volonté de Dieu, fait une chose qui ne peut être qu'un Sacrifice volontaire de ses désirs à ceux de son Créateur.

Voiez s'il faut que la Persécution soit une chose bien éxécrable; puis que, pour la rendre moins mauvaise, il faut qu'elle devienne une Tuerie inéxorable!

CHAPITRE IV.

Quatrieme Objection: On ne peut condamner le Sens Litéral de ces Paroles, *Contrain-les d'entrer*, sans condamner en même tems les Loix que Dieu a établies parmi les Juifs, & la conduite que les Prophêtes ont quelquefois tenuë. *Disparité, & Raisons particulieres pour l'ancienne Loi, qui n'ont point lieu sous l'Evangile.*

AVant que de proposer cette Objection, je me crois obligé de dire deux mots sur un Scrupule qui se pourroit élever dans l'Ame de quelques Personnes. Il semble, dira-t-on, que je veuille soutenir qu'il n'y a que deux chemins à prendre envers les Hé-

rétiques: celui de les faire mourir; ou celui de les abandonner à leurs Erreurs; sans se soucier, soit qu'on prenne la prémiere Voie, soit qu'on prenne la séconde, de les convertir à la vraie Eglise. C'est, ajoutera-t-on, ce que j'insinuë manifestement, lors que je dis, que quand on condamne à la Mort les Hérétiques, il vaut mieux ne leur point offrir la Vie, en cas qu'ils se convertissent, que la leur offrir.

Je répons, que ma Pensée est qu'on doit travailler à la Conversion de ceux qu'on croit dans l'Erreur, avec tous les soins possibles, par Instructions, par Disputes charitables & tranquilles, par Eclaircissemens de Doutes, par Prieres envers Dieu, & par les Démonstrations d'un Zêle véritablement Chrétien. Mais, si tout cela ne persuade point, bien loin de les presser à changer de Profession, on doit leur dire qu'ils feroient fort mal de le faire, pendant qu'ils ne sont pas éclairez. On doit prier Dieu pour eux, & se garder bien de faire l'office du mauvais Ange Tentateur, en leur promettant de grands Biens s'ils changent, ou en les ménaçant de la Mort s'ils ne changent pas. Voilà pourquoi de deux Crimes, savoir de condamner un Homme à la Mort, s'il ne change de Religion, ou de le condamner, soit qu'il en veuille changer, soit qu'il ne le veuille pas, je ferois d'avis de choisir celui-ci, comme le moindre; parcequ'il n'expose point cet Homme à la Tentation très difficile à surmonter de faire un Péché contre sa Conscience, & qu'il le met en état, voiant qu'il

qu'il n'y a plus de remede, de se sacrifier par un bon Acte de résignation, à l'amour de la Vérité : car, il est impossible qu'un Homme meure gaiement pour ce qu'il croit être la Vérité, quoi que ce soit une Erreur, sans aimer la Vérité.

Voions présentement la quatrieme Objection. On la peut tirer de ce que la Loi de MOÏSE n'avoit point de Tolérance pour les Idolâtres, & pour les Faux-Prophêtes, qu'elle condamnoit à la Mort, & de ce que fit le Prophête ELIE contre les Prêtres de BAHAL, qu'il fit mourir sans miséricorde; d'où il s'ensuit que toutes les raisons que j'ai étalées dans la I Partie de ce COMMENTAIRE ne prouvent rien, parcequ'elles prouvent trop : savoir, que le Sens Litéral de MOÏSE à cet égard seroit impie & abominable. Or, puis que Dieu a pu, sans blesser l'Ordre, commander aux Juifs de faire mourir les Faux-Prophêtes, il s'ensuit évidemment, qu'il a pu commander sous l'Evangile de faire mourir les Hérétiques.

Je n'ai pas l'Esprit, ce me semble, assez gâté par la Contagion Controversiste, pour faire le fier sur cette Objection, & pour la traiter d'un air dédaigneux & méprisant; comme l'on fait d'ordinaire, lors qu'on se sent incapable de bien répondre. J'avoüe de bonne-foi que cette Objection est forte, & qu'elle semble être une marque, que Dieu veut que nous ne sachions presque rien certainement, par les éxceptions qu'il a mises dans sa Parole, à presque toutes les Notions communes de la Raison. Je connois même

des Gens, qui n'ont point de plus grandes Difficultez, qui les empêchent de croire que Dieu ſoit l'Auteur des Loix de Moïse, & de toutes ces Révélations qui ont fait faire tant de carnages, que de voir que cela eſt ſi contraire aux Idées les plus pures de l'Equité; *car enfin*, diſent-ils, *les Notions communes étant la Révélation primitive, & la Regle matrice, & originale, de tout ce ſurquoi nous devons porter jugement, quelle aparence que Dieu nous révole, d'un coté, par la Lumiere Naturelle, qu'il ne faut point forcer la Conſcience, &, de l'autre, par la bouche d'un* Moïse, *& d'un* Elie, *qu'il faut tuer ceux qui n'ont pas un tel, ou un tel Sentiment, en matiere de Religion? Il faut donc croire*, diſent-ils, *que* Moïse *n'a agi en cela qu'humainement, & par des Principes de Politique, qu'il jugeoit propres à la conſervation de la République qu'il fondoit. C'eſt aſſez la coutume des grands Politiques de croire qu'il ne faut point ſouffrir les Innovations dans la Religion; & que, pour les prévenir, il faut établir de groſſes Peines contre ceux qui entreprendront d'innover à cet égard. Voilà*, pourſuit-on, *le Fondement qui a fait agir* Moïse. *Or, les Penſées particulieres d'un Homme n'étant pas la Regle de l'Equité, il n'y a point d'Inconvenient à rejetter ce que* Moïse *auroit établi par un Eſprit particulier.*

A l'égard d'Elie, ces mêmes Eſprits-forts voudroient bien nous perſuader que ſon Zêle l'emporta, & qu'il ſe ſervit de quelque Fraude pieuſe, à bonne intention, pour faire tomber du Feu ſur ſes Victimes.

Mais,

Mais, à Dieu ne plaise, que pour nous tirer de cette Objection, nous adoptions des Pensées si dangereuses, & si impies. Il me semble que nous y donnerons une Solution raisonnable, en croiant, comme il est vrai, l'Inspiration de Moïse & d'Elie.

Pour établir cette Solution dans les Principes, dont je me suis servi au commencement de cet Ouvrage, il est nécessaire que je prouve qu'il n'y a point de Contradiction réelle, entre la Révélation que Dieu communique à tous les Esprits attentifs, par les pures idées du Bon-Sens, & la Révélation particuliere, qu'il a communiquée à Moïse, pour l'extermination des Idolâtres qui s'éleveroient parmi le Peuple Juif; car, s'il y avoit une véritable Contradiction entre la prémiere Révélation, & les Loix de Moïse, il s'ensuivroit, selon mes Principes, que l'on auroit eu une raison *à posteriori* de rejetter Moïse, ou comme un Imposteur, ou comme un Homme séduit par quelque Génie invisible, qui vouloit contrecarrer les Ordres de Dieu. Faisons donc voir qu'il n'y a point ici de véritable Contradiction.

Pour cela, je rapelle mes Lecteurs à cette idée, que la Raison & l'Expérience confirment, qu'un Etre ne se contredit point, lors qu'il fait des Loix, dont l'observation de l'une, est quelquefois inséparable de l'inobservation des autres. Par éxemple, l'on ne dira pas que Dieu se soit contredit en ordonnant aux Enfans d'honorer leurs Peres, & en défendant de tuer; &, cependant, il est quelquefois impossible d'obéïr en même

tems à ces deux Loix : se trouvant des Peres, qui ordonnent à leurs Enfans de tuer quelqu'un. Si le Sentiment de quelques Philosophes modernes est véritable, c'est Dieu qui meut toute la matiere par des Loix générales, entre autres par celles-ci, que tout Mouvement se doit faire en Ligne droite; & que, s'il se rencontre un obstacle invincible, le Mobile se détournera. On voit qu'en conséquence de ces deux Loix, le Mouvement se doit faire souvent par des Lignes courbes. Dira-t-on pour cela que Dieu renverse sa prémiere Loi ? On feroit dans une crasse ignorance, si on le disoit. Le Bon-Sens veut que l'on dise que ces deux Loix sont subordonnées, & que les conditions où l'une doit être éxécutée se présentant, il faut que le Legislateur, pour être uniforme, abandonne l'autre Loi, & éxécute celle-ci; pour éxécuter à son tour l'autre, dès que les conditions ausquelles elle a été annéxée se présenteront. On trouve une pareille chose dans les Loix de l'union de l'Ame & du Corps. Il y en a une qui porte, selon ces mêmes Auteurs, que toutes les fois que l'Ame désirera remuer le Bras, les Esprits animaux couleront aux Muscles qui servent à remuer le Bras. Cependant, un Paralytique a beau vouloir remuer le Bras, il ne le fait point. Est-ce que Dieu oublie la prémiere Loi? Nullement. Qu'est-ce donc? C'est qu'avant que les Esprits animaux soient parvenus aux Muscles du Bras, il se présente une Obstruction & un embaras de chemin ; & qu'alors, en conséquence d'une autre Loi établie

établie entre les Corps, ils doivent se réfléchir, ou se détourner. Cette Loi ne sauroit être éxécutée, sans que l'autre soit sans effet; ainsi, Dieu s'accommode à chaque Loi, lors que son tems est venu; & la laisse là, lors que le tems d'une autre se présente, dont l'observation exclut l'éxécution de celle-là.

Ainsi, pour juger qu'un Ordre ne peut pas venir de Dieu, il ne suffit pas de voir qu'il est contraire aux pures Idées de la Raison, & qu'on ne sauroit y obéïr sans choquer la Lumiere Naturelle; il faut, de plus, savoir que cet Ordre n'est pas une suite nécessaire d'une Loi que Dieu a effectivement établie. Car, s'il se trouve que c'est une suite nécessaire d'une telle Loi, on ne devra plus s'étonner, qu'en certains cas, il faille ne pas obéïr à une certaine Loi naturelle; comme on ne s'étonne point qu'il faille desobéïr quelquefois à la Loi très naturelle de suivre la volonté de ceux qui nous ont mis au Monde, parcequ'on voit que cette desobéïssance est une suite nécessaire de quelques autres Loix que l'on sait que Dieu a établies, & que l'on connoit très justes par le Sens-commun : savoir, de ne tuer, ni de ne voler son Prochain. Par là, il est aisé de connoitre, que lors que les Juifs ont ouï dire à MOÏSE, qu'il falloit faire mourir incessamment tout Homme, qui s'éléveroit parmi eux pour dogmatiser contre les Fondemens de leur Religion, qui étoit le Culte unique de Dieu qui les avoit tirez de servitude, ils n'ont point eu lieu de

 soup-

ſoupçonner que cela ne venoit point de Dieu, ſous prétexte de quelque Contradiction entre ce Commandement & les Idées les plus pures de l'Equité, qui veulent que chacun puiſſe ſuivre les mouvemens de ſa Conſcience : il eſt aiſé, dis-je, de le connoitre; & en voici la raiſon.

C'eſt que tout Homme, qui contemple l'Idée de l'Etre ſouverainement parfait, peut connoitre diſtinctement que Dieu ſe peut communiquer à un Peuple d'une façon particuliere; & peut, par une Révélation de bouche, lui déclarer qu'il veut ſe l'aproprier, & être non ſeulement ſon Dieu, mais auſſi, le Chef de ſon Gouvernement temporel. C'eſt pourquoi, lors que MOÏSE a propoſé aux Enfans d'Iſraël, comme de la part de Dieu, que Dieu ſe ſouvenoit des Promeſſes qu'il avoit faites à ABRAHAM; qu'il vouloit le délivrer à main forte, & à bras étendu, de la Servitude d'Egypte, pour l'introduire au Païs de Canaan; en un mot, qu'il vouloit être ſon Dieu, & avoir en lui des Sujets fideles & obéïſſans; ce Peuple a fort bien pu croire ces Paroles de MOÏSE, & n'a point dû en douter, après les Miracles éclatans qu'il fit pour juſtifier ſa Miſſion. Voilà donc ce Peuple légitimement perſuadé que le Souverain Maître de toutes choſes, l'Etre infiniment parfait, eſt ſon Dieu, & ſon Roi, proprement & intimement; &, dès lors, l'Obéïſſance aux Loix particulieres, que Dieu lui impoſera, ſera non ſeulement un Acte de Religion, mais auſſi, un Acte de bon Sujet, qui obſerve les Loix Poli-

Politiques & Fondamentales de l'Etat sous lequel il vit: de sorte que desobéïr aux Loix de Dieu, sera desormais non simplement une Action punissable dans le Barreau de la Conscience, mais aussi, dans le Tribunal de la Justice séculiere; attendu que les Loix de Dieu sont les mêmes que celles du Souverain Temporel, & du Seigneur Politique de l'Etat. Or, comme la base & la Loi fondamentale de cet Etat est de n'avoir point d'autre Dieu que celui qui le tira du Païs d'Egypte; comme c'est la prémiere Convention passée entre Dieu, & le Peuple d'Israël: entre Dieu, dis-je, consideré, non simplement comme le Créateur de tous les Hommes, mais comme le Chef & le Dominateur temporel de la République Judaïque; il est clair, que tout Idolâtre a été digne de Mort, & que tout Homme, qui a prêché qu'il falloit servir à des Dieux étranges, & suivre la Religion des Peuples voisins, a été aussi digne du Suplice, que le seroit celui qui éxhorteroit aujourd'hui le Peuple de Londres à préter Serment de fidélité & obéïssance au Roi de France, ou au Roi d'Espagne. Ainsi, l'Homme du Monde le plus attentif à la Lumiere Naturelle, qui nous montre qu'il ne faut pas violenter la Conscience, a pu concevoir, quand il a ouï les Loix du Chapitre XIII du Deuteronome, qu'elles étoient justes, & qu'elles pouvoient émaner du même Dieu, qui nous dit, par les Lumieres du Bon-Sens, que Personne ne doit être forcé par la Voie des Suplices à professer une telle, ou une telle Religion.

Il n'y a pas eu plus de peine à concilier ensemble ces deux choses, qu'à concilier la desobéïssance d'un Fils auquel son Pere commande un Meurtre, avec le V Commandement du Décalogue. Car, comme ce qui fait, qu'en ce cas-là, ce V Commandement est négligé sans aucune faute, est que cette inobservation est une suite nécessaire de l'observation d'un autre Commandement; ainsi, ce qui faisoit qu'on n'avoit aucun égard au Droit naturel de la Conscience chez le Peuple Juif, dans les cas spécifiez au XIII du Deuteronome, c'est que cela dépendoit, comme une suite nécessaire, de l'observation des Loix fondamentales de la République. Comme donc une Loi empêche l'effet d'une autre Loi, sans qu'il faille soupçonner que le même Legislateur ne les ait faites toutes deux, les Juifs n'ont pas eu sujet de douter que les Loix du XIII du Deuteronome ne vinssent du même Dieu, qui nous ordonne par la Lumiere Naturelle de ne point forcer la Conscience. Mais, pourquoi, dira-t-on, faire mourir un Homme, qui veut faire adorer à son Prochain une autre Divinité, qu'il croit meilleure? C'est parceque dans la forme particuliere de Gouvernement, dans cette Théocratie, sous laquelle le Peuple d'Israël vivoit, c'étoit un Crime de Félonie, une Sédition, & une Révolte contre le Souverain Magistrat. Or, puis que l'Ordre éternel & immuable donne aux Magistrats le pouvoir de châtier la Félonnie, & la Sédition, & tout ce qui renverse les Loix de l'Etat; il est clair que Dieu,

Dieu, étant devenu le Chef de la République Judaïque, tout Homme qui se vouloit soustraire à lui, & en débaucher les autres, méritoit la Mort, comme Séditieux & Félon : n'importe qu'il le fit pour suivre les Lumieres de la Conscience; car, c'étoit un cas où Dieu, par une Loi particuliere, savoir par celle du Gouvernement Théocratique, où il soumit tous les Juifs, dérogeoit aux Immunitez de la Conscience.

C'est sous la qualité de Félonnie, & de Sédition, que le Crime de cet Homme étoit punissable par le Bras séculier; & non entant que c'étoit un simple Péché contre l'obligation morale & métaphysique où sont les Hommes de servir le vrai Dieu. D'où paroit, qu'il n'y a point de conséquence de cet état-là à celui de l'Evangile; parceque les Préceptes de l'Evangile ne sont pas les Loix Politiques des Etats, sinon à l'égard de certains Chefs, sans lesquels la Societé humaine ne pourroit pas subsister: par éxemple, la Défense du Meurtre, du Faux-Témoignage, & du Vol, est en même tems une Loi Politique & une Loi Evangélique; & cela fait, que quand même un Homme ne tueroit, & ne voleroit qu'en suivant les Lumieres de sa Conscience, il ne laisseroit pas d'être punissable par le Bras séculier. Car, le Souverain ne perd pas le droit né qu'il a d'oter de la République ce qui ruïne nécessairement la sureté des Particuliers, & qui rompt les liens des Societez; il ne le perd pas, dis-je, s'il se trouve que

par hazard quelqu'un tue & vole en suivant les Lumieres de la Conscience.

L'Affaire d'Elie n'est pas une Objection à beaucoup près si considérable que le Chapitre XIII du Deuteronome, parce que ce n'est qu'un Exemple particulier, qui n'est pas proposé à suivre par Ordre de Dieu; au lieu que ce que dit Moïse est une Loi générale pour les Juifs, énoncée absolument, & sans restriction de tems & de lieux. Il n'y a qu'à dire sur ce Fait particulier des Prêtres de Bahal, mis à mort par le Commandement du Prophête, l'une ou l'autre de ces deux choses: ou que Dieu, qui peut dispenser de ses Loix en certains cas, trouva bon qu'alors on fit mourir ces Faux-Prêtres; parce que l'impression naturelle que cela feroit sur la Machine du Corps, & sur les Esprits de ceux qui en entendroient parler, ou qui le verroient, feroit féconde en mille & mille combinaisons d'effets physiques & moraux très considérables; ou, ce qui me paroit plus vraisemblable, qu'Elie eut Révélation que ces Prêtres étoient dans la Mauvaise-Foi, & qu'ils abusoient sciemment & malicieusement du Peuple. Or, en ce cas-là, nous déclarons qu'aucun Hérétique n'est digne de Tolérance, & de bon cœur, nous consentons qu'on envoie les Ministres, & toutes leurs Ouailles, au Gibet, si l'on sait certainement qu'ils prêchent l'Erreur & l'Hérésie, à eux connues comme telles, par malice, & par des interêts humains. Qu'on les pende tous en ce cas-là.

Je-

Je pourrois alleguer, avec un ſavant Homme de notre Nation, ſavoir Mr. SPENCER, que Dieu a établi parmi les Juifs diverſes choſes, qui ne ſont raiſonnables que parce que la Situation de ce Peuple, ſes Inclinations perverſes, & ſes Préjugez abſurdes, faiſoient qu'elles pouvoient, ou prévenir de grands maux, ou procurer quelque avantage par accident; & jè pourrois mettre du nombre la Loi qui condamne à la mort les Faux-Docteurs: mais, je n'ai pas beſoin de cette Remarque.

Récueillons préſentement la différence qu'il y a entre le Sens Litéral de ces Paroles, *Contrain-les d'entrer*, & les Exemples de l'Ancienne Loi, dont parle l'Objection.

I, Le Peuple Juif n'avoit point Ordre d'envoier prêcher ſa Religion par toute la Terre, & d'endoctriner toutes les Nations. Il ſe contenoit dans ſes Limites, ſans preſque aucun commerce avec les Peuples de la Terre; ainſi, l'Ordre de violenter ceux qui ne ſe conformoient pas à ſa Religion ne regardoit que les Perſonnes de la Nation même, qui propoſeroient de changer le Dieu d'ABRAHAM pour quelque autre Divinité Païenne. Or, il étoit moralement impoſſible qu'un Juif, élevé dans le Judaïſme, propoſât ce choix par un motif de Conſcience, & autrement que par un Eſprit de Sédition, de Libertinage, ou de Malice; auquel cas il étoit très digne de Mort. Donc, il y a une très notable différence de cela à la Contrainte dont parlent nos Convertiſſeurs; car, les Chrétiens étant obli-

obligez par leur Maître à instruire tous les Peuples du Monde, il faut de toute nécessité qu'ils aient à faire à des Gens élevez dans d'autres Principes qu'eux, & remplis de Préjugez qui les empêchent de gouter la Doctrine Evangélique : si bien que dire que les Chrétiens se doivent servir de Contrainte, c'est dire qu'ils doivent forcer des Gens, qui de bonne-foi ne croient pas pouvoir sortir de leur Religion, leur Conscience sauve.

II, En second lieu, la maniere dont MOÏSE vouloit qu'on traitât les Seducteurs, pouvoit bien leur être fâcheuse ; mais, au fond, elle laissoit leur Conscience en son entier. On ne les forçoit pas d'abjurer ce qu'ils croioient ; on ne les tentoit pas par l'espérance de la Vie à faire les Comédiens ; en un mot, ils mouroient en liberté dans tous les Sentimens de leur Conscience, s'ils en avoient une, & on ne les exposoit pas à vivre dans ses Tortures, & dans ses Remors, par la promesse de leur donner la Vie, s'ils vouloient suivre le Culte public. Il falloit mourir, sans alternative de la Mort, ou de la renonciation à tel ou tel Dogme. Au contraire, nos Convertisseurs veulent que l'on menace prémierement, & qu'on apose cette condition, que tous ceux qui abjureront, seront quittes de toute Peine, & auront des Récompenses; &, afin que les Menaces tentent plus éfficacement, les plus fins ont coutume, ou de ne menacer que d'une Mort accompagnée de longs & cruels Tourmens, ou d'oter aux Gens tout moien de sub-

ſubſiſter, & de s'enfuïr. Cela fait que pluſieurs trahiſſent les Lumieres de leur Conſcience, & vivent, après cela, dans une Oppreſſion qui les bourrele, & les deſeſpere. Quoi de plus cruel ? La Loi, qui étoit ſi dure, n'étoit que du miel, en comparaiſon d'un tel Evangile.

III, Outre cela, la Violence que l'on faiſoit ſous l'Ancienne Loi étoit, ou bornée à certains cas particuliers, où ELIE, par éxemple, animé de l'Eſprit Prophétique, pouvoit agir par diſpenſe, & connoitre même l'interieur des Faux Prophetes, & leur malice opiniâtre & frauduleuſe ; ou à certains Dogmes, qui bouleverſoient les Loix fondamentales de la République, comme celui de ne reconnoitre point pour Dieu le Dieu d'ABRAHAM & d'ISAAC, qui étoit devenu le Maître particulier du Peuple Juïf, par convention, & par confédération. Rien de tout cela n'excuſe aujourd'hui la Contrainte des Convertiſſeurs. Ils prétendent que JESUS-CHRIST l'a commandé ſimplement & abſolument; &, en effet, il n'y a nulle reſtriction dans ſes Paroles, ſoit à certains tems, ſoit à certains lieux, ſoit à certains Dogmes. Perſonne ne connoit plus ſi un Hérétique eſt de Bonne-Foi dans ſa Religion, ou par Malice. Les Chrétiens ne ſont pas ſous une forme Théocratique de Gouvernement. Ils ont une Diſcipline, & un Droit Canon fort différens du Droit Civil. Le Chriſtianiſme n'eſt point la Loi fondamentale d'aucun Etat; en ſorte qu'un Roi ne ſoit le Maître dans ſon Roiaume, que

parce

parce qu'il est Chrétien : car, Constantin, & Clovis, n'aquirent pas un seul petit dégré de Droit, en se faisant bâtiser, au delà de ce qu'ils en avoient sous le Paganisme; & Julien l'Apostat ne régnoit pas moins légitimement que s'il eut été Chrétien. Ainsi, les Magistrats doivent laisser à Dieu seul le soin de châtier les Hérétiques, qui ne troublent point le Repos public; je veux dire, qui obéïssent aux Loix; puis qu'entant qu'Hérétiques, ils ne pêchent pas contre les choses dont les Souverains ont droit d'imposer la nécessité.

IV, Enfin, sous l'ancienne Loi, on toléroit les Opinions différentes qui se formoient sur le Sens des Loix de Moïse, & on ne punissoit que ceux qui les bouleversoient par le Fondement, en quitant tout à fait la Religion du Païs, pour courir après les Dieux du Paganisme. On toléroit même les Hérésies les plus affreuses, & qui, par conséquent, renversoient la Religion, comme la Secte des Sadducéens, qui nioit l'Immortalité de l'Ame, & la Résurrection des Morts; mais, parce qu'ils ne parloient pas de rénoncer au Dieu des Juifs, pour adorer Bahal, ou quelque autre Idole, non seulement on les souffroit patiemment, mais aussi, jamais Jesus-Christ n'a trouvé mauvais qu'on les souffrît : ce qu'il n'eut pas manqué de reprocher aux Pharisiens, s'il eut cru qu'en cela ils eussent tort. Si les Convertisseurs d'aujourd'hui se vouloient mouler sur les Réglemens de Moïse, ils ne devroient persécuter que ceux qui se vou-

voudroient faire Juifs, Païens, ou Mahometans; mais, il faudroit qu'ils suportassent les Opinions différentes que l'on formeroit sur tel ou tel Passage de l'Ecriture. Or, bien loin d'en user ainsi, il se trouve de ces Gens-là, qui disent que l'Eglise Romaine a cent fois plus de Droit de contraindre & de persécuter les autres Chrétiens, que de contraindre les Infidelles.

J'ai montré ailleurs que les Souverains ne peuvent pas faire présentement de leur Religion une Loi Politique, & qui oblige les Sujets, à peine d'être coupables de Sédition, & de Félonnie. Dieu seul l'a pu faire, en parlant immédiatement à MOÏSE, & en confirmant cette volonté par des Miracles incontestables; ainsi, quoi qu'ils ordonnent dans leurs Etats, en matiere de Religion, on se dispensera légitimement de s'y soumettre, pourvu que sincérement, & de bonne-foi, on leur allegue cette fameuse Sentence de St. PIERRE, qui avoit été dite avant lui par un Païen *, *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux Hommes*; &, s'ils s'ingerent d'user de Contrainte, ils ne peuvent que se rendre coupables du Crime des Persécuteurs des Apôtres: car, les Empereurs Païens qui auroient érigé le Paganisme en Loi de l'Etat,

* Veremur vos, Romani; &, si ita vultis, etiam timemus: sed plus veremur & timemus Deos Immortales. LYCORTAS, *Achaorum Prætor*, *apud* LIVIUM, Lib. XXXIX.

tat, n'euſſent pas pour cela aquis plus de Droit de mal traiter les Apôtres.

Il ne me reſte, pour la Concluſion de ce Chapitre, que de remarquer que la Lumiere Naturelle, Regle primitive, & originale, de l'Equité, ne reconnoitra jamais pour divine une Contrainte qui ne lui eſt pas conforme; à moins qu'elle ne ſoit une ſuite néceſſaire, de quelque Loi que l'on ſache d'ailleurs que Dieu a poſée. Or, la Contrainte qu'on feroit ſous l'Evangile ne feroit point une ſuite néceſſaire d'aucune Loi que l'on ſut d'ailleurs que Dieu auroit faite; &, néanmoins, elle combat directement la Regle primitive de l'Equité. Il faut donc conclure, ſelon les Lumieres irréfragables de la droite Raiſon, que Jesus-Christ n'a pas ordonné la Contrainte. Diſons ſur ceci, à ceux qui nous alleguent Moïse, à peu près ce que Jesus-Christ répondit, quand on le lui cita en faveur de la Répudiation. C'eſt à cauſe de la dureté de cœur des Juifs, & de leur panchant indomtable à l'Idolatrie, aux Murmures, & aux Séditions, que Moïse établit Peine de Mort contre ceux qui ne ſe conformeroient pas à la Religion dominante; mais, au commencement, il n'en étoit pas ainſi. Il faut donc renvoier les choſes à leur prémiere Origine, & les régler ſelon cette Loi Naturelle, qui raïonne dans l'Entendement humain, dès avant qu'aucun Droit Poſitif ait été commandé aux Hommes.

CHAPITRE V.

Cinquieme Objection: Les Protestans ne peuvent blâmer le Sens Litéral de Contrainte, sans condamner les plus sages Empereurs & les Peres de l'Eglise; & sans se condamner eux-mêmes; puis qu'ils ne souffrent point, en certains Lieux les autres Religions, & qu'ils ont quelquefois puni de mort les Hérétiques, SERVET, par éxemple. *Illusion de ceux qui font cette Objection. Raisons particulieres de ne pas tolérer les Papistes.*

DEpuis que la Cour de France s'est entétée de l'Esprit de Persécution, on a vu je ne sai combien de Loups béans, de Parasites, de Plumes vénales, & de Flateurs bigots, compiler avec grand soin toutes les Loix que les Empereurs ont publiées contre les Ariens, les Donatistes, les Manichéens, & autres Sectaires; les Empereurs, dis-je, poussez à cela par l'importunité de leur Clergé, & loüez à perte de vuë par quelques Peres de l'Eglise, & notamment par St. AUGUSTIN, qui a fait l'Apologie des Persécutions, avec plus d'aplication d'esprit, que TERTULLIEN n'a fait celle de la Religion Chrétienne.

Nous gardons à ce Pere ce qu'il lui faut: mais, nous le renvoions en un autre lieu: & présentement, je ne répons qu'un mot à ce que l'on nous objecte des Empereurs

CON-

Constantin, Theodose, Honorius, &c: que si leurs Loix, & leurs Actions, étoient une Preuve qu'une chose fut bonne, il n'y a point de Crime qu'on ne put justifier. Ainsi, c'est se moquer des Gens, lors que l'on dispute sur une chose de Droit, que de nous venir alleguer qu'un tel & un tel Empereur l'a autorisée. *Quid tum?* Qu'est-ce que tout cela? Une conduite de Cour est-elle la Regle de l'Equité? Est-ce là qu'il faut chercher ce qui est juste & injuste? Ne fait-on pas que les Rois, & leurs Conseillers, ont toujours pour but principal le Bien temporel, & qu'ils sacrifient à l'Utilité toute autre considération: sur tout, lors que des Gens poussez d'un zêle indiscret leur viennent promettre Gloire temporelle & céleste?

Je me croirois indigne de tout loisir, si je perdois un quart d'heure à discuter les Raisons particulieres, qui ont mu ces Empereurs à publier des Loix très sévéres; & dont quelques-unes portoient Peine de Mort contre les Sectes de leur tems. Le plus court est de dire, qu'il n'y a nulle Conséquence de ce qu'ils ont fait à ce que la Raison veut que l'on fasse; & que jamais les Convertisseurs ne prouveront cette Conséquence. Si nous avions les Histoires Anecdotes de toutes leurs Cours, comme de celle de Justinien; si nous avions toutes les Plaintes, & tout ce qu'ils apelloient Libelles; si nous avions tout ce que les Païens, & les Sectaires, écrivoient sur leur Chapitre; nous les verrions par des endroits qui

ne

ne leur feroient pas trop favorables. Mais, ils ont eu le bonheur que nous ne favons leur Vie prefque que par des Flateurs, ou par des Gens préoccupez en leur faveur. On en fait neantmoins affez, fi on les veut bien étudier, pour connoitre qu'ils ne confultoient gueres les Idées éternelles de l'Ordre immuable; mais, qu'ils faifoient des Réglemens tels quels, felon les rencontres, & felon les vuës de Bien temporel qu'on leur fuggeroit.

Oh ! mais, les Peres ont loué leur zêle. *Quid tum?* Eh bien, que fignifie cela? Les Peres n'étoient-ils pas, auffi bien que les Eccléfiaftiques d'aujourd'hui, toujours prêts à mefurer l'Equité des chofes par l'Utilité préfente? N'eft-ce pas une honte au Nom Chrétien, que les Peres, qui avoient déclamé d'une force prodigieufe contre les Païens, & contre les Ariens, qui perfécutoient, aient, après cela, non feulement loué de toute leur force leurs Empereurs, qui perfécutoient; mais même, qu'ils les aient follicitez à donner des Edits févéres & cruels? Il eft vrai qu'ils faifoient une grande différence quant aux Titres; car, ils ne vouloient pas que l'on apellât Perfécution ce qui fe faifoit pour leur caufe: & ils gardoient tous les Noms odieux pour leurs adverfes Parties. Mais, cela même eft fi ridicule, qu'il en fait pitié. En vérité, nous devrions ne parler jamais des Maximes fur lefquelles ils ont raifonné en différens Tems. Il vaudroit mieux cacher leur foibleffe, & le peu de foin qu'ils avoient pris de fe faire de bons Prin-

Principes généraux; se contentant de vivre au jour la journée, de raisonner comme des girouettes tantot à droite, tantot à gauche, comme le tems se portoit. N'enfonçons pas davantage cette Matiere; & contentons-nous d'éxiger des Convertisseurs qu'ils prouvent la Conséquence de cet Enthymeme.

Les Peres ont loué les Empereurs, qui persécutoient les Hérétiques.

Donc, il est juste, & très agréable à Dieu, de persécuter les Hérétiques.

Je ne sai s'il faut faire plus de cas de cette maniere de raisonner, que de celle-ci, qu'on fera peut-être d'ici à cent ans.

Les Evêques de France, les Jésuïtes, & & les Moines, ont loué la maniere dont Louïs XIV a détruit le Calvinisme dans ses Etats, comme toute Sainte, & toute Divine.

Donc, cette maniere a été toute Sainte, & toute Divine.

Je ne saurois m'empêcher de montrer par un Exemple jusqu'où alloit l'entétement injuste des Peres.

Il y avoit dans l'Orient * un Village, nommé Callicin, où les Juifs avoient une Synagogue, & les Hérétiques Valentiniens un Temple. Une Procession de Solitaires, & de leurs Dévots, passant un jour par ce Village, reçut quelque Insulte de ces Gens. Tout aussi tot, le bruit en fut répandu, & vint jusques aux oreilles de l'Evêque, qui anima si bien le Peuple, qu'il alla, avec les Soli-

* Paulinus *in Vita* Ambrosii.

Solitaires, bruler la Synagogue des Juifs, & le Temple des Hérétiques. On ne peut nier que ce ne fut un Attentat contre la Majesté du Prince; car, après tout, c'est à lui, ou à ses Lieutenans, que les Evêques doivent demander Justice, quand quelqu'un leur a fait tort; & non pas se venger eux-mêmes, par des Séditions excitées parmi une Populace fougueuse. Celui, qui commandoit de la part de THEODOSE dans l'Orient, fut assez jaloux de l'Autorité de son Maître, pour lui donner Avis de tout ce qui s'étoit passé; & l'Empereur l'aiant su, ordonna que le Temple, & la Synagogue, seroient rebâtis aux dépens de l'Evêque, & que ceux, qui les avoient brulez, seroient punis. Rien ne pouvoit être plus juste que cette Ordonnance, ni plus exemt d'une excessive Sévérité; car enfin, & le Temple, & la Synagogue, étoient là par l'Autorité du Prince, & n'en pouvoient être otez que par ses Ordres: & toute émeute populaire est d'autant plus punissable, qu'elle est excitée par des Gens qui n'ont pas la moindre ombre de droit pour l'exciter, tels que sont les Evêques; Gens notoirement récusables, dès qu'ils n'exhortent pas les Chrétiens à la Patience des Injures, & à toute sorte de Modestie. Mais, quelque moderée que fut la Punition, les Evêques Orientaux furent assez délicats pour la trouver insuportable. Ainsi, comme St. AMBROISE étoit à portée de représenter leurs prétendus Griefs à l'Empereur, ils le chargerent de l'Affaire. St. AMBROISE, ne pouvant aller en Cour en per-

fonne *, écrivit à THEODOSE, & lui représenta que son Ordonnance reduisoit un Evêque, ou à lui desobéïr, ou à trahir son Ministere; & qu'elle alloit faire de ce Prélat, ou un Prévaricateur, ou un Martyr; que JULIEN L'APOSTAT aiant voulu faire rebâtir des Synagogues, le feu du Ciel tomba sur les Ouvriers, & que cela pourroit bien arriver encore; que MAXIME, quelques jours avant que d'être abandonné de Dieu, avoit fait une pareille Ordonnance. Enfin, St. AMBROISE, aiant éxhorté respectueusement le Prince à changer d'avis, lui fit entendre, que si sa Lettre ne produisoit pas l'effet qu'il en esperoit, il se verroit obligé de s'en plaindre en Chaire. L'Empereur ne fit pas une Réponse favorable; c'est pourquoi, St. AMBROISE, voulant lui tenir parole †, l'apostropha un jour au Sermon de la part de Dieu, & lui lava assez bien la tête. De quoi ce trop facile, & trop débonnaire Empereur ne se fâcha point; car, au contraire, il promit au Prédicateur descendant de sa Tribune qu'il révoqueroit l'Arrêt. Quelques Seigneurs là présens voulurent représenter qu'au moins, pour sauver l'honneur de Sa Majesté Imperiale, si indignement méprisée par la Populace, il falloit punir ces Solitaires, qui avoient été les Auteurs de cette Emotion; mais, Saint AMBROISE les relança si fierement, qu'ils n'oserent lui repliquer. Ainsi, l'Arrêt fut révoqué.

Cela

* AMBROSII Epist. XXIX.

† PAULINUS in Vita AMBROSII.

Cela nous montre que l'Empire de THÉODOSE étoit un vrai Regne de Prêtrise, & qu'il s'étoit livré piez & poings liez à la merci du Clergé ; ce qui ne pouvoit qu'amener un Déluge d'Injustices sur les Non-Conformistes. N'est-ce pas une chose étrange, qu'un Homme, qui passe pour Saint, se soit rendu si violent Défenseur d'un Evêque séditieux, & de toutes les Fureurs d'une Populace mutine ; & qu'il ait prétendu, qu'il valoit mieux se faire tuer, que de donner quelque argent, par l'Ordre d'un Empereur, pour rebâtir un Edifice, qu'on avoit démoli, au mépris manifeste de l'Empereur ? Après cela, faut-il s'étonner que ce Prince * ait puni de Mort, & traité de Crime de leze-Majesté, le Service que les Païens rendoient à leurs Dieux, *more Majorum* ? Les Empereurs Païens en faisoient-ils plus contre les Chrétiens ; &, s'ils ont fait plus de carnage que lui, n'est-ce pas à cause que les Païens n'avoient pas, comme les Chrétiens, la fermeté de soutenir leur Créance au péril de la Vie ?

Mais, que dirons-nous des Protestans, qui ne donnent point Liberté de Conscience aux autres Sectes ? C'est de quoi il faut maintenant parler.

Je dis donc, qu'il y a quelques distinctions à faire ; car, ou bien, ils ne permettent pas que les autres Sectes viennent s'introduire dans leur Païs : ou bien, ils ne permettent pas, si elles commencent à se for-

P 2 mer

* *Leg.* XII, *de Paganis, Codicis Theodosiani.*

mer chez eux, qu'elles y croiſſent: ou bien, ils les chaſſent, les trouvant établies. Ces diverſes Circonſtances excuſent plus ou moins leur Non-Tolérance; mais, pour dire les choſes franchement, comme la droite Raiſon les montre, elle ne ſauroit être parfaitement excuſée: ſi ce n'eſt, lòrs qu'elle eſt un Acte de Politique néceſſaire au Bien-Public de l'Etat. Je m'explique.

Ne pas tolérer ceux qui ont certains Sentimens en matiere de Religion, & qui les enſeignent aux autres, emporte certaines Peines contre ceux qui les enſeignent; & il faut que ces Peines ſoient établies par l'Autorité du Magiſtrat. Il faut donc que les Souverains aient le Droit de commander à leurs Sujets de croire certaines choſes, & d'avoir une telle Conſcience plutot qu'une autre. Car, s'ils n'avoient point ce Droit, ils ne pourroient pas ſoumettre à des Peines ceux qui n'auroient pas des choſes les mêmes idées qu'eux. Si donc, il ſe trouve qu'ils n'aient pas ce Droit-là; il s'enſuit qu'ils ne peuvent pas ordonner ces Peines: & néanmoins, tous ceux, qui ne tolérent pas certaines Sectes, ordonnent des Peines contre elles. Ils font donc une choſe ſans Droit & Raiſon; &, par conſéquent, la Non-Tolérance eſt contraire au Droit & à la Raiſon: puis que nous avons montré ci-deſſus, que les Hommes, qui font des Loix par raport à la Conſcience, excédent manifeſtement leur pouvoir, & les font ſans Autorité; d'où il s'enſuit qu'elles ſont abſolument nulles.

Il y a pourtant une exception, qui se tire visiblement des Remarques que j'ai faites en un autre lieu; c'est que les Souverains, aiant un Droit essentiel & inalienable de faire des Loix, pour la conservation de la République & de la Société à laquelle ils commandent, peuvent ordonner sans distinction, que tous ceux qui troubleront le Repos public, par des Doctrines qui portent à la Sédition, au Vol, au Meurtre, au Parjure, seront punis selon l'exigence des cas; & ainsi, toute Secte, qui s'en prend aux Loix des Sociétez, & qui rompt les Liens de la Sureté publique, en excitant des Séditions, & en prêchant le Vol, le Meurtre, la Calomnie, le Parjure, mérite d'être incessamment exterminée par le Glaive du Magistrat. Mais, pendant qu'une Secte laisse en leur entier les Loix qui font la sureté des particuliers; pendant qu'elle prêche la soumission aux Magistrats; qu'il faut païer les Tailles & Impôts à quoi ils soumettent leurs Sujets; qu'il ne faut oter à personne ce qui lui apartient, ni troubler personne dans la jouïssance paisible de ses Biens, meubles ou immeubles, de sa Réputation, de sa Vie, &c; je ne pense pas qu'on ait aucun Droit de la véxer, sous prétexte qu'elle n'obéïroit pas en particulier à une certaine Loi, que l'on feroit, de croire certaines choses, & de servir Dieu selon certains Rites: car, comme je l'ai déjà dit, un Magistrat, qui fait ces sortes de Loix, & qui en ordonne l'Observation, à peine de la Vie, de la Prison, des Galeres, &c, excéde manifestement son Pouvoir.

Si l'on me demande donc bien précisément ce que je pense de certains Etats Protestans, qui ne souffrent qu'une Religion, je répons, que s'ils le font, par la seule vuë de la Fausseté qu'ils croient être dans les Dogmes des autres Religions, ils ont tort; car, qui a requis cela de leurs mains? La Fausseté doit-elle être combatuë par d'autres Armes que par celles de la Vérité? Combatre des Erreurs à Coups de bâton, n'est-ce pas la même Absurdité que de se bâtre contre des Bastions avec des Harangues, & des Syllogismes? Ainsi, les Souverains, pour bien faire leur Devoir, ne doivent pas envoier leurs Soldats, leurs Bourreaux, leurs Huissiers, leurs Sergens, & leurs Satellites, contre ceux qui enseignent une autre Doctrine que la leur. Ils doivent lâcher contre eux leurs Théologiens, leurs Ministres, & leurs Professeurs; & leur donner Ordre de travailler de toutes leurs forces à la Réfutation de l'autre Doctrine. Mais, si par ce moien ils ne peuvent pas desarmer ceux qui l'enseignent, ni les obliger à se conformer à la Doctrine du Païs; ils doivent les laisser en repos, & se contenter, que, quant au reste, ils obéïssent aux Loix Municipales & Politiques.

Voilà pour ce qui regarde les Doctrines que les Protestans considerent simplement comme fausses. Cette Fausseté ne leur donne point le Droit de maltraiter leurs Sujets. Mais, il n'en va pas de même des Opinions qu'ils regardent, non seulement comme fausses, mais aussi, comme contraires, directe-

rectement, & par leur nature, à la Tranquillité des Etats, & à la Sureté des Souverains; car, pour celles-là, je les maintiens indignes de Tolérance: &, sur ce pié-là, je trouve fort à propos, que tous les Etats, qui sont délivrez du Papisme, fassent des Loix très sévéres contre son introduction; & que ceux, où il y a des Papistes, les tiennent enchaînez comme des Lions, & des Léopards: c'est-à-dire, qu'ils leur ôtent tellement la force de nuire, par de bons & de sévéres Reglemens bien exécutez, qu'on n'ait rien à craindre de leurs Machinations. Mais, je ne voudrois pas que jamais on laissât leurs Personnes exposées à aucune Insulte; ni qu'on les inquietât dans la Jouïssance de leurs Biens, & dans l'Exercice particulier & domestique de leur Religion; ni qu'on leur fit des Injustices dans leurs Procès, ni qu'on les empêchât d'élever leurs Enfans dans leur Créance; ni qu'on s'opposât à leur Retraite, avec leurs effets, & après la Vente de leurs Biens, toutes fois & quantes qu'ils voudroient aller s'établir dans d'autres Païs; ni qu'on exigeât d'eux qu'ils assistassent par Contrainte à des Exercices de Religion, ausquels leur Conscience répugneroit; ni enfin, qu'on recompensât ceux qui se convertiroient; car, ce seroit faire l'Office du Demon Tentateur, & obliger tous ceux qui aimeroient les Honneurs & les Dignitez à trahir leur propre Conscience. Je voudrois qu'il fut établi, que tous les Nouveaux-Convertis demeureroient exclus toute leur Vie des

Privileges & des Graces, dont leur prémiere Religion les auroit exclus; car, par là, l'on seroit assuré que ceux qui se convertiroient le feroient en vertu de l'Instruction, & ne seroient pas des Hypocrites. Or, comme ce n'est que par raport au Bien temporel de la République, que l'on doit tenir de court ces Gens-là; je ne desaprouve pas, que ceux qui ont des raisons particulieres & valables de ne se pas défier d'eux, leur accordent une plus ample Liberté, & tout aussi grande que l'interêt de l'Etat le peut permettre: car, comme je l'ai déjà dit, ce n'est pas à la Fausseté des Opinions qu'il faut prendre garde, quand on veut savoir si elles doivent être tolerées dans un Etat; mais, à l'oposition qu'elles ont à la Tranquillité & à la Sureté publique.

Si ceux de l'Eglise Romaine sont raisonnables, ils avoueront que je ne détruis pas ici ce que j'ai voulu bâtir dans tout ce Commentaire contre la Contrainte prétenduë commandée par Jesus-Christ. Car, les Loix, que je veux qu'on fasse contre eux, ne doivent pas être faites dans la vuë de les forcer à quitter leur Religion; mais, dans la vuë de se précautionner contre leurs Attentats, & de les empêcher de devenir capables de contraindre la Conscience des autres Sujets, & celle du Souverain même. En réfutant le Sens Litéral de ces Paroles, *Contrain-les d'entrer*, je n'ai pas prétendu blâmer les Souverains, qui tiennent leurs Sujets en bride, pour des causes légitimes; je n'ai pas prétendu trouver mauvais que le Roi

Roi & la République de Pologne se tiennent en garde contre l'audace des Cosaques; que le Roi de France fasse des Forts & des Citadelles dans les Villes sujettes à se mutiner; &, par conséquent, on ne peut pas tourner contre moi ce que j'ai dit depuis peu : puisque la Contrainte, où je dis que l'on doit tenir les Papistes dans les Etats Protestans, ne touche point leur Conscience, & n'a pour bût que de les empêcher de nuire à l'Etat ; à quoi les Principes de leur Religion ne les portent que trop.

En effet, leurs Conciles, & leurs Papes, aiant mille fois aprouvé la Persécution, & l'aiant commandée aux Princes, sous de grosses peines : les Princes aiant exercé de tout tems mille Cruautez barbares sur leurs Sujets Hérétiques, ou reputez Hérétiques : ces Princes n'aiant jamais tenu aucune Promesse qu'ils leur eussent faite, avec Serment de les laisser vivre en repos; mais, aiant revoqué, sans aucun scrupule, toutes leurs Concessions, dès qu'ils ont eu la commodité de le faire : les Evêques, les autres Ecclésiastiques, & le Pape, les aiant toujours poussez à ce Manque de Parole, & les aiant louez & benits d'y avoir manqué, comme d'une Action très sainte, très pieuse, & très divine; comme on vient de le voir par des Brefs d'INNOCENT XI, par la Harangue qu'il a prononcée en plein Consistoire à la louange de LOUÏS XIV, & par une infinité de Panegyriques, dont les Chaires des Prédicateurs retentissent tous les jours en France : en un mot, l'Opinion courante & com-

mune des Docteurs de l'Eglise Romaine étant qu'on peut, & qu'on doit, punir les Hérétiques, dont ils se font une idée plus hideuse que d'un Monstre ; les contraindre d'entrer, selon le Précepte de Jesus-Christ, qu'ils expliquent literalement ; & n'avoir jamais pour eux de Tolérance, tandis qu'on s'en peut empêcher : toutes ces choses, dis-je, étant bien pesées, il est clair, qu'à suivre les Lumieres du Sens-Commun, & de la Prudence, il faut considérer les Papistes comme des Gens, qui ne souffrent qu'à regret la Domination des Protestans ; qui cherchent les Voies d'acquerir la Domination ; de recouvrer les Eglises & les Biens dont ils jouïssoient ; & d'extérminer ce qu'ils nomment l'Hérésie : à quoi ils se croient obligez par les Ordres de Jesus-Christ, & par l'Esprit de leur Eglise ; Esprit qu'ils regardent comme infaillible.

Je ne touche point à ce que disent les plus attachez au Pape ; qu'il peut dispenser les Sujets du Serment de Fidélité, & dépouiller les Rois, qui ne sont pas soumis au Siege de Rome, de leurs Etats. Je me contente de considérer ce que j'ai raporté ci-dessus, & de dire en un mot, que les Souverains Protestans ont toutes les mêmes raisons de ne souffrir pas les Papistes, que les Rois de la Chine auroient de chasser les Missionnaires, qui avoueroient franchement, que dès qu'ils pourroient ils forceroient les Gens à se faire bâtiser. J'ai parlé si amplement de cela, dans le Chapitre V de la I Partie, qu'il suffit d'en faire l'aplication

cation ici à ceux de l'Eglise Romaine ; attendu que, s'ils étoient de Bonne-Foi, ils répondroient à ceux qui leur demanderoient, si, en cas qu'ils fussent les plus forts, ils toléreroient les Protestans, qu'ils ne les toléreroient pas ; mais, qu'ils les feroient aller à la Messe, de gré, ou de force. Je n'insisterai point ici en particulier sur la Remarque, que tout Homme, qui se croit en Conscience la Violence permise, doit croire, par une Conséquence légitime, que tous les Crimes deviendroient des Actes de Piété entre ses mains, pourvu qu'ils tendissent à la ruïne de l'Hérésie ; je n'insiste pas, dis-je, sur cela. Je suplie seulement mon Lecteur de se souvenir que j'y ai insisté assez ailleurs *, & de l'apliquer à ceux de l'Eglise Romaine ; & pour couper court cet Article, voici un Raisonnement que je souhaite qui soit pesé.

Un Parti, qui, s'il étoit le plus fort, ne toléreroit point l'autre, mais le violenteroit dans sa Conscience, ne doit point être toléré.

Or, telle est l'Eglise Romaine.

Donc, elle ne doit point être tolérée.

Qu'on ne dise point qu'il s'ensuit de là que les Protestans ne méritent point de Tolérance, de la part de l'Eglise Romaine ; & qu'on ne prétende pas le prouver en disant, que par cela même qu'elle sauroit qu'elle ne seroit pas tolérée par les Protestans, s'ils étoient les plus forts, elle ne doit pas les tolérer, quand elle est plus forte ; qu'on ne rai-

* *Chap. IV, pag.* 173, 174, &c.

raisonne pas ainsi, dis-je: car, il y a cette notable différence entre elle & nous, c'est que la Non-Tolérance est dechargée parmi nous de ce qu'elle a de plus odieux, de plus formidable, & de plus criminel, dans le Papisme; savoir, de jetter la Conscience, par la Voie des Tentations les plus dures, dans l'Hypocrisie, & dans de mortels Remors: au lieu que les Protestans laissent, ou la Liberté de sortir avec ses Biens, ou celle de servir Dieu dans sa maison à sa fantaisie. Ainsi, la Majeure de mon Syllogisme ne peut pas être rétorquée, y aiant une clause qui ne nous regarde pas. Cependant, je remarquerai une chose qui est considérable contre le Sens Litéral que je réfute.

C'est que, par un contre-coup bizarre, il fournit un prétexte de Persécution contre ceux qui seroient naturellement les plus enclins à tolérer. En effet, si la Prudence, & même la Religion, veulent qu'un Souverain ote de son Etat les occasions d'une Persécution passive, qui traîneroit avec elle toutes les Horreurs, & les Fourberies, dont j'ai parlé dans le Chap. V de la I Partie, l'Eglise Romaine doit soupçonner, que si les Protestans étoient les Maîtres, ils ne la toléreroient pas. De peur donc de n'en être pas un jour tolérée, elle se croit dans l'obligation de les prévenir & oprimer. De sorte que ce Sens Litéral ne peut être adopté par un Parti, que par contre-coup il ne rende l'autre persécutant; quelque aversion naturelle qu'il en eut: d'où paroit, que par Action & Réaction, le prétendu Précépte,

Con-

Contrain-les d'entrer, feroit un Principe continuel & infatiable d'Horreurs, & d'Abominations, fur toute la face de la Terre; marque évidente que JESUS-CHRIST ne l'a point donné.

Mais, fi l'on veut juger équitablement des chofes, on dira que la Crainte des Réprésailles ne fournit pas un prétexte légitime à la Communion Romaine d'anticiper la Perfécution fur les Proteftans; 1, parceque, comme je l'ai déjà dit, la Non-Tolérance eft déchargée parmi eux de ce qu'elle a de plus criminel, & de plus épouvantable: 2, parceque dans les Lieux où on les tolére ils fe comportent en bons Citoiens, & en fideles Sujets; n'aiant jamais pris les Armes, pendant qu'on ne les a pas inquiétez dans leur Liberté de Confcience: ce qui doit affurer leur Maître, que pourvu qu'il les laiffe prier Dieu à leur maniere, ils ne lui feront jamais d'affaire: 3, parceque dans les Lieux où ils dominent, pour peu qu'ils voient que les Papiftes s'accommodent aux Loix du Païs en bons Sujets, ils les traitent avec beaucoup de douceur, comme il paroit en Hollande, & au Païs de Cleves, & comme il a paru ici fous le Regne du feu Roi. Au contraire, les Princes & les Etats Romains perfécutent fans fin, & fans ceffe, ou d'effet, ou d'intention; de forte que, s'ils n'opriment pas actuellement leurs Sujets de la Religion, ce n'eft pas manque de bonne volonté, c'eft que d'autres interêts les en empêchent. La Maifon d'Autriche, la Pologne, & la Savoie, en font des Exemples.

La France a donné le plus considérable Exemple de Tolérance qu'on eut dans l'Eglise Romaine ; mais pourquoi ? Est-ce par quelque Sentiment d'Equité, ou de Respect pour la droite Raison, qui nous montre si clairement, & qui a montré à tant de Peres de l'Eglise, qu'il ne faut forcer personne dans le Culte de Dieu ? Nullement. Louïs XIV aprend lui-même à toute l'Europe, dans la Préface de l'Edit révocatif, que lui, son Pere, & son Grand-Pere, ont toujours eu dessein de révoquer celui de Nantes ; mais, que d'autres Occupations ne le leur ont pas permis. Il doit savoir mieux que personne ce qu'il a pensé ; & il y a bien aparence à ce qu'il dit de son Pere, & que si les Protestans de son Roiaume avoient eu autant de patience sous son Regne, qu'ils en ont eu dans ces dernieres années, il n'auroit laissé rien à faire à son Successeur en ce genre-là. Mais, pour Henri IV, on nous permettra de croire qu'il n'a pas eu intention de révoquer l'Edit de Nantes dès le lendemain qu'il l'eut fait enregitrer, ni même durant son Regne. Il étoit naturellement trop honnête-Homme, & il avoit été trop long-tems de la bonne Religion, pour succomber en sept ou huit ans aux Maximes empoisonnées, & à tous les Préceptes de Mauvaise-Foi, qu'un Confesseur de la Société de Jésus est capable de suggerer.

Cela suffit touchant la Tolérance des Protestans pour la Communion Romaine. Parlons à cette heure de celle qu'ils doivent avoir

avoir pour toutes les autres Religions, qui ne demandent que de suivre leur Conscience; sans vouloir faire aucun préjudice aux Loix Municipales & Politiques. Je dis nettement, & franchement, que ceux, qui ne donnent pas Liberté de Conscience à de telles Religions, font mal. Mais, ce mal souffrant le plus & le moins; considérons-en les divers dégrez, par raport à cette Regle, ou à ce Point fixe, *Que l'on doit bien travailler de toutes ses forces à instruire par de vives & bonnes Raisons ceux qui errent; mais, leur laisser la Liberté de déclarer qu'ils persévèrent dans leurs Sentimens, & de servir Dieu selon leur Conscience, si l'on n'a pas le bonheur de les détromper: &, quant au reste, ne proposer à leur Conscience aucune Tentation de Mal temporel, ou de Récompense capable de les séduire.* Voilà le Point fixe où git la vraie Liberté de Conscience; de sorte qu'en s'écartant plus ou moins de ce Point-là, on diminuë plus ou moins la Tolérance. Au reste, je ne regarde pas comme essentiel à la Liberté de Religion d'avoir des Temples publics, de pouvoir marcher dans les Ruës processionnellement. Cela n'est que pour la Pompe, ou *ad melius esse.* Il suffit d'avoir permission de s'assembler, de célébrer l'Office divin, & de raisonner modestement en faveur de sa Créance, & contre la Doctrine oposée, selon l'occasion.

Le prémier Dégré d'Eloignement seroit si tous les Habitans d'un Païs, faisant profession d'une même Religion, établissoient cette Loi fondamentale, *de ne laisser entrer dans*

le

le Païs aucune Personne de différente Religion, pour y séjourner, ou pour y semer ses Sentimens. Cette Loi paroit d'abord fort juste, & fort innocente; mais, au fonds, elle a bien des Inconveniens. Car, supofé qu'au tems des Apôtres il y eut eu une telle Loi dans les Gaules, dans l'Espagne, dans l'Arabie, dans la Perse, on auroit, en conséquence de cette Loi, chassé les Apôtres & leurs Disciples; &, s'ils avoient dit au milieu des Places, qu'*ils aimoient mieux obéïr à Dieu qu'aux Hommes*, & annoncer son Evangile, que s'accommoder aux Loix du Païs, on les auroit châtiez comme des Mutins, qui auroient violé les Loix de l'Etat. Cela eut été fort injuste, & la Loi, par conséquent, l'eut été aussi. Une telle Loi exclut tout aussi bien les Prédicateurs de la Vérité, que ceux du Mensonge: &, si tous les Païs Païens, & Mahometans, l'établissoient & l'exécutoient sans quartier, comment y envoieroit-on des Missionnaires avec quelque fruit? Disons donc que la pleine Liberté de Conscience est incompatible avec ces sortes de Loix; & sur tout, lors qu'on les exécute contre des Gens qui se seroient hasardez dans un Païs, malgré les défenses, pour tâcher de le convertir.

Le second Dégré d'Eloignement seroit si, outre la prémiere Défense, on faisoit encore cette Loi, *qu'il ne seroit loisible à aucun Habitant du Païs de rien innover dans la Religion, à peine d'être exilé.* Il est évident qu'une telle Loi est une préparation de Chaînes à la Conscience. Car, si un Homme, qui

qui étudie sa Religion, y voit des défauts, ou croit y en voir; s'il se trouve convaincu qu'il faudroit enseigner d'autres choses, & réformer tel ou tel abus; il craindra l'Exil: & ainsi, sa Conscience sera combatuë entre l'amour de la Patrie, & l'amour de la Vérité; &, s'il est attaché à son Païs par des Biens un peu forts; il pourra bien faire l'Hypocrite. J'avouë qu'il sera très blamâble, de n'aimer pas mieux s'éxiler, que suprimer les mouvemens de sa Conscience. Mais enfin, c'est toujours une Servitude pour lui, à cause de la Loi du Païs; &, comme cette Loi auroit pu, au tems des Apôtres, causer l'éxil d'un Gaulois, d'un Romain, qui auroit en voiageant apris l'Evangile, ou par quelque Lettre, on voit qu'alors elle auroit été très injuste, & qu'elle le seroit aujourd'hui envers tout Indien, Turc, ou More, qui, aiant apris par ces Voies le Christianisme, souhaiteroit de l'annoncer dans son Païs. Je suis sur que quiconque considérera l'Esprit de l'Homme, & ses Connoissances, avec l'Histoire de ce qui s'est passé autrefois, verra clairement qu'il n'y a Homme si persuadé de ce qu'il croit, qui n'ait lieu de croire qu'il peut aprendre d'autres choses; & ainsi, l'on ne doit jamais refuser de s'éclaircir avec ceux qui ont quelque chose de nouveau à dire. Car, que savons-nous si cela n'est pas meilleur que ce que nous avons cru jusqu'ici de bonne-foi? Cela s'est vu en bien des rencontres. Les Indiens, qui écoutent un Nouveau-Venu, qui leur parle de JESUS-CHRIST, & qui changent ce qu'ils croient,

pour

pour ce que leur dit ce Nouveau-Venu, s'en trouvent bien; les Juifs, & les Gentils, qui ont aprouvé la nouvelle Doctrine des Apôtres, s'en sont bien trouvez; ceux qui écouterent LUTHER & CALVIN, & qui se convertirent à leur Doctrine, s'estimerent très heureux de l'avoir fait. Est-ce qu'après tant d'expériences nous devons croire aujourd'hui qu'il est impossible que Personne nous aprenne de bonnes choses? Cela fait voir que toute Loi, qui éxclut les nouveaux Eclaircissemens, ou les Progrès des Connoissances humaines & divines, est violente. Où en seroit-on, si depuis deux ou trois mille ans, cette Loi avoit été mise en pratique?

Le troisieme Dégré d'Eloignement est lors qu'on établit pour Loi, *que toute Personne, soit étrangere, soit née dans le Païs, qui enseignera quelque chose contre la Religion dominante, sera contrainte de se rétracter, & de déclarer publiquement qu'elle croit comme ses Compatriotes, à peine du Feu, de la Rouë, du travail des Mines, des Galeres, d'un Cachot noir & puant, &c.* C'est ici où je trouve la plus grande Violence; après quoi, pour savoir si la peine du Feu est pire que celle des Galeres, ou du Cachot, il faut consulter le tempérament des Gens: car, il y en a qui aimeroient mieux sortir d'affaire dans un quart d'heure, que de ramer trente ou quarante ans; ce qui n'empêche pas, que dans la Gradation ordinaire des Peines, la Mort ne soit au dessus des Prisons, ou des Galeres perpetuelles.

Il

Il paroit de là, que la Non-Tolérance des Protestans n'est que du plus bas Dégré, puis que la peine, à laquelle ils condamnent un Sujet qui se fait Papiste, ne va point au delà de l'Exil; & pour un Etranger, qui seroit surpris faisant clandestinement quelque fonction de Religion, si on le punissoit, ce ne seroit pas tant à cause de sa Religion, qu'à cause que ce seroit quelque Moine travesti, qu'on soupçonneroit venir pour quelque Incendie, quelque Empoisonnement, quelque Espionnage, quelque Machination traitreuse; dequoi l'on a cent Exemples.

Mais, dira-t-on, le Suplice de SERVET fait bien voir qu'ils poussent la Persécution aussi loin que les Papistes. Je répons qu'il s'en faut bien. Le Suplice de SERVET, & d'un très petit nombre d'autres Gens semblables, errans dans les Doctrines les plus essentielles, est regardé à présent comme une Tache hideuse des prémiers tems de notre Réformation, facheux & déplorables restes du Papisme; & je ne doute point que si le Magistrat de Géneve avoit aujourd'hui un tel Procès en main, il ne s'abstint bien soigneusement d'une telle Violence.

CHAPITRE VI.

Sixieme Objection: l'Opinion de la Tolérance ne peut que jetter l'Etat dans toutes sortes de confusions, & produire une Bigarrure horrible de Sectes, qui défigurent le Christianisme. *Réponse à cette Pensée. En quel Sens les Princes doivent être les Nourriciers de l'Eglise.*

ON ne peut nier que la condition de l'Homme ne soit environnée, entre mille autres infirmitez, de celle-ci, qu'il ne connoit gueres la Vérité qu'imparfaitement; car, s'il peut prouver une chose par des Raisons *à priori*, claires, & démonstratives, tout aussi-tot, comme par une espéce de rabat-joie, il se voit accablé par les Conséquences absurdes, ou du moins très difficiles, qu'on prétend qui naissent de ce qu'il a cru démontrer: &, s'il a le bonheur de n'être pas accablé par les réductions *ad absurdum*, je veux dire, par les Absurditez qui émanent de son Sentiment, il a la mortification d'ailleurs de n'avoir que des Idées confuses, & des Preuves foibles de ce qu'il soutient. Ceux qui soutiennent, ou la Divisibilité de la Matiere à l'infini, ou les Atomes d'EPICURE, en sauroient que dire. J'ai assez de bonne-foi pour avoüer que si mon Sentiment a quelque foible, c'est du coté des Conséquences. Les Preuves directes, qui l'apuient, sont merveilleuses; les Sui-

Suites du Sentiment opofé font monftrueufes. Voilà qui va bien jufques-là : mais, quand on fe jette fur les Suites de mon Hypothefe, la chofe ne va pas fi bien. On diroit, que pour humilier notre Efprit, Dieu ne veut pas qu'il trouve aifément où affeoir la plante du pié, & qu'il ne rencontre que des pieges, de quelque coté qu'il fe tourne. J'ai néanmoins l'avantage que toutes les Conféquences, dont on me fait peur, fe peuvent réfoudre. On va le voir.

Il n'y a pas, dit-on, *de plus dangereufe Pefte dans un Etat, que la multiplicité de Religions ; parce que cela met en diffenfion les Voifins avec les Voifins, les Peres avec les Enfans, les Maris avec les Femmes, le Prince avec fes Sujets.* Je répons, que bien loin que cela faffe contre moi, c'eft une très forte Preuve pour la Tolérance ; car, fi la multiplicité de Religions nuit à un Etat, c'eft uniquement parce que l'une ne veut pas tolérer l'autre, mais, l'engloutir par la Voie des Perfécutions. *Hinc prima mali labes* ; c'eft là l'Origine du mal. Si chacun avoit la Tolérance que je foutiens, il y auroit la même Concorde dans un Etat divifé en dix Religions, que dans une Ville où les diverfes efpeces d'Artifans s'entrefuportent mutuellement. Tout ce qu'il pourroit y avoir, ce feroit une honnête émulation à qui plus fe fignaleroit en Piété, en bonnes Mœurs, en Science. Chacune fe piqueroit de prouver qu'elle eft la plus amie de Dieu, en témoignant un plus fort attachement à la pratique des Bonnes Oeuvres. Elles fe pique-

queroient même de plus d'affection pour la Patrie, si le Souverain les protégeoit toutes, & les tenoit en équilibre par son équité. Or, il est manifeste, qu'une si belle émulation séroit cause d'une infinité de biens; &, par conséquent, la Tolérance est la chose du monde la plus propre à ramener le Siecle d'Or, & à faire un Concert & une Harmonie de plusieurs Voix & Instrumens de différens Tons & Notes, aussi agréables pour le moins que l'uniformité d'une seule Voix. Qu'est-ce donc qui empêche ce beau Concert formé de Voix & de Tons si différens l'un de l'autre? C'est que l'une des deux Religions veut exercer une Tyrannie cruelle sur les Esprits, & forcer les autres à lui sacrifier leur Conscience; c'est que les Rois fomentent cette injuste partialité, & livrent le Bras séculier aux désirs furieux & tumultueux d'une Populace de Moines & d'Ecclésiastiques; en un mot, tout le desordre vient, non pas de la Tolérance; mais, de la Non-Tolérance.

C'est ce que je répons au Lieu-Commun, qui a été si rebatu par les Ignorans, *que le Changement de Religion entraine avec lui le Changement de Gouvernement; & qu'ainsi, il faut soigneusement empêcher que l'on n'innove.* Je ne rechercherai pas si cela est arrivé aussi souvent qu'ils le disent. Je me contente, sans trop m'informer du Fait, de dire, en le supposant tel qu'ils nous le donnent, qu'il vient uniquement de la Non-Tolérance; car, si la Nouvelle Secte étoit imbuë des Principes que je soutiens, elle ne seroit point de

de Violence à ceux qui voudroient retenir la Vieille Doctrine. Elle se contenteroit de leur proposer ses Raisons, & de les en instruire charitablement. Si la Vieille Religion étoit pareillement imbuë des mêmes Maximes, elle ne violenteroit pas la Nouvelle: se contentant de la combatre par des Raisons douces & charitables. Ainsi, le Souverain maintiendroit toujours son Autorité saine & sauve; chaque Particulier cultiveroit en paix son Champ & sa Vigne, prieroit Dieu à sa maniere, & laisseroit les autres le prier & le servir à la leur: de sorte que l'on verroit l'Accomplissement de cette Prédiction du * Prophête dans la Concorde de tant de Sentimens diamétralement oposez, *Le Loup habitera avec l'Agneau, & le Léopard gitera avec le Chévreau. Le Veau, & le Lionceau, & autre Bétail qu'on engraisse, seront ensemble, & un petit Enfant les conduira, &c.* Il est clair à tout Homme qui y songe, que tous les Desordres, qui accompagnent les Inovations de Religion, viennent de ce qu'on s'opose aux Novateurs avec le Fer & le Feu; & qu'on leur refuse la Liberté de Conscience; ou bien, de ce que la Nouvelle Secte, remplie d'un zêle inconsidéré, veut détruire par la force la Religion qu'elle trouve déjà établie. C'est donc la Tolérance qui épargneroit au Monde tout ce mal; & c'est l'Esprit perfécutant qui le lui aporte.

On allegue aussi je ne sai combien d'Exemples de Factieux, qui, pour bouleverser l'Etat, ont fait accroire qu'ils vouloient repur-

ger

* Esaie, *Chap. XI, Vers. 6.*

ger le Culte divin; &, aiant attiré le Peuple dans leur Parti, se sont mis en campagne les Armes à la main, & ont causé mille Desordres. Mais, cela ne prouve autre chose, si ce n'est que la Malice de l'Homme abuse de tout. Cela ne prouve nullement que ce soit le devoir du Prince d'étouffer par la force du Bras séculier toute Nouveauté de Religion qui s'éleve dans ses Etats; car, en ce cas-là, les Empereurs Païens auroient eu le plus grand Droit d'étouffer le Christianisme naissant; & toutes leurs Persécutions seroient des Actes de Justice très nécessaires: ce qui étant de la derniere Impiété, il s'ensuit qu'il faut faire des Exceptions. L'Expérience nous aprend qu'il y a eu des Nouveautez en matiere de Religion, qui ont été bonnes & saintes; nous savons qu'il s'en peut faire de celles-là tous les jours dans les Païs Infideles, par l'introduction du Christianisme; nous savons aussi qu'il y a des Nouveautez qui ne servent que de prétexte à des Séditieux. Qu'y a-t-il donc à faire, lors qu'un Souverain aprend qu'il s'éleve dans son Païs quelque nouveau Docteur? Faut-il le faire emprisonner d'abord, lui & tous ceux qui le suivent? Nullement. Il faut attendre que l'on ait vu si c'est un Factieux, qui veuille s'agrandir par la Voie des Guerres Civiles. En ce cas, il ne mérite nulle Tolérance. Il faut l'exterminer; quand même il seroit persuadé que ce qu'il enseigne est divin. Ce n'est pas pour de telles Gens que je demande quartier; puis qu'ils ont de si damnables Desseins, & que la Religion

qu'ils

qu'ils prêchent, s'ils en ont une, est persécutante, & donne, par conséquent, dans le malheureux Sens Litéral que je réfute. Mais, si ce nouveau Docteur n'a nullement en vuë d'exciter des Séditions; s'il n'a pour but que d'insinuer ses Opinions, qu'il croit saines & véritables, & de les établir par la Voie de l'Instruction & de la Raison; alors, il faut le suivre, si on trouve qu'il ait la Vérité de son coté; &, s'il ne nous persuade pas, il faut permettre à ceux qu'il persuade de servir Dieu selon ce nouveau Docteur. C'est ainsi qu'en usa Ethelrede, l'un de nos Rois, à l'égard des Moines, que le Pape Gregoire le Grand envoia dans ce Païs, pour y prêcher l'Evangile. Il est vrai, qu'en se servant des mêmes Armes que le nouveau Docteur, savoir des Raisons, il ne faut rien oublier pour le ramener dans le chemin batu, & pour y retenir les autres, quand on croit que c'est le meilleur.

C'est par là que je répons à une Raison spécieuse, dont se servent nos Adversaires. Ils disent, *qu'entre les Bénédictions que Dieu promet à son Eglise, celle de lui donner des Princes qui seront ses Nourriciers, est des principales.* J'en conviens. Rien n'est plus avantageux à l'Eglise que les Princes qui la protegent, & qui l'entretiennent; qui donnent ordre qu'elle soit servie par des Pasteurs sages & éclairez; qui établissent pour cela des Colleges, & des Académies bien rentées; qui n'épargnent pas les frais nécessaires à ses besoins; qui ont soin de châtier les Scandales & les mauvaises Mœurs des Ecclésiasti-

Q ques,

ques, afin que les autres se contiennent dans l'intégrité que demande leur Profession; qui, par leur bonne Vie, & par leurs Loix, excitent tout le Monde à pratiquer la Vertu; & enfin, qui soient toujours prêts à punir sévérement tous ceux qui oseroient entreprendre d'opprimer la Liberté de l'Eglise. Car, j'aprouve extrémement, & c'est le dévoir indispensable des Princes, que s'il s'éleve des Sectes, qui veuillent insulter les Ministres de la Religion dominante, & emploier la moindre force contre ceux qui veulent persévérer dans leur ancienne Profession; alors, on punisse ces Sectaires par toutes Voies dues & raisonnables, voire jusques au dernier Suplice, si le cas y échet; puisqu'en ce cas-là ce seroient de francs Persécuteurs, qui useroient des Voies de Fait, & qui renverseroient les Loix Politiques. Voilà en quel Sens les Princes doivent être les Nourriciers de l'Eglise; &, comme ce seroit un grand Fleau pour elle, si les Princes laissoient ses Pasteurs exposez à l'insulte des Laïques; s'ils les abandonnoient à leurs propres Cupiditez, sans les réfréner par de sages Réglemens; s'ils fermoient leur Bourse à toutes ses Nécessitez; de là vient que Dieu lui promet, comme une singuliere Bénédiction, l'Amitié & la Protection des Souverains de la Terre.

Mais, ajoute-t-on, *ce n'est pas assez. Les Princes ne portent pas l'Epée sans cause. Ils l'ont reçuë de Dieu, pour punir les Méchans; &, parmi les Méchans, il n'y en a pas qui le soient plus que les Hérétiques: car, ils s'en prenent*

prenent à la Majesté de Dieu ; ils foulent aux piez ses Véritez ; ils empoisonnent l'Ame, dont la vie est notre tout, & mille fois plus précieuse que celle du Corps. Ils sont donc pires que les Empoisonneurs, & que les Voleurs des grands Chemins, qui ne tuent que le Corps, &, par conséquent, plus punissables. Bona verba, quaso! A y aller de cette façon, on aura bientot justifié les Persécuteurs des prémiers Chrétiens; (je reviens souvent à cet Exemple, parceque, comme nous le verrons en un autre lieu, on ne sauroit y répondre;) on armera bientot les Chinois contre tous les Missionnaires; les Princes Protestans contre leurs Sujets Papistes; &, en général, chaque Souverain contre les Religions différentes de la sienne; car, chacun dira pour ses raisons que Dieu lui ordonne de punir les Malfaiteurs, & qu'il n'y en a point de pires que ceux qui combatent la véritable Religion: c'est ainsi que chacun nomme la sienne. Il faut donc qu'il y ait ici un méchant Sophisme. Dévelopons-le.

Nos Adversaires ne distinguent point ici le Droit qu'ont reçu les Princes de châtier par le Glaive les Sujets qui usent de Violence contre leur Prochain, & qui violent la Sureté Publique, où chacun doit être sous la majesté des Loix; ils ne distinguent point, dis-je, ce Droit d'avec celui qu'ils attribuent faussement aux mêmes Princes sur la Conscience. Mais, pour nous, nous ne confondons pas ces choses. Nous disons qu'il est bien vrai que les Souverains ont une Puissance autorisée de Dieu, pour faire pen-

dre, fouëtter, emprisonner, & punir de telles autres Peines, tous ceux qui maltraitent plus ou moins leur Prochain en son Corps, ou en ses Biens, ou en son Honneur; & cela est d'autant plus juste, que ceux qui font ces Violences avoüent non seulement qu'ils les commettent contre les Loix de l'Etat, mais aussi, contre leur Conscience, & contre les Préceptes de leur Religion: & qu'ainsi, c'est une Malice très volontaire. Je ne croi pas qu'il y ait d'exemple qu'un Voleur de grands Chemins, ou Domestique, qu'un Empoisonneur, qu'un Duelliste, qu'un Faux-Témoin, qu'un Assassin, puni de Mort par les Juges, ait dit qu'il avoit suivi les instincts de sa Conscience, & les Commandemens de Dieu, en faisant les Crimes pour lesquels on le fait pendre. Ainsi, il pêche sciemment, & par malice, & violente son Prochain, en dépit de son Dieu & de son Roi.

Voilà deux choses qui ne se rencontrent pas dans les Hérétiques, que je supose devoir être tolérez. Car, prémierement, ils ne violentent personne. Ils disent bien à leur Prochain qu'il est dans l'Erreur. Ils lui en alléguent les meilleures raisons qu'ils peuvent. Ils lui font voir une autre Créance, qu'ils apuient le plus fortement qu'il leur est possible. Ils l'exhortent à changer. Ils lui représentent qu'il se damnera, s'il ne suit la Vérité qu'ils lui présentent. Voilà tout ce qu'ils font. Après cela, ils laissent cet Homme dans sa pleine liberté. S'il veut se convertir, ils en sont bien aises. S'il ne le veut pas,

pas, à lui permis ; ils le recommandent à Dieu. Eſt-ce maltraiter ſon Prochain ? Eſt-ce pêcher contre la Sureté Publique, à l'ombre de laquelle chacun doit manger paiſiblement ſon pain, ſous la majeſté des Loix, & élever ſa Famille ?

En ſecond lieu, ces Hérétiques, (j'apelle ainſi en cet endroit tous ceux que les Souverains qualifient de ce nom, les voiant différer de la Religion de l'Etat,) en inſtruiſant leur Prochain, en diſputant contre lui, en l'exhortant au changement de Créance, par la crainte de l'Enfer, ne croient pas faire une méchante Action. Ils croient au contraire rendre un grand ſervice à Dieu ; & c'eſt le zêle vrai ou faux, mais enfin, le zêle de ſa gloire, & l'inſtinct de la Conſcience, qui les pouſſe. Ainſi, ils ne pêchent point par Malice ; ou, s'il y en a, ce n'eſt qu'à l'égard de Dieu ; puis que les Juges ne la ſauroient connoitre, & que la préſomption eſt qu'ils n'agiſſent pas contre leur Conſcience. Il eſt donc vrai que les deux Fondemens qui autoriſent le Suplice des Voleurs, des Homicides, &c, ne ſe trouvent point dans le Suplice des Hérétiques.

Mais, dit-on, *le Poiſon donné à l'Ame fait plus de tort à l'Homme que celui qu'on lui fait boire. Blaſphémer Dieu & ſes Véritez, & lui vouloir débaucher ſes Sectateurs, eſt un plus grand Crime que d'injurier un Roi, & d'exciter une Révolte contre lui. Donc, un Hérétique eſt plus puniſſable que la* VOISIN, *ou que le Chevalier* DE ROHAN, *qui avoit parlé de la Perſonne de ſon Monarque avec le dernier*

 mépris.

mépris, & qui avoit tenté un Soulevement. Je répons les deux choses ci-dessus marquées. La Voisin, & le Chevalier de Rohan savoient qu'ils faisoient mal; le faisoient à dessein de faire du mal; & ne laissoient pas au choix & à la liberté de celui qu'ils empoisonnoient, & injurioient, d'être empoïsonné & injurié, ou de ne l'être pas: au lieu qu'un Hérétique croit sauver son Prochain, & lui parle à dessein de le sauver, & laisse à sa liberté de prendre ce qu'il lui offre, ou de le laisser. Mais, outre ces deux grandes disparitez, je dis encore deux choses.

L'une, qu'un Prince fait assez bien son devoir, lors qu'il opose au Poison, que l'on présente à ses Sujets, un bon & salutaire Contre-Poison, en envoiant par tout des Docteurs, & des Prédicateurs, qui confondent les Hérétiques, & qui empêchent ceux qu'on veut débaucher de la vraie Religion, de se laisser tromper par de faux Raisonnemens. Si les Prédicateurs envoiez par le Prince ne peuvent pas empêcher que plusieurs Sujets ne se laissent persuader aux Raisons des autres, le Prince n'aura rien à se reprocher: il aura fait tout ce qu'il a du. Ce n'est pas une fonction de sa Roiauté que de plier l'Ame de ses Sujets à telle ou à telle Opinion. A cet égard, les Hommes ne dépendent pas les uns des autres, & n'ont ni Roi, ni Reine, ni Maître, ni Seigneur, sur la Terre. Il ne faut donc pas blâmer un Prince qui n'étend point sa Juridiction sur les choses que Dieu ne lui a point soumises.

L'au-

L'autre chose, que je veux dire, est que nous nous faisons de grands Mots pour donner de l'horreur de certaines choses, qui passent bien souvent la portée de nos Décisions. *Un tel*, disons-nous, *prononce des Blasphêmes insuportables, & deshonore la Majesté de Dieu de la maniere du monde la plus sacrilége.* Qu'est-ce que c'est, après l'avoir examiné mûrement & sans passion? C'est qu'il a, sur les manieres de parler de Dieu honorablement, d'autres Idées que nous. Nous sommes donc presque dans les Termes où seroit un de nos Courtisans ignorans, qui liroit une Lettre écrite au Roi par quelque Roitelet des Indes, au Païs duquel ce seroit la mode, pour bien honorer quelqu'un en lui écrivant, de se servir d'un Stile Burlesque; qui liroit, dis-je, une Lettre en Stile Burlesque écrite au Roi par ce Roitelet; & qui, ensuite, transporté de zêle pour le Roi, s'écrieroit qu'il faudroit aller détrôner ce Roitelet, qui auroit eu l'effronterie de se moquer du Roi dans sa Lettre. Une Guerre déclarée à ce Roitelet ne seroit-elle pas bien fondée; à lui, dis-je, qui n'auroit négligé le Stile Serieux, que de crainte de déplaire au Roi, & qui n'auroit pris le Burlesque, que pour lui témoigner plus vivement son respect? La seule chose dont on pourroit blâmer ce Prince Indien, ce seroit de ne s'être pas informé des Coutumes d'Angleterre, & du gout selon lequel nous jugeons qu'une Lettre est respectueuse, ou ne l'est pas. Mais, si ce pauvre Misérable n'avoit pu s'en informer, ni s'en instruire, quelque

perquiſition qu'il en eut faite, ne feroit-ce point une extrême brutalité de l'aller chaſſer du Trône, à cauſe de la prétenduë irrévérence de ſon Stile Burleſque? Voilà néanmoins très naïvement ce que font les Perſécuteurs, quand ils puniſſent un Hérétique. Ils trouvent qu'il dit de Dieu certaines choſes qu'ils jugent injurieuſes. Mais, quant à lui, il ne les dit que parce qu'elles lui paroiſſent reſpectueuſes, & que le contraire lui ſembleroit injurieux à Dieu. Il n'y a rien à dire contre lui, ſi ce n'eſt qu'il doit mieux s'informer des manieres de parler de Dieu qui paroiſſent honorables dans la Cour Céleſte. Mais, s'il répond qu'il s'en eſt informé autant qu'il a pu; & que ce n'eſt qu'après toutes les perquiſitions poſſibles qu'il s'eſt fixé à telles manieres d'honorer Dieu; & qu'eux, qui les traitent de Blaſphêmes, lui paroiſſent ſi mal inſtruits de la Vérité, qu'il ne doute point qu'ils n'aient pris l'un pour l'autre, & qu'il s'eſtimeroit Blaſphémateur, s'il parloit comme eux; s'il leur répond, dis-je, cela, ne leur doit-il pas fermer la bouche; à moins qu'ils ne le puiſſent convaincre d'expoſer faux: ce qui n'eſt poſſible qu'à Dieu; &, s'ils le font mourir, ne font-ils pas ſemblables à ceux qui feroient mourir le Roitelet Indien dans le cas ci-deſſus poſé?

Cela ſeul vaut tout le COMMENTAIRE auquel je travaille, & ſuffit pour montrer à nud à tout Eſprit bien raiſonnable la Turpitude des Perſécuteurs. Ces Exemples les abîment, & je ne doute pas qu'ils n'en ſoient

soient piquez au vif, quand ils les liront; parce qu'ils sentiront que leurs Chicanes ne les satisferont pas eux-mêmes. Je suis fâché du chagrin que cela leur causera; mais, je ne saurois qu'y faire, ni m'empêcher de leur soutenir encore un coup que cela démontre que les Princes n'ont point reçu de Dieu le Glaive pour punir ces sortes d'Irréverences faites à sa divine Majesté. C'est d'elles qu'on peut dire ce que disoit un Ancien, *Deorum Injuriæ Diis curæ*; c'est à Dieu à connoitre de ces Offenses, & à en faire ce qu'il lui plaira: mais, pour les Hommes, ils n'y voient qu'Erreur de choix. Ils conviennent tous qu'il faut honorer Dieu, & en dire toutes les plus grandes choses qu'on s'imaginera qui lui apartiennent; mais en suite, l'un jette son choix sur ceci, l'autre sur cela; & chacun blâme le choix de l'autre. Il est clair que c'est à Dieu seul à punir celui qui se trompe; & il ne tombera jamais dans un Esprit juste, qu'il punira le mauvais choix involontaire: je veux dire, qui ne dépend pas d'aucun mauvais usage que l'on ait fait malicieusement de son Esprit pour mal choisir. Si Alexandre, qui s'étoit moqué d'abord de la Bourgeoisie que ceux de * Megare lui avoient donnée dans leur Ville par Décret public, l'accepta de fort bon cœur, lors qu'il aprit qu'ils avoient cru en cela lui témoigner le plus grand respect qu'il leur fût possible; puis que jamais ils n'avoient rendu

* Seneque *dit cela des Corinthiens*, de Benef. *Lib. I, Cap. XIII.*

cet honneur qu'à Hercule : n'eſt-il pas juſte de penſer que Dieu, qui juge ſainement de toutes choſes, ne prend point garde ſi le Préſent qu'on lui fait de telles ou de telles Opinions touchant ſa Divinité eſt grand en lui-même ; mais, ſi c'eſt le plus grand qui nous ait paru, après avoir bien cherché le plus digne de lui être offert.

Quant à cette énorme Bigarrure de Sectes défigurantes la Religion, qu'on prétend qui nait de la Tolérance, je dis qu'elle eſt un moindre Mal, & moins honteux au Chriſtianiſme, que les Maſſacres, les Gibets, les Dragonneries, & toutes les cruelles Exécutions, au moien de quoi l'Egliſe Romaine a tâché de conſerver l'Unité, ſans en pouvoir venir à bout. Tout Homme, qui rentre en lui-même, & qui conſulte la Raiſon, ſera plus choqué de lire dans l'Hiſtoire du Chriſtianiſme cette longue ſuite de Tueries, & de Violences, qu'il ne le ſeroit de le voir partagé en mille Sectes ; car, il conſidéreroit qu'il eſt humainement inévitable que les Hommes n'enviſagent pas en différens Siecles, & en différens Païs, les Doctrines de Religion de différente maniere, & qu'ils n'interpretent pas les uns d'une façon, les autres d'une autre, ce qui eſt ſuſceptible de pluſieurs Sens. On doit être donc moins choqué de cela, que de voir que l'un veuille tenailler & torturer l'autre, juſques à ce qu'il avouë qu'il voit ce que l'autre voit ; & s'il ne l'avouë pas, qu'on le jette au Feu. Quand on connoit que nous ne ſommes pas maîtres de nos Idées, & qu'une Loi éternelle

nelle nous défend de trahir notre Conscience, on ne peut qu'avoir de l'horreur pour ceux qui déchirent le Corps d'un Homme, parce qu'il a plutot ces Idées-ci que celles-là, & qu'il veut suivre les Lumieres de sa Conscience; & ainsi, nos Convertisseurs, pour oter un Scandale de dessus le Christianisme, y en mettent un plus grand.

Je ne veux pas me prévaloir de la Comparaison d'un Prince, dont le vaste Empire contiendroit plusieurs Nations différentes en Loix, Us & Coutumes, & Langues, & qui honoreroient chacune son Maître, selon l'Usage & le Gout de son Païs; ce qui marqueroit plus de grandeur, que s'il n'y avoit qu'une simple & même Méthode de respect; je ne veux pas, dis-je, me servir de cet Exemple, pour montrer que toutes les Religions du Monde, bizarres & diversifiées comme elles sont, ne conviennent pas mal à la grandeur infinie de l'Etre souverainement parfait, qui a voulu qu'en matiere de Diversité toute la Nature le prêchât par le caractêre de l'Infini: Non, j'aime mieux dire que ce seroit une belle chose que l'accord de tous les Hommes, ou du-moins de tous les Chrétiens, à la même Profession de Foi. Mais, comme c'est une chose plus à souhaiter, qu'à espérer; comme la Diversité d'Opinions semble être un Apanage inséparable de l'Homme, tandis qu'il aura l'Esprit aussi borné, & le Cœur aussi déréglé qu'il l'a; il faut réduire ce Mal au plus petit Désordre qu'il sera possible: & c'est sans doute de se tolérer les uns les autres, ou

dans une même Communion, si la qualité des Erreurs le souffre, ou du moins dans les mêmes Villes.

Un Bel * Esprit de l'Antiquité a fort bien dit, que *la Vie Humaine est un véritable Jeu de Hazard, & qu'il faut vivre en ce Monde comme quand on jouë aux Dez; si, en les jettant, ce que nous demandons n'arrive pas, il faut corriger par notre Adresse ce qui est arrivé par Cas fortuit.* Ce que nous devrions souhaiter est que tous les Hommes fussent d'une même Religion; mais, parce que cela n'arrive point, le mieux que l'on puisse faire est de les porter à se tolérer les uns les autres. L'un dit qu'il ne faut pas invoquer les Saints, & l'autre qu'il les faut invoquer. Puis que chacun croit que l'autre se trompe, il doit essaier de le détromper, & raisonner avec lui le mieux qu'il pourra. Mais, après avoir épuisé ses Lumieres, sans le persuader, il doit le laisser là, prier Dieu pour lui, & vivre avec lui dans l'union qui doit être entre les honnêtes-Gens, & entre de bons Compatriotes. Si cela étoit, la Diversité de Créances, de Temples, & de Cultes, ne feroit pas plus de désordre dans les Villes & dans les Sociétez, que la Diversité de Boutiques dans une Foire, où chaque Marchand hon-

* *Ita Vita est Hominum quasi cùm ludas Tesseris.*
Si illud, quod maxumè opus est, jactu non cadit;
Illud quod cecidit fortè, id Arte ut corrigas.

TERENTIUS, Adelph. Act. IV. Sc. VII.

honnête-Homme vend ce qu'il a, ſans traverſer la Vente d'un autre.

Si l'Egliſe Romaine trouve que la Multiplicité de Sectes eſt une Bigarrure qui deshonore le Chriſtianiſme, comment donc s'accommode-t-elle de cette bizarre Diverſité qui eſt dans ſa Communion, où les Eccleſiaſtiques ſont les uns des Cardinaux à Palais, à Jardins de plaiſance, à Table-ouverte; les autres des Evêques qui vont à l'Armée, & qui ſont de petits Souverains, ou qui vont en Ambaſſade, au Bal, à la Chaſſe, à la Cour, ou qui jouent & font grand' chere, ou qui prêchent & font des Livres; les autres des Abbez galans, Piliers des Concerts, de la Comédie, & de l'Opera, pour ne rien dire de pis; les autres de grands Coureurs de Diſpute, & des Chercheurs de Proſelytes; les autres gueuſans de porte en porte, habillez comme des Fols; les autres dans des Solitudes & des Retraites? Comment s'accommode-t-elle de cette bizarre Diverſité d'Yvrognes, de Joueurs, de Rufiens, de Maqueraux, de Bigots, de Fauſſaires, de Gens-de-bien, de Gens-d'honneur, ſelon le Monde? Fort-bien, dira-t-elle: parce qu'ils font tous profeſſion de reconnoitre mon Autorité. Voilà le Point: Qu'on ſoit tout ce qu'on voudra, pourvu qu'on ſe ſoumette à l'Egliſe, on eſt aſſuré de la Tolérance. Mais, qui empêchera auſſi que l'on ne s'accommode dans une même République d'une Infinité de Sectes, pourvu qu'elles ſoient réünies toutes à reconnoitre JESUS-CHRIST pour leur Chef, & l'Ecriture pour leur Re-

gle ? Il sera permis dans l'Eglise Romaine de se diviser en une Infinité de Communautez, fort oposées d'Instituts, & de Doctrines, & qui s'entr'accusent quelquefois d'Erreurs dangereuses, pourvu qu'on reconnoisse en général l'Autorité de l'Eglise ; & il ne sera pas permis de tolérer une Infinité de Sectes oposées en Sentimens, pourvu qu'elles reconnoissent en général l'Autorité de l'Ecriture ? Si l'on dit que l'Eglise Romaine ne souffre les différens Sentimens que dans les choses où elle n'a pas prononcé son Arrêt définitif, qui empêchera les Tolérans de dire qu'on ne souffre les différentes Opinions que dans les Points où l'Ecriture n'est pas d'une Clarté nécessitante ?

J'oubliois l'Objection de quelques Gens, qui, se batant en retraite, pourroient dire, qu'*à la vérité, si tout le Monde étoit d'une humeur tolérante, la Diversité de Religions ne seroit d'aucun préjudice à l'Etat ; mais, que vu la condition de l'Homme, qui fait qu'un zèle inconsidéré transporte la plupart des Gens, & sur tout ceux d'Eglise, la Prudence ne souffre plus qu'un Prince tolere les Sectes : car, en les tolérant, il mécontente les Sujets de même Religion que lui ; il aliene le Cœur de son Clergé, capable de le renverser du Trône, en le faisant passer pour un Impie, ou pour un Fauteur d'Hérétiques ; & il cause mille Haines, & mille Ressentimens dans les Esprits.* Je répons, qu'à la vérité, tout seroit à craindre de Gens qui seroient possedez de l'Esprit du Clergé Romain, si l'on n'y mettoit bon Ordre dès le commencement. Mais, si un Prince savoit régner,

régner, il se mettroit au dessus de ce Péril; car, il n'auroit qu'à faire publier dans ses Etats, qu'il ne toléreroit plus les Sectes, dès que tout le Clergé de la Religion dominante méneroit une Vie conforme aux Conseils & aux Préceptes de JESUS-CHRIST, & ne scandaliseroit plus le Prochain par sa Mondanité, sa Cupidité, son Orgueil, & son Impatience. Cette condition plairoit sans doute aux Laïques, qui ne demanderoient pas mieux que de voir une grande pureté de Mœurs dans le Clergé; & comme les Ecclésiastiques aimeroient mieux demeurer dans leur Relâchement, cette condition n'arrivant point, le Roi seroit dispensé de persécuter les Sectes, & les Peuples se moqueroient du Clergé, qui voudroit empoisonner une Tolérance qu'il ne tiendroit qu'à lui de faire cesser en vivant bien. Outre cela, il faudroit choisir un certain nombre d'honnêtes-Gens, paisibles & moderez, & donner aux uns les prémieres Charges du Clergé, & envoier les autres prêcher dans les Provinces, qu'il ne faut attaquer les Sectes que par les exemples d'une bonne Vie, & par de belles Instructions. On mettroit par là les Peuples dans des Sentimens équitables; & au fond, un Prince, qui se verroit sollicité d'extirper une Religion, & qui diroit aux Solliciteurs qu'il faudroit prémierement convaincre les Sectaires de leur tort, & que dès qu'on lui feroit voir qu'ils en seroient convaincus, il les chasseroit, s'ils ne vouloient pas se réünir à l'Eglise; embarrasseroit fort des Convertisseurs persécutans:

car, auroient-ils bien l'effronterie de lui dire qu'il n'eſt pas néceſſaire de montrer à des Sectaires qu'ils ont tort, pour avoir Droit de les punir; s'ils ſavoient que le Prince detacheroit contre eux des Archevêques en faveur & habiles, qui leur prouveroient bientot le contraire, & par les Peres, & par l'Ecriture, & par la Raiſon. On voit donc, que ſi la Perſécution des Sectes pouvoit jamais être un Mal néceſſaire, ce ſeroit par la faute des Souverains, qui ſe livrent à la merci de la Moinerie, & de toute la Clericature; ou faute de Lumieres; ou par de méchans Motifs.

CHAPITRE VII.

Septieme Objection: On ne peut nier la Contrainte au Sens Litéral, ſans introduire une Tolérance générale. *Reponſe à cela, & que la Conſéquence eſt vraie; mais, non pas abſurde. Examen des Reſtrictions de quelques Demi-Tolérans.*

C'Eſt ici que nos Adverſaires s'imaginent nous tenir par la gorge. *Il s'enſuit de vos Raiſons*, diſent-ils, *qu'il faudroit ſouffrir dans la République, non ſeulement les Sociniens, mais auſſi, les Juifs, & les Turcs. Or, cette Conſéquence eſt abſurde. Donc, la Doctrine d'où elle nait l'eſt auſſi.* Je répons que j'accorde la Conſéquence; mais, je nie qu'elle ſoit abſurde. Il y a des occaſions où les Sentimens moiens ſont les meilleurs,

leurs, & les deux Extrémitez vicieuses; cela est même fort fréquent. Mais, en cette rencontre, on ne sauroit trouver de juste milieu; il faut tout, ou rien. On ne peut avoir de bonnes raisons pour tolérer une Secte, si elles ne sont pas bonnes pour en tolérer une autre. Il en va comme dans les Fourches Caudines, où HERENNIUS PONTIUS conseilla l'une ou l'autre des deux Extrémitez, ou de bien traiter tous les Romains, ou de les tuer tous; & l'expérience montra que son Fils, qui voulut tenir le milieu, n'y entendit rien. * *Ista quidem Sententia*, lui dit sagement son Pere, *ea est, quæ neque Amicos parat, neque Inimicos tollit.*

Tâchons d'éclaircir ceci le plus briévement qu'il sera possible, & prémiérement, pour ce qui regarde les Juifs, on est persuadé, même dans les Païs d'Inquisition, comme en Italie, qu'ils doivent être tolérez. On les tolere dans plusieurs Etats Protestans; & tout ce qu'il y a de Gens raisonnables ont horreur du Traitement qu'on leur fait en Portugal & en Espagne. Il est vrai qu'il y a beaucoup de leur faute: car, pourquoi y demeurent-ils, sous l'aparence de Chrétiens, & avec une profanation horrible de tous les Sacremens; puis qu'ils peuvent aller ailleurs professer hautement le Judaïsme? Mais, cette faute n'excuse point les Loix cruelles des Espagnols, & encore moins l'exécution rigoureuse de ces Loix. En second lieu, pour ce qui est des Mahométans, je-

* TITUS LIVIUS, *Lib. IX.*

je ne vois pas qu'ils soient plus indignes de Tolérance, que les Juifs. Au contraire, ils le sont moins ; puis qu'ils tiennent Jesus-Christ pour un grand Prophête; & ainsi, s'il prenoit fantaisie au Mufti d'envoier en Chrétienté quelques Missionnaires, comme le Pape en envoie dans les Indes, & que l'on surprit ces Missionnaires Turcs s'insinuant dans les Maisons, pour y faire le métier de Convertisseurs: je ne pense pas qu'on fut en droit de les punir. Car, s'ils répondoient les mêmes choses que les Missionnaires Chrétiens repondroient dans le Japon en pareil cas : savoir que le zêle de faire connoitre la vraie Religion à ceux qui l'ignorent, & de travailler au Salut de leur Prochain, dont ils déplorent l'Aveuglement, les a engagez à leur venir faire part de leurs Lumieres; & que, sans avoir égard à cette Réponse, ni les ouïr dans leurs raisons, on les pendît: ne seroit-on pas ridicule de trouver mauvais que les Japonnois en fissent autant ? Puis donc qu'on blâmeroit horriblement les Japonnois, il faut convenir qu'il ne faudroit pas maltraiter ces Missionnaires du Mufti ; mais, les faire entrer en Conférence avec des Prêtres, ou des Ministres, afin de les détromper. Que si on ne pouvoit pas en venir à bout, & qu'ils protestassent qu'ils mourroient plutot, que de desobéïr à l'Ordre de Dieu, & du grand Prophête; il se faudroit bien garder de les faire mourir ; &, pourvu qu'ils ne fissent rien contre le Repos public, je veux dire, contre l'Obéïssance duë au Souverain dans les cho-

ses

ses temporelles, ils ne mériteroient pas seulement l'Exil, ni eux, ni ceux qu'ils auroient pu gagner par leurs raisons : car autrement, les Païens eussent bien fait de chasser & d'emprisonner les Apôtres, & ceux qu'ils avoient convertis à l'Evangile. Il ne faut point oublier la défense d'avoir double poids, & double mesure, ni que de la même mesure dont nous mesurerons les autres, nous serons mesurez. Plut-à-Dieu que les Infidêles voulussent faire échange de Missions & de Tolérances, & convenir que nos Missionnaires auroient toute permission de précher & d'instruire dans leurs Païs; pourvu que leurs Missionnaires obtinssent dans nos Etats une faculté pareille! La Religion Chrétienne y trouveroit de grands Avantages. Les Prédicateurs Païens, & Mahométans, ne gagneroient rien chez nous; & les nôtres pourroient faire beaucoup de fruit chez les Nations Infidêles. Et nous serions bien blamables, si nous entrions dans une telle déffiance de nos raisons,] que nous crussions, que pour les bien soutenir contre les Missionnaires Turcs, ou Chinois, il faudroit en venir aux Prisons, & aux Suplices. Voilà la bonne Opinion qu'on a dans les Religions persécutantes de ce qu'elles croient être la pure Vérité que Dieu nous a révelée. On ne croit pas qu'elle soit capable de rien faire toute seule; on lui donne pour Adjoints les Bourreaux, & les Dragons : Adjoints, qui se passent bien de la Vérité; puis que tout seuls, & sans elle, ils font ce qu'ils veulent.

Or,

Or, si dans le cas le moins favorable, comme dans l'Envoi de Missionnaires dans un Païs où il n'y a point de Turcs, je dis qu'ils ne doivent pas être punis d'aucun Châtiment temporel; à plus forte raison sont-ils dignes de Tolérance dans les Païs où on les trouve établis, & dont on s'empare par Conquête. Ainsi, je tiens, qu'à moins que des raisons de Politique ne le demandassent; comme elles demandent quelquefois que l'on chasse les Nouveaux Sujets de sa propre Religion; les Princes Chrétiens, qui prenent des Villes sur les Turcs, n'en doivent pas chasser les Mahométans, ni les empêcher d'avoir des Mosquées, ou de s'assembler dans des Maisons. Tout ce à quoi il faut travailler, c'est à les instruire; mais sans Violence, & sans Contrainte. On leur doit cela, non seulement par respect pour cette Loi éternelle, qui nous montre, quand on la consulte attentivement & sans passion, que la Religion est une affaire de Conscience, qui ne se commande pas; mais aussi, par reconnoissance de ce qu'ils ont conservé aux Chrétiens de leur Empire la faculté d'exercer leur Religion. Je doute fort qu'on leur rende la pareille. Le Pape ne laisseroit jamais en repos l'Empereur, & les Venitiens, s'ils y laissoient les Turcs dans leurs Conquêtes; & la Cour Imperiale n'a pas besoin d'être poussée à la Persécution par celle de Rome: elle y est desormais trop bien stilée, pour avoir besoin d'aide là-dessus.

Je dis, en troisieme lieu, que les Païens mêmes ont été dignes de Tolérance, & que

THE'O-

THE'ODOSE, VALENTINIEN, MARTIEN, ne peuvent être aucunement excusez d'avoir condamné à Mort tous ceux qui feroient quelque Acte de Religion Païenne. Car, encore que la maniere violente, dont les anciens Empereurs en avoient usé, rendit les Païens intolérables, par la Maxime, *Qu'une Religion qui force les Consciences ne mérite point d'être soufferte*; il falloit pourtant s'abstenir de Représailles, lors qu'on voioit les Païens si bas, qu'il n'y avoit pas lieu de craindre qu'ils redevinssent assez puissans pour recommencer les Tragédies de DECIUS, & de DIOCLETIEN. Outre qu'on ne pouvoit pas dire de la Religion Païenne, comme de la Romaine, qu'elle fut engagée à persécuter par ses Conciles, & quasi par ses Principes fondamentaux. Ainsi, on ne devoit pas argumenter de ce qu'avoient fait les Empereurs avant CONSTANTIN, à ce que feroient les Païens, qui par avanture seroient devenus les Maîtres après THE'ODOSE. Et qu'on ne dise pas qu'on ne violentoit pas la Conscience des Païens, en leur défendant le Culte des Dieux sous peine de Mort; car, il est certain qu'ils étoient attachez à ce Culte par des Liens de Superstition très forts: & il s'en est trouvé qui ont * été prêts à renoncer à de grandes Charges, plutot qu'à leur Paganisme. A la vérité, il s'en trouva peu qui voulussent hazarder leur Vie; mais, si ce fut la seule cause pourquoi les Chré-tiens

* ZOZIME, Liv. V, *parlant de* GENERIDE, *sous* HONORIUS.

tiens ne firent pas mourir beaucoup d'Idolâtres, en exécution des Loix Imperiales, je ne vois pas qu'ils doivent ſe glorifier beaucoup de leur Débonnaireté, & l'oppoſer à la Cruauté Païenne. Que ſi dans l'Empire Romain la Contrainte a été illicite contre les Deſcendans de ceux qui avoient tant perſécuté les Chrétiens, à plus forte raiſon le ſeroit-elle aujourd'hui contre les Japonnois & les Chinois; & ainſi, quand il arriveroit, ou qu'un Empereur de ce Païs-là embraſſeroit la Foi Chrétienne, ou qu'un Chef de Croiſade, à *l'inſtar* de GODEFROI DE BOUILLON, deviendroit le Roi de ce Païs-là, il feroit très mal de travailler à la Converſion de ſes Sujets par d'autres Voies que par la Douceur de l'Inſtruction. Mais, on ne lui ſouffriroit pas cette Tolérance; car, ſi c'étoient des Miſſionnaires Papiſtes, qui euſſent converti l'Empereur, ou qui viſſent ſur le Trône un Chef de Croiſade Papiſte, ils l'engageroient dès le lendemain à publier un Edit portant qu'à peine de la Vie chacun eut à ſe faire bâtiſer. Et c'eſt une bonne Leçon aux Chinois de chaſſer tous les Miſſionnaires, qui damneroient pour le moins les trois quarts des Gens, en leur faiſant profaner les Sacremens, & agir contre leur Conſcience.

Il ſeroit inutile de prouver en particulier que les Sociniens ſont dignes de Tolérance, après avoir prouvé que les Païens, les Juifs, & les Turcs, en ſont dignes. Paſſons donc à l'éxamen des Limitations de Meſſieurs les Demi-Tolérans.

Ces

Ces Messieurs, soit pour jouïr des commoditez de la Tolérance, sans perdre le plaisir de persécuter; soit pour d'autres raisons plus honnêtes; coupent le différent par la moitié, & disent qu'*il y a des Sectes qu'il faut tolérer, & d'autres qu'il faut extirper, sinon par le Fer & le Feu, à tout le moins par l'Exil, & par les Confiscations.* Ils disent aussi, que *si la Peine de Mort est trop rude pour le Peuple qui a été séduit, elle ne l'est pas trop pour l'Hérésiarque qui les a séduits. Nec totam Servitutem, nec totam Libertatem pati possunt*, comme on disoit du Peuple Romain.

Quand ce vient à déterminer plus particulierement quels sont les Hérésiarques qui méritent la Mort, ils disent que ce sont ceux qui prononcent des Blasphêmes contre la Divinité; & que, puis que dans les Etats bien policez on perce la Langue d'un Fer chaud, ou on l'extirpe, à ceux qui blasphêment, il ne faut pas trouver étrange que les Injures atroces & blasphématoires, que Servet vomissoit contre la Sainte Trinité, aient été expiées par le Feu. Mais, ils me permettront de leur dire qu'ils s'abusent en cela bien lourdement.

Car, afin qu'un Blasphémateur soit punissable, il ne suffit pas que ce qu'il dit soit un Blasphême selon la Définition qu'il plaira à d'autres de donner de ce Mot-là; il faut qu'il le soit selon sa propre Doctrine: & voilà pourquoi on punit justement un Chrétien, qui jure le Saint Nom de Dieu, & qui se sert de Termes choquans contre cette même Divinité, qu'il fait profession de croi-

re;

re ; car alors, il pêche par malice, & sachant qu'il pêche. Mais, qu'un Chrétien, qui ne croit pas la Trinité, & qui est persuadé en sa Conscience qu'il ne peut pas y avoir trois Personnes, dont chacune soit Dieu, sans qu'il y ait trois Dieux, dise & soutienne que *le Dieu des Catholiques & des Protestans est un faux Dieu, un Dieu contradictoire, &c*, ce n'est pas blasphémer à son égard; puis qu'il ne dit rien contre la Divinité qu'il reconnoit ; mais, contre une autre qu'il ne connoit pas.

La Remarque paroitra plus solide, si j'ajoute que si on laisse les Persécuteurs les Maitres de la Définition du Blasphême, il n'y aura point de Blasphémateurs plus exécrables que les prémiers Chrétiens & les Huguenots. Car, il ne se peut rien dire de méprisant, de bas, & d'infame, que les prémiers Chrétiens n'aient dit, sans garder nulles mesures, contre les Dieux du Paganisme ; & l'on sait que les Protestans n'épargnent pas le Dieu de la Messe, & que ce qu'ils en disent quelquefois fait dresser les cheveux à leurs Adversaires. Je n'aprouve point ceux qui ont l'incivilité de se servir de Termes trop odieux en présence de ceux qui s'en scandalisent. L'Honnêteté & la Charité veulent que l'on ménage leur Conscience; & le respect, qui est du aux Princes, veut que l'on s'abstienne en leur faveur de certaines Phrases: si bien qu'en cela les prémiers Chrétiens n'ont pas eu toujours la discrétion qu'ils devoient. Mais, au fond, ce n'est qu'Incivilité & Grossiereté. Les

Pro-

Proteſtans, à cela près, trouvent fort bon qu'on diſe du Dieu de la Meſſe ce que les Papiſtes définiſſent un Blaſphême, & que les prémiers Chrétiens aient dit des Idoles du Paganiſme ce que les Païens nommoient un Blaſphême. S'enſuit-il pour cela que les prémiers Chrétiens aient été des Blaſphémateurs dignes de mort, ou que les Réformez le ſoient ? Point du tout; parce qu'alors le Blaſphême n'eſt point défini par un Principe commun à l'Accuſateur & à l'Accuſé, au Perſécutant, & à celui qu'on perſécute. Or, cela même avoit lieu pour SERVET. Les Blaſphêmes dont on l'accuſoit ne pouvoient pas recevoir ce nom, en vertu d'un Principe, ou d'une Idée, qu'il admit auſſi bien que le Sénat de Géneve; &, par conſéquent, il ne pouvoit être puni comme Blaſphémateur, qu'il ne s'enſuive que les Chrétiens pouvoient être punis comme des Blaſphémateurs, par les Païens: les Réformez, par les Papiſtes: & tous ceux qui croient la Trinité, par les Sociniens. En vertu de cette Maxime, les Réformez, qu'on appelle Calviniſtes, pourroient punir de Mort, comme d'inſignes Blaſphémateurs, les Papiſtes, & les Remontrans, qui diſent que le Dieu de CALVIN eſt cruel, injuſte, Auteur du Péché, & néanmoins Puniſſeur de ce Péché ſur des Créatures innocentes. Ce ſont de Blaſphêmes horribles, ſelon la Définition que les Réformez donneroient à ces Paroles. Mais, comme ceux qui les proferent ne les dirigent pas contre la Divinité qu'ils adorent; mais, contre une choſe

qu'ils croient n'être que la Vision & la Chimere d'un autre Parti: on ne peut pas justement conclurre qu'ils blasphêment contre Dieu.

Je sai bien qu'on me dira que SERVET avoit tort dans le fond, & que les Réformez ont raison dans le fond, à l'égard de l'Eucharistie; & qu'ainsi il n'y a point de Conséquence de l'un aux autres. Mais, voilà justement ce que diroient les Papistes, si on les vouloit punir d'avoir dit que le Dieu de CALVIN est un Tyran, Auteur du Péché, &c. Ils diroient qu'ils ont raison d'appeller Blasphême ce qu'on dit contre leur Eucharistie: parce qu'ils ont la Vérité de leur côté; mais, qu'on a tort d'appeller Blasphême ce qu'ils disent contre la Prédestination de CALVIN, parce que c'est un faux Dogme. Ce sera toujours pure Pétition de Principe; rien de net & de précis; un renvoi perpétuel au fond; en un mot, chacun disposera du Dictionnaire à sa fantaisie, en commençant par s'emparer de cette Hypothêse, *J'ai raison, & vous avez tort*: ce qui est jetter le Monde dans un Cahos plus affreux que celui d'OVIDE.

Nos Demi-Tolérans disent aussi, qu'*il faut tolérer les Sectes qui ne renversent pas les Fondemens du Christianisme; mais, non pas celles qui les renversent*. C'est encore la même Illusion. Car, on demandera ce que c'est que renverser les Fondemens? Est-ce renverser une chose, qui en soi, & réellement, est les Fondemens du Christianisme, ou une chose qui est cruë telle par l'Accusateur;

ſateur; mais, non pas par l'Accuſé? Si l'on répond que c'eſt le prémier; voilà le commencement d'un long Procès, où l'Accuſé tiendra pour la négative: ſoutenant que ce qu'il nie, bien loin d'être le Fondement de la Religion, n'eſt qu'une Fauſſeté, ou tout au plus qu'une Choſe indifférente. Si l'on ſe contente de répondre que c'eſt le ſecond; voilà l'Accuſé, qui dira que peu lui importe de renverſer ce qui paſſe pour Fondamental dans l'Eſprit de ſon Adverſaire: puis que ce n'eſt nullement une Conſéquence que ce ſoit rien de Fondamental; & ainſi, voilà une nouvelle Diſpute qui s'élévera ſur cet Enthymême de l'Accuſateur:

Une telle choſe me paroit Fondamentale;

Donc, elle l'eſt:

Qui eſt un Raiſonnement pitoiable. Si l'on veut donc réüſſir dans cette Diſpute, il faut montrer qu'une telle Secte renverſe ce qu'elle croit Fondamental dans le Chriſtianiſme; & alors, il faudra la tolérer ſur le pié qu'on tolere les Juifs, plus ou moins; ou bien il faut montrer que les choſes qu'elle renverſe ſont Fondamentales, quoi qu'elle ne le croie pas. Mais, pour le montrer, il ne faut pas définir les Fondemens à ſa fantaiſie, ni ſe ſervir de Preuves qui ſoient diſputées par l'Adverſaire; autrement, ce ſeroit prouver une choſe obſcure par une auſſi obſcure: ce qui eſt une Moquerie. Il faut ſe ſervir de Principes avouëz & reconnus des deux Partis. Si l'on en vient à bout, l'Accuſé ſera réduit à la Tolérance ſur le pié d'une Secte non

Chrétienne ; si l'on n'en vient pas à bout, il ne sera pas justement traité comme renversant les Fondemens.

J'ajoute, que s'il suffit, pour ne point tolérer une Religion, de croire qu'elle renverse ce que nous croions Fondamental, les Païens ne devoient pas souffrir les Prédicateurs de l'Evangile ; & nous ne pourrions pas souffrir l'Eglise Romaine, ni l'Eglise Romaine nous. Car, nous ne croions pas que les Fondemens du Christianisme se trouvent dans la Communion Romaine, sans un mélange d'un Poison très dangereux ; &, quant à elle, elle est très persuadée, qu'en niant son Infaillibilité, nous renversons de fond en comble l'Essence la plus fondamentale du Christianisme.

Il y en a aussi qui distinguent entre une Secte, qui commence de s'élever, ou qui n'a jamais obtenu des Edits de Tolérance, & une Secte, qui est déjà toute établie, soit par la Possession, soit par une Concession dument ratifiée ; & ils prétendent que celle-ci mérite toute sorte de Tolérance ; mais, que l'autre n'en mérite pas toujours. Pour moi, j'accorde très volontiers que la seconde espece de Secte est incomparablement plus digne de Tolérance que l'autre ; & qu'il n'y a rien de plus infâme, que d'anneantir des Loix saintement jurées : mais, je nie que la prémiere ne le soit pas ; car, si elle ne l'étoit pas, comment blâmerions-nous les prémieres Persécutions des Chrétiens, & les Supplices que François I, & Henri II, ont fait souffrir à ceux qu'on nommoit Luthériens ?

thériens? Je dis la même chose de la distinction qu'on fait entre le Chef d'une Secte, & le Peuple qui se laisse misérablement séduire. J'avouë que ce Séducteur, ou malicieux, ou de bonne-foi, fait plus de mal que le Peuple; mais, il ne s'ensuit pas, qu'encore que le Peuple mérite plus de suport, l'Hérésiarque doive être puni. Car, si cela s'ensuivoit, le Supplice de LUTHER, & de CALVIN, n'auroit pas été condamnable; & celui de Saint PAUL, & de Saint PIERRE, ne le seroit pas non plus.

Je voi bien, que pour derniere ressource, on me dira que si LUTHER, & CALVIN, & les Apôtres, n'avoient pas eu la Vérité de leur coté, le Supplice qu'on leur auroit fait souffrir auroit été juste; & ainsi, ce sera fonder l'Injustice des Persécutions, non pas sur la Violence que l'on fait à la Conscience; mais, sur ce que celui qu'on persécute est de la vraie Religion. C'est une Difficulté considérable, qu'il nous faut examiner dans le Chapitre suivant.

Chapitre VIII.

Huitieme Objection : On rend odieux malicieusement le Sens Litéral de Contrainte, en suposant faussement qu'il autorise les Violences que l'on fait à la Vérité. *Réponse à cela, où l'on montre qu'éffectivement ce Sens Litéral autorise les Persécutions suscitées à la bonne Cause ; & que la Conscience, qui est dans l'Erreur, a les mêmes Droits que celle qui n'y est pas.*

C'Est quelquefois un Desavantage de disputer avec des Gens qui n'ont pas beaucoup d'Esprit ; car, quelque Bonne-Foi qu'ils aient, ils chicanent sur mille choses qui leur ont été prouvées solidement : ils y chicanent, dis-je, parce qu'ils ne comprennent pas la force de l'Objection. Mais, on a cette Consolation avec les grands Génies, qui ont de la Bonne-Foi, que, comprenant toute l'étenduë d'une Difficulté, ils avouënt qu'ils en sont frapez, & reconnoissent la justice des Conséquences qu'on leur objecte ; après quoi, ils se retranchent à les maintenir, sans amuser le Bureau à disputer par mille Incidens & Distinctions accessoires, si elles suivent, ou non, de leur Doctrine. Cent Personnes d'Esprit médiocre cherchent mille vains Détours, quand on les presse sur les Conséquences du Sens Litéral ; c'est qu'ils n'en voient pas la Vérité, ou que la voiant, ils ne veulent pas donner à leur Adversaire le

le plaisir de l'avouër. Mais, d'autres plus sinceres, & plus pénetrans, disent tout d'abord, que quelque juste que soit la Persécution livrée par les Orthodoxes aux Sectaires, ceux-ci ne peuvent jamais persécuter que très criminellement la vraie Eglise, encore qu'ils la croient très fausse; & qu'ils s'estiment les seuls Orthodoxes. Voions si on peut dire cela.

Pour le réfuter, je mets en fait que tout ce que la Conscience bien éclairée nous permet de faire pour l'avancement de la Vérité, la Conscience erronée nous le permet pour ce que nous croions la Vérité. C'est ma Thêse à prouver.

Je ne crois pas que personne me conteste la Vérité de ce Principe, *Tout ce qui est fait contre le Dictamen de la Conscience est un Péché*; car, il est si évident que la Conscience est une Lumiere, qui nous dit qu'une telle chose est bonne ou mauvaise, qu'il n'y a pas aparence que personne doute de cette Définition de la Conscience. Il n'est pas moins évident, que toute Créature, qui juge qu'une Action est bonne ou mauvaise, supose qu'il y a une Loi ou une Regle touchant l'Honnêteté ou la Turpitude d'une Action; &, si l'on n'est pas Athée, si l'on croit une Religion, on supose nécessairement que cette Loi & cette Regle est en Dieu. D'où je conclus que c'est la même chose de dire, *Ma Conscience juge qu'une telle Action est bonne ou mauvaise*, & de dire, *Ma Conscience juge qu'une telle Action plait ou deplait à Dieu.* Il me semble que ce sont des Propositions

reconnuës pour aussi véritables par tout le Monde, que les plus claires Notions de Métaphysique. Celle-ci ne l'est pas moins, *Tout Homme, qui juge qu'une Action est mauvaise, & deplait à Dieu, & qui la fait néanmoins, veut offenser Dieu, & desobéir à Dieu: & tout Homme, qui veut offenser Dieu, & desobéir à Dieu, pêche dès là nécessairement.* Ainsi, c'est une Proposition évidente, *Que tout Homme, qui fait une chose que sa Conscience lui dicte être mauvaise, ou qui ne fait pas celle que sa Conscience lui dicte qu'il faudroit faire, fait un Péché.*

Non seulement un tel Homme pêche; mais, je dis aussi, que toutes choses étant égales d'ailleurs, son Péché est le plus grand qu'il puisse commettre. Car, supofant égalité dans l'Acte même, comme dans le mouvement de la main qui pousse l'Epée dans le Corps d'un Homme, & dans l'Acte de la Volonté qui dirige ce mouvement; supofant aussi de l'égalité dans le sujet passif de l'Action: c'est-à-dire, même dignité dans la Personne tuée; je dis que le Meurtre est un Crime d'autant plus grand, qu'il est fait avec une plus grande connoissance que c'est une Action criminelle. C'est pourquoi, de deux Enfans, qui tueroient chacun son Pere, précisément dans toutes les mêmes circonstances, excepté que l'un ne sauroit que confusement si c'étoit un Crime, & que l'autre le sauroit très distinctement, & y songeroit actuellement, lors qu'il plongeroit un Poignard au sein de son Pere; celui-ci commettroit un Forfait incomparablement plus atroce

atroce & plus punissable que l'autre par la justice de Dieu. Voilà encore une Proposition que personne ne me contestera.

Mais, je passe plus avant, & je dis que, non seulement un Péché devient le plus grand qu'il puisse être dans son espece, par la plus grande connoissance que l'on a de sa Turpitude; mais aussi, que de deux Actions, dont nous appellons l'une bonne, l'autre mauvaise, la bonne, faite contre l'Inspiration de la Conscience, est un plus grand Péché, que la mauvaise, faite selon l'Inspiration de la Conscience. Je m'explique par une Comparaison.

Nous apellons une bonne Action, donner l'Aumône à un Mendiant, & une mauvaise Action, le repousser avec des Injures. Je dis néanmoins, qu'un Homme, qui donneroit l'Aumône à un Mendiant, dans des circonstances où sa Conscience lui suggéreroit qu'il ne la faudroit pas donner, & où il aquiesceroit aux raisons bonnes ou mauvaises de sa Conscience, feroit une plus mauvaise Action, qu'un Homme, qui repousseroit avec des Injures un Mendiant, dans des circonstances où sa Conscience lui suggéreroit, par des motifs qu'il jugeroit bons, qu'il faudroit lui faire ce mauvais Traitement. Remarquez bien ce que je pose: je ne me contente pas de dire que la Conscience suggere, ou de ne pas donner l'Aumône, ou de dire des Injures; j'ajoûte qu'elle fait un jugement arrété auquel nous aquiesçons: c'est-à-dire, que nous tombons d'accord qu'elle a raison. Autre chose sont certaines idées

que la Conſcience nous préſente, mais que nous rejettons, ou comme fauſſes, ou comme douteuſes; & autre choſe l'aquieſcement on le conſentement de notre Eſprit à ces idées. Commettre une Action parmi les idées que la Conſcience nous offre pour ne la pas faire, mais ſur quoi elle ne fait pas un jugement arrété, n'eſt pas une ſi méchante Action, *cæteris paribus*, que de la faire nonobſtant le jugement arrété de ſa Conſcience. Et qu'il ſoit poſſible de la faire, nonobſtant un tel jugement, qui eſt-ce qui le niera, pour peu qu'il conſidere ceci?

Un Homme voit un Mendiant, & ſe ſouvient que c'eſt un Coquin; un Pareſſeux, qui pourroit gagner ſa vie, s'il vouloit travailler; un Glouton, qui fait un méchant uſage des Aumônes: & tout auſſi-tot ſa Raiſon lui dicte qu'il ne faut pas l'aſſiſter; que ce ſeroit fomenter ſes mauvaiſes habitudes; qu'il faut garder cette Aumône pour quelque autre; en un mot, cette Raiſon, ou ſi on aime mieux l'appeller Conſcience, prononce ce jugement, *C'eſt mal fait de donner l'Aumône à ce Mendiant.* Rien n'empêche que cet Homme ne ſe moque de ce jugement, & ne donne l'Aumône à ce Faquin; ſoit parce qu'il ſe ſouciera peu de ſe régler ſur ce que ſa Conſcience aprouve; ſoit parce qu'un Caprice, une Poſture du Mendiant, quelqu'un qui paſſera, ou telles autres circonſtances, le fraperont dans ce moment. Si tous les jours des Gens, qui ont mille bonnes Qualitez Morales & Chrétiennes, ſe portent à la Fornication, quoi que, par

par un jugement arrété, la Conscience leur montre que c'est un Crime; doutera-t-on qu'un Homme ne puisse donner l'Aumône, nonobstant le jugement arrété de sa Conscience, qu'il ne faut pas la donner en telle occasion?

Comparons un peu l'Action de ce Donneur d'Aumône, avec celle de l'Homme qui chasse le Mendiant, parce que sa Conscience lui dicte que c'est un Coquin, un Faineant, & un Vaut-rien, qui se corrigera mieux de ses Défauts, si on le maltraite, que si on lui donne quelque assistance; & nous trouverons très certainement, que quand méme on suposeroit erreur dans le Fait de l'un & de l'autre, l'Action de celui-là est plus mauvaise, que celle de celui-ci: & je le prouve en cette maniere.

L'Action du prémier, en suposant l'Erreur de fait, enferme ces quatre choses.

1, Un Homme, qui demande l'Aumône par nécessité, & qui craint Dieu.

2, Un jugement de l'Esprit, par lequel on prononce que ce Mendiant est un Coquin, & un Fripon; ou parce qu'on le juge ainsi à sa physionomie: ou parce qu'on le prend pour un autre, que l'on sait avoir ces méchantes Qualitez.

3, Un Acte de Conscience résolu & arrété, par lequel elle prononce que c'est offenser Dieu que de prodiguer une Aumône à un Faquin, qui en abusera, pour se confirmer dans ses Vices, & qui pourroit s'en guerrir, si on le faisoit châtier.

Et 4, le don de l'Aumône à ce Mendiant.

Voions à cette heure l'Action de l'autre. Nous y trouvons aussi quatre choses, en supposant l'Erreur de fait: les trois prémieres que nous venons de marquer dans l'Action du précédent; &, en quatrieme lieu, les Injures avec lesquelles il a repoussé ce personnage.

Pour prouver que l'Action du prémier est plus mauvaise que celle du second, il suffit de montrer deux choses. La prémiere, qu'il y a quelque Bonté Morale dans l'Action du second; & qu'il n'y en a pas un seul brin dans l'Action du prémier. La seconde, que le Mal, qui est dans celle-là, est plus petit que celui qui est dans celle-ci.

Pour ce qui regarde la prémiere de ces deux choses, je prie ceux qui en voudroient disputer avec moi, de me montrer où est la Bonté Morale de celui, qui, dans les circonstances posées, donne l'Aumône à ce Mendiant. Elle ne peut être, ni dans le jugement de son Esprit, ni dans celui de sa Conscience, qui sont tous deux faux. Il faut donc, s'il y en a, qu'elle soit dans le don de cette Aumône. Mais, il est très faux qu'il y en ait tant soit peu, puis que tous ceux, qui se connoissent en Morale, reconnoissent unanimement, que donner l'Aumône n'est pas une bonne Action, si c'est simplement transporter un sou d'une poche dans la main d'un Homme: comme il paroit manifestement en ce qu'une Machine, qui débandant son ressort, feroit sauter une Pistole

dans

dans le chapeau d'un Mendiant, ne feroit point une Action où il y eut la moindre ombre de Bonté Morale. Il faut de toute néceſſité, pour que l'Aumône ſoit une bonne Oeuvre, que nous la faſſions, parce que la Raiſon & la Conſcience nous montrent que nous la devons faire; or, c'eſt ce qui ne ſe rencontre pas dans l'Exemple dont il s'agit. Il n'y a donc point de Bonté Morale dans cet Acte, ni peu, ni prou.

On ne peut pas dire la même choſe du ſecond Acte; puis qu'il eſt de la derniere notoriété, que tout hommage rendu à la Conſcience, toute ſoumiſſion à ſes jugemens & à ſes arrêts, marque qu'on reſpecte la Loi éternelle, & la Divinité, dont on reconnoit la Voix dans le Tribunal de ſon cœur. En un mot, tout Homme, qui fait une choſe, parce qu'il la croit agréable à Dieu, témoigne, en général à tout le moins, qu'il ſouhaite de plaire à Dieu, & de lui rendre ſon obéïſſance. Or, il eſt certain, que ce ſouhait ne peut être deſtitué de toute Bonté Morale.

A l'égard du ſecond Point, je dis que le Mal de celui, qui donne l'Aumône dans les circonſtances ci-deſſus poſées, conſiſte en ce qu'il foule aux piéds le jugement fixe & arrété de ſa Conſcience; & que le Mal de l'autre Action conſiſte en ce qu'on rabrouë rudement un Pauvre. Je ſoutiens que ceci, dans les circonſtances en queſtion, eſt un moindre Péché que cela.

Car, peut-on faire le contraire de ce que dicte la Conſcience, ſans avoir deſſein de

faire une chose que l'on sait être déplaisante à Dieu ? N'est-ce donc pas un Mépris de Dieu, une Rébellion connuë, choisie, & approuvée, contre son adorable Majesté ? & vouloir le Péché reconnu pour tel, vouloir la Desobéïssance à Dieu clairement connuë, n'est-ce pas la Corruption, la Malice, & le Desordre le plus criant ?

Il n'en va pas ainsi d'un Homme qui dit des Injures à un autre, qu'il prend pour un méchant Garnement, qui a besoin d'être réprimendé pour son bien. Le Mal, qu'il fait, ne procède pas d'un désir & d'une résolution arrétée de faire du Mal, de desobéïr à Dieu, de choquer les Idées de la Droiture, de fouler aux pieds l'Ordre immuable; il ne procède que d'ignorance, que de mauvais choix de moiens & de manieres d'obéïr à Dieu. Il a cru faussement que ce Gueux étoit indigne d'assistance, & que, pour tâcher de le corriger, il falloit lui faire Honte, & Insulte. Sa Conscience lui a dicté cela, & il s'y est accommodé. Le Mal qu'il y a dans cette Méprise, qui n'empêche pas que cet Homme n'ait gardé dans ce moment même le désir de suivre la Loi de Dieu, est-il comparable à un Desordre, qui chasse actuellement du cœur le désir de plaire à Dieu, pour y introduire l'exécution formelle d'une Desobéïssance connue ?

J'avouë, que non seulement il est défendu de dire des Injures à son Prochain, & que maltraiter les Pauvres est un grand Crime; mais aussi, que nous suposons dans le fond, que le Mendiant, qui est ici injurié

&

& insulté, est un Homme craignant Dieu : j'avouë cela; mais, je soutiens néanmoins, que cet Homme craignant Dieu, n'aiant pas été insulté comme tel, puis qu'on l'a pris pour un Scélérat, il ne faut réduire le Péché de l'Insultant qu'à la précipitation de croire sur de fausses Aparences que ce Pauvre étoit un très mauvais Homme. Or, chacun m'avouera, que n'avoir pas eu la patience de bien examiner les choses n'est pas un aussi grand Mal, que vouloir formellement & actuellement commêttre ce que l'on prend pour un Péché.

On se plaindra que je ne compte pour rien les Injures dites à ce bon-Homme de Mendiant. Je répons que ces Injures, considérées simplement comme des Sons articulez, ne peuvent pas rendre un Homme Pécheur; autrement, il faudroit dire que ces Roseaux de la Fable, dont le choc & le murmure découvrit la honte du pauvre MIDAS, auroient fait un Crime, si ce qu'on dit d'eux étoit vrai; il faudroit dire que des Orgues pécheroient actuellement, si, par quelque mouvement de l'Air ou de l'Eau, elles formoient des Voix injurieuses à la Réputation d'un Homme: ce qui seroit la derniere Absurdité. Les Injures même, qu'un Homme prononce pendant le Délire, ou en une Langue qu'il n'entend pas, n'offensent point : elles n'offensent, qu'à proportion qu'on sait que celui qui les prononce a intention d'offenser ; &, si on sait qu'il prend un Homme pour un autre, c'est celui qu'il a eu dans l'intention qui passe raisonnable-

nablement pour l'offensé, & non celui à qui il s'adresse par Erreur. Qu'on examine bien le cas que je pose, on trouvera que tout le Mal se reduit à s'être trop facilement laissé aller aux fausses Raisons de croire que le Mendiant étoit autre qu'il n'étoit effectivement.

Pour le Bien qu'il y a dans l'Action de celui qui donne l'Aumône : Action, qui après tout soulage les Maux d'un Pauvre Serviteur de Dieu ; au lieu que les Injures, qui lui sont dites, le laissent dans la Souffrance ; je ne croi pas qu'il faille le mettre en ligne de compte, d'autant que tout cela n'est qu'un Bien ou qu'un Mal Physique, qui ne donne aucune Moralité aux Actes, qu'entant qu'on l'a eu dans l'intention. Par exemple, refuser l'Aumône, dans des circonstances où l'on sait qu'elle aportera de grandes Bénédictions par la combinaison de mille rencontres ; & qu'en la refusant, on attirera sur ceux à qui on la refuse une longue chaine de Calamitez ; est un plus grand Crime que de la refuser dans des circonstances où l'on ne sait rien de tous ces Evenemens à venir. Mais, il est bien certain que les suites, bonnes ou mauvaises, qu'ont nos Actions ne servent de rien devant Dieu pour nous excuser, justifier, ou condamner, lors que nous n'avons pas agi dans la vuë de procurer ces suites. Il paroit donc que toutes choses combattent pour réduire au simple défaut d'examen & d'attention la Faute de celui qui injurie le Mendiant ; &, par conséquent, que son refus d'Aumône, & ses Inju-

Injures, en ces circonstances-là, sont une Action moins mauvaise, que le don de l'Aumône de l'autre Homme : ce qu'il falloit prouver.

J'ajoute, que si, lors qu'il y a Erreur dans la Conscience, tant de celui qui se gouverne selon son Dictamen, que de celui qui prend tout le contrepié, l'Action de ce dernier devient pire que celle de l'autre ; quoi qu'autrement elle auroit été bonne, & celle de l'autre mauvaise ; à plus forte raison, cela doit-il arriver lors qu'il n'y a point d'Erreur dans la Conscience de celui qui ne suit point ses Lumieres. Il ne faut, pour comprendre cela, que demeurer dans l'Exemple de nos deux Hommes, & supofer seulement ici que le Mendiant, qui s'adresse au prémier d'entre eux, est un Yvrogne, un Goulu, un Faineant, un Scélérat ; & que celui, qui s'adresse au second, est un très Homme de bien. Laissons d'ailleurs la Suposition toute telle que nous l'avons faite. Qu'arrivera-t-il ? C'est que le Jugement de l'Esprit, & celui de la Conscience du prémier de ces deux Hommes, seront justes & raisonnables ; & alors, nos Adversaires mêmes jugeront que le don de son Aumône à un Mendiant très indigne de secours, & reconnu véritablement pour tel, sera plus blamâble qu'il ne l'étoit, lors qu'au moins il étoit utile à un honnête-Homme.

Mais, à quoi aboutiront tous ces grands Discours, & tous ces ambages de Raisonnemens ? A ceci : que la Conscience erronée doit procurer à l'Erreur les mêmes Prérogatives,

tives, Secours, & Caresses, que la Conscience Orthodoxe procure à la Vérité. Celà paroit amené de loin ; mais, voici comment je fais voir la dépendance, ou la liaison, de ces Doctrines.

Mes Principes avoüez de tout le Monde, ou qui viennent d'être prouvez, sont :

1, Que la Volonté de desobéïr à Dieu est un Péché.

2, Que la Volonté de desobéïr au jugement arrété & déterminé de sa Conscience est la même chose que vouloir transgresser la Loi de Dieu.

3, Par conséquent, que tout ce qui est fait contre le Dictamen de la Conscience est un Péché.

4, Que la plus grande Turpitude du Péché, toutes choses étant égales d'ailleurs, vient de la plus grande connoissance que l'on a qu'on fait un Péché.

5, Qu'une Action, qui seroit incontestablement très bonne, (donner l'Aumône, par exemple,) si elle se faisoit par la direction de la Conscience, devient plus mauvaise, quand elle se fait contre cette direction, que ne l'est un Acte, qui seroit inconteſtablement très criminel, (injurier un Mendiant, par exemple,) s'il ne se faisoit pas selon cette direction.

6, Que se conformer à une Conscience, qui se trompe dans le fond, pour faire une chose que nous apellons mauvaise, rend l'Action beaucoup moins mauvaise, que ne l'est une Action faite contre la direction d'une Conscience conforme à la Vérité, laquel-

le

le Action est de celles que nous apellons très bonnes.

Je conclus légitimement de tous ces Principes, que la prémiere, & la plus indispensable de toutes nos Obligations, est celle de ne point agir contre l'Inspiration de la Conscience ; & que toute Action, qui est faite contre les Lumieres de la Conscience, est essentiellement mauvaise : de sorte que, comme la Loi d'aimer Dieu ne souffre jamais de dispense, à cause que la Haine de Dieu est un Acte mauvais essentiellement ; ainsi, la Loi de ne pas choquer les Lumieres de sa Conscience est telle que Dieu ne peut jamais nous en dispenser : vû que ce seroit réellement nous permêttre de le mépriser ou de le haïr ; Acte criminel *intrinsecè* & par sa nature. Donc, il y a une Loi éternelle & immuable, qui oblige l'Homme, à peine du plus grand Péché mortel qu'il puisse commêttre, de ne rien faire au mépris & malgré le Dictamen de sa Conscience.

D'où il s'ensuit visiblement, & démonstrativement, que si la Loi éternelle, ou une Loi positive de Dieu, vouloient qu'un Homme, qui connoit la Vérité, emploiât le Fer & le Feu pour l'établir dans le Monde, il faudroit que tous les Hommes emploiassent le Fer & le Feu pour l'établissement de leur Religion. J'entens tous les Hommes à qui cette Loi de Dieu seroit révélée.

Car, dès le moment que cette Loi de Dieu, *Je veux que l'on emploie le Fer & le Feu, pour l'établissement de la Vérité*, seroit révé-

révélée, la Conscience dicteroit à un chacun, qu'il faut emploier le Fer & le Feu, pour l'établissement de la Religion qu'il professe ; car, il ne connoit point d'autre Vérité que celle-là, ni d'autre Voie d'exécuter l'Ordre de Dieu que celle d'agir pour sa Religion ; & il croiroit agir pour le Mensonge, & par conséquent tomber dans la Transgression de la Loi Divine, s'il travailloit pour quelque autre Religion que pour la sienne. Il est donc certain, que sa Conscience apliqueroit à sa Religion ce que Dieu ordonneroit de faire pour l'établissement de la Vérité.

Or est-il, comme je l'ai prouvé ci-dessus, que le plus grand de tous les Crimes est de ne point suivre les Lumieres de sa Conscience, & que l'Ordre immuable, & la Loi éternelle veulent sans aucune dispense possible que nous évitions sur toutes choses le plus grand de tous les Maux, & les Actes essentiellement mauvais.

Donc, par la prémiere, la plus inviolable, & la plus indispensable, de toutes nos Obligations, il faudroit que chacun des Hommes, à qui Dieu révéleroit ladite Loi, emploiât le Fer & le Feu, pour l'établissement de sa Religion, aussi bien le Socinien pour la sienne, que le Calviniste, le Papiste, le Nestorien, & l'Eutychien, pour la leur. Car, si, après une telle Loi générale de Dieu, le Socinien se tenoit les bras croisez, & n'emploioit pas, pour l'établissement de sa Religion, les moiens que Dieu lui ordonne d'emploier pour la Vérité, il agiroit contre sa Con-

Conſcience ; or, ce ſeroit le plus grand de tous les Crimes, *cæteris paribus :* & on eſt indiſpenſablement obligé d'éviter le plus grand de tous les Crimes, plus que tout autre choſe ; donc, il ſeroit indiſpenſablement obligé d'emploier le Fer & le Feu pour la Propagation de ſes Dogmes : il y ſeroit, dis-je, obligé, en vertu de la Loi éternelle, qui commande à toute Créature raiſonnable de fuir le Péché, & ſur tout les plus grands Péchez.

Pour mieux faire ſentir à nos Adverſaires la ſolidité de ma Doctrine, je leur demande ce qu'ils voudroient que fit un Socinien, après la Révélation claire & nette à ſon égard, auſſi bien qu'à l'égard des Orthodoxes, de cette Loi de Dieu, *Je veux que l'on emploie le Fer & le Feu, pour l'établiſſement de la Vérité ?* Voudroient-ils, qu'étant perſuadé qu'il n'y a point d'autres Dogmes véritables en fait de Religion, que ceux qu'il enſeigne, il ſe contentât de les croire lui & ſa Famille ; ſans emploier toutes les Voies que la Providence de Dieu lui mettroit en main pour ruïner les Religions qu'il croiroit que Dieu lui commanderoit de détruire ? Mais, en ce cas-là, il tomberoit viſiblement dans le mépris de la Loi de Dieu, & dans le violement de ſon Obligation prochaine & immédiate ; ce qui ſeroit un plus grand Deſordre, que s'il faiſoit pour le Socinianiſme ce qu'il croiroit que Dieu lui ordonneroit : car, en le faiſant, Dieu trouveroit dans ſon Ame un reſpect pour ſes Loix, & un déſir de lui obéïr ; & il trou-

trouveroit tout le contraire, ſi cet Homme ne faiſoit rien contre les autres Religions. Ce feroit donc conſeiller à un Socinien de choiſir l'état où il feroit le plus criminel aux yeux de Dieu. Or, ce Conſeil eſt la plus infâme, & la plus abominable penſée, qui puiſſe tomber dans l'Eſprit de l'Homme. Il eſt donc vrai, que comme un Socinien, demeurant tel, n'auroit que ces trois partis à prendre, ou d'établir par le Fer & par le Feu ſes Héréſies ; ou de ne ſe pas ſoucier de les établir ; ou de favoriſer même leur Ruïne ; il faudroit qu'il prît néceſſairement le prémier, afin d'éviter les deux autres, comme beaucoup plus criminels.

En effet, comment pourroit-il s'excuſer aux yeux de Dieu, ſi, après l'Ordre que nous ſupoſons, il demeuroit dans une molle Indifférence ; ne ſe ſouciant point ſi la Religion ſe répandoit, ou ſi elle ne le faiſoit pas ? *Eſt-ce là ce que je t'ai commandé ?* lui pourroit dire Dieu. *Ne mépriſes-tu point ma Divinité viſiblement, & ne tombes-tu pas dans l'Indifférence criminelle, de compter pour la même choſe d'être en ma Diſgrace, ou dans mes bonnes Graces ; puis que tu ne daignes point faire un pas, pour obéïr à ce que la Conſcience te dicte que je demande de toi ?* Des Reproches beaucoup plus forts feroient encore plus juſtes, au cas qu'il favoriſât ouvertement la Ruïne de ſa Religion. Ces Reproches-là ne lui pourroient pas être faits, au cas qu'il fit la Guerre aux autres Sectes : Dieu ne pourroit lui reprocher, ſinon d'avoir mal choiſi l'Objet pour lequel il lui avoit donné ordre de

de travailler ; & la justice de ces Reproches n'empêcheroit pas que Dieu ne vit dans son Ame un désir sincere, (je supose un Socinien de bonne-foi,) de lui obéïr, un respect pour l'Ordre, un hommage rendu à sa Majesté Divine. C'est donc une chose aussi incontestable, que le prémier de ces trois états est le moins mauvais de tous, qu'il est hors de doute qu'un Maître, qui auroit donné ordre à ses Valets d'exterminer les Loups de sa Terre, trouveroit moins coupables ceux, qui au lieu des Loups auroient exterminé les Renards ; soit qu'ils eussent pris un mot pour un autre ; soit qu'aiant oublié l'ordre ils eussent crû par reminiscence que c'étoient des Renards qu'on avoit parlé : quoi qu'il en soit, le Maître les trouveroit moins coupables, que ceux qui auroient laissé les Loups en pleine liberté, ou même qui leur auroient procuré de nouveaux moiens de multiplier. Je dis bien plus, un Maître raisonnable, qui sauroit certainement que ceux de ses Valets, qui auroient favorisé les Loups, avoient été pleinement persuadez qu'il leur avoit donné ordre de les tüer, se tiendroit plus offensé de leur desobéïssance, que de celle de ses Valets, qui sans dessein, sans malice, par un oubli, ou une équivoque involontaire, auroient cru qu'il leur avoit commandé d'exterminer les Lapins & les Lievres, & qui auroient déchargé sur ces pauvres Animaux toute la fureur qu'on leur avoit commandée contre les Loups.

Quelque déréglé que puisse être l'Esprit des Convertisseurs François, je ne saurois m'em-

m'empêcher de croire qu'il n'y en ait qui ont encore aſſez de raiſon pour m'accorder ce que je vais dire.

C'eſt que, ſi une fois on ſupoſe, que Dieu a révélé à tous les Chrétiens clairement & diſtinctement la Loi d'exterminer par le Fer & par le Feu toutes les fauſſes Religions, un Socinien, qui laiſſe en repos les autres Sectes du Chriſtianiſme, qui ne s'empreſſe pas d'établir ſa Religion, ou même qui favoriſe ceux qui la ſuplantent, & ceux qui établiſſent de toutes leurs forces une autre Secte, ne peut être excuſé de ſa conduite que par les moiens ſuivans; ou parce qu'il croit que la Loi ſuſdite ne doit pas être entenduë à la Lettre : mais qu'elle a des Sens Myſtiques, que tout le monde n'eſt pas obligé d'entendre ; ou parce qu'il croit que l'exécution de cette Loi ne le regarde point ; ou parce qu'il n'eſt pas trop ſur ſi le Socinianiſme eſt une Doctrine de Vérité ; ou enfin, parce que, croiant que toutes ſortes de Religions ſont bonnes, & peu lui importent laquelle triomphe des autres, quant à lui, il les laiſſe faire, reſolu d'être la proie du Vainqueur, ou même il en favoriſe une autre différente de la Socinienne, afin de les ranger de meilleure grace quand elle aura gagné le deſſus. Voilà, ce me ſemble, tous les moiens qui pourroient diſculper un Socinien froid pour la propagation de ſa Religion, après que Dieu auroit révélé la Loi ſuſdite ; &, par conſéquent, il ſeroit tout-à-fait inexcuſable & très criminel, s'il gardoit cette froideur, ou même s'il nuiſoit

ſoit à ſa Secte, pendant qu'il ſeroit perſuadé, 1, que Dieu commande de travailler pour la Vérité par le Fer & par le Feu; 2, que le Socinianiſme eſt la Vérité.

Le ſupoſant dans cette double perſuaſion, il eſt inexcuſablement criminel, s'il ne perſécute pas les autres Sectes. Il l'eſt encore davantage, s'il les favoriſe. Il ne peut, ni ceſſer d'agir pour ſa Secte, ni agir pour les autres Sectes, ſans tomber dans le Crime contre la Conſcience, le plus noir de tous les Péchez. Il eſt donc indiſpenſablement obligé, par la Loi éternelle de l'Ordre, d'éviter ces plus grands Crimes, en perſécutant les autres Chrétiens, ſelon le Dictamen de la Conſcience.

Or, s'il eſt une fois vrai que le Droit que Dieu donneroit à la Vérité de perſécuter, d'exterminer par le Fer & par le Feu les Héréſies, ſeroit commun, par une néceſſité inévitable fondée ſur l'état où ſont les choſes, à toutes les Religions qui aprendroient cette Loi de Dieu; il eſt clair, que les autres Droits de la Vérité ne ſauroient manquer d'être communs à toutes les Sectes vraies & fauſſes. Ainſi, dès qu'on aura prouvé que Dieu veut que la vraie Religion brule d'une Charité ardente pour la Converſion des fauſſes; qu'elle emploie ſes Soins, ſes Livres, ſes Prédications, ſes Peines, ſes Careſſes, ſes bons Exemples, ſes Préſens, &c, à la Réünion des Errans; tout auſſi-tot, on aura prouvé que les Fauſſes-Egliſes ſont obligées de ſe ſervir des mêmes Voies de Converſion: car, toute Egliſe ſe croiant la

véritable, il est impossible qu'elle aprenne que Dieu veut que la véritable Eglise pratique certaines choses, qu'elle ne se croie obligée en Conscience de les pratiquer. Si elle s'y croit obligée en Conscience, elle feroit incomparablement plus mal de s'en abstenir, ou de faire le contraire, que de les pratiquer; & l'Ordre immuable veut que l'on évite ce qu'on sait être certainement un grand Péché, pour faire ce que l'on croit être une bonne Action, & qui, au pis aller, ne sauroit être qu'un moindre Péché. Donc, chaque Eglise est indispensablement obligée, & a un Droit inalienable, de pratiquer tout ce qu'elle sait que Dieu ordonne à la véritable Eglise.

Ce n'est donc point malicieusement, comme on nous le dit dans l'Objection que j'examine dans ce Chapitre, que nous rendons odieux le Sens Litéral de la Parabole, en supposant qu'il autoriseroit les Persécutions que les fausses Religions feroient à la véritable; cela, dis-je, n'est point une supposition fausse, ni artificieuse: c'est la pure Vérité, comme je viens de le faire voir.

Je ferai encore cette Remarque. Si une Religion, persécutée dans un lieu où elle seroit plus foible, demandoit aux Persécuteurs pourquoi ils usent de Violence; & qu'ils répondissent, *parce que Dieu ordonne à la véritable Religion d'exterminer* quocunque modo *les Hérésies*: si, dis-je, en répondant cela, ils le persuadoient aux Persécutez, qu'arriveroit-il? C'est que la même Eglise persécutée, se trouvant plus puissante en un autre

autre lieu, diroit fort bien à la Communion, qui auroit persécuté dans les Païs où elle domine, *Vous m'avez apris une chose que je ne savois pas. Je vous en suis obligée. Vous m'avez montré dans l'Ecriture, que Dieu veut que les Fideles tourmentent les fausses Sociétez. Je m'en vais donc vous persécuter; puis que je suis la vraie Eglise, & que vous êtes des Idolâtres, des faux Chrétiens*, &c. Il est clair, que plus les Persécuteurs se serviront de fortes Preuves, pour montrer que Dieu ordonne la Contrainte; plus ils fourniront de fortes Armes à leurs Adversaires, pour s'en faire persécuter dans un autre lieu. Chacun s'apliquera les Preuves, l'Ordre de Dieu, les Droits de la Vérité, & s'autorisera de tout ce que la Religion véritable dira pour elle.

D'où je conclus tout de nouveau, qu'il est impossible que Dieu permette à la Vérité de faire, pour s'établir, aucune Action qui ne soit juste, & du Droit commun à tous les Hommes. Car, dans la combinaison où les choses sont réduites, ce seroit une nécessité inévitable que tout ce qui seroit permis à la Vérité contre l'Erreur, devint permis à l'Erreur contre la Vérité; & ainsi, par le même Arrêt, qui dispenseroit la véritable Religion de la Regle générale, le Crime deviendroit nécessaire, & tout seroit confondu.

Le seul trou, qui reste à nos Adversaires pour s'échaper, c'est de dire, qu'il est bien vrai, que par un abus, & une audace criminelle, les fausses Eglises peuvent s'apliquer ce qui ne convient qu'à la véritable; mais, qu'il restera toujours entre elles cette

différence, que la véritable contraindra avec Raison & Autorité légitime : mais, que les autres le feront sans Droit, & fort criminellement. C'est sur quoi nous aurons à parler dans le Chapitre X.

Mais, avant que de finir celui-ci, je répondrai à un Lieu-commun fort ordinaire. *Vous n'avez pas fait*, me dira-t-on, *une suffisante Enumération des Parties, quand vous avez dit que les Sociniens n'avoient que trois partis à prendre. Il y en a un quatrieme, le seul bon, qui est de se convertir à la Vérité ; & alors, ils suivront impunément les Instincts de leur Conscience.* J'avouë que c'est le meilleur parti : mais, comme on ne peut le prendre que sous condition, je soutiens, que pendant que la condition ne vient pas, il faut choisir nécessairement entre les trois autres. La condition, dont je parle, n'a pas besoin d'être expliquée. Tout le monde entend que c'est un *pourvu qu'on connoisse que la Vérité est la Vérité.* Tout Hérétique admet la Vérité, pourvu qu'il la connoisse, & dès aussi-tot qu'il la connoit ; mais, non autrement, ni plutot ; car, pendant qu'elle lui paroit toute couverte des laideurs hideuses du Mensonge, il ne doit point l'admettre ; il doit la fuir, & la détester. La prémiere chose donc, qu'on doit dire à un Hérétique, c'est de chercher la Vérité ; & de ne s'opiniâtrer pas à croire qu'il l'a déjà trouvée. Mais, s'il répond, qu'il l'a cherchée, autant qu'il lui a été possible ; & que toutes ses recherches n'ont abouti qu'à lui faire voir que la Vérité est

de

de ſon côté; & que, quand il veilleroit nuit & jour, il ne trouveroit autre choſe que ce qui s'eſt fixement enraciné dans ſon Eſprit comme la Vérité révélée; alors, il ſeroit ridicule de lui dire qu'il ſe gardât bien de ſuivre les Lumieres de ſa Conſcience, & qu'il faut qu'il ſe convertiſſe. Il faut donner un certain tems à s'inſtruire, & même être toujours prêt à renoncer à ce qu'on a cru de plus vrai, ſi on nous le montre faux; mais, après tout, dans la Religion, on ne peut pas faire toute ſa vie le Sceptique, & le Pyrrhonien: il faut ſe fixer à quelque choſe, & agir ſelon ce à quoi on ſe détermine; &, ſoit que l'on ſe fixe au Vrai, ſoit que l'on ſe fixe au Faux, il eſt également certain qu'il faut faire des Actes de Vertu, & d'Amour de Dieu, & s'éloigner de ce Crime capital d'agir contre ſa Conſcience. D'où paroit, qu'il ne reſte à un Socinien, qui a fait humainement tout ce qu'il a pu, pour choiſir la Vérité, que l'un des trois partis, que j'ai propoſez. Le renvoier éternellement au quatrieme, c'eſt vouloir que toute ſa vie ſe paſſe dans une pure Spéculation; ſans qu'il conſulte jamais ſa Conſcience, pour agir ſelon ſes Lumieres. Or, ce ſeroit la plus grande de toutes les Abſurditez.

Chapitre IX.

Examen de quelques Difficultez contre ce qui a été établi dans le Chapitre précédent, du Droit de la Conscience qui est dans l'Erreur. Preuves de ce même Droit par des Exemples.

JE ne me suis point servi de quelques Exemples très forts, & tout-à-fait irréfutables, pour prouver que le Droit de la Conscience errante de bonne-foi est tout le même que celui de la Conscience orthodoxe : je ne m'en suis pas, dis-je, servi ; parce que, comme je travaillois sur cette Matiere, on m'a prêté la Suite de la *Critique Générale du Calvinisme de Mr.* Maimbourg, où j'ai trouvé ce Droit de la Conscience erronée assez bien établi sur plusieurs de ces Exemples: & entre autres, sur celui d'un Pere putatif, qui exerce, aussi légitimement qu'un Pere réel & véritable, tous les Droits & toutes les Fonctions de l'Autorité paternelle. Je n'aurois pas cru que cet Auteur, qui paroit s'attacher plus à divertir son Lecteur, & à égaier ses matieres, qu'à les aprofondir, eut si bien pénétré dans le fonds de celle-ci. J'en ai été satisfait; quoi que je sache qu'on peut ajouter bien des choses à ce qu'il a dit. Mais, je ne voi pas que nos communs Adversaires puissent rien répondre à la parité qu'il a tirée d'une Femme, qui, étant persuadée qu'un Fourbe est son véritable Mari, ne peut manquer à aucun Devoir de Fem-

me envers ce Fourbe, sans être tout aussi criminelle devant Dieu, que si elle tomboit dans les mêmes fautes envers son véritable Mari. Ils ne peuvent pas mieux répondre à la parité qu'il a tirée d'un Batard, qui, étant persuadé que le Mari de sa Mere est son Pere, lui doit toutes les mêmes soumissions qu'à son Pere très effectif; & ne peut y manquer, sans encourir le même Crime précisément qu'il encourroit en y manquant pour son vrai Pere. Il hérite aussi légitimement des Biens du Mari de sa Mere, que s'il étoit son Fils; &, par conséquent, l'Opinion fausse, où sont, tant le Fils, que le Mari de cette Femme, les mettent en pleine possession de tous les Droits d'une persuasion juste & légitime. Ces Exemples, & plusieurs autres, que cet Auteur a étalez, jusques à la superfluité, démontent à pur & à plein nos Adversaires.

Car, ils prouvent démonstrativement, qu'une Action, qui se fait en conséquence d'une fausse Persuasion, est aussi bonne que si elle se faisoit en conséquence d'une vraie Persuasion. Cela paroit en ce que l'obéïssance pour un Pere putatif, pour un Mari putatif; l'affection pour un Enfant putatif, &c, sont aussi légitimes, ni plus, ni moins, que pour des sujets qui sont en effet ce qu'on les croit être. D'autre part, une Action oposée à la fausse Persuasion est aussi mauvaise qu'une Action oposée à la vraie Persuasion. Cela paroit en ce que desobéïr à un Pere putatif, le maltraiter, le tuer; faire la même chose à un Mari putatif; haïr

un Fils putatif; font des Actions auffi criminelles, que fi elles étoient faites contre des Perfonnes, qui feroient réellement ce qu'on les croit. On n'y fauroit trouver d'inégalité.

Si fait, dira-t-on ; *il y en a une très grande; car, un Homme, qui chafferoit de fa maifon un Fils putatif, ne feroit injure dans le fond qu'à un Etranger. La Perfonne chaffée mentiroit, fi elle difoit, c'eft mon Pere qui m'a chaffé. Tout Homme, qui dit la même chofe, ment. Il n'eft donc pas vrai que cet Homme ait chaffé fon Fils ; il n'eft donc coupable que comme s'il avoit chaffé un Etranger, qu'il n'eft pas obligé de nourrir. Mais, s'il chaffoit un Enfant forti de fes reins, la chofe changeroit d'efpéce ; & Dieu, qui juge toujours des Faits tels qu'ils font véritablement, fauroit que cet Homme auroit chaffé fon propre Fils, & jugeroit de fon Action fur ce pied-là : au lieu que dans l'autre cas, il jugeroit feulement qu'un Homme auroit chaffé un Etranger.*

Mais, fans que je réfute cette Chicane, tous mes Lecteurs en verront l'Abfurdité. Ils verront bien que le Souverain Juge du Monde, le Scrutateur des Reins & des Cœurs, ne peut pas mettre de la différence entre deux Actes de Volonté humaine, tout-à-fait femblables dans leur Entité Phyfique ; quoi que par accident leur objet ne foit pas le même réellement : car, il fuffit qu'il foit objectivement le même, je veux dire qu'il le paroiffe aux deux Volontez qui forment les Actes. Et, dans le fond, que fait cela pour le Pere putatif, que la Perfonne qu'il chaffe

chaſſe n'ait pas été engendrée de lui ? cette circonſtance étant nulle à ſon égard ; & puis qu'elle ne lui eſt pas plus connuë, que ſi elle n'étoit pas, peut-elle être cauſe de rien ſur lui ? Fait-elle qu'il y ait moins d'emportement, moins de dureté, moins d'inhumanité, dans ſon Ame ? Il eſt clair que non, & que cette circonſtance ne change rien dans l'Acte de ſa Volonté, & dans les modifications de l'Ame. Ainſi, Dieu y doit voir le même Déréglement ; ſoit que ces Actes tendent ſur un vrai Fils ; ſoit qu'ils tendent ſur un Etranger ; mais qui, au lieu d'être connu pour tel, eſt connu pour Fils.

Semblablement, une Femme, qui croit bonnement qu'un Fourbe eſt ſon légitime Mari, & qui l'admet dans ſa couche, ne commet pas une Action moins légitime que ſi c'étoit ſon véritable Mari ; &, ſi elle refuſoit abſolument de coucher avec ce Fourbe, elle ſeroit auſſi blamâble que ſi elle refuſoit de coucher avec ſon véritable Mari. La raiſon en eſt, que pour faire qu'au prémier cas ſon Action fut moins légitime, & au ſecond, moins blamâble, il faudroit qu'elle eut quelque bon motif de ne pas coucher avec ce Fourbe : or, elle n'en a aucun ; donc, &c. On ne ſauroit indiquer le moindre motif ; puis que la qualité de Fourbe, qui eſt dans cet Homme, & qui pourroit être le ſeul bon motif, ne peut être le motif de rien à l'égard de ceux à qui elle eſt entiérement inconnuë. Ce ſeroit donc une illuſion tout-à-fait ſans fondement, que de dire, que ſi cette Femme refuſoit de cou-

cher avec cet Homme, elle ne feroit point coupable ; car, fon refus ne pouvant n'être pas fondé fur quelque caprice bourru, fur quelque opiniâtreté, fur quelque fierté, ou fur quelque défaut femblable, & précifément le même qui feroit qu'elle ne coucheroit pas avec fon véritable Mari, s'il fe préfentoit, ne peut en façon du monde être excufé.

Mais enfin, dira-t-on, *ce refus n'eft pas réellement pour le véritable Mari.* Je répons que cela n'y fait rien ; & qu'il fuffit qu'il foit pour le véritable Mari objectivement. Cela paroit, parce que la Turpitude d'une Action, ne fe mefure pas au Tribunal de la Juftice Divine, par la Qualité réelle des fujets où elles tendent, mais par leurs Qualitez objectives; c'eft-à-dire, que Dieu ne confidere que l'Acte même de la Volonté. Ainfi, un Homme, qui veut en tuer un autre, & qui, le croiant dans un Carroffe, lui tire un coup de Moufqueton, eft auffi coupable devant Dieu, encore qu'il ne touche qu'une Statuë qu'on auroit mife dans le Carroffe, que s'il l'avoit tué ; parce que les effets du mouvement local, qui exécute l'Acte de la Volonté, font tout-à-fait externes au Crime. Vouloir remuer le bras, dans le moment que l'on croit que fon mouvement fera fuivi de la Mort d'un Homme, fait toute l'effence de l'Homicide. Le refte, favoir qu'un tel Homme ne foit pas réellement tué, ou foit tué, n'eft qu'un pur Accident, où Dieu, Juge infaillible & très fur de toutes chofes, ne prend pas garde comme à quelque chofe d'extenuant ou d'aggravant le Péché.

C'eſt un endroit aſſez propre pour dire, que bien que j'étende la Tolérance de Religion autant que qui que ce ſoit; cependant, je ne voudrois pas qu'on fit le moindre quartier à ceux qui font injure à la Divinité qu'ils font profeſſion de croire : fut-ce la plus baſſe de toutes ces Divinitez de Fiente, comme s'exprime l'Ecriture. C'eſt le Sentiment de GROTIUS dans le dernier Paragraphe du Chap. XX du II Livre *De Jure Belli & Pacis. Ceux-là*, dit-il, *ſont plus juſtement punis, qui ſe portent irrévéremment & irréligieuſement contre ceux qu'ils croient Dieux*; & ſur cela, il fait une Note, où il dit que St. CYRILLE a traité cette Penſée fort dignement dans le V & le VI Livre contre JULIEN. Il dit auſſi que le vrai Dieu a puni les Parjures commis contre les Divinitez quelconques qu'on reconnoiſſoit. Il eſt bon d'ouïr SENEQUE au Chap. VII du VII Livre des Bénéfices. *Un Sacrilege*, dit-il, *ne peut point faire Injure à Dieu, qui eſt hors de toute atteinte par ſa Nature. Cependant, ce Sacrilege eſt puni, parce qu'il a pris pour Dieu celui à qui il a voulu faire Injure. Notre Opinion, & la ſienne, le ſoumettent au Châtiment.* Cet Auteur joint l'Opinion de l'Homme Sacrilege avec l'Opinion de ſes Juges; mais, en un certain Sens, cette jonction n'eſt pas néceſſaire : car, encore qu'ils ſoient très différens en Religion de cet Homme Sacrilege, ils ſont obligez de le punir, à cauſe de ce qu'il a fait contre ſa Conſcience particuliere. Il eſt vrai, qu'en un autre Sens, l'Opinion des Juges ne peut qu'elle ne

ſe joigne avec celle de cet Impie, pour le châtier; attendu qu'ils eſtiment néceſſairement que toute Offenſe particuliere des fauſſes Divinitez retombe ſur le vrai Dieu. Comment cela, dira-t-on? Le voici; il eſt aiſé de le démontrer.

Comme ce ſont les Loix éternelles ou poſitives de Dieu, qui mettent de la différence entre le Crime & la Vertu; c'eſt à Dieu à ordonner de la Peine que méritent ceux qui violent ces Loix: & c'eſt lui, comme Légiſlateur, qui eſt le principal offenſé dans toute transgreſſion de ces Loix. Or, eſt-il, que la plus néceſſaire & la plus indiſpenſable de ces Loix eſt celle qui défend de faire ce que l'on croit méchant, criminel, & impie. Donc, tous ceux qui font ce qu'ils croient méchant, & impie, violent une des plus ſacrées Loix qui émanent de la Nature Divine, &, par conſéquent, ils offenſent le vrai Dieu: car, encore qu'ils ne le connoiſſent pas; encore que le Dieu, qu'ils connoiſſent, ſoit une Fiction de leur Eſprit, & un Etre très imparfait; il ne laiſſe pas d'être vrai que l'Opinion où ils ſont que cet Etre eſt Dieu, ne ſauroit être ſuivie d'un Acte, par lequel ils veulent faire, & font actuellement, ce qu'ils croient offenſer ce Dieu, qu'il n'y ait un extrême Deſordre, & une Malice étrange dans leur Ame. Or, ce Deſordre, & cette Malice de l'Ame, eſt une de ces Actions que la Loi éternelle a miſes dans la Claſſe du Péché. Donc, c'eſt un Violément de la Loi éternelle de Dieu; en un mot, c'eſt une Impiété.

Pour

Pour le mieux comprendre, il ne faut que comparer un Juif, qui auroit pillé le Temple de Jérusalem, avec un Grec, qui auroit pillé le Temple de Delphes: un Juif, dis-je, & un Grec, également assurez, l'un que le Temple de Jérusalem est consacré à Dieu; l'autre que le Temple de Delphes est consacré à Apollon, & qu'Apollon est un vrai Dieu. Je défie tous les Hommes du Monde de trouver dans l'Action de ces deux Voleurs quelque chose qui puisse rendre l'une plus impie & plus offensante le vrai Dieu que l'autre.

Car, peut-on dire que le Juif, enlevant des Vases consacrez au vrai Dieu, & le Grec des Vases consacrez à un faux Dieu, cela met une différence spécifique entre ces deux enlevemens? Dire cela, c'est ignorer entiérement la cause formelle des Crimes, & prétendre que le Crime du Juif consiste du moins en partie en ce précisement qu'il a ôté d'un certain lieu certains Vases, & les a mis dans un autre. Or, ce n'est point cela. Si le Vent faisoit ce transport, si la Foudre, si un Tremblement de Terre, si une Machine ambulante, il n'y auroit pas plus de Mal Moral dans ce transport, que dans le transport d'un fétu, qui est le jouët des Vens dans une campagne. C'est donc en ceci, que consiste tout le Crime du Juif; en ce qu'il a voulu transporter ces Vases dans le moment même qu'il a été à portée de mouvoir sa main pour cela; & en ce qu'il l'a voulu dans le moment même qu'il croioit que c'étoient des Vases consacrez à Dieu,

& qu'on ne pouvoit dérober, sans offenser le vrai Dieu. C'est le concours, & pour ainsi dire, le confluent de deux Actes de l'Ame, savoir de cette Connoissance & de cette Volonté, dans le moment où la main a pu faire ce transport, qui constituë tout le Sacrilege & tout le Crime du Juif. Que dans le fond, ou, comme parlent les Logiciens, qu'*à parte rei*, il soit très vrai que ces Vases soient consacrez au vrai Dieu, & non pas à ces Dieux de Merde, dont nous parlent si souvent les Prophêtes; c'est une chose tout-à-fait externe & accidentelle à l'Action du Juif: & ainsi, cela ne fait rien au réaggrave de son Crime. D'où paroit évidemment, que le Sacrilege du Grec est aussi criminel que celui du Juif; puis qu'on y trouve le concours d'une Volonté de dérober certains Vases, dans le moment même où la main peut se mouvoir pour cela, & d'une Croiance claire & distincte que ces Vases sont consacrez à un Dieu, qui s'estimera très offensé de ce qu'on les ôtera de là. Que du reste, APOLLON soit une Chimere, cela n'y fait rien; car, le Grec n'aiant nulle Connoissance de cette Qualité chimérique d'APOLLON, on n'en peut rien tirer pour l'excuser: & il est très faux que la raison, ou totale, ou partiale, pourquoi il a osé voler le Temple, ait été prise de ce qu'il croioit qu'APOLLON n'étoit pas un Dieu. Je dis, & j'inculque trop de fois, les mêmes choses; nous avons à faire à des Adversaires si impénétrables aux Argumens les plus tranchans, qu'on diroit que leur Esprit est comme les Corps de

ces

ces Soldats, qui se charment, dit-on, pour ne pouvoir pas être blessez: ainsi, il faut les traiter comme l'Eau traite les Pierres, leur redire souvent la même chose:

Gutta cavat Lapidem, non vi, sed sæpè cadendo.

Je conclus de tout ceci, que la Conscience d'un Païen l'oblige à honorer ses faux Dieux; à peine, s'il en médit, s'il vole leurs Temples, &c, de tomber dans le Blasphême, & dans le Sacrilege: non moins qu'un Chrétien, qui médit de Dieu, & qui vole les Eglises. C'est pourquoi, j'aprouverois fort que les Magistrats Chrétiens punissent un Païen, qui, sans avoir envie d'abjurer sa Réligion, blasphemeroit contre ses Divinitez, ou renverseroit leurs Statuës.

Voions présentement les Difficultez qu'on nous peut proposer en foule.

En prémier lieu, on nous pourra dire, que *les Exemples de l'Auteur de la* Critique Générale *ne prouvent rien, par raport aux Véritez de Religion; parce qu'ils consistent en Questions de Fait, & non pas en Questions de Droit, comme sont les Articles de Foi. C'est pourquoi, un Homme, qui croira faussement que le Mari de sa Mere est son Pere, sera tenu de l'honorer comme son Pere, & pécheroit s'il ne l'honoroit pas ainsi. Mais, celui qui croiroit faussement que le Meurtre est une Action vertueuse, ne seroit pas obligé de tuer, & pécheroit s'il tuoit. D'où vient la différence? C'est que de savoir, si un tel est Pere d'un tel, est une Question de Fait;*

Fait ; mais de ſavoir , s'il eſt permis de tuer, eſt une Queſtion de Droit.

Cette Objection ne veut pas dire grand choſe , & comprend deux membres , qu'il faut diſtinguer ; l'un eſt de ſavoir , ſi une Conſcience , qui erre dans les Matieres de de Droit, oblige à agir ſelon ſes fauſſes Lumieres; l'autre de ſavoir, ſi celui, qui ſuit ces fauſſes Lumieres, fait un Crime. Je ne vois pas qu'à l'égard du prémier Article, le Fait & le Droit forment aucune véritable différence ; parce que la raiſon formelle , pourquoi dans les Matieres de Fait la Conſcience errante oblige à agir , eſt que celui qui n'agiroit pas mépriſeroit la Vertu , & voudroit faire ce qu'il ſauroit être un Mal. Par exemple, un Homme, qui fait le contraire de ce que ſa Conſcience fauſſement perſuadée lui dit qu'il doit rendre à celui qu'il croit être ſon Pere, veut formellement la Deſobéïſſance au V Commandement du Décalogue. Or, comme vouloir cela eſt un plus grand Mal que vouloir une autre Action , qui n'eſt pas conforme à la Loi de Dieu ; mais , qui nous paroit pourtant y être conforme, ſi bien que cette aparence eſt le motif qui nous la fait faire; & que d'ailleurs on eſt indiſpenſablement obligé d'éviter de deux maux le pire, il eſt clair qu'on eſt obligé à honorer ſon Pere putatif. Or, la même raiſon ſe trouve, lors que la Conſcience erre dans les Matieres de Droit. On ne peut prendre le contrepié de ce qu'elle dicte, ſans vouloir ce qu'on eſt perſuadé être un Péché; & vouloir cela , eſt ſans doute un plus

plus grand Péché, que vouloir une autre chose, que l'on croit bonne, quoi qu'elle ne le soit pas: Donc, la même raison pourquoi la Conscience errante dans les Faits oblige, a lieu pour la Conscience errante dans les Points de Droit. Donc, la Distinction est nulle à l'égard du prémier Article. J'ajoute, qu'à proprement parler, il n'y a que peu de Questions de Droit, qui ne se réduisent à ce Fait, savoir si Dieu a révélé ceci ou cela; Dieu défend l'Homicide, &c; car, pour la Question, si tout ce que Dieu défend est mauvais, & tout ce qu'il commande, juste, on n'en dispute pas: on dispute seulement de ce Fait, telle ou telle chose a été défenduë ou commandée de Dieu.

A l'égard du second Article, savoir, si celui qui suit sa Conscience erronée dans les Matieres de Droit, pêche; je n'ai pas dessein d'en traiter ici: néanmoins, je prie mon Lecteur de peser cette Remarque:

Que la Distinction du Fait & du Droit ne sert de rien, que dans les Cas où ces deux choses ne sont pas semblables. Ce seroit se moquer du Monde que de dire, *Une telle Action procédant d'Erreur est innocente; une autre Action procédant d'Erreur est criminelle. Celle-là est innocente, parce qu'elle regarde un Fait; celle-ci est criminelle, parce qu'elle regarde un Droit*; ce seroit, dis-je, se moquer du Monde, que de raisonner ainsi, sans passer plus avant, & sans suposer d'autres Principes. Il faut donc sous-entendre, quand on dit cela, que le Fait, & le Droit, sont si différens de leur nature, que l'ignorance,

quant

quant aux Faits, eſt invincible; mais, que quant au Droit, elle eſt malicieuſe & affectée. En ſupoſant ce Principe, tout ira bien; & alors, la véritable raiſon pourquoi une Femme, qui couche avec un Mari putatif; un Enfant, qui recueille la Succeſſion d'un Pere putatif, &c; ne commettent, ni Adultere, ni Vol, n'eſt pas celle-ci, que leur Erreur regarde une Matiere de Fait: (cette raiſon en ſupoſe une autre;) mais, c'eſt celle-ci, que leur Erreur ne procede d'aucune Malice; & que ce n'eſt pas la Faute, ni de la Femme, ni du Fils, s'ils ſe trompent. Je ne vois pas que cela puiſſe être nié; puis qu'il eſt conſtant, que ſi la mépriſe de cette Femme avoit ſa ſource dans quelque Paſſion criminelle, qui lui auroit fait fermer les yeux ſur les moiens qui ſe préſentoient à elle de découvrir l'Impoſture, alors, ſon Commerce charnel avec l'Impoſteur ſeroit un Crime: & cependant, il ſeroit toujours vrai que cette Action regarderoit ce Point de Fait, *Si un tel Homme eſt le Mari d'une telle.*

Voilà comment, par l'Anatomie des Circonſtances, on trouve la raiſon formelle du Mal & du Bien. Nous ne la trouvons pas en ce préciſément qu'une Action eſt en Matiere de Fait; mais, en ce que ce Fait eſt tel qu'on l'ignore ſans Malice, ni Affectation vicieuſe. Or, ſi c'eſt là la vraie Formalité des Actions innocentes qui procedent d'Erreur, je dis que par tout où elle ſe rencontrera, ſoit en Matiere de Fait, ſoit en Matiere de Droit, l'Action procedante d'Erreur ſera innocente; & ainſi, cette prémiere Diffi-

Difficulté, fondée fur la Diftinction du Fait & du Droit, ne fait rien à notre affaire, ne frape pas mon Sentiment : car, je ne prétens pas excufer, ou regarder comme innocens, ceux, qui par malice contribuent à leur ignorance. Je ne parle que pour ceux qui errent de bonne-foi; qui de bon cœur abandonneroient leurs Héréfies, s'ils s'appercevoient qu'elles fuffent des Héréfies; & qui, en un mot, ont emploié pour connoitre fi elles l'étoient, les mêmes enquêtes que les Orthodoxes pour connoitre fi leur Orthodoxie étoit bonne.

Je ne crains point d'affurer que le Refpect & l'Obéïffance que de telles Gens ont pour leur Eglife; le Zêle qu'ils ont pour leur Confeffion de Foi; le Soin que leur Eglife prend d'élever & d'inftruire fes Enfans; ne peuvent paffer pour des Actions criminelles, qu'il ne s'enfuive, que l'Obéïffance pour un Pere putatif, le Commerce d'une Femme avec un Mari putatif, la Tendreffe pour un Enfant putatif, font criminelles : car, il y a de part & d'autre tranfport de ce qui eft du aux uns, fur ceux à qui cela n'eft pas du; &, de part & d'autre, on ignore involontairement, & fans malice, ce qu'on ignore. Après quoi, peu importe que l'un foit apellé Fait, & l'autre Droit; tout de même qu'il importe peu, pour la juftification des pourfuites que fait un Homme, afin de recouvrer fon Bien, que ce Bien lui ait été donné, ou qu'il l'ait acheté. Ce font deux chofes très différentes, que d'avoir une chofe en don, ou par achat; néanmoins, parce qu'el-

qu'elles ſe réüniſſent dans le Point particulier de rendre un Homme juſte Poſſeſſeur, elles conférent également le Droit de la juſte Poſſeſſion, & des Pourſuites légitimes qui en dépendent. Voilà notre affaire : le Fait & le Droit différeront, ſi on veut, comme le blanc & le noir; cependant, lors qu'ils ſe réüniront dans le Point d'être également inconnus par ignorance involontaire, ils donneront, ou ils oteront, précisément les mêmes Droits.

Je n'examine point ici, ſi les Matieres de Droit peuvent être méconnues auſſi innocemment que celles de Fait ; j'en toucherai quelque choſe ci-deſſous.

La ſeconde Difficulté, qu'on nous propoſe, eſt qu'*il s'enſuit de ma Doctrine le Renverſement de ce que je veux établir. Je veux montrer que la Perſécution eſt une choſe abominable; & cependant, tout Homme, qui ſe croira obligé en Conſcience de perſécuter, ſera obligé, ſelon moi, de perſécuter, & feroit mal de ne perſécuter pas.*

Je répons, que le but, que je me propoſe dans ce COMMENTAIRE ſur les Paroles, *Contrain-les d'entrer*, étant de convaincre les Perſécuteurs que JÉSUS-CHRIST n'a pas commandé la Violence, je ne ruïne pas moi-même mon Deſſein, pourvu que je montre par de bonnes Preuves que le Sens Litéral de ces Paroles eſt faux, abſurde, & impie. Si je me ſers même de fortes raiſons, j'ai lieu de croire, qu'en ceux qui les examineront ſincérement, elles éclaireront les Erreurs de Conſcience où ils pourront être,

quant

quant à la Persécution ; & ainsi, mon Dessein est juste. Je ne nie pas que ceux qui sont actuellement persuadez, qu'il faut, pour obéïr à Dieu, abolir les Sectes, ne soient obligez de suivre les mouvemens de cette fausse Conscience, & que ne le faisant pas, ils ne tombent dans le Crime de desobéir à Dieu, puis qu'ils font une chose qu'ils croient être une Desobeïssance à Dieu.

Mais, 1, il ne s'ensuit pas qu'ils fassent sans Crime ce qu'ils font avec Conscience; 2, cela n'empêche pas qu'on ne doive crier fortement contre leurs fausses Maximes, & tâcher de répandre de meilleures Lumieres dans leur Esprit.

La troisieme Difficulté est que, *si l'on suivoit mes Principes, les Magistrats ne pourroient pas punir un Homme qui voleroit, & tueroit, après s'être persuadé que ce sont des Actions licites.* J'ai déjà répondu ailleurs que cela ne s'ensuit pas; parce que le Magistrat est obligé de maintenir la Société, & de punir ceux qui en renversent les Fondemens, comme font les Meurtriers, & les Larrons: & en ce cas-là, il n'est point obligé d'avoir égard à la Conscience du Voleur & de l'Homicide. Il n'est obligé d'y avoir égard que pour les choses qui ne troublent point le Repos public, c'est-à-dire, pour les Dogmes avec lesquels il est aussi facile aux Sujets de jouïr surement de leur bien, & de leur honneur, sous la Majesté des Loix, qu'avec d'autres Dogmes.

Quoi qu'il en soit, dit-on en quatrieme lieu, *on ne peut, selon mes Principes, faire* *Vio-*

Violence à aucun Homme qui se mêle de dogmatiser; & ainsi, voilà les Athées en Droit de déclamer par tout où bon leur semblera contre Dieu & la Religion. Je nie cette Conséquence; en prémier lieu, parce que les Magistrats, étant obligez, par la Loi éternelle de l'Ordre, de maintenir le Repos public, & la sureté de tous les Membres de la Société qu'ils gouvernent, peuvent & doivent punir tous ceux qui choquent les Loix fondamentales de l'État, au nombre desquels on a coutume de mettre tous ceux qui otent la Providence, & toute la crainte de la Justice de Dieu. Si cette Raison ne suffisoit pas, en voici une seconde, qui fermera pour jamais la bouche à tout Chicaneur, quelque hardi qu'il puisse être; c'est qu'un Athée ne pouvant être poussé à dogmatiser par aucun motif de Conscience, ne pourra jamais alléguer aux Magistrats cette Sentence de St. Pierre, *Il vaut mieux obéïr à Dieu qu'aux Hommes*, que nous regardons avec justice comme une Barriere impénétrable à tout Juge séculier, & comme l'Asile inviolable de la Conscience. Un Athée, destitué qu'il est de cette grande protection, demeure justement exposé à toute la rigueur des Loix; &, dès aussi-tot qu'il voudra répandre ses Sentimens, contre la Défense qui lui en sera faite, il pourra être châtié comme un Séditieux, qui, ne croiant rien au dessus des Loix humaines, ose néanmoins les fouler aux piez. Je n'insiste pas davantage sur cette Réponse; je suis assuré que les Lecteurs les moins pénétrans en sentiront d'abord

toute

toute la force: & ainsi, voilà notre Doctrine absolument à couvert des Attentats de l'Impiété; puis que nous voulons, qu'à cet égard, le Bras séculier fasse tout ce qu'il trouvera à propos. Mais, à l'égard d'un Docteur, qui peut dire aux Magistrats que c'est pour la Gloire de Dieu, leur commun Maître, qu'il enseigne ceci ou cela; & que c'est la Conscience & le Zêle pour les Véritez célestes qui l'anime, c'est une autre chose. Ce sont les Barrieres de la Montagne de Sinaï, qu'il n'est pas permis de franchir. Il faut raisonner par la Parole de Dieu avec un tel Homme, ou par les Lumieres de la Raison. Joignez à ceci ce qui a été dit ci-dessus quand nous avons parlé de l'échange des Missionnaires, qu'il seroit avantageux au Christianisme que l'on fit avec les Mahométans.

Mais quoi, dira-t-on en cinquieme lieu, *il faudroit souffrir qu'un Homme dogmatisât en public, que la Sodomie, l'Adultere, le Meurtre, sont des Actions très loüables & très saintes; & dès aussi-tot qu'il diroit que sa Conscience, & le Zêle de la Vérité Divine le portent à desabuser le Monde, les Magistrats n'auroient plus rien à lui oposer.* Je répons que ceci sent fort la Chicane, & que c'est un Inconvénient si peu à craindre, que toute la Difficulté qu'on y fonde ne mérite pas de nous arréter.

Si je disois à ceux qui condamnent la Persécution à Fer & à Feu, & qui disent qu'il faut se contenter de bannir les Hérétiques, que leur Doctrine tend manifestement

à

à la rigueur de la Mort; parce que, si tout le Monde bannissoit ceux qu'ils auroient bannis, il faudroit nécessairement que ces Misérables perissent, ne trouvant aucun lieu où s'arréter : je croirois proposer une méchante Chicane; parce que je suposerois un Inconvénient qui n'arrivera jamais, selon toutes les apaıences : savoir, que tous les Peuples du Monde s'accordent à chasser les mêmes Hérétiques. Je dis la même chose à peu près de l'Objection qui m'est faite. Il n'est pas besoin de savoir ce qu'on feroit en cas que des Gens prêchassent la Sodomie, le Meurtre, & le Brigandage, comme la Morale venuë du Ciel; car, il ne faut pas craindre que cela arrive. Les Novateurs ne se portent pas de ce côté-là; & ceux, qui s'y porteroient, deviendroient si-tot l'horreur du Public, qu'assurément ils ne feroient point de Secte. Ce n'est pas ainsi qu'un Imposteur, ou un Homme séduit par le Diable, s'empareroit de l'Esprit de la Multitude; les aparences de l'Austérité lui feroient d'un plus grand usage. Que si pourtant on souhaite de savoir ce qu'il faudroit faire contre de semblables Prédicateurs, je dis qu'il faudroit d'abord, si on présumoit qu'ils fussent persuadez de ce qu'ils diroient, raisonner avec eux, & leur montrer dans la Parole de Dieu, & dans les Idées de la Droiture Naturelle, leur Condamnation. Ou ils feroient des Frénétiques, ou ils entendroient raison, après un tel Catéchisme; &, après qu'on leur auroit montré nettement & doucement les Conséquences honteuses

teuses & affreuses de leurs Dogmes : Conséquences, qui mettroient les Biens & la Vie d'eux-mêmes Prédicateurs au pouvoir de tout venant : s'ils persistoient dans leur Opinion, & dans le dessein de la répandre & de l'enseigner, en ce cas-là, on pourroit leur dire, que comme ils attaquent les Loix Politiques de la Société, ils sont dans le cas où les Souverains ne respectent point l'allégation de la Conscience. Je suis sur qu'il paroitroit tant de marques de folie dans de telles Gens, s'ils ne se laissoient pas convertir dans une Dispute, qu'on seroit fondé à les enfermer dans les Petites-Maisons, Je laisse à juger si cet Inconvenient, dont il ne me souvient pas d'avoir jamais lu d'Exemple dans le Catalogue des Hérétiques, est à comparer aux Inconveniens de l'Opinion qui livre au Bras séculier la Personne & la Vie de ceux qui errent dans des Points de Foi. Les Points de Morale sont si clairement couchés dans l'Ecriture, qu'il ne faut gueres apréhender que la Conscience se puisse empoisonner sur cela. Et comme d'ailleurs les Chrétiens sont sur un pié qu'ils vivent d'une maniere aussi relâchée que si toute la Morale spéculative étoit bouleversée, on laissera dans son entier cette Morale. Elle sert à faire de bons Livres & de bons Prêches, & à proposer de beaux Dehors d'Austérité; mais, c'est là tout ce qu'elle fait: ainsi, sa commodité à cet égard, & le peu d'incommodité qu'elle cause dans la Pratique, nous doivent être Garans qu'il ne s'élévera point de Secte contre elle; ou, s'il

s'en éleve, qu'on en reprimera bientot le ſcandale, ſans l'aide du Bras Séculier. Les Jéſuïtes, avec toute leur Fierté, & toute leur Impudence, n'ont pas ôſé ſoutenir les Attentats de leurs Caſuiſtes. Ils les ont deſavouëz, & ſe ſont plaints qu'on calomnioit en cela leur Société. Ils ont callé les voiles en cette occaſion. S'ils l'ont fait, qui ne le fera ? Les anciens Gnoſtiques, qui ſoutenoient les Souillures de la Chair ; les Adamites, & telles autres Gens, n'ont pas été de longue durée. Il ne faut que l'Honneur du Monde, pour leur ôter les Sectateurs; & ils ne ſauroient gueres en avoir, qui ne ſoient décriez pour leur mauvaiſe vie: grande préſomption que leur Conſcience n'eſt point trompée. S'ils en ont tant ſoit peu, & tant ſoit peu de Raiſon, on les peut convertir en conférant avec eux.

En ſixieme lieu, on peut dire qu'*il s'enſuit de nos Principes, qu'un Homme qui fait un Meurtre, en ſuivant les Inſtincts de ſa Conſcience, fait une meilleure Action, que s'il ne le faiſoit pas; & que les Juges n'ont point Droit de le punir, puis qu'il n'a fait que ſon Devoir.* Cette Objection eſt aſſurément très incommode ; je n'en diſconviens point : mais, j'eſpere qu'on ſera ſatisfait de mes Réponſes; pourvu qu'on n'en juge pas populairement. J'ai trois choſes à faire obſerver.

La prémiere eſt une ſuite de ce que j'ai dit, il n'y a qu'un moment, qu'il eſt ſi peu à craindre, que pluſieurs Perſonnes ne tombent dans la folle & furieuſe perſuaſion qu'il eſt juſte de tuer, qu'en avouant la Conſéquence

quence qu'on m'objecte, je n'expose pas beaucoup, ni la Religion, ni l'Etat. La Lumiere Naturelle, & l'Ecriture, sont si claires contre le Meurtre; & la Doctrine, qui l'enseigneroit, a quelque chose de si odieux, & même de si perilleux, que très peu de Gens sont capables de s'égarer assez, pour aquerir cette sorte de Conscience. Cela n'est à craindre qu'à l'égard de certains Esprits mélancholiques, ou grands Zélateurs de Religion, à qui des Directeurs de Conscience, grands Scelérats, peuvent inspirer le dessein de tuer un Prince qui s'opose à leur Religion; de quoi la France & l'Angleterre ont vu des Exemples. Quand il n'en couteroit la Vie qu'à un Prince dans chaque Siecle, ce seroit toujours un très grand Desordre; mais, on n'évitera pas ce Mal-là, en soutenant, comme font nos Adversaires, que la Fausse-Conscience n'oblige point. Car, ces malheureux Directeurs, qui voudront inspirer ces Assassinats, ne diront pas à leurs Satellites que ce soit une Fausse-Conscience, mais une Conscience très Orthodoxe, qui les pousse à poignarder un HENRI III, & un HENRI IV. Puis donc qu'on n'évite pas, dans les Principes opposez aux miens, l'Inconvenient qu'on pourroit craindre de mon Hypothese, il y auroit de l'imprudence à l'abandonner pour cela; commode qu'elle est en tant d'autres choses, & particulierement pour obliger l'Homme à bien s'instruire de la Vérité. Car, s'il se persuade une fois qu'il est obligé de suivre les Inspirations de sa Conscience,

ſans que néanmoins il ſoit quitte envers Dieu de tout Crime ; puis que , s'il a négligé de s'informer de ce qu'il falloit croire, il ſera puni de ce qu'il aura fait ſelon ſa Conſcience; il prendra mieux garde à ne ſe point impoſer un joug & une néceſſité de mal faire : au lieu que , ſi on dit aux Gens que la Fauſſe-Conſcience ne les oblige pas, ils ne prendront garde à rien , & ils ſe perſuaderont tout ce qu'on voudra ; ſauf à ne rien faire de ce que leur dictera la Conſcience. Car, diront-ils , peut-être qu'elle n'eſt pas inſtruite ; &, en ce cas-là , je ne dois point me régler ſur elle. Voilà d'étranges Confuſions , qui naiſſent du Sentiment que je réfute.

Je dis, outre cela, que la raiſon pour laquelle on juge communément qu'un Meurtre eſt un plus grand Crime , quoi que fait ſelon les Inſtigations de la Conſcience, que ne ſeroit pas le mépris deſdites Inſtigations, eſt qu'on a coutume de faire juger Dieu de nos Actions comme nos Juges Criminels en jugent ; c'eſt-à-dire, qu'on prétend, qu'outre les modifications de l'Ame, Dieu ſe regle encore ſur les ſuites du mouvement de la matiere , avec quoi les Hommes éxécutent leurs deſirs: en ſorte qu'il croie que ce ſoit un plus grand Crime de tuer un Homme, lors qu'on n'a intention que de le bleſſer , que de ne faire que le bleſſer , lors qu'on a intention de le tuer. C'eſt un grand abus, & néanmoins je ne blâme pas que les Juges ſe gouvernent ſur ce pié-là ; puis qu'ils ne ſont pas les Scrutateurs des reins & des cœurs.

cœurs. Quant à Dieu, qui connoit infiniment mieux tous les dégrez de Malice, d'Infirmité, de Passion, &c, qui interviennent dans nos Volontez, que le meilleur Orfevre ne connoit les proportions des Métaux qu'il allie ensemble, il juge de nos Actions très surement, & très infailliblement, sans porter sa vuë ailleurs que sur la modification de notre Ame ; sans considérer si l'une de ces modifications remuë une Epée, & si l'autre ne la remuë pas. Il y a telle modification qui la remuë, qui vaut mieux que celle qui ne la remuë pas.

S'il est donc vrai que Dieu ne considere que les modifications de l'Ame, contentons-nous de considérer ce qu'il voit dans un Homme pleinement persuadé qu'il doit faire un Meurtre, & qui cependant n'en veut rien faire ; & dans un Homme, qui aiant la même persuasion, fait un Meurtre. Il voit dans le prémier un Mépris affecté, inexcusable, & malicieux, des Ordres de Dieu; (car, comme je l'ai dit mille fois, mépriser ce qu'on croit un Ordre de Dieu, est essentiellement un Mépris des Ordres de Dieu, quoi qu'on se trompe, en croiant que ce soit un Ordre de Dieu ;) il voit dans le second une Déference entiere à ce qu'il croit l'Ordre de Dieu ; un Hommage rendu à l'Autorité suprême de Dieu ; enfin, un Amour de l'Ordre : car, l'Ordre éternel joint ensemble l'idée de Dieu comme commandant une chose, & la résolution de lui obeïr. Nous ne concevons pas plus clairement, que l'idée d'une grandeur, qui surpasse la gran-

deur d'une Partie, eſt enfermée dans l'idée du Tout, que nous concevons, que l'obligation de faire une choſe eſt enfermée dans l'idée de Dieu la commandant : & ces deux Axiômes ſont ſans contredit de même clarté indiſputable, *Le Tout eſt plus grand que ſa Partie; L'Homme doit faire ce que Dieu lui commande, & croire qu'il doit faire ce qu'il croit que Dieu lui commande.* Il eſt donc impoſſible qu'un Homme joigne enſemble le déſir de faire une choſe, avec la croiance que c'eſt Dieu qui la lui ordonne, ſans qu'il ſouhaite de ſe conformer à l'idée primitive de l'Equité, & à ce qu'on apelle l'Ordre éternel & immuable; &, par conſéquent, Dieu, qui connoit toutes choſes comme elles ſont, voit dans une Ame, qui, croiant qu'il lui ordonne un Meurtre, le fait, un attachement très réel à ſe conformer à la Loi Naturelle & Eternelle: & au contraire, il voit dans une Ame, qui eſt dans la même perſuaſion, & qui ne veut point faire le Meurtre, un éloignement de l'Ordre, & une tranſgreſſion manifeſte de cette Loi éternelle. Il faut donc que la prémiere Ame lui paroiſſe moins déréglée que la ſeconde, puis que tout le Mal de la premiére ne conſiſte qu'en ce qu'elle a pris pour une Inſpiration de Dieu ce qui ne l'étoit pas effectivement; ce qui n'étant qu'une Erreur de Choix & de Fait, ne peut pas être une Faute à beaucoup près ſi criminelle, que l'Acte de la Volonté, par lequel nous refuſons d'obéïr à Dieu.

Il

Il faut remarquer que le Meurtre étant une Action, qui peut être légitime en certains cas, comme à la Guerre, lors que l'on pend les Criminels, & lors que Dieu, par des Inspirations sécretes, y pousse un Homme, comme il poussa St. PIERRE à faire mourir * ANANIAS; il s'ensuit, que pour soutenir qu'un Homme a fait un Crime, il ne suffit pas d'alléguer qu'il a tué un autre Homme; il faut de plus examiner les circonstances: car, il y en a qui rendent l'Homicide une bonne Action, un Ordre sécret de Dieu, par exemple. Ainsi, quand un Homme, en suivant les Instincts de sa Conscience, en tue un autre, il ne faut pas considérer cet Homicide détaché de l'Opinion où a été le Meurtrier que Dieu lui commandoit cela. Or, en considérant ce Meurtre attaché avec cette Opinion, il ne nous restera plus que de dire que cet Homme s'est abusé grossierement, en prenant pour une Inspiration de Dieu ce qui ne l'étoit point; & cette faute n'est pas sans doute comparable à celle de ne tenir aucun compte de l'Ordre qu'on croit venir de Dieu. Il ne nous restera point de Difficulté, si nous représentons le Diable, accusant au Tribunal de Dieu l'Homme qui n'a point tué, lors que sa Conscience l'y poussoit. L'Accusation porteroit que cet Homme, se croiant dans des circonstances où Dieu, par une Providence spéciale, se vouloit servir de lui comme autre fois de PHINE'ES, de SAMUEL, d'ELIE, de St. PIERRE, pour

* *Actes, Chap.* v.

faire mourir quelqu'un, il s'étoit moqué de cela, & l'avoit renvoié bien loin. Que répondroit l'Accusé? Diroit-il qu'il savoit que le Meurtre avoit été défendu dans le Décalogue? Mais, on lui repliqueroit que Dieu dispense quelquefois de ce Précepte. Diroit-il qu'il n'a pas ôsé mettre la main au sang? Mais, on demanderoit que sa Lâcheté fut punie. Diroit-il enfin, qu'il a douté que Dieu lui commandoit cela? En ce cas, nous ne sommes plus dans la suposition que j'ai faite; & ainsi, je n'ai rien à dire. Il paroit donc, que cet Accusé n'auroit aucune bonne raison à alléguer, pour extenuer sa Desobéïssance formelle; & qu'ainsi, Dieu seroit obligé de le déclarer coupable, & qu'il est très vrai, quelque repugnance que l'on ait d'abord à l'avoüer, que le Meurtre, fait selon les Instincts de la Conscience, est un moindre Mal que de ne pas tuer, lors que la Conscience l'ordonne.

On me dira, que *ceux qui feroient Vœu de tuer quelqu'un seroient plus coupables, s'ils effectuoient leur Vœu, que s'ils ne l'accomplissoient pas.* Je répons, que s'ils ne l'effectuoient pas, parce que leur Conscience, mieux instruite, leur feroit voir qu'il valoit mieux renoncer au Vœu, que l'effectuer, leur conduite seroit très bonne. Mais, si, demeurant très persuadez qu'ils sont obligés de tenir ce Vœu, ils s'en departoient; mes raisons reviennent, & prouvent comme cidessus. Je voudrois que l'on prit garde en passant, que si Dieu, aiant pitié d'un Homme qui se seroit engagé témérairement dans un

un Vœu fort Criminel, le vouloit préserver de l'exécution, il se serviroit de l'entremise d'une nouvelle Conscience; car, il lui montreroit qu'il n'est pas obligé d'accomplir le Vœu. Cela nous montre, qu'il y a dans les idées de Dieu un enchainement si indissoluble, entre les Jugemens de la Conscience, & l'Obligation de s'y conformer, que Dieu lui-même ne sépare pas ces deux choses, lors qu'il veut empêcher une exécution. Qu'est-ce qu'il fait donc? Il remonte un peu plus haut, & aparie le renoncement au Vœu, avec le Jugement de la Conscience qui lui correspond; c'est-à-dire, qu'il change les Instincts de la Conscience, faisant qu'elle ne montre plus qu'il faille accomplir le Vœu; mais au contraire, qu'il ne le faut pas accomplir.

Enfin, je dis que les Magistrats, aiant reçu ordre, & de Dieu, & des Hommes, de faire mourir les Meurtriers, peuvent faire justement punir celui qui tuë selon les Instincts de sa Conscience. Ce n'est pas à eux à démêler ces rencontres rares & singulieres, où la Conscience tombe à cet égard dans l'Illusion.

Chapitre X.

Suite de la Réponse aux Difficultez contre le Droit de la Conscience Errante. Examen de ce qu'on dit, que si les Hérétiques usent de Réprésailles sur ceux qui les persécutent, ils ont tort. Preuves que la Fausse-Conscience peut disculper ceux qui la suivent, quoi qu'elle ne le fasse pas toujours.

APrès avoir montré, comme j'ai fait, que tout Hérétique est obligé d'éviter, à tout le moins comme un plus grand Mal, ce qui n'est pas conforme au Dictamen de sa Conscience; d'où j'ai conclu, qu'il a Droit de faire pour ses Erreurs tout ce qu'il fait que Dieu nous commande de faire pour la Vérité; j'en pourrois demeurer là: & j'aurois montré suffisamment, que les Hérétiques auroient Droit de persécuter les Orthodoxes; s'il étoit vrai que Dieu eut commandé aux Hommes de persécuter l'Erreur. Néanmoins, pour ne laisser rien à desirer, j'examinerai ici une autre Question assez importante, savoir, *si un Hérétique, en faisant ce que sa Conscience lui dicte, peut éviter non seulement un plus grand Mal, mais aussi tout Mal, & faire une bonne Action.*

Avant que de passer outre, j'ôterai de mon chemin à plusieurs Lecteurs une Pierre de Scandale. Ils s'effaroucheront de ce que je dis que la Conscience Erronée donne Droit de faire le Mal; ou, pour me servir des Ter-

mes

mes de l'Auteur de la *Critique Générale du Sr.* MAIMBOURG, que l'*Erreur, travestie en Vérité, entre dans tous les Droits de la Vérité.* Cela paroit dur & outré; & moi-même j'ai trouvé dans cet Auteur des Expressions, qui d'abord me paroissoient un peu trop cruës & indigestes : mais, tout bien considéré, j'entre dans son Sentiment; c'est que dès aussitot que l'Erreur est ornée des livrées de la Vérité, nous lui devons le même respect qu'à la Vérité, de même que dès aussitot qu'un Messager se présente avec les Ordres d'un Maitre à un Serviteur, celui-ci est obligé de le recevoir, encore que ce Messager ne soit qu'un Filou, qui a surpris les Ordres du Maître. Dire que ce Filou aquiert tous les Droits d'un fidele Messager, par raport au Serviteur auquel il présente les Ordres du Maitre, est une maniere d'Expression un peu embarrassée dans un sujet comme celui-ci, où il faut ménager la Délicatesse du Lecteur. Mais, à cela près, la chose est très véritable; &, si l'Auteur de la *Critique* n'a voulu signifier sinon que le Serviteur a été obligé de recevoir ce Filou, & n'a pu lui faire le moindre Mal, sans devenir perfide à son Maitre, je suis tout-à-fait de son Sentiment. Mais, il falloit observer cette notable Différence entre ce Filou, & une Hérésie dont on est persuadé; c'est que le Filou, étant une Personne distinguée du Serviteur, & sachant très certainement qu'en lui-même il n'a nul Droit de se présenter à lui avec les Ordres du Maitre, il ne le peut faire sans crime; mais, l'Hé-

résie, revétuë de l'aparence de la Vérité, n'étant point distincte de l'Ame Hérétique, (car, les modifications des Esprits ne sont point des Entitez distinctes des Esprits,) ne connoit point elle-même qu'elle n'est qu'un Fantôme de Vérité: & ainsi, l'Ame Hérétique ignore qu'elle se trompe. Or, étant pleinement persuadée qu'elle est en bon état, elle a tout un autre Droit de se commander à elle-même tels & tels Actes, qui, selon l'Ordre éternel des Moralitez, doivent être à la suite de certaines Persuasions; elle a, dis-je, tout un autre Droit à cet égard, que n'en a le Filou. Car, ce n'est point le Filou, qui a quelque Droit, entant qu'il existe hors de l'Entendement du Serviteur; il n'a Droit, qu'entant qu'il est objectivement dans l'Esprit de ce Serviteur: c'est-à-dire, pour parler plus intelligiblement, que tout son Droit consiste dans l'idée, ou dans la persuasion, qu'a le Serviteur, que ce Filou est un fidele Messager du Maitre. S'il se prevaut de cette espece de Droit, il est punissable, sans contredit; mais, l'Ame modifiée par une Hérésie de bonne-foi, si elle exerce son Droit, est-elle punissable? C'est la Question. Il n'y a point de doute qu'elle l'est, lors que son Droit est mal aquis. Et qu'on ne s'étonne pas de ce que je dis qu'une Ame peut être punissable, quoi qu'elle n'exerce que son Droit; car, tout le Monde doit convenir qu'on peut abuser de son Droit, & qu'on peut faire des Injustices, en se servant de son Droit. C'est un Axiôme assez connu, que *Summum Jus, Summa Injuria*,

qu'on

qu'on peut être très injuste, en se servant du Droit dans toute l'étenduë de sa rigueur. Les Princes n'ont-ils point Droit de punir, & de pardonner; & ne le font-ils pas quelquesfois mal à propos? Sans entrer dans de longues Discussions, il faut savoir que ce mot *Droit*, ou *Jus*, est équivoque. Il se prend quelquesfois pour la Puissance de faire une chose, & quelquesfois pour la Justice même d'une Action. Les Enfans, en certaines circonstances ont le Droit de se marier, malgré leurs Peres; & s'ils le font, personne ne peut les en inquiéter : mais, cela n'empêche pas, qu'en se servant de ce Droit, ils ne fassent quelquesfois très mal, physiquement & moralement parlant. J'abuserois du loisir de mes Lecteurs, si je m'étendois sur une chose si claire.

Après avoir levé cette Difficulté, je ne fais point scrupule de dire, que s'il étoit vrai que Dieu eut commandé dans ses Ecritures d'établir la Vérité par le Fer & par le Feu, il y auroit des Hérétiques, qui persécuteroient à Fer & à Feu la Vérité, sans être coupables; ce qui sera une nouvelle Preuve démonstrative contre le Sens Litéral, réfuté dans cet Ouvrage. Voici mes Raisons.

I. Ne sortons pas du Passage, qui sert de Texte à ce Commentaire. Il est clair, par ce qui y a été dit en divers endroits, que si ces Paroles, *Contrain-les d'entrer*, contiennent un Ordre de forcer les Gens à entrer dans le Giron de l'Eglise, non seulement on peut les contraindre par les Amandes, les Prisons, & les Exils, mais aussi,

par le dernier Suplice. C'eſt donc dans ce Paſſage que nous pouvons ſupoſer être contenuë la Loi de perſécuter à toute outrance. Or, comme cet Ordre eſt général, on ne ſauroit s'empécher de croire que l'intention de celui qui le donne eſt générale, & qu'elle s'adreſſe indifféremment à tous ceux qui reconnoiſſent l'Evangile pour un Livre inſpiré de Dieu. Mais, ſi l'intention de Dieu eſt générale, tous ceux qui ſavent ſon Ordre ſont obligés d'y obéïr. Or, ils ne peuvent y obéïr, qu'en perſécutant ceux qu'ils croient contraires à la Vérité. Il ſemble donc que Dieu demande qu'ils perſécutent ceux qu'ils croient contraires à la Vérité. Si donc ils le font, dequoi ſe pourra-t-on plaindre?

Pour voir la force de cet Argument, qui paroit d'abord une Raiſon vague, tirée par les cheveux, il eſt bon de remarquer que tous les Préceptes, que Dieu a donnez dans ſa Parole d'une façon générale, doivent être exécutez, non ſeulement lors qu'on eſt dans la Société viſible de l'Egliſe qui entend le mieux l'Ecriture, mais auſſi, lors que l'on eſt dans les Sociétez Hérétiques. Cela paroit par l'Exemple de prier Dieu, de donner l'Aumône, d'aimer ſon Prochain, d'honorer ſon Pere & ſa Mere, de fuir le Menſonge, l'Avarice, l'Impudicité, &c. Dieu ne veut pas ſeulement que les Orthodoxes obéïſſent à ces Loix, il veut auſſi que ceux, qui ont le malheur de tomber dans l'Héréſie, y obéïſſent; & cela, ſans attendre qu'ils ſe ſoient convertis de leurs Erreurs. Au milieu de leurs Fauſſetez, il veut qu'ils y obéïſ-

obéïssent, & il aprouve tous les Actes de Vertu qu'ils font pour y obéïr. Pourquoi ne dirions-nous pas la même chose de cet Ordre général, *Contrain-les d'entrer ?* Pourquoi faudroit-il que la plupart des Chrétiens ne l'exécutassent pas, & fissent mieux de le transgresser? Toutes les Disparitez, qu'on m'aportera, ne serviront qu'à montrer, que si Dieu nous avoit préscrit quelque chose là-dessus, il se seroit servi d'une Loi particuliere, disant par exemple, *Je veux que ceux, qui croiront telle & telle chose, contraignent d'entrer ceux qui ne la croiront pas.* Si c'étoit un Péché mortel à un Protestant de donner l'Aumône pour l'amour de Dieu, toutes les idées de l'Ordre nous porteroient à croire, que le Précepte de donner l'Aumône n'auroit été adressé qu'à ceux qui auroient une certaine marque de Christianisme, par exemple, celle d'être soumis au Pape. Mais, comme tous les Hommes du Monde, de quelque Religion qu'ils soient d'ailleurs, peuvent faire une Bonne Oeuvre en donnant l'Aumône, de là vient, que le Précepte de la Charité s'adresse en général à tous les Hommes; & ainsi du reste. Puis donc que l'Ordre prétendu de Persécution est général, il faut croire que l'intention de Dieu est que l'on y obéïsse en tout état.

Il faut encore remarquer, que l'esprit de toutes les Loix générales est que l'aplication s'en fasse selon les Lumieres de ceux qui les exécutent; à moins qu'il n'en soit autrement ordonné par le Legislateur. Par exemple, le V Commandement du Décalogue,

logue, *Honore ton Pere & ta Mere*, ne préscrit point aux Enfans une telle ou une telle maniere d'Honneur, & ne lès oblige pas à apliquer cet Honneur précisément à une telle ou à une telle Personne. Il veut seulement qu'ils rendent à celui, qu'ils croient être leur Pere, les Honneurs qui sont en usage dans leur Païs; de sorte que, dans un Païs où ce seroit honorer les Gens que de se couvrir devant eux, que de passer devant eux, que de les tutaïer, &c, un Enfant, qui agiroit ainsi, non pas envers celui qui l'a engendré, mais envers celui qu'il prend pour son Pere, accompliroit aussi parfaitement la Loi de Dieu, *cæteris paribus*, qu'un Homme, qui, dans ce Païs-ci, se tiendroit toujours découvert devant son vrai Pere, ne marcheroit qu'après lui, ne lui parleroit qu'à la troisieme personne, &c. Disons le même de la Loi, *Contrain-les d'entrer:* le meilleur Sens, qu'on y puisse entendre, est que chacun se serve des manieres de Contrainte qui sont le plus d'impression dans le Païs où il habite, & qu'il s'en serve contre ceux qu'il croit n'être pas dans le bon chemin; & ainsi, les choses étant égales d'ailleurs, un Lutherien, qui contraindroit les Papistes à se faire Lutheriens, obéïroit à l'Ordre de Dieu tout aussi régulierement que le Papiste, qui contraindroit les Lutheriens à se faire de la Messe.

Quand St. PAUL disoit, *Faites du Bien à tous, mais principalement aux Domestiques de la Foi*, vouloit-il dire qu'un Papiste doit faire du Bien à tous, mais principalement aux Calvinistes; ou, que ceux-ci doivent faire du

du bien à tous, mais principalement aux Papistes? Cela feroit extravagant. Il faut donc dire de toute néceſſité, puis que l'Ecriture doit être la Regle de tous les Chrétiens, dans tous les Siecles, que St. PAUL ordonne aux Chrétiens de préférer, dans leurs gratifications, ceux qu'ils croiront Orthodoxes, à ceux qu'ils croiront Hétérodoxes. On ne peut pas l'entendre autrement; car, le St. Eſprit, qui a dicté les Ecritures pour l'avenir, auſſi bien que pour le préſent, n'ignoroit pas que les Chrétiens feroient diviſez en pluſieurs Sectes. Le moien donc de régler leurs Mœurs, & leurs Devoirs, ne devoit pas être fondé ſur l'Hypotheſe de leur Concorde, mais plutot ſur l'Hypotheſe future de leur Deſünion. Or, puis que dans cette ſeconde Hypotheſe, la préférence des Orthodoxes a été recommandée dans la diſtribution des Bienfaits, il s'enſuit que cela veut dire qu'il faut préférer ceux que l'on croit Orthodoxes. Cette préférence eſt une ſuite légitime de l'Amour de la Vérité. St. PAUL a donc pu la recommander en général; & il n'auroit pu la recommander en général, ſi elle étoit un Crime par tout ailleurs, excepté dans une des Societez Chrétiennes. Apliquant cela aux Paroles, *Contrain-les d'entrer*, on trouvera manifeſtement qu'elles juſtifieroient auſſi bien la Contrainte des Hérétiques, que celle des Orthodoxes.

On me pourra bien objecter, que, tant ces Paroles, que celles de St. PAUL, commandent prémierement aux Gens d'être Ortho-

thodoxes ; & puis , de contraindre , & de préférer les Domestiques de la Foi. Mais, c'est un Sens absurde; car, je dirai la même chose des Préceptes d'honorer son Pere , de protéger l'Innocence , de secourir les Malheureux : ils n'obligent , dirai-je, qu'après qu'on s'est converti. Mais , pendant qu'on s'instruit, ne faut-il pas honorer son Pere, & assister les Pauvres ; & , si on est assez malheureux, pour ne trouver pas la Vérité, sera-t-on toute sa vie sans pratiquer ces Vertus ? Cela est si ridicule , qu'il n'y a pas moien d'y tenir ; il faut dire , que directement, absolument , & sans condition préalable, Dieu veut que tous Hommes, Hérétiques , ou Orthodoxes , soient charitables & vertueux.

II. Voici une autre Raison. Nos Adversaires avoüent que la Conscience , qui connoit la Vérité, oblige ; & que l'on fait bien, en faisant ce qu'elle nous préscrit. Cela ne peut être véritable , qu'en vertu de quelque Loi, ou nécessaire, ou arbitraire, de l'Auteur de toutes choses , que nous pouvons nous représenter conçuë en ces termes , *Je veux que la Vérité engage les Hommes à la nécessité de la suivre ; & ceux qui la suivront feront une bonne Action.* Or, il ne semble pas qu'une telle Loi puisse être signifiée aux Hommes , sans autoriser non seulement la Vérité en elle-même , mais aussi la Vérité putative. Il semble donc que la même Loi, qui veut qu'on suive impunément le Dictamen d'une Conscience qui connoit la Vérité, veuille aussi que l'on suive impunément le

le Dictamen d'une Conscience qui croit connoitre la Vérité, après avoir fait les diligences nécessaires pour ne s'y tromper pas. Ce qui me fait parler ainsi, est qu'il me semble que tous les Hommes conçoivent clairement & distinctement, lors qu'ils y font bien réfléxion, que c'est l'Esprit de toute sorte de Législateurs.

Un Roi, qui ordonne à tous les Juges de son Roiaume de punir les Criminels, & d'absoudre les Innocens, les autorise par cela même à punir tous ceux qui leur paroitront Criminels, & à absoudre tous ceux qui leur paroitront Innocens. Je ne dis pas qu'il les autorise à n'examiner les Accusations & les Déffenses qu'à la légere, & qu'il prétende les excuser, si, à cause de cette Paresse, ils punissent les Innocens, & absolvent les Coupables. J'entens seulement, qu'il les autorise à se régler sur ce qui leur aparoitra après un bon Examen; de sorte que, si, après un tel Examen, ils absolvoient un Homme qui leur paroitroit Coupable, quoi qu'il fut au fond très Innocent: ou s'ils condamnoient un Homme au fond très Coupable, mais qui leur paroitroit Innocent; ils offenseroient le Prince, & mériteroient eux-mêmes d'être punis: parce que leur conduite seroit un mépris des Loix, qui leur auroient été adressées, & une résolution de desobéïr à leur Souverain. Je pourrois accumuler cent Exemples de Loix; mais, après en avoir ajouté encore deux, je laisserai à mon Lecteur le soin d'apliquer ma Remarque à ceux qu'il imaginera lui-même.

Un

Un Général d'Armée, qui commanderoit à ses Soldats d'avoir du respect pour les Dames, & d'épargner toutes les Femmes dans le Sac d'une Ville, croiroit avoir été obéï, pourvu que ses Soldats eussent respecté toutes les Personnes qu'ils auroient pris pour des Dames, & épargné toutes celles qu'ils auroient pris pour des Femmes. N'importe qu'il y eut eu des Bourgeoises d'assez bonne mine, & assez magnifiquement vétuës, pour leur paroitre des Dames, où de jeunes Garçons déguisez, qu'ils auroient pris pour des Filles: en respectant ces Bourgeoises, & en épargnant ces Garçons, ils n'eussent pas laissé d'obéïr à leur Général; &, s'ils n'avoient pas fait cela, il est clair qu'ils lui auroient desobéï: parce qu'on doit présumer en toute Loi que l'aplication du Commandement à telles ou telles Personnes dépend de celui qui obéït à la Loi, & qui n'est tenu qu'à user de sincérité & de diligence, lors qu'il fait cette aplication.

Lors que, dans un Traité de Paix, un Prince stipule que tous ses Sujets pourront trafiquer librement dans les Etats d'un autre Prince, je sai bien qu'il n'entend pas autoriser les Déguisemens des Pirates, qui prenent la Banniere de qui il leur plait, pour surprendre les Vaisseaux marchands; ou favoriser les Supercheries des autres Nations: mais, il est sur qu'il entend que l'autre Prince laissera toute liberté à ceux qu'il croira Sujets de celui avec qui il fait le Traité. Il est sur que si l'autre Prince lui faisoit cette Confession, *J'ai chassé tels & tels de mes Etats*,

Etats, qui se sont trouvez n'être pas vos Sujets, mais que je croiois pourtant l'être, il avoüeroit qu'il auroit violé la Paix; & cela passeroit très justement dans l'esprit de son Allié pour une Infraction manifeste. D'où paroit que l'intention des Contractans est de stipuler, tant pour ceux qui sont tels réellement, que pour ceux qui le paroissent, jusques à ce que l'on distingue qui ils sont.

Qu'on y prenne garde, tous les Exemples qu'on peut alléguer au contraire suposent, ou tant de facilité à ne prendre pas l'un pour l'autre, qu'il est visible que ceux qui l'ont fait l'ont voulu faire; ou une extrême défiance de la bonne-foi d'autrui, fondée sur ce qu'on ne pénétre pas l'interieur des Gens. Mais, quoi qu'il en soit, comme Dieu, à qui toutes nos Pensées sont *intuïtivement* connuës, ne peut condamner par soupçon, ou par défiance, ceux qui prennent pour la Réalité ce qui n'est qu'aparent, il s'ensuit qu'on ne doit avoir recours qu'aux Exemples que j'allegue, pour expliquer ce que Dieu demande de la Conscience. Ainsi, quand il signifie la Loi que j'ai raportée ci-dessus, la nature des choses regle, par une Conséquence qui paroit inévitable, que la Vérité putative fasse les mêmes effets que la réelle.

Cela paroitra encore mieux, si l'on fait bien réfléxion sur la Qualité de ceux à qui cette Loi est signifiée; & l'on verra qu'elle seroit tout à fait impraticable, s'ils n'étoient engagés à rien pour la Vérité putative: car, en ce cas-là, ils pourroient se moquer impuné-

punément de mille choses qui leur paroissent la Vérité; &, parce que la Vérité réelle leur doit paroitre Vérité, avant qu'ils la suivent, ils demeureroient souvent en suspens & flotans à l'égard de cette Vérité réelle. En effet, diroient-ils, *nous ne sommes pas obligez d'aimer tout ce qui nous paroit être la Vérité réelle & absoluë; que savons-nous si présentement nous connoissons cette Vérité, ou si nous avons seulement les aparences de la Vérité?* Mais, je n'en suis pas encore là; je me contente de dire ici que l'Homme ne pouvant pratiquer la Loi en question, sans chercher lui-même la Vérité, il s'ensuit qu'il la doit chercher. Or, dès qu'il croit l'avoir trouvée, il doit la suivre; &, s'il pouvoit ne la suivre pas, alors il ne lui serviroit de rien de la chercher. Il faut donc que l'intention du Legislateur soit, quand il établit l'autorité de la Vérité, & l'impunité de ceux qui la suivent, d'établir cela pour la Vérité en général; c'est-à-dire, pour ce qui est Vérité par raport à chaque Personne: sauf à voir quelle est la cause qui fait que le Mensonge paroit Vérité à tels & à tels.

III. Ajoutons cette autre Remarque. Quand Dieu dit, *Je veux que la Vérité engage les Hommes à la nécessité de la suivre; & ceux qui la suivront feront une bonne Action*; ou il entend toute sorte de Véritez, ou seulement quelques-unes. Il est clair qu'il n'entend pas toutes sortes de Véritez, mais seulement celles qui auront été dument révélées & annoncées à l'Homme; car, comment se peut-on imaginer que cette Vérité

de

de Fait, *Dieu a retiré les Juifs du Païs d'Egypte, & leur a donné une Loi, qui contient le Chemin du Salut*, a été d'obligation, je ne dirai pas pour les Peuples de l'Amérique, mais aussi pour les Peuples de l'Asie Orientale, qui n'avoient jamais ouï dire qu'il y eut un Peuple nommé les Juifs? Comment s'imaginer que cette autre Vérité de Fait, le Fondement de tout notre Christianisme, JESUS-CHRIST, *le Fils de Dieu, est mort, pour racheter les Hommes, est resuscité & monté au Ciel, après nous avoir déclaré ce qu'il faut croire & faire, pour être éternellement heureux*, soit d'obligation, je ne dirai pas pour les Peuples de la Terre Australe, qui, peut-être, n'ont jamais eu dans la pensée qu'il y ait d'autres Hommes qu'eux sur la Terre, mais même pour les Peuples de l'Asie, & de l'Afrique? Je trouve fort raisonnable ce qu'a dit THOMAS D'AQUIN, *que ce seroit une Imprudence de croire aux Articles de nôtre Foi mal proposez, annoncés par des Hommes infames & impies, & prouvez par des Raisons ridicules.* Si donc toute sorte de Prédication de l'Evangile n'oblige point, à plus forte raison est on dispensé d'y croire, lors que personne ne nous en a dit un mot. Un Cordelier de notre Nation, nommé FRANÇOIS DE SAINTE CLAIRE, raporte * sur cela le Sentiment de plusieurs habi-

* *Dans son* Traité *intitulé*, Deus, Natura, & Gratia, *page* 86, *& suivantes. Comme il y a trois* Editions *de cet* Ouvrage; *que*

habiles Théologiens ; on peut le consulter. Disons hardiment, que Dieu n'entend point que toutes sortes de Véritez obligent à les croire. Il n'y en a donc que quelques-unes qui le fassent : & ce sont celles, qui nous ont été révélées, & annoncées, assez clairement, pour rendre inexcusables ceux qui ne les croient pas.

Cela montre nécessairement que Dieu nous propose de telle maniere la Vérité, qu'il nous laisse dans l'engagement d'examiner ce qu'on nous propose, & de rechercher si c'est la Vérité, ou non. Or, dès là, on peut dire qu'il ne demande de nous, sinon de bien examiner & de bien chercher; & qu'il se contente, qu'après avoir examiné le mieux que nous aions pu, nous consentions aux Objets qui nous paroissent véritables, & que nous les aimions comme un Pré-

que Mr. Bayle *n'indique point celle qu'il cite ; & que d'ailleurs le* Livre *est assez rare, & ne se trouve pas facilement ; j'ai cru que je ferois plaisir au* Lecteur *de les lui indiquer ici toutes trois. La* Prémiere *est de* Lyon, *en* 1634 ; *la* Seconde, *de* Paris, *en* 1635, *augmentée d'une* Préface Apologétique *contre les Bruits qu'avoit excitez cet* Ouvrage ; *& la* Troisieme, *de* Lyon, *en* 1636, *mais considérablement augmentée dans le Corps de l'*Ouvrage. *Ce* Moine *étoit* Lecteur *dans le* Couvent *des* Franciscains Anglois *de* Douay, *& a publié quelques autres* Livres; *mais, qui n'ont rien de recommandable comme celui-ci.*

Préfent venu du Ciel. Il eft impoffible qu'un Amour fincére pour l'Objet que l'on reçoit comme un Don de Dieu, après l'avoir examiné foigneufement, & que l'on n'aime qu'en conféquence de cette perfuafion, foit mauvais ; quand même il y auroit Erreur dans notre perfuafion.

IV. Ceci paroitra beaucoup plus folide, fi l'on prend garde à quelle forte de Créatures Dieu aprend les Véritez de la Religion ; par quels Moiens ; & avec quel dégré de Lumiere. Ces Créatures font des Ames unies à un Corps, qui, pendant quelques années, n'ont aucune Raifon, ni aucune force de difcerner le Vrai & le Faux, ni de foupçonner que ceux, qui les inftruifent, leur aprennent des chofes fauffes ; de forte qu'elles croient à cet âge tout ce qu'on leur dit, fans fe rebuter d'aucune Obfcurité, Incompréhenfibilité, ou Abfurdité. Ce font encore des Créatures, qui trainent par tout un Corps, qui eft caufe que la capacité de l'Ame eft inceffamment occupée par mille Senfations confufes, & par mille Soins terreftres indifpenfables. Les Paffions & les Habitudes de l'Enfance, les Préjugez de l'Education, s'emparent de nous, avant que nous aions le tems de favoir ce que c'eft que nous laiffons entrer dans notre Efprit. Tout cela nous rend la Recherche de la Vérité très penible : &, comme Dieu eft l'Auteur de l'union de l'Ame & du Corps, & qu'il ne veut pas que la Société humaine foit ruïnée ; qu'il veut par conféquent que nous vaquions chacun à fon Emploi honnêtement ;

il s'ensuit, qu'il doit traiter avec ces Hommes sur le pié d'un Etre, qui a des Obstacles involontaires, & de la propre Institution de Dieu, qui retardent le Discernement de la Vérité, & qui le rendent quelquefois impossible.

Il faut joindre à cela une chose que nous savons par une Expérience indubitable; c'est que Dieu n'a pas imprimé aux Véritez qu'il nous révéle, à la plupart du moins, une Marque, ou un Signe, auquel on les puisse surement discerner: car, elles ne sont pas d'une clarté Métaphysique, & Géométrique. Elles ne produisent pas dans notre Ame une persuasion plus forte que les Faussetez. Elles n'excitent point de Passions que les Faussetez n'excitent. Bref, on ne peut rien marquer dans les Objets qu'un Homme croit véritables, & qui le sont effectivement, qui ne se trouve dans les Objets que le même Homme, ou un autre, croit véritables, & qui ne le sont point. Cela étant, on ne comprendra jamais que Dieu impose à l'Homme la nécessité d'aimer la Vérité réelle, qu'il ne lui impose aussi la nécessité d'aimer la Vérité putative; &, pour dire la chose sans détour, on ne peut gueres consulter l'Idée de l'Ordre, sans comprendre distinctement que la seule Loi, que Dieu, selon son infinie Sagesse, ait pu imposer à l'Homme, à l'égard de la Vérité, est d'aimer tout Objet qui lui paroitroit véritable, après avoir employé toutes ses Lumieres pour le discerner. La Sagesse infinie de Dieu demande nécessairement, & indispensablement, qu'il proportionne ses Loix à la condition où il a mis

mis lui-même les Créatures. Il faut donc qu'il les proportionne à la condition d'une Ame unie à un Corps, qui doit se nourrir, & vivre en Société, passer de l'Enfance à l'Adolescence, & se tirer de son Ignorance naturelle par l'Instruction de ses Parens. Or, cette Ame n'est point capable de discerner parfaitement quand ses Persuasions sont fausses, & quand elles sont vraies; puis qu'elles ont les mêmes Signes & les mêmes Caracteres. Il faut donc, ou vouloir qu'elle se défie de toutes, qu'elle les méprise toutes; & qu'ainsi, elle ne fasse jamais aucun Acte de Vertu: ou vouloir qu'elle se fie à toutes, après avoir senti intérieurement qu'elles leur paroissent légitimes, & être arrivée à la Conviction de la Conscience.

Je sai bien qu'on me dira, que tous les obstacles de trouver la Vérité, desquels je parle, étant une suite de la Rébellion du Prémier Homme, &, une juste Punition de toute sa Postérité; Dieu n'est pas obligé de se proportionner à une condition que l'Homme s'est attirée par sa propre Faute; & qu'il a toujours le Droit d'agir avec l'Homme sur l'ancien pié, c'est-à-dire, selon l'état dont il est déchû par le mauvais usage qu'ADAM a fait de sa Liberté. A cela j'aurois mille choses à répondre; mais, pour me réduire au nécessaire, je me contente de ces trois Observations.

La prémiere, qu'il ne paroit nullement que les foiblesses de l'Enfance soient une suite du Péché d'ADAM, non plus que les Sensations continuelles, que nous avons en

fuite de l'Action des Objets fur nos Organes. Il n'y a nulle aparence, que, fi l'Homme eut perfévéré dans l'état d'Innocence, fes Enfans euffent eu de la Raifon, & de l'Efprit, en venant au Monde; & qu'ils ne fuffent pas crûs peu à peu, auffi bien pour l'Efprit, que pour le Corps. Pendant toute leur vie, les Loix de l'union de l'Ame & du Corps euffent partagé les forces de l'Entendement, de telle forte que l'Intelligence des chofes fpirituelles eut eu fes Difficultez. Ainfi, l'Homme aiant été pofé dans des circonftances, qui lui rendent très pénible le Difcernement du Vrai & du Faux; je dis l'Homme, tel qu'il a été créé pour multiplier par la Voie de la Génération; l'Ordre, qui eft la Loi inviolable de Dieu lui-même, a voulu que Dieu fe foit proportionné à cette condition de l'Homme.

En fecond lieu, je dis que toutes les fuites du Péché d'Adam, par raport à fes Defcendans, comme font celles d'être enclin aux chofes fenfibles, de trop dépendre du Corps, d'être traverfez par les Paffions, & les Préjugez, étant des dépendances néceffaires des Loix que Dieu a établies de fa pure volonté, en uniffant les Efprits avec la Matiere, & en ordonnant la multiplication de l'Homme par la Voie des Générations, l'Ordre, Loi indifpenfable de Dieu, l'engage à proportionner fa conduite envers l'Homme à l'état où l'Homme fe trouve réduit depuis la chute d'Adam.

En troifieme lieu, je dis, que, fi, nonobftant la Rébellion du Prémier Homme, Dieu

Dieu s'eſt parfaitement accommodé, à l'égard du Corps, à l'état où le Péché nous a réduits, comme nous le verrons tantot, il eſt bien plus raiſonnable de croire qu'il s'y eſt accommodé à l'égard de l'Ame.

Or, il ne ſe feroit point accommodé à l'état où nous ſommes réduits: je veux dire, à la néceſſité où nous ſommes de vaquer à des affaires humaines; à la dépendance preſque inſurmontable des Préjugez de l'Education; à la diverſion continuelle, que font des forces de notre Eſprit les Senſations & les Paſſions, qui s'excitent machinalement dans notre Ame, à la préſence des autres Corps; il ne s'y feroit point, dis-je, accommodé, s'il avoit condamné abſolument tous nos reſpects pour la Vérité putative, & avoit exigé de nous, à toute rigueur, que nous connuſſions la Vérité abſoluë, & que nous la démélaſſions de toutes ſes fauſſes Images, dans cette petite portion de Lumiere, qui eſt le partage de cette Vie, & qui eſt plutot un foible crépuſcule qu'un beau-jour, comme nous le déclare Saint PAUL *, avoüant qu'aujourd'hui nous ne voions que comme dans un Miroir, obſcurément & par énigme. Donc, il n'a point fait de telles Loix à notre égard; mais, nous a impoſé une Charge proportionnée à nos forces, qui eſt de chercher la Vérité, & de nous arréter à ce qui nous paroit l'être, après l'avoir ſincérement cherchée; d'aimer cette Vérité aparente, & de nous régler ſur ſes Préceptes, quelques difficiles

* 1 *Corinth. Chap. XIII, verſ.* 12.

qu'ils soient. Cela veut dire, que la Conscience nous a été donnée pour la Pierre-de-touche de la Vérité, dont la Connoissance & l'Amour nous est commandée. Si vous en demandez davantage, il est clair que vous demandez l'impossible, & il est aisé de le démontrer.

Si vous en demandez davantage, il est clair que vous demandez que l'Homme ne fixe son Amour & son Zêle qu'à la Vérité absoluë, reconnuë certainement pour telle. Or, il est impossible, dans l'état où nous nous trouvons, de connoître certainement que la Vérité qui nous paroit, (je parle des Véritez particulieres de la Religion, & non pas des Propriétez des Nombres, ou des prémiers Principes de Métaphysique, ou des Démonstrations de Géométrie;) est la Vérité absoluë. Car, tout ce que nous pouvons faire est d'être pleinement convaincus que nous tenons la Vérité absoluë; que nous ne nous trompons point; que ce sont les autres qui se trompent; toutes Marques équivoques de Vérité, puis qu'elles se trouvent dans les Païens, & dans les Hérétiques les plus perdus. Il est donc certain, que nous ne saurions discerner à aucune Marque assurée ce qui est effectivement Vérité, quand nous le croions, de ce qui ne l'est pas, lors que nous le croions. Ce n'est point par l'Evidence que nous pouvons faire ce Discernement; car, tout le Monde dit au contraire, que les Véritez, que Dieu nous révéle dans sa Parole, sont des Mysteres profonds, qui demandent que

que l'on captive ſon Entendement à l'Obéïſſance de la Foi. Ce n'eſt point par l'Incompréhenſibilité ; car, qu'y a-t-il de plus faux & de plus incompréhenſible tout enſemble qu'un Cercle quarré, qu'un Prémier Principe eſſentiellement méchant, qu'un Dieu Pere par la Génération charnelle, comme le JUPITER du Paganiſme ? Ce n'eſt point par la Satisfaction de la Conſcience ; car, un Papiſte eſt auſſi ſatisfait de ſa Religion, un Turc de la ſienne, un Juif de la ſienne, que nous de la nôtre. Ce n'eſt point par le Courage & par le Zêle qu'une Opinion inſpire ; car, les plus fauſſes Religions ont leurs Martyrs, leurs Auſtéritez incroiables, un Eſprit de faire des Proſélytes, qui ſurpaſſe bien ſouvent la Charité des Orthodoxes, & un Attachement extrême pour leurs Cérémonies ſuperſtitieuſes. Rien, en un mot, ne peut caractériſer à un Homme la Perſuaſion du Menſonge. Ainſi, c'eſt lui demander plus qu'il ne peut faire, que de vouloir qu'il faſſe ce Diſcernement. Tout ce qu'il peut faire, c'eſt que certains Objets qu'il examine lui paroiſſent faux, & d'autres vrais. Il faut donc lui commander qu'il tâche de faire que ceux qui ſont vrais le lui paroiſſent ; mais, ſoit qu'il en vienne à bout, ſoit que ceux qui ſont faux lui paroiſſent vrais, qu'il ſuive après cela ſa Perſuaſion. Ce qui ſuit éclaircit aſſez bien ma Penſée.

Depuis que les Proteſtans ſont ſortis de l'Egliſe Romaine, on ne ceſſe de leur objecter, qu'en ruïnant l'Autorité de l'Egliſe, ils s'engagent à trouver la Vérité par l'Exa-

men de l'Ecriture, & que, cet Examen surpassant les forces d'un Particulier, ils engagent leurs Gens à n'avoir jamais une Certitude légitime de leur Croiance ; puis qu'elle se réduit à ce Fondement, *Je trouve que j'ai Raison d'entendre ainsi l'Ecriture ; donc, j'ai Raison de l'entendre ainsi.* Nous nous plaignons, qu'après avoir répondu mille fois à cet Argument, on continuë à nous le proposer tous les jours, & qu'en France, sur-tout, on le rafine, & on le subtilise le plus qu'on peut. Mais, il faut avoüer, en un certain Sens, qu'ils ont raison de le proposer, & reproposer ; parce qu'on n'y répond point, & qu'on n'y sauroit répondre, en suposant, comme l'on fait d'ordinaire, que Dieu demande de l'Homme, privativement & exclusivement à toute Vérité putative, qu'il connoisse la Vérité absoluë, & qu'il sache certainement qu'il la connoit. Avoüons la dette; ni Savans, ni Ignorans, ne peuvent en venir là par la Voie de l'Examen : car, jamais cette Voie ne nous conduira au Critere de la Vérité, qui est une Idée si claire & si distincte, que nous sentions vivement que la chose ne peut être que comme cela, après avoir bien considéré toutes les raisons de douter, je veux dire, toutes les instances des Adversaires. Il n'est pas possible d'arriver à une telle Idée à l'égard de ce seul Point de Fait, qu'un tel Passage de l'Ecriture a été bien traduit ; que le Mot, qui est aujourd'hui dans le Grec, ou dans l'Hebreu, y a toujours été, & que le Sens, que lui ont donné les Paraphrastes, les

les Commentateurs, & les Traducteurs, est le même que celui de l'Auteur du Livre. On peut avoir une Certitude Morale de cela, & fondée sur de très grandes Probabilitez ; mais, au fond, cette Certitude se peut rencontrer dans l'Ame d'une Infinité de Gens qui se trompent : ainsi, elle n'est pas un Caractere certain de Vérité ; ce n'est point ce qu'on apelle *Criterium Veritatis*, qui est, par exemple, l'Evidence irrésistible ; avec laquelle nous connoissons que le *Tout est plus grand que sa Partie ; que si de choses égales, on ôte choses égales, les résidus seront égaux ; que 6 est la moitié de 12, &c.*

Mais, en un autre Sens, les Catholiques-Romains sont fort ridicules, de tant presser ces Difficultez ; puis qu'il leur est aussi impossible qu'à nous de s'en tirer, & qu'ils n'ont point de ressource dans leurs Principes qui satisfasse à la condition qu'ils suposent que Dieu demande de l'Homme : à savoir, qu'il sâche, de Science certaine, que ce qu'il prend pour la Vérité n'est pas une Vérité aparente, aussi bien que ce que les autres Sectes prenent pour la Vérité, mais la Vérité absoluë & réelle. Le chemin, qu'ils nous donnent, pour en venir là, est plus embarrassé mille fois que celui des Protestans, comme nos Auteurs le leur ont fait voir ; puis qu'il supose d'abord toutes les Difficultez de celui des Protestans, à cause qu'il faut examiner les Passages de l'Ecriture où est contenuë la Faillibilité, ou l'Infaillibilité de l'Eglise ; &, qu'outre cela, il faut parcourir l'Histoire de tous les Siecles, pour

savoir discerner ce qui est effectivement une Tradition Apostolique, de ce qui ne l'est que selon les vaines prétentions de quelques-uns. En un mot, ni par l'Ecriture, ni par la Lumiere Naturelle, ni par l'Expérience, on ne peut connoître certainement que l'Eglise est infaillible; &, si elle l'étoit, ceux qui le croient ne seroient dans un Sentiment véritable que par un coup de Hazard heureux: sans qu'ils pussent en donner aucune raison nécessaire, ni voir dans leur Ame des Marques de Vérité, qu'un autre, qui croit le contraire, n'en sente autant. Car, tout ce que verroit dans son Ame le Papiste seroit un Sentiment de Conviction, qui lui donneroit un grand Repos d'Esprit, & une grande Pitié, une grande Haine, ou un grand Mépris, pour ceux qui enseignent le contraire. Or, tout cela se peut rencontrer dans l'Ame de ceux-ci. Ils ne peuvent donc l'assurer, les uns & les autres, que de ce qu'ils sentent intérieurement; c'est à savoir, qu'ils sont persuadez, les uns que l'Eglise est infaillible, les autres qu'elle ne l'est pas.

Cette Considération, si on la pesoit meurement, & si on la méditoit profondément, nous feroit connoitre sans doute la Vérité de ce que je prétens établir ici; c'est que, dans la condition où se trouve l'Homme, Dieu se contente d'exiger de lui qu'il cherche la Vérité, le plus soigneusement qu'il pourra; & que, croiant l'avoir trouvée, il l'aime & y conforme sa vie. Ce qui, comme chacun voit, est une Preuve que nous sommes obligés d'avoir les mêmes égards pour

pour la Vérité putative, que pour la Vérité réelle. Et dès lors, toutes les Objections, que l'on fait sur la Difficulté de l'Examen, disparoissent comme de vains Fantômes; puis qu'il est certain, qu'il est de la portée de chaque Particulier, quelque simple qu'il soit, de donner un Sens à ce qu'il lit, ou à ce qu'on lui dit, & de sentir que ce Sens est véritable: & voilà sa Vérité à lui toute trouvée. Il suffit à un chacun qu'il consulte sincérement & de bonne-foi les Lumieres que Dieu lui donne; & que, suivant cela, il s'attache à l'Idée qui lui semble la plus raisonnable & la plus conforme à la Volonté de Dieu. Il est, moiennant cela, Orthodoxe à l'égard de Dieu, quoi que, par un défaut, qu'il ne sauroit éviter, ses Pensées ne soient pas une fidele Image de la réalité des choses; tout de même qu'un Enfant est Orthodoxe, en prenant pour son Pere le Mari de sa Mere, duquel il n'est cependant point le Fils. Le principal est ensuite d'agir vertueusement; & ainsi, chacun doit emploier toutes ses forces à honorer Dieu par une promte Obéïssance à la Morale. A cet égard, c'est-à-dire, à l'égard de la Connoissance de nos Devoirs pour les Mœurs, la Lumiere Révélée est si claire, que peu de Gens s'y trompent, quand de bonne-foi ils ils cherchent ce qui en est.

Il n'est pas nécessaire que j'avertisse mon Lecteur, que je n'exclus point la Grace de l'Acte qui nous fait adherer aux Véritez Révélées. Je veux bien que ce soit elle, qui nous fasse sentir que tel ou tel Sens de l'E-

criture eſt véritable, & qui nous modifie de telle maniere, que précifément le Sens qui eſt vrai nous paroiſſe vrai. Mais, je dis que la Grace, qui produit ce Sentiment, ne fait pas pour cela que nous connoiſſions aucune Preuve certaine, *& omni exceptione majorem*, du Sens que nous croions vrai. Nous le croions fermement; &, ſans le pouvoir trop ſoutenir à un Adverſaire docte & ſubtil, nous demeurons convaincus que c'eſt pourtant une Vérité Révélée. Ce ſera un effet de la Grace tant que l'on voudra; à Dieu ne plaiſe que je le conteſte. Je dis ſeulement, que comme la Foi ne nous donne point d'autres Marques d'Orthodoxie, que le Sentiment interieur, & la Conviction de la Conſcience; Marque, qui ſe trouve dans les Hommes les plus Hérétiques; il s'enſuit, que la derniere Analyſe de notre Croiance, ſoit Orthodoxe, ſoit Hétérodoxe, eſt que nous ſentons, & qu'il nous ſemble que cela, ou cela, eſt vrai. D'où je conclus, que Dieu n'éxige, ni de l'Orthodoxe, ni de l'Hérétique, une Certitude aquiſe par un Examen & une Diſcuſſion ſcientifique; &, par conſéquent, il ſe contente, & pour les uns, & pour les autres, qu'ils aiment ce qui leur paroitra vrai. Si cette Orthodoxie, que j'attribuë à l'égard de Dieu à des Gens qui ſe trompent dans le fond, eſt un Moien de Salut, ce n'eſt pas ici le lieu d'en parler; je dirai pourtant en paſſant, que ni l'Orthodoxie de ceux-là, ni celle de ceux qui ſont dans la Vérité abſoluë, n'eſt pas ce qui ſauve. On a beau croire: ſi on n'eſt Homme-
de-

de-Bien, on ne sera pas sauvé. Il est vrai qu'on pourroit dire, qu'en faveur de l'Orthodoxie absoluë, Dieu pardonne les Péchez commis contre la Conscience, & qu'il ne les pardonne pas à ceux qui errent. Et c'est par là qu'on peut calmer l'inquiétude de ceux qui se plaignent que nos Principes vont à sauver trop de Gens. Mais qu'ils ne s'en allarment pas; ils n'en auront pas moins de place dans le Ciel.

Je ne vois pas, après tout, quel si grand mal il y auroit de rendre facile la Voie du Paradis du coté des Actes de l'Entendement, & d'ôter aux Profanes ce grand Scandale qui leur fait haïr le Christianisme, & qui les empêche de se représenter Dieu sous l'idée d'un Etre bienfaisant, & aimable à ses Créatures. Je parle de l'Opinion, qui damne tout l'Univers, depuis Adam, jusques au Jour du Jugement, à la réserve d'une petite poignée d'Hommes, qui ont vécu dans la Judée avant le Messie, & qui ont vécu dans une assez petite partie de la Religion Chrétienne du depuis. Mais, quoi qu'il en soit de cela, mon Opinion ne sauve pas une Ame de plus, parce que, tout Innocent que puisse être un Homme, par raport à ses Opinions, il pêche souvent contre sa Conscience; il ne fait pas ce qu'il croit qu'il seroit honnête de faire & agréable au Dieu qu'il adore; & ainsi, sans lui mettre en ligne de compte dans son Procés les Modifications de son Ame, non conformes à la Vérité absoluë, Dieu lui trouvera d'autres Modifications criminelles, d'autres Desirs, & d'au-

tres Volontez, non conformes à l'Idée qu'il avoit de son Devoir. Outre qu'il y a bien des Opinions, qui naissent en nous, ou d'une Paresse inéxcusable, ou d'un mauvais penchant à la Sensualité; lesquelles Opinions je n'excepte pas du nombre des Déréglemens punissables.

Sur cela, il se présente une Question, qu'il est nécessaire d'examiner ici en peu de mots; savoir, si toutes les Erreurs naissent d'un grand fonds de Corruption, qui nous endort dans la Négligence de nous instruire, ou qui nous préoccupe pour & contre telles ou telles Doctrines. Pour ne pas embrasser trop de choses, réduisons nous aux Hérésies, qui se voient parmi les Chrétiens. Voici ce qu'il m'en semble.

Je ne croi pas qu'on ait raison de dire que ceux, qui ne trouvent pas dans l'Ecriture tels ou tels Dogmes, sont frapez d'un Aveuglement volontaire, & corrompus par la Haine qu'ils ont conçuë pour ces Dogmes; & que c'est la raison pourquoi ils éxaminent sans se détromper les Raisons de leurs Adversaires, & l'Ecriture elle-même. Ce Soupçon auroit quelque Fondement, s'il s'agissoit d'une Doctrine, qui génât la Cupidité, & qui refrénât les Inclinations charnelles de l'Homme. Mais, il se trouve, je ne sai comment, que ce ne sont pas ces sortes de Dogmes qui divisent les Chrétiens. Nous convenons tous, qu'il faut vivre chastement, sobrement; aimer Dieu, renoncer à la Vengeance, pardonner à nos Ennemis, leur faire du bien, être charitable. Nous sommes

mes divisez sur des Points, qui n'aggravent, ni n'exténuent, le joug de la Morale Chrétienne. Les Papistes croient la Transubstantiation; les Réformez ne la croient pas. Cela ne fait, ni pour, ni contre, la Sensualité. Les Papistes ne croient pas que cela les engage à vivre mieux, que les Réformez croient y être eux-mêmes engagés, par l'Opinion où ils sont, que Jésus-Christ, par sa Nature Divine, & toute la Sainte Trinité, est présent intimement à tout ce que nous disons, faisons, & pensons; &, si nous venions à croire la Transubstantiation, nous ne croirions pas qu'il nous fut plus nécessaire qu'auparavant, pour être sauvé, d'être Gens de bien. C'est donc une Illusion puerile, que de prétendre que la Cupidité, la Corruption du cœur, & autres Déréglemens semblables, nous empêchent de trouver un Sens Litéral dans ces Paroles, *Ceci est mon Corps.*

Or, comme nous sentons que les Catholiques-Romains nous font une Injustice grossiere, en nous imputant de renoncer à ce Dogme, par un Principe de Corruption; je croirois aisément que nous faisons Injustice aux Sociniens, en prétendant qu'ils ne voient pas la Trinité dans l'Ecriture, par un Principe de Corruption: car, dequoi est-ce que ce nouveau Dogme les chargeroit? En seroient-ils plus génez en leur Conscience, lors qu'ils tomberoient dans le Crime? En ôseroient-ils moins se dispenser d'obéïr à Dieu, & de résister aux Tentations de la Chair & du Monde? Il est clair que non, & que c'est la même chose par raport à cela,

ou

ou de croire un Dieu Unique en Nature & en Perſonnes, ou de le croire ſeulement Unique en Nature.

Mais, c'eſt l'Orgueil, c'eſt la Vanité, qui les empêche de ſoumettre les Lumieres de leur Raiſon à l'Autorité Divine. Voilà préciſément ce que les Papiſtes objectent aux Réformez; & cela, d'une maniere inſultante, mais tout-à-fait injuſte: car, ſi leur Reproche avoit quelque Fondement, il faudroit que nous euſſions la Vanité de douter des choſes mêmes que nous croirions avoir été affirmées de Dieu. Or, cette Penſée ne ſauroit tomber dans aucun Eſprit, non pas même dans le Démon le plus méchant; parce que tout Eſprit, qui a l'idée de Dieu, entend par ce mot, un Etre qui connoit très certainement les choſes, & qui n'eſt pas capable de tromper: & jamais le Démon, qui diſoit à Eve le contraire de ce que Dieu avoit dit, ne crut dire la Vérité. Il ſavoit bien que ce que Dieu diſoit étoit véritable. Ainſi, c'eſt la plus bizarre & la plus monſtrueuſe imagination du monde, que de dire que les Proteſtans ont trop d'Orgueil pour ſoumettre leurs Lumieres à celles de Dieu; car, c'eſt dire qu'ils joignent enſemble dans leur Entendement ces deux Actes: 1, *Je ſai que Dieu a dit cela*; 2, *Je ſai que cela eſt faux, & que je ſai mieux que Dieu ce qui en eſt.* Voiez dans quelles Extravagances de Supoſitions tombent ces Gens-là; & ne devons-nous pas en profiter, pour ne point attribuer un même Principe au refus que font les Sociniens de croire la Trinité?

Il

Il eſt ſur qu'il ne s'agit pas entre les Chrétiens, ſi ce que Dieu révêle eſt faux, ou vrai; il s'agit ſeulement, s'il a révélé ceci, ou cela: &, qui ne voit que cette Diſpute ne touche point à l'Autorité & à la Véracité de Dieu, non plus que quand on eſt en peine, ſi un Homme a dit, ou n'a pas dit, certaines choſes, on ne met pas en compromis ſa Bonne-Foi, ni ſon Honneur. Ce que l'on peut dire de plus raiſonnable, c'eſt que les Préjugez de l'Education empêchent de trouver dans l'Ecriture ce qui y eſt. Mais, comme il eſt vrai en général de tous les Hommes du Monde, à quelques-uns près, qui changent par Raiſonnement, que c'eſt à l'Education qu'ils doivent ce qu'ils ſont plutot d'une Réligion que d'une autre, (car ſi nous étions nez à la Chine, nous ſerions tous Chinois; & ſi les Chinois étoient nez en Angleterre, ils ſeroient tous Chrétiens; & ſi l'on envoioit dans une Ile inhabitée un Homme, & une Femme, fortement perſuadez, comme d'un Dogme néceſſaire à Salut, que dans le Ciel le Tout n'eſt pas plus grand que ſa Partie, au bout de deux ou trois cens ans, ce ſeroit un Article de Foi dans la Religion de tout le Païs:) comme, dis-je, cela eſt vrai, généralement parlant, ce n'eſt qu'un Reproche vague que tous les Hommes ſe feront réciproquement, ſans raiſon en un certain Sens, avec raiſon en un autre. Et cela, tant qu'il plaira à Dieu de conſerver la Nature Humaine par la Génération, qui ſera une Cauſe néceſſaire que nous ſerons des Enfans, avant que de diſcerner

cerner le Bien & le Mal; & que nous aprendrons à le difcerner, felon qu'il plaira à nos Parens, qui ne manqueront jamais de nous inftruire à leur mode, & de nous donner un pli, que nous croirons devoir conferver précieufement toute notre vie. Il me femble que de deux Hommes, dont l'un a été élévé à la véritable Foi, & l'autre à l'Héréfie, il eft très poffible, que quand ils difputent, & qu'ils confultent l'Ecriture, les Préjugez de l'un faffent autant d'effet que les Préjugez de l'autre; & que la Malice du Cœur, & la Corruption de la Senfualité, foient autant fufpenduës dans l'un que dans l'autre. Je ne prétens pas nier pour cela, que l'Homme ne foit fouvent refponfable de fes Erreurs; car, il arrive fouvent, qu'aiant trouvé d'abord du plaifir à faire certaines chofes, qu'il connoit mauvaifes, il tâche à fe perfuader qu'elles ne font pas mauvaifes; ou, que trouvant de grandes douceurs dans un état, qu'il croit bon, il fe garde de l'éxaminer, de peur de reconnoitre qu'il ne l'eft pas.

J'ai dit * une chofe, qui a befoin d'être un peu plus dévelopée; c'eft que le Defordre, dans lequel notre Nature eft tombée, n'aiant pas empéché Dieu de faire des Loix tout-à-fait bien accommodées au Bien de notre Corps: quelle aparence qu'il nous ait abandonnez à l'égard de l'Ame? Voici ce que je veux dire.

La condition de l'Homme eft telle, qu'il a befoin de fuïr certains Corps, & de s'apro-

* *Ci-deffus*, *page* 461.

procher de certains autres ; ſans cela, il ne ſauroit ſubſiſter. Mais, il eſt trop ignorant, pour diſcerner les Corps nuiſibles, de ceux qui ſont favorables. Il auroit beſoin de pluſieurs Méditations, de pluſieurs Expériences, & de pluſieurs Raiſonnemens, avant que de découvrir cela. Cependant, comme il a un continuel beſoin de s'aprocher, ou de s'éloigner, de certains Corps; il mourroit mille fois, s'il avoit autant de Vies à à perdre, avant que de faire un mouvement à propos. Pour obvier à cet Inconvenient, Dieu a fait des Loix, qui avertiſſent promtement l'Homme, quand il faut s'aprocher, ou s'éloigner, des Objets; c'eſt le Sentiment de Plaiſir, ou de Douleur, qu'il lui imprime, à la préſence de certains Corps. Par là, il connoit, non pas ce que ſont les Corps en eux-mêmes; cela n'eſt point nécéſſaire à ſa conſervation; mais, ce qu'ils ſont par raport à lui: Connoiſſance, qui lui eſt extrémement néceſſaire, & qui lui ſuffit.

Quoi! lors qu'il ne ſera agi ſimplement que du Corps, Dieu n'aura point eu d'égard à la Faute du Prémier Homme, & il aura fourni au Genre Humain, nonobſtant cela, un moien promt & facile de diſcerner ce qui lui eſt néceſſaire pour conſerver ſa Vie animale; & lors qu'il ſe ſera agi du Salut de l'Ame, il auroit eu égard à cette Faute, & auroit refuſé à tous les Hommes le moien de diſcerner ce qui leur eſt propre pour la Vie de cette Ame? Cela n'eſt point aparent, ni ſelon l'Idée de l'Ordre. Et qu'on ne me diſe pas, qu'il y a du moins une partie des Hom-

Hommes, à qui Dieu accorde ce moien ; car, cela feroit faux dans les Principes que je réfute : cela ne fe peut avancer, à moins que de convenir que la Confcience, & le Sentiment interieur que nous avons la Vérité, eft à un chacun la Regle de ce qu'il doit croire, & faire. En effet, fi ce que je dis là eft faux, il n'y a Homme au Monde, qui agiffe prudemment & raifonnablement, lors qu'il croit que ce qui lui paroit véritable mérite fon Amour & fa Soumiffion ; & un Chrétien, perfuadé pleinement de tous les Myfteres révélez, fentant dans fa Confcience toute la Vivacité d'une forte Conviction, feroit en droit de méprifer tout cela, parce qu'il auroit lieu de douter que ce fut la Regle de fa Conduite. C'eft ma cinquieme Raifon.

V. Cette nouvelle Raifon peut fervir à deux Ufages : prémierement, à montrer que l'on eft obligé de fuivre les Infpirations de la Confcience Erronée ; en fecond lieu, qu'on les peut fuivre fouvent fans Crime. Voici comment.

Si ce que je foutiens ici n'étoit pas véritable, on réduiroit l'Homme au plus étrange Pyrrhonifme dont on ait jamais parlé ; car, tout ce qu'il y a eu de Pyrrhoniens jufques ici fe font contentez de nous ôter les Affirmations, & les Négations, fur les Qualitez abfoluës des Objets : mais, ils nous ont laiffé les Actions Morales. Ils n'ont pas defaprouvé, que pour les Devoirs de la Vie civile, on fit ce qu'il paroiffoit qu'on devoit faire. Mais, voici un Pyrrhonifme, qui nous

nous ôte cela même, & qui nous fait des Troncs immobiles, qui n'oseront jamais agir, de crainte de se damner éternellement. Je le prouve. La seule Certitude, que nous aions, que les Actes, qui nous paroissent honnêtes & agréables à Dieu, doivent être pratiquez, est que nous sentons intérieurement dans notre Conscience, que nous les devons pratiquer; mais, cette Certitude n'est pas une Marque, selon la Doctrine de mes Adversaires, que nous les devions pratiquer, & qu'en les pratiquant, nous ne serons pas damnez: donc, il n'y a Homme qui ne doive croire qu'il s'expose à la Damnation éternelle, en faisant ce que sa Conscience lui dicte comme nécessaire au Salut. Or, il n'y a point d'Homme sage, qui doive faire une chose, quand il croit qu'en la faisant il s'exposera à la Damnation éternelle. Il faudroit donc, pour se comporter sagement, vivre comme une Statuë, & ne donner jamais rien aux Instincts de la Conscience. Qui ne s'épouvantera de ces Horreurs? Je suis assuré, que les Personnes d'Esprit, qui examineront cette Preuve sans préoccupation, la trouveront très forte; & qu'ils avouëront, que si la Conviction pleine & entiere de la Conscience n'est pas une bonne caution qu'on ne fera pas mal, les Chrétiens les plus Orthodoxes sont les plus imprudens & les plus témeraires du monde, lors qu'ils font quelque bonne Action, selon les Lumieres de leur Conscience.

Mais, quel Remede à ce Desordre? Le voici; c'est de dire que Dieu, aiant uni notre

tre Ame à un Corps, qui vivroit parmi une Infinité d'Objets, qui la rempliroient de Senſations confuſes, de Sentimens vifs, de Paſſions, de Préjugez, & d'Opinions innombrables, lui a donné un Guide, & comme une Pierre-de-touche, pour diſcerner ce qui lui ſeroit propre parmi cette Cohuë d'Objets & de Dogmes différens; que cette Pierre-de-touche eſt la Conſcience; & que le Sentiment interieur de cette Conſcience, & ſa Conviction pleine & entiere, eſt le Caractere certain de la Conduite que chacun doit tenir. N'importe que cette Conſcience montre à l'un un tel Objet comme vrai, à l'autre comme faux: n'en va-t-il pas de même pour la Vie corporelle? Le Gout de l'un ne montre-t-il pas comme bonne la Viande que le Gout d'un autre montre comme mauvaiſe? Cette Diverſité empêche-t-elle que chacun ne trouve ſon Aliment; &, ne ſuffit-il pas que les Sens nous montrent la convenance qu'ont les Objets avec nous, ſans qu'il ſoit néceſſaire que nous ſachions leurs Qualitez abſoluës? Il ſuffit auſſi que la Conſcience d'un chacun lui montre, non pas ce que les Objets ſont en eux-mêmes, mais leur Nature reſpective, leur Vérité putative. Chacun diſcernera par ce moien ſa Nourriture. Il faudra qu'il tâche de diſcerner la meilleure, & qu'il y emploie tous ſes Soins; mais, ſi, lui étant préſentée, ſa Conſcience ne s'en accommode pas, & ſe trouve ſans aucun Gout pour elle, & avec un grand Gout pour une autre choſe, à la bonne heure, il faudra prendre ce dernier parti.

Ce

Ce Principe, ſavoir, que Dieu ne nous demande, ſinon que nous cherchions ſincérement & diligemment la Vérité, & que nous la diſcernions par le Sentiment de la Conſcience; de telle ſorte, que ſi la combinaiſon des circonſtances nous empêche de trouver la Vérité abſoluë, & nous fait trouver le Gout de la Vérité dans un Objet qui eſt faux, cette Vérité putative & reſpective nous tienne lieu de la Vérité réelle: comme à l'égard de la Nourriture du Corps, il ſuffit que nous connoiſſions par le Gout la Nature reſpective des Alimens; ce Principe dis-je, eſt excellent, & très propre pour lever cent Difficultez inſurmontables. Si, en cela, je ſupoſe que Dieu a de l'indulgence pour nous, à l'égard des Opinions; je déclare, du reſte, que je croi qu'il n'en a point à l'égard des Actes, que nous ne conformons pas au Dictamen de la Conſcience. Ce que dit MARC AURELE dans l'Article 19 de ſon V Livre; me paroit divin; ſavoir, *que celui-là vit avec les Dieux, qui fait ce que veut le Génie que* JUPITER *a donné à un chacun pour le conduire, & qui eſt commé une Portion émanée de Dieu même, & l'Entendement & la Raiſon d'un chacun.* Le Texte Grec * a plus de force.

Une VI Raiſon, qui nait de la précédente, eſt que, ſi on poſe que Dieu veut abſolument que l'Homme faſſe choix de ce qui eſt abſolument vrai en matiere de Religion,

* Ἑκάστῳ προστάτην καὶ ἡγεμόνα Ζεὺς ἔδωκεν ἀπόσπασμα ἑαυτοῦ· οὗτος δέ ἐστιν ὁ ἑκάστου νοῦς καὶ λόγος.

gion, à peine de la Damnation éternelle, s'il choisit mal, la Conversion d'un Infidele à la Religion Chrétienne, avec jugement & sagesse, sera impossible; car, s'il ne suffit pas à cet Infidele de choisir ce qui lui paroitra vrai dans le Christianisme; s'il faut qu'il rencontre précisément ce qui est vrai; il faut qu'il examine fort exactement toutes les Sectes du Christianisme: qu'il les compare entre elles: qu'il sache ce que les unes objectent aux autres, & répondent à leurs Objections: qu'il s'informe des Principes différens sur lesquels ils apuient leurs Réponses, & leurs Objections: &, si, après tout cela, aucune Secte ne lui paroit avoir le Caractere essentiel de la Vérité, qui est l'Evidence démonstrative; &, qu'au defaut de cette Evidence, il ne trouve point de sureté aux Preuves de Sentiment, à ce Gout de Vérité, à cette Conviction intérieure de Conscience, qui lui fait paroitre que la Vérité se rencontre, ou dans cette Communion, ou dans cette autre: si, dis-je, il n'y trouve point de sureté; parce que suivant le Sentiment de mes Adversaires, il faudra lui avouër que cette Conviction n'est point un Guide qu'il faille suivre, & qu'on se damne cent fois plus souvent avec un tel Guide, qu'on ne se sauve; il est clair, que cet Infidele ne devra jamais se résoudre à sortir de son Erreur. Mais, selon mes Principes, il en sortiroit avec une raisonnable assurance de bien faire, lors qu'après une recherche sincere & exacte il connoitroit la Vérité par Sentiment, ou ici, ou là.

On

On voit donc, si on y fait attention, que dans l'état où est tombé le Genre Humain; état de division en plusieurs Religions générales, dont chacune est subdivisée en plusieurs Sectes, qui s'entre-anathématisent; ce seroit jetter les Gens dans le Desespoir, & dans l'impossibilité de leur Salut, que de leur dire qu'ils ne sont pas obligez de suivre ce qu'ils croient être vrai : qu'on avouë, que ce qui est vrai, lors qu'il le paroit, ne se distingue point par aucune marque de ce qui n'est pas vrai, lors qu'il le paroit; mais, que néanmoins, on est obligé, à peine de la Damnation éternelle, de suivre ce qui est vrai, encore qu'il ne le paroisse pas, & de rejetter ce qui est faux, encore qu'il paroisse vrai.

VII. Ma septieme & derniere Réfléxion est qu'il y a plusieurs Faussetez importantes, qui absolvent de tout Crime, lors qu'on les croit vraies, des Personnes, qui, sans cette Conviction, mériteroient la Mort éternelle. J'en ai donné pour Exemples une Femme, qui couche avec un Imposteur, qu'elle prend bonnement pour son Mari, trompée par la ressemblance; & un Batard, qui exclut d'une grande Succession, à eux apartenante de droit, les Parens du Mari de sa Mere, lequel il prend de bonne-foi pour son Pere. Il faut considérer, que dans le prémier Exemple, celui qui se porte pour Mari est fort Criminel; parce qu'il sait qu'il fait mal. C'est la seule cause de son Crime; car, s'il étoit persuadé, quoi que sans raison, que la Femme, dont il jouït, est celle qu'il a épou-

ſée : alors, il ſeroit auſſi Innocent que cette Femme. Je n'ai point lu que jamais la mépriſe ait été de bonne-foi, tant du côté du Mâle que du côté de la Femelle. Dans ce fameux Procès de Martin Guerre, dont un Conſeiller du Parlement de Touloufe, nommé Coras, parle dans ſes Ecrits, il n'y eut que la Femme qui ſe trompa. Mais, après tout, il ne ſeroit pas abſolument impoſſible qu'un Mari trouvât une Femme, qui reſſembleroit à la ſienne, comme il reſſembleroit à ſon Mari; & que, de cette façon, il ſe fit un échange involontaire, par lequel, avec toute l'Innocence du Monde, deux Hommes & deux Femmes, ſans Mariage, vivroient mariez enſemble.

D'où je conclus, que l'Ignorance de bonne-foi diſculpe dans les Cas les plus criminels, comme le Vol, & l'Adultere; & qu'ainſi, par tout ailleurs elle diſculpe : de ſorte qu'un Hérétique de bonne-foi, un Infidele même de bonne-foi, ne ſera puni de Dieu, qu'à cauſe des mauvaiſes Actions qu'il aura faites, croiant qu'elles étoient mauvaiſes. Pour celles qu'il aura faites en Conſcience; je dis par une Conſcience, qu'il n'aura pas lui-même aveuglée malicieuſement : je ne ſaurois me perſuader qu'elles ſoient un Crime. Si elles le ſont, qu'on me montre pourquoi dans les Exemples ci-deſſus alléguez, il n'y a ni Adultere, ni Vol; quoi qu'il ſoit certain, autant que ces choſes le peuvent être, qu'il eſt auſſi impoſſible à beaucoup de Proteſtans de découvrir que la

la Transsubstantiation est véritable, qu'à un Homme de découvrir que le Mari de sa Mere ne lui a point donné la Naissance? Voilà ce que je dirois à un Catholique Romain, qui croit la Transsubstantiation. Quant à la Différence des Personnes & de la Nature en Dieu, il est fort apparent qu'un Turc, & un Juif, ne trouvent pas plus aisé de se modifier de telle sorte, qu'ils en soient convaincus entiérement, que de découvrir les Infidélitez que leur Mere peut avoir faites. Je croi même qu'il y a bien des Païsans Orthodoxes, qui, à l'égard de ce Mystere, ne sont Orthodoxes, que parce qu'ils sont résolus de bonne-foi de ne rien croire qui renverse cette Doctrine, de laquelle d'ailleurs ils n'ont nulle Idée conforme à la Vérité. Le Cordelier Anglois *, que j'ai déjà cité, raporte que le subtil SCOT enseignoit, qu'il y a une Ignorance invincible dans un Homme de peu d'Esprit, qui ne comprend, ni ce que c'est que Personne, ni ce que c'est que Nature; & qu'il suffit à ceux-là, pour n'être pas Hérétiques, de croire en gros ce que l'Eglise croit. Ce Cordelier ne demande des Actes de Foi explicite des Ignorans, qu'à l'égard des choses aisées, *quæ sunt grossa ad capiendum*, dit-il en Stile Barbare, comme, que JESUS-CHRIST est né, qu'il a souffert, &c. Il dit aussi, que pour qu'une Ignorance soit inexcusable, & non invincible, il ne suffit

* FRANCISCUS à S. CLARA; *ci-dessus page 455.*

pas qu'elle eut pu être levée, si on avoit demandé instruction; mais, qu'il faut aussi que l'on ait quelquefois songé à ce que l'on ignoroit; car, si l'on n'y a jamais songé, il croit l'Ignorance invincible, parce qu'il est impossible de s'informer d'une chose qui ne nous vient jamais dans la pensée. Il veut dire, sans doute, que pour que l'Ignorance soit criminelle, il faut qu'il nous soit venu dans l'Esprit que nous ignorions certaines choses dont nous pouvions nous informer; mais, que nous avons chassé ces Idées. Cela paroit assez raisonnable; car, l'état, où l'on est entierement privé d'une Idée, ne pouvant pas dépendre de notre Volonté : puis que pour vouloir n'avoir pas présente une Idée, il faut songer à cette Idée; il s'ensuit que cet état n'est point volontaire. Il n'y a donc point de Péché à être dans cet état. Or, on n'en sauroit sortir, sans que l'Idée de la chose, dont il faudroit qu'on nous instruisit, se présente à nous; & il ne dépend pas de notre Volonté qu'une Idée, qui nous est absolument inconnuë, se présente à notre Esprit : donc, l'Ignorance est invincible, (quoi que facile à lever,) si jamais on ne s'est avisé que l'on ignoroit une telle chose. J'ai cité un autre Auteur, qui est Jansénisté, & qui dit ces Paroles mémorables; * *Il est bien vrai que la Loi Naturelle ordonne en général de tâcher à se bien servir de sa Raison, & d'éviter, autant que l'on peut,* l'Erreur,

* Traité de la Foi Humaine, I Part. Chap. VIII.

reur, *&* *la* Fausseté, *telle qu'elle soit*; *mais*, *elle ne condamne pas pour cela de Péché ceux qui se trompent de bonne-foi dans les Matieres qu'ils ne sont pas obligés de savoir : comme St.* AUGUSTIN *le décide expressément dans le Livre de l'Utilité de la Créance.*

Ces Paroles, *qu'ils ne sont pas obligés de savoir*, son un peu vagues; chacun les étendra, ou les serrera, selon qu'il y trouvera mieux son compte. Pour moi, il me semble que la Lumiere Naturelle, ou l'Idée de l'Ordre, nous montre que l'on n'est obligé de savoir, que ce qui nous a été suffisamment notifié; ni croire, que ce qui nous a été prouvé par de bonnes Raisons. Mais, cette suffisance de Notification, cette bonté de Preuves, dit un Raport essentiel à la Qualité de l'Esprit des Personnes que l'on veut instruire; car, tel dégré de Lumiere, qui suffit pour persuader un certain Homme, ne suffit pas pour un autre. Et qui est-ce qui connoit ces proportions, si ce n'est Dieu seul? Qui connoit, que lui, jusqu'où va la force de l'Education, & où commence le mauvais Usage du Franc-Arbitre? Les effets de ces deux choses sont fort différens. Ceux de la prémiere forment machinalement en nous des Habitudes, dont il semble que nous ne soions pas responsables; parce que nous les recevons sans y soupçonner aucun Mal, & avant que d'être capables de nous défier de ce que nos Peres nous enseignent. Il est très apparent, que si l'on convenoit dans une Ville de faire accroire aux Enfans, que Dieu veut qu'on tuë les Ha-

Habitans d'une autre, ils le croiroient, & n'en reviendroient jamais, s'ils ne passoient par les mains de Gens qui les desabusassent. Ainsi, quand on leur notifieroit le Decalogue, il faudroit l'accompagner de plus de Raisons, qu'à l'égard de Gens qui auroient été mieux élévez. L'Education est assurément capable de faire évanouïr la clarté des Véritez de Droit.

Il me reste de répondre à cette Objection. *Si Dieu se contentoit que chacun aimât ce qui seroit Vérité à son égard, pourquoi nous auroit-il laissé une Ecriture?* Je répons que cela n'empêche pas que l'Ecriture ne soit très nécessaire; parce que, dans les choses très claires, elle est la Regle uniforme de la Conscience de tous les Chrétiens: &, pour les choses moins claires, elle est respectée de tous les Partis; puis qu'ils s'accordent tous à dire, que ce qu'elle dit est véritable. De sorte qu'elle sert toujours en général de de Regle à tous les Chrétiens, & les plus grands Hérétiques, qui y cherchent la confirmation de leurs Dogmes, rendent Hommage par cela même à la Parole de Dieu. Joint, qu'encore que Dieu se contente que chacun, après avoir cherché le mieux qu'il a pu la Vérité, s'arrête à ce qui lui semble la Vérité, il veut & entend que l'on se redresse, si on le peut, & que l'on redresse, le mieux que l'on pourra, par raisons, ceux qui n'ont pas fait un choix assez heureux. Or, l'Ecriture peut servir beaucoup à ces fins. St. Jerome * fait une Remarque, que

* In Cap. VI Danielis.

que pendant que les Babyloniens laisserent les Vases Sacrez des Juifs dans le Temple de leurs Idoles, Dieu ne se fâcha point contre eux; parce qu'après tout, ils les laissoient dans un Usage Divin & de Religion: mais, que dès qu'ils les tirerent de cet Ordre de choses, pour s'en servir à des Usages Profanes, Dieu châtia leur Sacrilêge. *Videbantur Rem Dei, secundùm pravam quidem Opinionem, tamen Divino Cultui consecrasse*, dit-il. Ces Paroles sont favorables à mon Hypothêse, & prouvent en particulier, que tandis qu'un Hérétique reconnoit l'Ecriture pour sa Topique, pour le Magazin de ses Preuves, il laisse à Dieu toute la gloire de son Autorité en général; quoi que dans le particulier, & par Erreur, il s'écarte de la Volonté de Dieu. Ce seroit donner dans l'Illusion, ou du moins dans le défaut d'Examen solide, que de prétendre, que de deux Hommes, dont l'un entend l'Ecriture mieux que l'autre, le prémier soit néceſſairement plus respectueux pour l'Ecriture, & pour Dieu, que le second. Car, je demanderois volontiers à ceux qui le prétendroient, s'il n'est pas vrai que celui, qui donne à l'Ecriture le Sens qu'il lui faut donner, ne le fait pas, parce que ce Sens est véritable; mais parce qu'il le croit véritable, & qu'il croiroit déplaire à Dieu, s'il entendoit l'Ecriture d'une autre maniere? Je ne croi pas que le meilleur Interprête de l'Ecriture ait rien autre chose que cela qui le rende agréable à Dieu à cet égard, & qui fonde la bonne disposition où il est. Or, je demande présente-

ment, s'il n'eſt pas vrai, qu'un Homme, qui donne un faux Sens à l'Ecriture, ne le fait pas, parce que ce Sens eſt faux, & qu'il le croit faux; mais, parce qu'il le croit véritable, & qu'il croiroit déplaire à Dieu, s'il entendoit l'Ecriture d'une autre maniere? Je veux qu'on ne m'accorde pas cela à l'égard de chaque Hérétique: mais, au moins, ne me le peut-on nier à l'égard de quelques-uns; car, ce feroit la choſe la plus étrange, la plus hardie, & même la plus inſenſée, que de décider qu'il y a dans l'Ame de tout Hérétique ces deux Actes en même tems, *Je trouve ce Sens de l'Ecriture faux, & meſſéant à Dieu; je veux pourtant ſoutenir que ce Sens eſt véritable, & c'eſt pour moi un Motif déterminant, que d'être bien perſuadé, qu'en ſoutenant cela, j'enſeignerai une Fauſſeté qui déplaira à Dieu.* Il faut donc demeurer d'accord, que tout ce qui fait la bonne diſpoſition d'un Orthodoxe, par raport à l'Interpretation de l'Ecriture, ſe peut trouver dans un Hérétique; & ainſi, que l'un ne reſpecte, & n'aime pas néceſſairement Dieu, & ſa Parole, plus que l'autre.

Ajoutons à cela, que ſelon les Idées que nous nous pouvons former d'un Homme le plus achevé en ſageſſe & en juſtice, nous concevons, que ſi, aiant laiſſé à ſes Domeſtiques un Ordre, en partant pour un long Voiage, il trouvoit à ſon retour qu'ils l'entendoient différemment; & que pendant qu'ils étoient d'un accord très unanime à ſoutenir que la Volonté de leur Maitre eſt l'unique Regle qu'ils devoient ſuivre, ils diſpu-

diſputoient ſeulement quelle eſt cette Volonté ; il prononceroit qu'ils étoient tous également reſpectueux pour ſes Ordres : mais, que les uns avoient plus d'Eſprit que les autres, pour entendre le Sens légitime d'un Diſcours. Il eſt certain que nous concevons clairement & diſtinctement qu'il ne prononceroit que cela. Donc, la Raiſon veut que nous concevions que Dieu prononce la même choſe d'un Orthodoxe & d'un Hérétique de bonne-foi. Or, ce n'eſt pas par le plus d'Eſprit qu'un Homme eſt plus agréable à Dieu qu'un autre, quand même il s'en feroit ſervi pour trouver la Vérité ; c'eſt par la plus forte intention d'emploier toutes ſes forces à connoitre & à faire ce que Dieu veut.

Je conclus, que quelque ſoin que Dieu prenne de nous donner des Regles générales, ſoit par la Lumiere Naturelle, ſoit par ſa Parole, nous en avons beſoin chacun d'une particuliere, qui eſt la Conſcience, à l'aide de laquelle nous démentons ceux, qui ſans cela, nous pourroient dire qu'il n'y a rien de Certain, & nous apliquer cette Sentence :

Incerta hæc ſi tu poſtules
Ratione Certa facere, nihilò plus agas
Quàm ſi des operam, ut cum Ratione inſanias.

Chapitre XI.

Résultat de ce qui a été prouvé dans les deux Chapitres précédens ; & , au pis aller, Réfutation du Sens de Contrainte.

NOus sommes entrez dans cette longue & très difficile Question des Droits de la Conscience, pour ôter aux Persécuteurs le Retranchement où ils se retirent, quand on leur demande, s'ils trouveroient bon que les autres les persécutassent. Ils répondent que ce seroit fort mal fait, puis qu'ils enseignent la Vérité; mais, qu'à cause de cela même, il leur doit être permis de contraindre & de véxer les Hérétiques. Il a fallu chercher les Fondemens les plus profonds de la Fausseté de cette Réponse, & de toutes les Chicanes qui la peuvent étaïer; c'est d'où est venuë notre longueur. Présentement, recueillons quelque chose des Véritez que nous croions avoir prouvées.

La Conclusion, que nous en tirons, est que, s'il étoit vrai que Dieu eut commandé aux Sectateurs de la Vérité de persécuter les Sectateurs du Mensonge, ceux-ci, aprenant cet Ordre, non seulement seroient obligés de persécuter les Sectateurs de la Vérité, mais même feroient fort mal de ne les persécuter pas, & seroient disculpez devant Dieu, pourvu que l'Ignorance où ils seroient ne fut pas affectée & malicieuse.

Cela montre manifestement que la Doctrine des Persécuteurs, fondée par eux sur les Paro-

Paroles, *Contrain-les d'entrer*, ouvre la porte à mille Combustions furieuses, dans lesquelles le Parti de la Vérité souffriroit le plus; & cela, sans pouvoir se plaindre légitimement.

Mais, suposons qu'en effet le Droit de persécuter ne convint qu'au seul Parti Orthodoxe; suposons que la vraie Eglise ait le Privilege dont se sont vantez certains Fanatiques, que les Actions les plus criminelles lui soient permises, & cessent d'être un Péché, quand elle les fait *; suposons, que si les fausses Eglises veulent user de Répréfailles, elles ont tort; que gagnera-t-on à cela? Rien autre chose, que de dire qu'au Jour du Jugement on verra qui aura eu tort ou raison. Or, comme c'est un Remede qui ne peut pas retarder le Cours funeste d'un Mal, qui ravageroit le Monde, si tous ceux qui croient étre la vraie Eglise persécutoient les autres; il est clair, que c'est une Pensée fort ridicule, que de dire qu'il n'y a que les Orthodoxes qui doivent persécuter: car, il n'en faut pas davantage pour engager chaque Secte à devenir persécutrice; puis que chacune se croit la pure & la véritable Religion. Les Religions persécutées auroient beau dire, qu'elles sont le Parti de la Vérité, & que Dieu le déclarera un Jour, quand il viendra pour juger le Monde; on lui répondroit que c'est alors qu'elle verroit sa Confusion, & la Justice avec quoi on l'a persécutée, & l'Injustice tyrannique avec quoi, quand elle est la plus forte, elle persécute les autres Religions. Ainsi, la Plainte, que cha-

* *Voiez ci-dessus, page* 173, 174, &c.

chaque Parti feroit d'être perfécuté & bourrellé, fe réduiroit à la longue & ennuieufe Difpute fur toute la Controverfe qui divife les Religions; &, pendant la Difcuffion des Matieres controverfées, le Parti, qui auroit le deffus, perfécuteroit à bon compte: ce qui, comme chacun voit & fent, ne préfente que l'Image d'une affreufe & lamentable Défolation. D'où l'on doit conclurre, que quand même on auroit quelque raifon d'interpreter à la Lettre la Parabole, il ne faudroit pas le faire, de peur d'exciter dans le Monde ces Malheurs épouvantables. Ce devroit être un Droit que l'on devroit, fi on l'avoit, laiffer dormir pour toujours, & ne fe permettre que les mêmes Actions qui font permifes à toute la Terre.

J'avois deffein d'examiner en particulier les Raifons que St. AUGUSTIN a étalées, avec beaucoup de pompe & d'induftrie, pour juftifier les Perfécutions; mais, comme ce COMMENTAIRE n'eft déjà que trop gros, étant cru fous ma Plume beaucoup plus que je ne m'étois figuré, il faudra renvoier cette affaire à un COMMENTAIRE * particulier fur cet endroit de St. AUGUSTIN. J'efpere qu'on pourra tout dire en peu de mots; parce que nous avons déjà énervé par avance la plupart des Paralogifmes & des petites Moralitez de ce grand Evêque d'Hippone.

* *Ce* COMMENTAIRE *particulier fuit immédiatement ceci, & fait la I Partie du I Volume de cet* Ouvrage.

FIN.



TA-

TABLES
DES
DIVERSES PARTIES
CONTENUES DANS CE PRÉMIER VOLUME.

I.

TABLE
DE
LA FRANCE TOUTE CATHOLIQUE.

Leurs

Mau-

II.

II.

TABLE DU DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

Ex-

III.

III.

TABLE
DE LA
PRÉMIERE PARTIE
DU
COMMENTAIRE.

CHAPITRE I.

CHA-

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHA-

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

Supo-

Réfu-

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHA-

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

IV.

IV.

TABLE

DE LA

SECONDE PARTIE

DU

COMMENTAIRE.

CHAPITRE I.

CHAPITRE II.

500

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

 501

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

Chapitre VII.

CHAPITRE VIII.

Qu'il

CHAPITRE IX.

Les

Expé-

CHAPITRE XI.



